Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

DOCUMENT DE TRAVAIL

#Inventerdemain

Mise en œuvre de la charte 2013 » 2028 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

> EVALUATION FINALE > Rapport

de travail



Etude des tourbières © SMPNRVA

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

PUY-de-DÔME MON DÉPARTEMENT

cantal LE DÉPARTEMENT

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Document de travail

Pour la préparation de cette évaluation de l'application de la charte 2013 » 2028 du Parc, de juillet 2024 à fin 2025, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne remercie tout particulièrement :

> l'ensemble des structures et personnes ressources qui ont apporté leurs connaissances et leurs regards (partenaires institutionnels, administratifs et techniques, EPCI, socioprofessionnels, élus du territoire, membres du COTECH et du COPIL…)

> les prestataires suivants :

en 2025, Kaléido'scop (https://kaleido-scop.com/)

en 2025, Echelles et territoires (https://tinyurl.com/Echelles-et-Territoires)

en 2019, ACTeon environnement (https://www.acteon-environment.eu)

> les services de l'Etat, ayant financé cette étude et accompagnant la révision de la charte.

> la Région Auvergne-Rhône Alpes accompagnant la révision de la charte du Parc

Document de travail

A noter le présent rapport fait systématiquement la distinction entre :
> le « Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne » : le territoire classé et ses multiples acteurs
> le « Syndicat mixte du Parc » : l'organisme de gestion et d'animation du Parc.



Les Monts du Cantal © Eve Lancéry

Document de travail

SOMMAIRE

Préambule **6**
Principes et limites de cette évaluation **16**
Analyse des mesures et enseignements pour la future charte **22**
Mesure 1.1.1 - Favoriser l'appropriation et la valorisation CULTURELLE des patrimoines du territoire 24
Mesure 1.1.2 - Susciter l'envie des habitants d'agir en accord avec les enjeux du développement durable dans le QUOTIDIEN et dans leurs choix de vie au sein du Parc 33
Mesure 1.2.1 - Accueillir de nouveaux HABITANTS et de NOUVEAUX ACTIFS en valorisant le caractère atypique et les potentialités du territoire 43
Mesure 1.2.2 - Optimiser les conditions de vie quotidienne en confortant et en adaptant l'offre de LOGEMENTS, d'EQUIPEMENTS et de SERVICES à partir des bourgs centres 53
Mesure 2.1.1 - Réaliser une gestion d'excellence des GRANDS ESPACES uniques et révéler les singularités du PAYSAGE du Parc 60
Mesure 2.1.2 - Enrichir la BIODIVERSITE en préservant les milieux naturels et la mobilité des espèces 73
Mesure 2.2.1 - Articuler les modes de gestion et d'exploitation des ressources en EAU dans une optique de solidarité et de respect des MILIEUX AQUATIQUES et humides 84
Mesure 2.2.2 - Promouvoir les économies d'ENERGIES et maîtriser la production d'énergies renouvelables 94
Mesure 2.3.1 - Renforcer l'AIDE A LA DECISION pour optimiser les projets de demain 103
Mesure 2.3.2 - Maîtriser l'espace au regard des différents enjeux grâce à des OUTILS D'URBANISME et des démarches de projets adaptées 112
Mesure 3.1.1 - Encourager les PRODUCTIONS AGRICOLES génératrices de valeur ajoutée et garantes des ressources locales 121
Mesure 3.1.2 - Soutenir la PROFESSION D'AGRICULTEUR en la rendant attractive et accessible 129
Mesure 3.2.1 - Stimuler la structuration d'une OFFRE TOURISTIQUE durable et révélatrice des spécificités du Parc 137
Mesure 3.2.2 - Développer la découverte itinérante et la mobilité douce touristique, conforter les LOISIRS DE PLEINE NATURE respectueux des ressources locales 144
Mesure 3.3.1 - Promouvoir une gestion des FORETS intégrée, innovante et favorisant leur vitalité 151
Mesure 3.3.2 - Renforcer l'exploitation forestière et conforter les FILIERES DU BOIS autour d'objectifs économiques et environnementaux appropriés 159
Mesure 3.4.1 - Contribuer à l'optimisation des modalités d'exploitation des ressources du SOUS-SOL et valoriser le patrimoine GEOLOGIQUE du Parc 166
Mesure 3.4.2 - Conforter et moderniser la filière économique et la trame architecturale valorisant la PIERRE VOLCANIQUE 172
Mesure 3.5.1 - Accompagner l'installation d'ENTREPRISES s'adaptant au contexte local 177
Mesure 3.5.2 - Attribuer et animer la MARQUE PARC pour soutenir et stimuler les activités durables valorisant les patrimoines du territoire 183
Synthèse de l'analyse évaluative de chaque mesure 190
Principaux enseignements du tableau de bord 194
Conclusion évaluative à l'échelle des orientations de la charte 195
Enseignement commun aux 3 orientations 198
Analyse de la gouvernance du Parc et perspectives pour l'avenir **199**
Un cadre financier profondément transformé depuis 2013 200
Des relations avec les signataires qui ont évolué et restent à renforcer 211
Les instances du Syndicat mixte du Parc, la place des collectivités 213
Une action collective et un rôle de proximité à développer 216
Conclusion générale de l'évaluation **218**
Enseignements pour la future charte **223**

Document de travail

PREAMBULE

La charte 2013 » 2028 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne constitue le projet du territoire partagé par les collectivités, l'État et les partenaires qui ont souhaité préserver, gérer et valoriser les patrimoines remarquables du territoire, tout en accompagnant à cet effet son aménagement et son développement économique, culturel et social.

À l'approche de son échéance, la charte est révisée pour préparer le renouvellement du classement du territoire. L'évaluation examine **les résultats obtenus, les effets sur le territoire et les conditions de mise en œuvre** de la charte. Elle cherche à apprécier dans quelle mesure ses orientations et ses mesures ont répondu aux enjeux locaux, en tenant compte des facteurs extérieurs. L'objectif est également d'alimenter la réflexion collective pour la **préparation de la future charte du Parc.**

Portant sur la période 2013 » 2025, le présent rapport d'évaluation a été élaboré par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, en tant que structure chargée d'animer et de coordonner la mise en œuvre et la révision de la charte, avec l'appui de prestations externes. Il résulte du croisement d'un **ensemble de sources** :

- rapports d'activités annuels du Syndicat mixte du Parc
- tableau de bord de suivi des indicateurs (descripteurs de territoire, résultats attendus, engagements du Syndicat mixte du Parc)
- diagnostics du territoire réalisés en 2011 et en 2025
- bilan de mi-parcours préparé avec le prestataire indépendant (ACTeon environnement) en 2019
- rapports d'analyse préparés **par les prestataires** Kaléidoscop et Échelles & Territoires en 2025 pour cette évaluation finale.

Document de travail



Les Monts du Cantal © Eve Lancéry

Parc naturel régional, un dispositif national, régional et local

« Parc naturel régional » : reconnaissance et ambition d'un territoire

Concourant à la politique nationale en matière de protection de l'environnement, d'aménagement, de développement économique et social du territoire, d'éducation et de formation du public, un Parc naturel régional constitue un **cadre pour les collectivités publiques d'un territoire rural afin d'agir en faveur de la préservation et valorisation de ses patrimoines naturels, paysagers et culturels remarquables et fragiles.**

La création d'un Parc naturel régional est le fruit d'une volonté locale reconnue au plan national : sur demande de la Région (dans le cadre de sa compétence en aménagement) et après adoption d'un projet de territoire par les collectivités locales (Communes et leurs groupements, Départements, Région), l'Etat procède au « classement » du territoire en « Parc naturel régional » par décret du 1er Ministre.

PNR : un ensemble de *critères* vérifiés

PATRIMOINES
la qualité et le caractère des patrimoines **naturels, paysagers et culturels**, représentant une entité remarquable au plan régional et un intérêt reconnu au niveau national.

PROJET
la qualité d'un **projet de territoire** élaboré et adopté par les collectivités.

GESTION
la capacité d'un **organisme** chargé de l'aménagement et de la gestion du Parc : le Syndicat mixte du Parc.

COLLECTIVITÉS
la détermination de l'ensemble des **collectivités** à mener à bien le projet.

Le territoire doit être délimité de façon cohérente et pertinente au regard de ces patrimoines, en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et valeur.

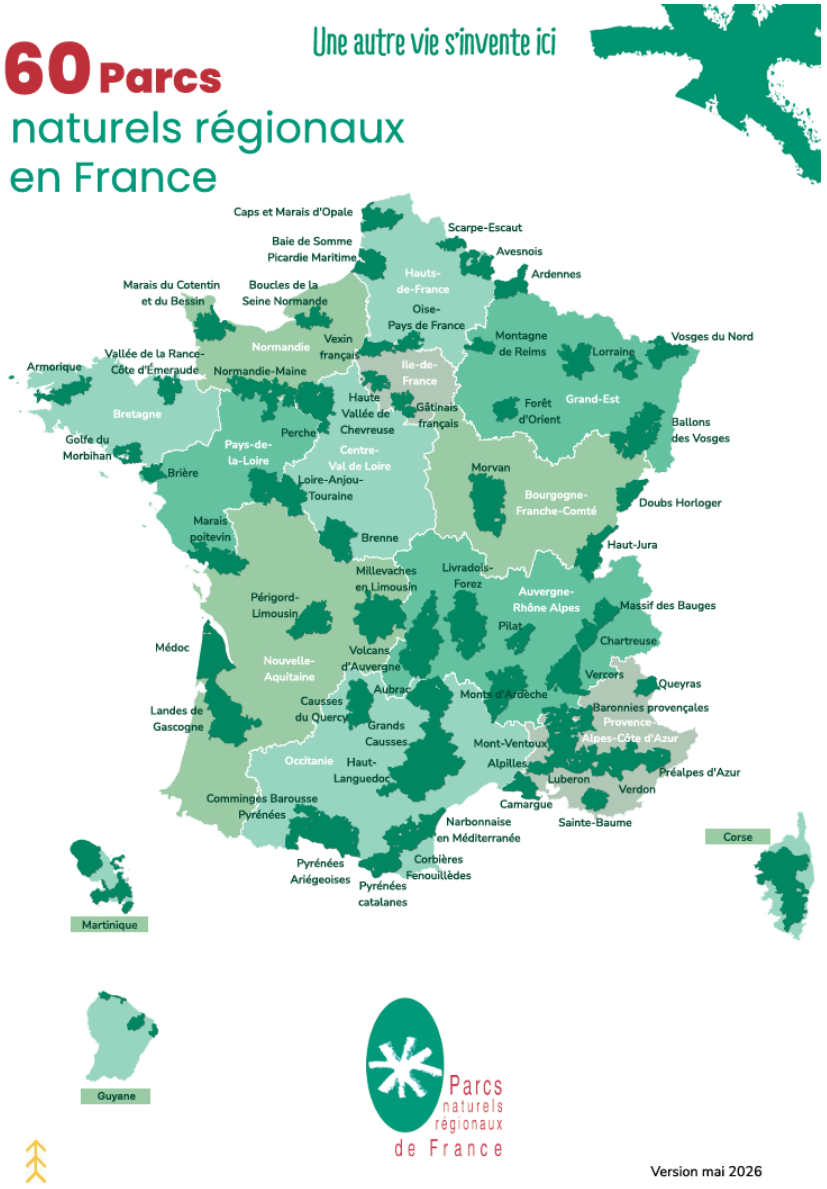

Les 60 territoires classés en Parcs naturels régionaux par l'Etat sur demande de leurs régions © Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Document de

Une charte du Parc pour guider l'action locale

Sollicité par la Région, le classement par l'Etat d'un territoire en « Parc naturel régional » démontre ainsi à la fois :

> la richesse et la fragilité de ses patrimoines naturels, paysagers et culturels,
> la cohérence de son territoire
> la volonté de ses acteurs publics à préserver et valoriser ces patrimoines.

Cette volonté locale est exprimée par la charte du Parc où les collectivités locales, avec le concours de l'Etat s'accordent en termes de mesures et de principes.

Celle-ci constitue le **projet de territoire** du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Elle s'appuie sur :

> les besoins et enjeux locaux
> les **attentes de l'Etat** pour s'inscrire dans différentes stratégies nationales
> l'**objet du classement Parc** naturel régional mentionné dans le Code de l'environnement.

Protéger les patrimoines, en particulier par une gestion adaptée des **milieux naturels** et des **paysages**







Contribuer à l'**aménagement** du territoire

Contribuer à son **développement économique, social, culturel** et à sa **qualité de vie**







Réaliser des **actions expérimentales ou exemplaires** et contribuer à des **programmes de recherche**

Contribuer à assurer l'**accueil,** l'**éducation** et l'**information** du public

L'objet du classement d'un territoire en Parc naturel régional © Article R333-1 du Code l'environnement

Document de travail

La charte est un dossier comprenant :

> **un rapport** établissant :
  - les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire envisagées et, au regard de celles-ci, des mesures, elles-mêmes précisées en dispositions, qui mentionnent pour leur mise en œuvre les engagements des collectivités et de l'Etat, le rôle du Syndicat mixte du Parc et de ses partenaires
  - un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la charte
  - un dispositif de suivi de l'évolution du territoire établi au regard des mesures prioritaires de la charte
  - les modalités prévues en matière de gouvernance et de concertation

> **un plan de Parc** représentant à minima, sur une carte au 100 000e :
  - le périmètre classé et le périmètre de classement potentiel
  - toutes les zones du territoire délimitées selon leur nature, leur vocation dominante, les orientations et les mesures définies dans le rapport

> **des annexes** regroupant, notamment :
  - des listes et cartes des Communes du périmètre d'étude ayant approuvé la charte, ainsi que des Communes du périmètre d'étude n'ayant pas approuvé la charte mais proposées pour constituer le périmètre de classement potentiel
  - la liste des EPCI à fiscalité propre ayant approuvé la charte
  - les projets de statuts du Syndicat mixte du Parc
  - un plan de financement portant sur les 3 premières années du classement
  - le rapport environnemental et l'avis de l'Autorité Environnementale.

Elle est préparée :

> à partir :
  - d'un **diagnostic du territoire** (2011) comprenant un inventaire des patrimoines et l'analyse des enjeux environnementaux, culturels, sociaux et économiques du territoire
  - d'une **évaluation** de la mise en œuvre de la charte précédente et une analyse des effets de la mise en œuvre de ses mesures prioritaires sur l'évolution du territoire

> au regard d'un **périmètre d'étude** déterminant les Communes associées à la préparation des études précitées et l'élaboration de la nouvelle charte qu'elles seront amenées à approuver

> d'une **concertation de l'ensemble des acteurs** : collectivités territoriales, partenaires techniques et institutionnels, socioprofessionnels, habitants.



Concertation des partenaires à Condat en 2025 © SMPNRVA

Document de travail

Des valeurs et des effets

Le classement et la charte d'un Parc naturel régional reposent sur **des notions ambitieuses** :

- qualifier des paysages, une nature, une architecture, des produits, des savoir-faire, une histoire…
- partager des valeurs : respect, mesure, proximité, dimension humaine, solidarité, participation
- placer les atouts locaux au cœur des projets
- favoriser une approche transversale « environnement, développement et social » conforme à celles du développement durable
- faire progresser les pratiques des acteurs publics et privés du territoire.

L'image des Parcs naturels régionaux est forte auprès du grand public : les Parcs naturels régionaux évoquent des paysages préservés, la nature et une qualité de vie.

La marque Parc permet de faire connaître ces valeurs à travers les produits et les services qui en bénéficient.

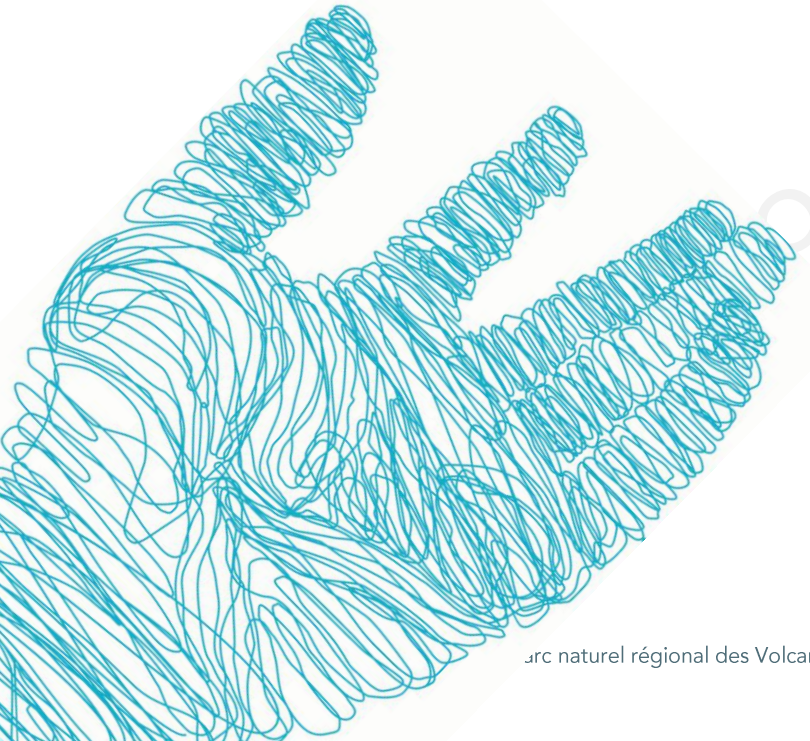

Conformément au Code de l'environnement, le classement « Parc naturel régional » entraîne :

- **le principe de cohérence qui s'applique à l'État** et **aux collectivités signataires** (Communes, établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, Départements, Région) ayant approuvé la charte : ils appliquent les orientations et les mesures de la charte dans l'exercice de leurs compétences sur le Parc et assurent, en conséquence, la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent.
- l'insertion de la charte dans la hiérarchie des normes et des documents d'urbanisme : les SCoT, PLU et PLUi, ainsi que les documents d'urbanisme en tenant lieu et les cartes communales doivent être compatibles avec la charte du Parc dans les conditions énoncées au code de l'urbanisme ou rendus compatibles dans un délai de 3 ans s'ils ne le sont pas.
- l'obligation pour une charte de Parc d'établir des règles de circulation des véhicules motorisés de loisir sur les voies et chemins sensibles des Commune adhérente du Parc. L'objectif est d'encadrer la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels sensibles à un niveau compatible avec la préservation du patrimoine naturel, le développement des activités touristiques de découverte et l'image du Parc.
- l'interdiction de la publicité en agglomération (sachant qu'elle est également interdite partout en France hors agglomération). Toutefois, des règlements locaux de publicité peuvent permettre la réintroduction de la publicité dans les conditions prévues aux articles L. 581-7 et L. 581-8 du code de l'environnement et selon les dispositions adoptées dans la charte du Parc pour encadrer potentiellement les règlements locaux de publicité.
- la mise à disposition par l'Etat au Syndicat mixte du Parc de la gestion de la marque **collective « Valeurs Parc »**, déposée à l'INPI pour l'attribuer à des productions, services et savoir-faire. Il s'agit de soutenir des activités économiques et culturelles qui valorisent durablement des ressources naturelles et savoir-faire humains.

En revanche, **le Syndicat mixte du Parc n'est pas une autorité de police**, ni une autorité chargée de délivrer les autorisations administratives. Les décisions autorisant ou interdisant des activités ou des projets relèvent des autorités compétentes, notamment les maires, les présidents d'établissements publics lorsque la loi le prévoit, ou le préfet.

Document de travail

Le rôle de la structure de gestion et d'animation du Parc

Dans le cadre fixé par la charte sur le territoire classé et conformément au Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme,

agir

le Syndicat mixte du Parc…➔ veille à sa mise en œuvre et au respect des engagements pris par l'ensemble des signataires.



A ce titre, **il assure la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement** conduites par les collectivités, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, l'État et l'ensemble des partenaires du territoire

➔ est associé ou consulté dans l'élaboration de nombreux projets et documents de planification (SCoT) et des Plans locaux d'urbanisme (PLU et PLUi).

Il est également **consulté lors de l'élaboration ou de la révision des études ou notices d'impact** relatives aux projets soumis à cette procédure...



➔ met son expertise technique, sa capacité d'ingénierie, d'animation et de coordination au service des signataires
➔ mène des actions pour entraîner également associations, professionnels, habitants et visiteurs dans les objectifs de la charte.



Ses domaines d'intervention sont multiples : biodiversité, paysages, urbanisme, agriculture, forêt, eau, énergie, climat, tourisme, activités de pleine nature, culture, éducation, exploitation des ressources du sous-sol, gestion de la fréquentation, conciliation des usages, aménagement et valorisation des patrimoines naturels, paysagers et culturels. Ainsi, le Syndicat mixte du Parc :

- sensibilise les publics aux enjeux du territoire et favorise leur implication
- conseille et accompagne les collectivités et les porteurs de projets
- coordonne et fédère des acteurs autour de projets communs
- facilite les échanges et les coopérations entre partenaires
- promeut des initiatives, produits et savoir-faire innovants ou exemplaires
- assure la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations, ainsi que la gestion de sites naturels ou paysagers présentant des enjeux particuliers.

Document de travail

Volcans d'Auvergne, un territoire d'exception

Un territoire aux patrimoines remarquables



Au regard de la soixantaine de Parcs naturels régionaux français, le Parc des Volcans d'Auvergne est **le plus vaste** (388 957 hectares) de France métropolitaine. S'étirant du nord au sud sur 120 km et situé à cheval sur les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, il rassemble environ 90 000 habitants. C'est un territoire de moyenne montagne avec une altitude variant de 400 à 1886 m.

Véritable livre de géologie ouvert, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est un **territoire de moyenne montagne** avec une altitude de 400 à 1886 mètres. Cinq grandes régions naturelles (dont les quatre premières sont issues du **volcanisme**) composent ce territoire remarquable :

> les dômes et cratères de la Chaîne des Puys
> les reliefs accentués des Monts Dore
> les grands espaces du Cézallier
> l'imposant massif cantalien
> et le plateau verdoyant de l'Artense.

Outre la magie de ses volcans et de **paysages contrastés**, le Parc des Volcans d'Auvergne dispose d'une **biodiversité** d'exception et des **ressources aquatiques** de grande qualité.

C'est aussi une terre de légendes qui dévoile d'**autres richesses multiples** :

> patrimoine bâti historique, art roman
> architecture auvergnate
> artisanat autour de la pierre volcanique
> races emblématiques locales (vaches Salers et Ferrandaise, Rava, cheval auvergnat), 5 AOP fromagères situées au cœur du Parc) et autres produits de renommée (salaisons, lentilles…)
> patrimoines immatériels (savoir-faire, légendes, langue locale…)
> eaux thermales et minérales…

Enfin, les « Volcans d'Auvergne » constituent une **destination touristique**. Ce territoire attire chaque année de nombreux visiteurs : les grands espaces et les patrimoines du Parc étant particulièrement propices au tourisme de nature et de découverte.













Document de travail

Carte d'identité

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

- **création** : arrêté du 25 octobre 1977
- **dernier reclassement** : décret du 19 juin 2013
- **1 Région** : Auvergne-Rhône-Alpes
- **2 Départements** : Cantal et Puy-de-Dôme
- **EPCI à fiscalité propre** : 16 Communautés de Communes et d'agglomération dont 13 adhérant au Syndicat mixte du Parc
- **149 Communes** territoriales adhérentes
- **1 agglomération porte** : Clermont-Métropole
- **1 ville porte** : Bort-les-orgues
- **19 Communes partenaires** liées par convention au Syndicat mixte du Parc

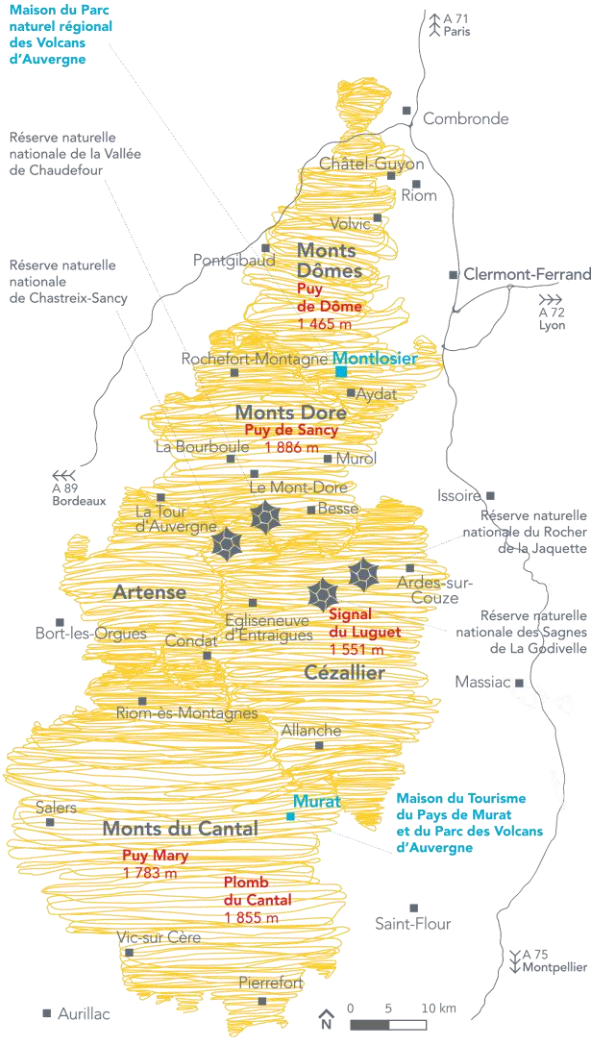

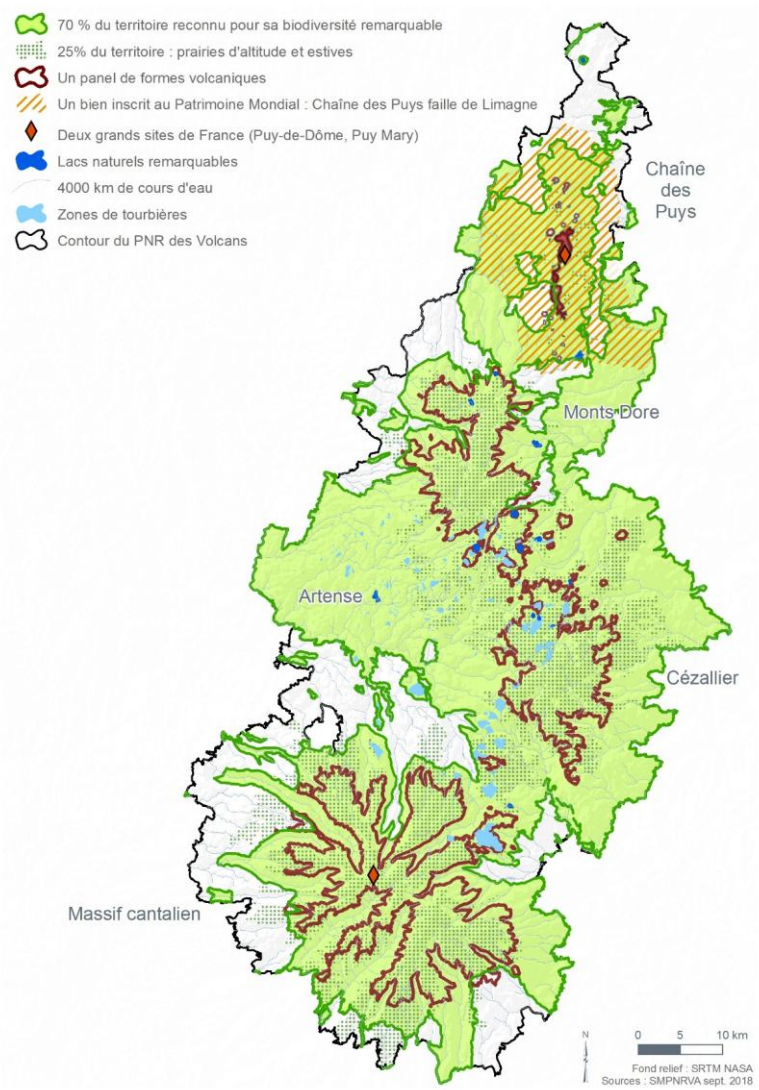

La charte 2013 » 2028 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

L'adoption de la charte a abouti :
> au reclassement des Volcans d'Auvergne en Parc naturel régional jusqu'en 2028 par décrets des 19 juin 2013 et 17 décembre 2021
> à sa reconnaissance comme Agenda 21 local par le Ministère de l'écologie le 2 juin 2014.

« ***Ensemble créer un autre développement valorisant des patrimoines exceptionnels, stimulant le respect, la solidarité sociale et territoriale, et l'innovation*** ». Telle est la formulation de l'ambition du projet qui vise à créer un lien harmonieux des habitants avec le territoire, et à aboutir, à l'horizon 2025, à une qualité de vie renforcée et partagée. Cette quête s'appuie sur la recherche d'un équilibre fort, cohérent et promu entre préservation et valorisation des atouts patrimoniaux locaux, passant par un développement durable qui s'appuie à la fois sur les ressources naturelles, les habitants et les autres acteurs intervenant sur le territoire. Il s'agit ainsi :
> d'impliquer les acteurs dans la mise en œuvre de la charte
> de se retrouver et de vivre ensemble, autour de valeurs de partage et d'unité du territoire
> d'accueillir habitants et activités en s'inspirant judicieusement et durablement des richesses locales
> d'expérimenter, de transférer, d'adapter les savoir-faire
> de valoriser espèces, milieux naturels, paysages, architecture, bâti historique, savoir-faire locaux
> de conserver les caractères uniques des hauts lieux et de la biodiversité.



Territoire remarquable à bien des égards, le Parc des Volcans d'Auvergne est avant tout **un espace rural, habité et façonné par l'activité humaine**. Ses habitants, professionnels et responsables, sont les premiers acteurs de son développement, de sa préservation et valorisation. L'avenir du territoire dépend aussi du maintien de ses habitants et de leurs activités. C'est à ce titre qu'ils sont placés au cœur du présent projet de territoire.

3 orientations

Complété par le plan du Parc apportant un regard territorial au 1/100 000e, le rapport de charte expose cette politique envisagée pour le Parc au regard d'un certain nombre d'enjeux. Il est structuré autour de 3 grandes orientations liées à la fois à une approche pédagogique inscrite dans la durée (pour mobiliser efficacement) et à une logique de publics cibles :

Document

La structure de la charte 2013 » 2028 du Parc des Volcans d'Auvergne

Orientations	1 - La cohesion territoriale et sociale inspiree par le caractere patrimonial du Parc	2 - Un cadre de vie exceptionnel conforte par des politiques publiques innovantes	3 - Une economie entrainee par des activites phares misant respectueusement sur les ressources du territoire
Cibles	**HABITANTS**	**ACTEURS PUBLICS**	**PROFESSIONNELS**
Sous-orientation et leurs mesure	**Le territoire révélé et vécu pour ses valeurs patrimoniales** > Favoriser l'appropriation et la valorisation culturelle des patrimoines du territoire > Susciter l'envie des habitants d'agir en accord avec les enjeux du developpement durable dans le quotidien et dans leurs choix de vie au sein du Parc **Un territoire d'accueil attractif, choisi pour sa singularité et sa qualité de vie** > Accueillir de nouveaux habitants et actifs en valorisant le caractère atypique et les potentialites du territoire > Optimiser les conditions de vie quotidienne en confortant et en adaptant l'offre de logements, d'equipements et de services à partir des bourgs centres	**Des patrimoines exceptionnels reconnus et transmis** > Réaliser une gestion d'excellence des grands espaces uniques et révéler les singularités du paysage du Parc > Enrichir la biodiversité en préservant les milieux naturels et la mobilité des espèces **Des ressources naturelles valorisées raisonnablement** > Articuler les modes de gestion et d'exploitation des ressources en eau dans une optique de solidarité et de respect des milieux aquatiques et humides > Promouvoir les économies d'énergies et maîtriser la production d'énergies renouvelables **Des espaces de vie de qualité grâce à une planification optimisée** > Renforcer l'aide à la décision pour optimiser les projets de demain > Maîtriser l'espace au regard des différents enjeux grâce à des outils d'urbanisme et démarches de projets adaptées	**L'agriculture, un socle vivant, adapté aux enjeux économiques et environnementaux** > Encourager les productions agricoles génératrices de valeur ajoutée et garantes des ressources locales > Soutenir une profession d'agriculteur attractive et accessible **Une offre touristique et de loisirs de pleine nature durable et identitaire du Parc** > Stimuler la structuration d'une offre touristique durable et révélatrice des spécificites du Parc > Développer la découverte itinérante et la mobilité douce, conforter les loisirs de nature respectueux des ressources locales **La valorisation de la forêt comme richesse patrimoniale et économique locale** > Promouvoir une gestion des forêts intégrée, favorisant leur vitalité > Renforcer l'exploitation forestière et conforter les filières du bois autour d'objectifs économiques et environnementaux **L'exploitation durable des richesses géologiques par une gestion optimisée des ressources** > Contribuer à l'optimisation des modalités d'exploitation des ressources du sous-sol et valoriser le patrimoine géologique > Conforter et moderniser la filière économique et la trame architecturale valorisant la pierre volcanique **L'installation d'activités novatrices et la démonstration de pratiques durables à forte valeur** > Accompagner l'installation d'entreprises adaptées au contexte local > Attribuer et animer la marque du Parc pour soutenir et stimuler les activités durables valorisant les patrimoines du territoire
↓ **Enjeux**	↓ **Dynamiser le territoire en développant une culture du partage et de l'accueil** autour des richesses patrimoniales, qui constituent un bien commun à transmettre, pour aboutir à une solidarité et attractivité territoriales	↓ **Anticiper, organiser, gérer les atouts environnementaux et patrimoniaux** du territoire (grands espaces volcaniques, paysage, biodiversité et milieux naturels, ressource en eau, énergie) dans le cadre d'aménagements maîtrisés et de politiques prospectives adaptées	↓ **Stimuler des démarches innovantes, solidaires,** soucieuses d'une utilisation pertinente des ressources naturelles et des savoir-faire locaux (agriculture, accueil touristique, sylviculture et filières de valorisation du bois, exploitation des matériaux du sous-sol).

Document de travail

PRINCIPES ET LIMITES DE CETTE EVALUATION

L'évaluation d'un projet de territoire à responsabilité partagée

La charte constitue le document de référence qui définit des orientations, objectifs et engagements partagés. Son évaluation vise à :

> apprécier la **manière** dont ce projet collectif a été mis en œuvre et sa contribution aux évolutions observées sur le territoire.
> mesurer les **évolutions** du territoire
> identifier les **facteurs** ayant favorisé ou limité l'atteinte des objectifs
> analyser les **résultats** qu'il a permis d'obtenir
> tirer un **enseignement** pour l'élaboration de la future charte comme aide à la décision pour le renouvellement du classement.

Sa mise en œuvre repose sur une **dynamique partenariale** : chacun met en œuvre les mesures au regard de ses compétences et moyens respectifs. Son évaluation concerne donc l'ensemble des démarches, qu'elles aient été conduites directement ou induites par le Syndicat mixte, par les collectivités signataires, par les services de l'État, par des établissements publics ou par d'autres partenaires.

> Le **Syndicat mixte du Parc** assure l'animation de la charte ; à ce titre, il impulse des démarches, accompagne les collectivités et les acteurs locaux, coordonne les partenariats, assure le suivi des engagements et conduit certaines actions en maîtrise d'ouvrage directe.
> Les **communes,** les **intercommunalités**, les **Départements**, la **Région** et l'**État** prennent des décisions pour réaliser des objectifs.
> De **nombreux partenaires** publics ou privés, des **habitants**, entreprises, des agriculteurs, gestionnaires d'espaces naturels et le tissu associatif y contribuent également.

L'évaluation tient compte de ces responsabilités et rôles divers ; elle distingue autant que possible les actions conduites par chaque maître d'ouvrage, tout en appréciant les contributions collectives aux objectifs de la charte.



Une approche fondée sur la contribution

Les évolutions observées depuis 2013 ne résultent pas de la seule mise en œuvre de la charte. Elles dépendent aussi des politiques nationales et européennes, des interventions des collectivités, des évolutions économiques et sociales ou encore du changement climatique et des crises intervenues durant la période… Ces évolutions ne peuvent donc pas être attribuées à la seule charte.

Son évaluation vise donc à apprécier sa contribution aux changements constatés, en tenant compte des autres politiques publiques, des facteurs extérieurs et de l'intervention des nombreux acteurs du territoire.

Notions utilisées dans l'évaluation

Le Parc naturel régional : le territoire classé, l'ensemble de ses patrimoines, habitants et acteurs ➔ Les résultats produits, les effets sur l'évolution du territoire constituent l'objet final de l'évaluation.

La charte : le projet collectif adopté pour la période 2013 » 2028
➔ Elle constitue le référentiel de l'évaluation.

Le Syndicat mixte du Parc : l'établissement public chargé d'animer, de coordonner, de suivre et d'accompagner la mise en œuvre de la charte
➔ Son action est analysée comme l'une des composantes de la mise en œuvre de la charte.

Les signataires et partenaires : les collectivités, l'État, les établissements publics, les organismes socioprofessionnels, les associations et les autres acteurs ayant contribué à la mise en œuvre de la charte ➔ Leur contribution est prise en compte dans l'analyse de la mise en œuvre des mesures.

Document de travail

Pour étayer ses conclusions, la présente évaluation repose sur la mobilisation de **plusieurs approches complémentaires :** quantitatives, qualitatives et contextuelles.

Analyses documentaires et quantitatives

L'analyse documentaire constitue le socle de l'évaluation. Elle permet de replacer la mise en œuvre de la charte dans son contexte (événements marquants, évolutions des politiques publiques ayant influencé le territoire au cours des quinze dernières années…), de rappeler les objectifs initiaux, de retracer les principales actions engagées et de recenser les réalisations, les moyens mobilisés et les partenariats développés. Il s'agit notamment de :

> **la charte** 2013 » 2028
> **les diagnostics du territoires** : celui réalisé en 2011 pour la préparation de la charte aujourd'hui évaluée et le diagnostic élaboré en 2025 pour sa révision
> **les rapports annuels d'activités** du Syndicat mixte du Parc de 2013 à 2025
> **les différentes études** conduites pendant la durée de la charte
> **les contributions** transmises par les signataires et plusieurs partenaires.

Exploitation du tableau de bord de suivi de la charte

En complément du Système d'Information Géographique (SIG), un tableau de bord a été mis en place dès 2014. Il rassemble des indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre de la charte (notamment niveau de réalisation des engagements du Syndicat mixte du Parc), les résultats obtenus et les évolutions du territoire.

Son exploitation permet notamment :

> d'apprécier l'évolution des principaux indicateurs entre 2014 et 2024
> d'identifier les objectifs atteints, partiellement atteints ou non atteints
> de mettre en évidence les tendances d'évolution du territoire
> d'alimenter les jugements formulés pour chacune des mesures de la charte.

Ces indicateurs sont systématiquement confrontés au contexte de leur évolution et des éventuelles limites de leur interprétation.

Des enquêtes et analyses confiées à des prestataires indépendants

Le Syndicat mixte du Parc a souhaité compléter les analyses documentaires et quantitatives par des démarches qualitatives confiées à des prestataires extérieurs. Ce choix répond à un double objectif :

> bénéficier d'un regard indépendant sur la perception de la charte par les différents acteurs du territoire
> enrichir l'évaluation par des éléments qualitatifs.

Ces démarches ont été mobilisées pour :

> **l'évaluation à mi-parcours de la charte (2019)** ;
la contribution du bureau d'études ACTeon[1] a permis d'apporter un éclairage sur la mise en œuvre de la charte à mi-parcours, les difficultés rencontrées et les premiers résultats observés

> **l'évaluation finale de la charte (2025) ;**
le Syndicat mixte du Parc a sollicité les prestataires :

- Kaléidoscop[2] pour animer les démarches de concertation territoriales (mobilisant élus locaux et socioprofessionnels) et mener l'évaluation qualitative de fin de classement.
- Échelles & Territoires pour une analyse spécifique de la gouvernance.

Les travaux ont notamment reposé sur des enquêtes et entretiens auprès des habitants, des élus, des partenaires et de l'équipe du Syndicat mixte du Parc, afin de recueillir leurs perceptions sur la mise en œuvre de la charte. Ces résultats reflètent les avis des personnes interrogées, sans prétendre représenter l'ensemble des acteurs du territoire.

Ils complètent les données chiffrées et éclairent les résultats des actions, les difficultés rencontrées, les relations entre acteurs et les attentes pour la future charte.

[1] ACTeon a animé des questionnaires (129 habitants, 40 élus de Communes et d'EPCI, 12 d'élus du Comité syndical du Parc) et 20 entretiens d'élus (Communes et EPCI) et de partenaires techniques
[2] Kaléido'scop a animé des questionnaires (417 habitants, 81 élus de Communes et d'EPCI et des entretiens (9 avec 10 élus de communes, EPCI, Départements et Région, 11 avec 14 partenaires techniques).

Document de travail

Les indicateurs du tableau de bord de la charte

Afin de disposer d'un suivi de la mise en œuvre de la charte pendant toute sa durée d'application, sous l'égide d'un comité de pilotage partenarial, les signataires se sont dotés d'un tableau de bord. Celui-ci constitue le principal **outil de suivi et d'évaluation du projet de territoire**. Il permet de suivre les actions engagées, leurs résultats et les évolutions du territoire à partir d'indicateurs communs.

Le tableau de bord suit l'organisation de la charte, mesure par mesure. Pour chacune des mesures retenues pour l'évaluation, une question évaluative précise les principaux enjeux auxquels l'évaluation doit répondre. Elles traduisent les interrogations essentielles des signataires sur la mise en œuvre de la charte :

- les **actions prévues** ont-elles été réalisées ?
- les **objectifs poursuivis** sont-ils atteints ?
- les **évolutions observées** sur le territoire peuvent-elles être reliées aux actions engagées ?
- les **modalités de gouvernance** mises en place sont-elles adaptées ?

Pour y répondre, chaque mesure est associée à un nombre limité d'indicateurs, choisis en fonction de leur intérêt et des données disponibles. Ces indicateurs permettent de suivre aussi bien la réalisation d'actions que des effets sur le territoire. Ils sont complétés par une analyse qualitative permettant d'interpréter les résultats et de mieux apprécier la contribution de la charte aux évolutions observées.

Le tableau de bord mobilise ainsi plusieurs catégories complémentaires d'informations :

- près d'une **soixantaine d'engagements du Syndicat mixte du Parc** et, entre une **vingtaine** et une **trentaine d'engagements de chaque signataire** (Etat, Région, Départements)
- une vingtaine de **résultats attendus** sur le territoire
- près d'une **cinquantaine de descripteurs** de territoire.

Une majorité de ces indicateurs - liés à des actions ou démarches à mettre en œuvre - sont associés à :

- une **échéance de l'objectif à atteindre** ; la mise à jour de l'indicateur peut toutefois être annuelle ou pluriannuelle.
- une **valeur de référence** et une **valeur cible :** pour chaque résultat attendu et engagement retenu à l'évaluation, des valeurs quantifiant et/ou qualifiant leurs objectifs à atteindre ont été fixées, à savoir : une valeur initiale (T0) et des valeurs objectifs réalistes, selon une grille de pourcentages de 0% à 100%. Elles permettent d'apprécier les progrès réalisés au cours de la mise en œuvre de la charte.

Leur alimentation repose sur les données produites par le Syndicat mixte du Parc, les collectivités signataires, les services de l'État, les établissements publics, les observatoires existants, ainsi que les différents partenaires scientifiques et techniques.

Alimenté régulièrement tout au long de la vie de la charte, il permet de suivre les résultats obtenus, les écarts aux objectifs et les principales évolutions du territoire.. Il nourrit les évaluations à mi-parcours et finale de la charte. Au-delà de l'exercice évaluatif, il fournit également aux signataires **des éléments utiles pour adapter leurs interventions au cours de la charte**.

Document de travail

Des résultats des questionnaires « Habitants »

Ils habitent le Parc…

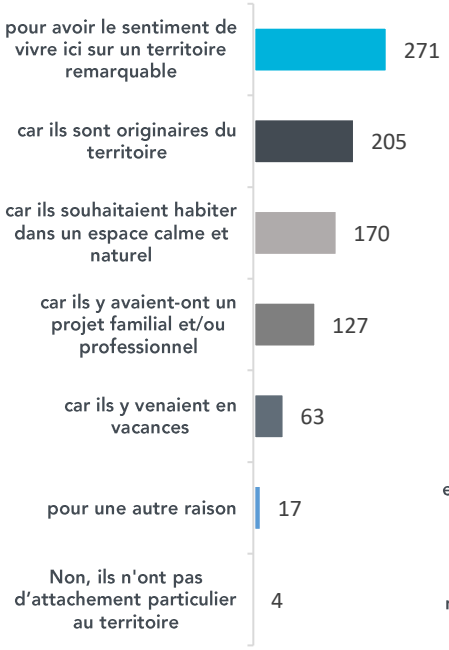

Ils associent le Parc des Volcans d'Auvergne à…

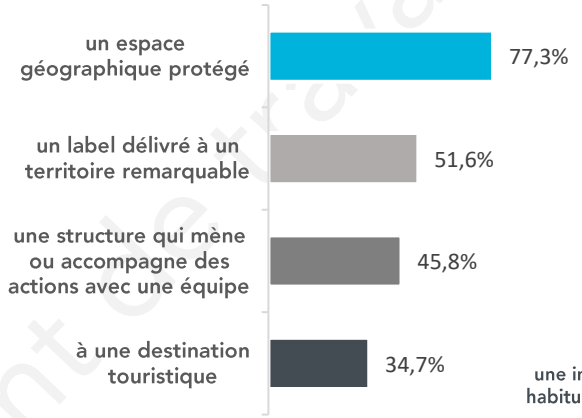

Pour eux, ce qui rend le Parc si singulier, c'est…

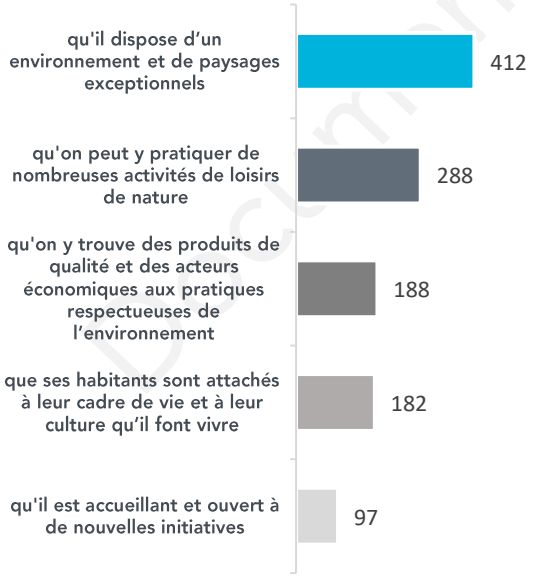

Pour eux, la plus-value du Parc c'est…

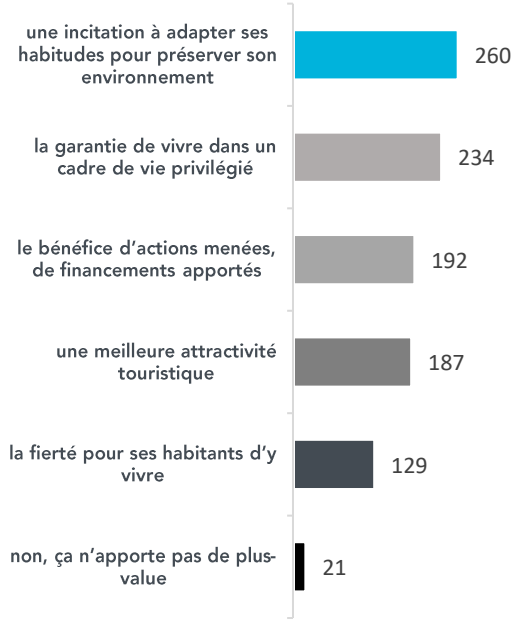

Document de travail

Une analyse fondée sur plusieurs sources

Au sein de la présente évaluation, **chaque constat repose sur le croisement de ces différentes informations disponibles** :

- les objectifs inscrits dans la charte
- les évolutions mises en évidence par les diagnostics territoriaux, notamment les éléments de contexte
- les actions retracées dans les rapports d'activités
- les résultats du tableau de bord d'évaluation
- les contributions des autres signataires lorsqu'elles sont disponibles
- les analyses produites dans le cadre des évaluations précédentes
- les perceptions exprimées par les habitants, les élus et les partenaires.

Catégorie de sources	Principaux documents	Contribution à l'évaluation
Document de référence	> Charte 2013-2028	Référentiel de l'évaluation, objectifs, enjeux initiaux
Évolution du territoire	> Diagnostics territoriaux de 2011 et 2025 > Données statistiques et SIG	Analyse des évolutions observées depuis 2011
Suivi de la charte	> Tableau de bord des indicateurs, bilans annuels > rapport d'évaluation intermédiaire et ses annexes	> Mesure des résultats attendus et suivi des engagements > Analyse de la mise en œuvre à mi-parcours et premiers enseignements
Mise en œuvre	> Rapports d'activités 2013 » 2025 du Syndicat mixte du Parc > Contributions de signataires	Identification des réalisations, des partenariats et des principaux projets conduits
Évaluations qualitatives	> Travaux ACTeon environnement (2019) > Travaux Kaléidoscop, évaluation qualitative (2025) > Échelles & Territoires, rapport gouvernance (2025)	Perceptions des habitants, des élus, des partenaires…



Des sources complémentaires

Les différentes sources mobilisées apportent des éclairages complémentaires :

- Les données chiffrées (indicateurs du tableau de bord, statistiques territoriales et données SIG) permettent de mesurer les réalisations et les évolutions observées.
- Les documents de suivi (rapports d'activités, contributions des signataires et autres bilans) renseignent sur les actions engagées et les moyens mobilisés.
- Les évaluations qualitatives indépendantes apportent une analyse des pratiques, des coopérations et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la charte.
- Les enquêtes et entretiens permettent de mieux connaître les perceptions et les attentes des habitants, des élus et des partenaires.

Le croisement de ces sources permet de mieux apprécier les résultats, d'en comprendre les raisons et d'en reconnaître les limites.

Gouvernance partenariale de l'évaluation

Pour mener cette évaluation, le SMPNRVA, maître d'ouvrage de cette étude, associe ses principaux partenaires, notamment financiers : dès 2015, sur la base des mêmes groupes que ceux constitués pour la préparation de la charte, ces partenaires ont été réunis à plusieurs reprises pour préparer puis conduire l'évaluation de la charte, aux plans politiques et techniques, soit :

> un **comité de pilotage (COPIL),** composé de représentants décisionnaires de la Sous-préfecture d'Issoire et de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, élus de la Région Auvergne Rhône-Alpes et des Départements Cantal - Puy-de-Dôme, ainsi que le Bureau syndical du Parc, qui aborde les questions sous un angle politique

> un **comité technique (COTECH)** composé de représentants techniques de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, des Départements Cantal et du Puy-de-Dôme, du SMPNRVA, ainsi que des intercommunalités volontaires, qui intervient davantage sur le plan technique

> le **Comité syndical du Parc**, qui regroupe les représentants des collectivités composant le territoire et/ou oeuvrent pour celui-ci (délégués des communes, des EPCI, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, des Départements du Puy-de-Dôme et du Cantal) qui prend les principales décisions.

Limites de l'évaluation

> **Plusieurs événements et évolutions** ont influencé le territoire pendant la période 2013-2025 :
  - les évolutions de la Politique Agricole Commune en 2013 et 2023
  - des réformes des collectivités territoriales (notamment avec la fusion des Régions en 2015)
  - de nouveaux programmes européens pour la période 2021-2027, dont le transfert de comptence Nature 2000 aux Régions
  - le changement climatique qui fait déjà sentir ses effets (notamment forte sécheresse en 2022 et 2026)
  - la crise sanitaire liée à la Covid-19 de 2020-2021
  - la crise énergétique de 2021 à 2023
  - des attentes sociétales nouvelles...

  Il n'est donc pas possible d'attribuer les évolutions observées uniquement à la mise en œuvre de la charte ; l'évaluation cherche plutôt à apprécier la contribution de celle-ci à ces évolutions.

  Le tableau de bord constitue une source essentielle, même si certains indicateurs ont été difficiles à renseigner ou à actualiser et ne permettent pas d'appréhender toutes les dimensions qualitatives de la charte. L'analyse a donc été complétée par d'autres sources.

> Les enquêtes, entretiens et ateliers conduits en 2019, puis en 2025, apportent des éclairages utiles, sans prétendre représenter l'ensemble des habitants, des élus et des partenaires du territoire : ces démarches reposent sur l'expression d'un nombre limité d'acteurs et traduisent des appréciations nécessairement **subjectives**.

  Par ailleurs, on relève fréquemment une **méconnaissance** des enjeux et actions menées au titre du Parc par les acteurs locaux. Sans s'y substituer, ces perceptions viennent donc compléter les constats établis à partir des données disponibles.

> La présente évaluation est conduite dans le cadre de la révision de la charte, alors que celle-ci n'est pas encore arrivée à son échéance réglementaire.

  Or, **certaines actions engagées produiront leurs effets au-delà de cette période** et ne pourront être pleinement appréciées qu'au cours de la mise en œuvre de la future charte.

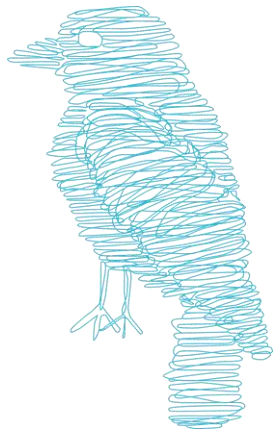

Document de travail

ANALYSE DES MESURES ET ENSEIGNEMENTS POUR LA FUTURE CHARTE

Composantes de leur évaluation

Au regard de l'architecture de charte 2013 » 2028 du Parc (orientations, déclinées en mesures, puis en dispositions), **l'évaluation est réalisée à l'échelle des mesures**.

Dans un premier temps, sont rappelés **l'objet de la mesure,** soit :

> les constats du diagnostic de 2011 et les objectifs de la charte
> la question à laquelle l'évaluation cherche à répondre
> son ambition en termes d' objectifs fixés pour la mesure au sein de la charte

…puis **son cadre évaluatif,** soit une question évaluative qui précise ce que l'on souhaite apprécier en priorité comme réalisations, résultats et évolutions du territoire.

Son analyse évaluative est ensuite réalisée à plusieurs niveaux :

> la **mise en œuvre de la mesure**, en distinguant les actions conduites par le Syndicat mixte du Parc de celles des signataires de la charte (elles ne constituent pas toutefois un recensement exhaustif de toutes les actions conduites par chaque signataire)
> les **regards croisés entre un certain nombre d'acteurs** sondés dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du classement du Parc (2019) et de celle de la présente évaluation finale en 2025
> **les effets** (résultats et réalisations obtenus, évolutions observées du territoire…), les **réussites** (résultats obtenus, objectifs atteints…) et **limites** (des échecs, éléments de contexte ayant freiné les dynamiques…)
> **les indicateurs de suivi** extraits du tableau de bord de la mise en œuvre de la charte
> **une conclusion**, qui répond de manière synthétique à la question évaluative en croisant l'ensemble des analyses précédentes
> **les principaux enseignements** destinés à aider à la préparation de la future charte.

La Chaîne des Puys © Eve Lancéry



Document de travail

Chaîne de raisonnement

appliquée pour l'évaluation des mesures

POURQUOI CETTE MESURE ?
La situation initiale (diagnostic du territoire en 2011)

Quel est son objet, son cadre évaluatif ?
Ses dispositions, la question évaluative

Qu'a-t-on mis en œuvre ?
Les actions structurantes menées

Quel regard portent les acteurs ?
Les témoignages issus des entretiens, des questionnaires.

Quels résultats, éléments de contexte ? Quelle analyse ?
Les évolutions du territoire (diagnostic du territoire de 2025), l'analyse au regard d'éléments de contexte, du regard des acteurs et de l'ambition de la mesure

QUELS ENSEIGNEMENTS POUR LA FUTURE CHARTE ?
Les démarches à privilégier à l'avenir

Grille des conclusions évaluatives des mesures

Ces appréciations reposent sur le croisement des indicateurs, des réalisations recensées et des analyses qualitatives. Elles constituent un jugement évaluatif et non une mesure directe de l'effet de la charte. Lorsque les données disponibles ne permettent pas d'apprécier précisément certains résultats ou effets, cette limite est prise en compte dans la notation.

	★☆☆☆☆	★★☆☆☆	★★★☆☆	★★★★☆	★★★★★
Niveau de MISE EN ŒUVRE COLLECTIVE (signataires, autres acteurs…) des démarches prévues dans chaque mesure	**Très faible :** peu de mise en œuvre, peu d'actions concrètes, mobilisation faible ou discontinue, peu de résultats observables au regard des objectifs fixés.	**Limité :** mise en œuvre partielle (sur quelques actions, territoires ou acteurs), plusieurs dispositions ou objectifs importants déclinés, résultats modestes au regard des ambitions de la charte.	**Intermédiaire :** mise en œuvre inégale, plusieurs actions ou dynamiques significatives, sans toutefois couvrir pleinement les objectifs ou produire des résultats suffisamment généralisés à l'échelle du territoire.	**Fort :** mise en œuvre importante et cohérente, des actions nombreuses, des résultats tangibles. Des dispositions, secteurs du territoire ou objectifs toutefois moins aboutis.	**Très fort :** mise en œuvre très complète et continue, forte mobilisation des acteurs, des actions répondant à l'essentiel des dispositions, des résultats significatifs à l'échelle du territoire.
Niveau d'INTERVENTION du SYNDICAT MIXTE DU PARC : continuité, ampleur, diversité des actions portées au regard de ses moyens	**Très limité :** peu d'actions directement rattachables à la mesure	**Limité :** quelques actions, ponctuelles ou de portée limitée	**Intermédiaire :** des intervention réelle, mais concentrée sur certains volets ou certaines périodes	**Fort :** intervention régulière et significative sur plusieurs volets	**Très fort :** intervention importante, continue et couvrant largement la mesure
EFFETS CONSTATES SUR LE TERRITOIRE jusqu'en 2025 de la mise en œuvre des démarches collectives et actions du Syndicat mixte du Parc	**Défavorables :** la situation a peu progressé ou s'est dégradée sur les principaux enjeux de la mesure.	**Peu favorables :** les évolutions positives sont faibles et les difficultés de départ restent très présentes.	**Contrastés :** des progrès sont visibles, mais ils restent partiels ou accompagnés de difficultés importantes.	**Favorables :** les évolutions sont clairement positives, malgré quelques limites.	**Très favorables :** le territoire a nettement évolué dans le sens recherché par la mesure.

Document de travail

Mesure 1.1.1 - Favoriser l'appropriation et la valorisation CULTURELLE des patrimoines du territoire

Objet et cadre évaluatif

Le diagnostic du territoire établi en 2011 expose **la richesse des patrimoines naturels, paysagers et culturels des Volcans d'Auvergne**. Les habitants ne les connaissent toutefois pas tous aussi bien et ne se sentent pas toujours concernés par leur préservation.

De nombreuses initiatives portées par les collectivités, les associations et les acteurs culturels existent pour les faire connaître et les valoriser, mais elles restent assez dispersées et peu reliées entre elles à l'échelle du Parc.

Au regard de ces constats et des attentes exprimées, la mesure vise à **mieux faire connaître et partager les patrimoines naturels, paysagers et culturels des Volcans d'Auvergne, à favoriser leur appropriation par les habitants et à développer leur valorisation culturelle.**

Elle cherche aussi à **soutenir les initiatives locales** et à **créer davantage de liens entre les acteurs du territoire.**

L'évaluation examine les actions menées, leurs résultats et le regard des acteurs, à partir de la question suivante :

« Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis de mieux connaître et faire vivre les patrimoines du territoire et de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants au Parc ».

Doc de travail



Landart éphémère « Horizon nature Sancy » en 2020 © SMPNRVA

ACTIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Disposition « 1.1.1.1 - Développer la connaissance des spécificités patrimoniales, via des personnes ressources et une participation active des habitants »
et disposition « 1.1.1.3 - Encourager les dynamiques culturelles faisant vivre les richesses matérielles et immatérielles du territoire »

> **Depuis 2013** :
  - **valorisation des patrimoines auprès des habitants et des visiteurs** via la Maison du Parc, les différents sites d'accueil sur le Parc, les informations fournies aux offices de tourisme, les publications, documents d'interprétation et supports de découverte, outils numériques
  - **organisation des Bistrots d'automne, puis des Bistrots du Parc** (interruption de 2020 à 2024), soit des rencontres permettant aux habitants d'échanger avec des élus, techniciens, chercheurs et acteurs locaux autour des patrimoines du Parc et des enjeux du territoire

> **2015 - Élaboration du Projet d'Interprétation des Patrimoines** afin de structurer la programmation culturelle du Syndicat mixte du Parc autour des patrimoines naturels, paysagers, bâtis et immatériels

> **Depuis 2015 :**
  - **mise en œuvre d'une programmation culturelle annuelle** proposant conférences, spectacles, projections, expositions, balades, rencontres et animations consacrés aux patrimoines du territoire: « *Les Explosives du Parc » de 2013 à 2016, « Vagabondages volcaniques* » en 2017-2018 consacrée à la découverte des patrimoines volcaniques
  - **organisation annuelle de démarches participatives** invitant les habitants à découvrir et partager les patrimoines du territoire : 2 inventaires du Petit patrimoine bâti (à Allanche en 2015 et Saint-Etienne-de-Chomeil en 2018), Veilleurs archéologiques (2016), Lecture de paysage et carnets de voyage (2017), 2 sentiers d'interprétation (Saint-Victor la Rivière et Cascade de Faillitoux-Thiézac)…
  - **participation à des événements du territoire** valorisant savoir-faire, produits et patrimoines (Symposium de la pierre à Menet, Godiv'art, Art 'Air, Horizons nature, Fête des Pailhas, Fête des cornets de Murat…)
  - **accueil d'expositions temporaires** à la Maison du Parc, consacrées aux patrimoines naturels, volcaniques, paysagers et culturels du territoire

> **2015 à 2018 - Organisation de concertations et groupes de travail** (habitants, associations, artistes, acteurs culturels et partenaires) afin de préparer les programmations culturelles et de faire émerger des projets collectifs

> **2015-2020 - Animation de la démarche participative « Tourbières, parlons-en ! » dans le Cézallier et l'Artense** : mobilisation des habitants, agriculteurs, propriétaires, élus et gestionnaires pour recueillir et partager leurs connaissances, pratiques et représentations des tourbières. Lancée fin 2015, la démarche a notamment donné lieu à une trentaine d'enquêtes, 27 témoignages filmés, 7 ateliers participatifs, un dispositif de rue « porteur de paroles », des rencontres et voyages d'étude. Elle s'est prolongée par des ateliers locaux croisant savoirs des habitants et connaissances scientifiques sur le fonctionnement et la préservation des tourbières, puis par leur valorisation dans le Carnet du Parc « Tourbières, parlons-en ! »

> **2016 :**
  - **Résidence d'Artistes** : collecte d'éléments de mémoire auprès d'habitants du Cézallier et de la Chaîne des Puys, ayant conduit à la création du spectacle TOPO TOPIC
  - Information-formation des propriétaires forestiers et agriculteurs-éleveurs à la **présence de vestiges archéologiques**



> **2017 - Organisation d'une programmation culturelle spécifique à l'occasion des 40 ans du Parc tout au long de l'année** (soutien de 40 manifestations sportives, ateliers participatifs de création d'un carnet de voyage, 40 sorties nature, vaste marché de producteurs et d'artisans…)

Document de travail

- **2021 à 2025** :
  - Proposition, avec les offices de tourisme des **P'tites virées du Parc** : des sorties accompagnées par des accompagnateurs ou agents du Syndicat mixte du Parc permettant de découvrir, au coucher ou au lever du soleil, les paysages, le patrimoine naturel et les productions locales
  - Organisation de la **Fête des patrimoines volcaniques** : marché de producteurs et d'artisans, stands, animations, concertes, spectacles…



Actions conduites par l'equipe mutualisee de gestion de la Chaine des Puys - faille de Limagne (Syndicat mixte du Parc et Departement du Puy-de-Dome)

Depuis 2019, l'équipe mutualisée du Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc aide les habitants à mieux connaître les patrimoines de la Chaîne des Puys - faille de Limagne.

- des visites guidées, des conférences, des animations et des interventions auprès de différents publics (scolaires, habitants, visiteurs, entreprises…)
- Organisation de sorties de découverte, d'animations de terrain et d'actions de sensibilisation permettant de mieux faire connaître les patrimoines géologiques, paysagers et naturels de la Chaîne des Puys - faille de Limagne.
- Production de supports d'interprétation, d'expositions, d'outils pédagogiques et de contenus de communication consacrés aux patrimoines volcaniques.



Document de travail

Disposition « 1.1.1.2 - Favoriser les échanges entre territoires et entre générations »

- **2015 à 2025 - Participation à des échanges et rencontres avec d'autres territoires, Parcs naturels régionaux ou réseaux nationaux** afin de partager des expériences en matière de valorisation des patrimoines
- **Depuis 2016, organisation du projet d'échanges pédagogiques « Métropolitains en herbe »** (cf. mesure 1.1.2)
- **2016 à 2019 - Développement d'une coopération avec une délégation mexicaine** autour du concept de paysage bioculturel, comprenant plusieurs rencontres, visites de terrain, échanges d'expériences et voyages d'étude sur les liens entre patrimoine, paysages, habitants et développement territorial.

Demarches des signataires

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Soutien financier

> au Projet d'Interprétation des Patrimoines
> à la programmation culturelle du Parc (P'tites virées du Parc, Fête des patrimoines volcaniques, actions de sensibilisation, restauration du patrimoine, valorisation des savoir-faire…)
> à des projets de restauration et de valorisation du patrimoine bâti, du patrimoine rural et des patrimoines culturels locaux.

Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme

> Contribution (63) à l'édition d'une carte volcanologique
> Soutien financier de projets de restauration et de valorisation du patrimoine bâti, archéologique et culturel
> Accompagnement des musées, sites patrimoniaux, archives départementales, réseaux de lecture publique et équipements culturels
> Valorisation des Espaces naturels sensibles et de leurs patrimoines
> Soutien de festivals, manifestations culturelles, événements artistiques
> Mise en valeur d'itinéraires de découverte et de sites touristiques.

Communes

> Restauration et entretien du patrimoine communal (églises, fontaines, fours, petit patrimoine, croix, lavoirs, burons communaux...)
> Soutien d'associations locales œuvrant en faveur des patrimoines
> Organisation et accueil de manifestations culturelles, fêtes traditionnelles, expositions et conférences
> Mise à disposition des locaux, des espaces publics ou des moyens techniques pour les actions du Parc
> Valorisation d'éléments patrimoniaux dans leurs projets d'aménagement, leurs supports de communication...



EPCI

> Préparation et promotion d'une programmation culturelle intercommunale
> Gestion ou soutien d'équipements culturels et touristiques
> Accompagnement des offices de tourisme dans la valorisation des patrimoines

État

> Protection réglementaire des monuments historiques, des sites patrimoniaux et des patrimoines naturels
> Soutien apporté par les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) aux projets culturels, aux restaurations patrimoniales et à la création artistique
> Actions conduites par les services patrimoniaux, les Architectes des Bâtiments de France et les services déconcentrés de l'État
> Financements mobilisés au titre de différentes politiques nationales (patrimoine, culture, éducation artistique, patrimoine mondial…)

Document de travail



UNE RÉELLE PRISE DE CONSCIENCE DES RICHESSES PATRIMONIALES QUI GÉNÈRE UNE ENVIE D'AGIR EN FAVEUR DE LEUR PRÉSERVATION. Les habitants ont le sentiment de vivre sur un territoire remarquable (64% des réponses) qui se singularise par un environnement et des paysages exceptionnels (96.5%). Interrogés sur leur perception de l'évolution du territoire, ils sont ainsi largement d'accord avec les affirmations suivantes : les paysages demeurent remarquables (d'accord à 98%), la biodiversité les lacs et tourbières sont préservés (88%).



UNE VISION « ESTHÉTIQUE » ANCRÉE DANS LA « RURALITÉ » POUR DES HABITANTS ATTACHÉS À LA BEAUTÉ DU TERRITOIRE, À SES TRADITIONS ET SAVOIR-FAIRE. Les intercommunalités soulignent une sensibilité écologique des nouveaux arrivants, mais évoquent également une méconnaissance de leurs nouveaux lieux de vie qui génère conflits et paradoxe (ex rejet des coupes forestières et appétence pour les constructions bois).



UN ATTACHEMENT À LA SOLIDARITÉ ET LA PROXIMITÉ, MAIS UN DÉFI À RELEVER FACE AUX MUTATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DU TERRITOIRE. Les habitants sont attachés à la proximité des services et des commerces, mais aussi aux relations d'entraide et aux liens entre les personnes : les services, les commerces, la mobilité et les relations humaines. L'entraide et la proximité humaine restent des éléments forts de l'identité du territoire, mais certains habitants regrettent un affaiblissement des liens face à l'arrivée de nouveaux résidents ou au vieillissement de la population.



UN TERRITOIRE PERÇU POUR SES « MASSIFS », UN PARC AVEC DES VOLCANS « VISIBLES » OU « INVISIBLES », DES PAYSAGES AUXQUELS LES HABITANTS SONT ATTACHÉS ET QUI LES RELIENT AU TERRITOIRE.
Les paysages du territoire demeurent « remarquables » pour 98% des habitants. Les élus témoignent de leur fort « attachement au territoire et à son histoire », doté d'une « *véritable identité* », valorisée qui engendre un « *réel sentiment d'appartenance à un territoire commun* ». L'identité « Volcans » est renforcée par l'inscription au patrimoine Unesco, fortement mobilisée par les acteurs touristiques, mais on constate un déficit d'appropriation d'un territoire « Parc ».

Questionnaire

73 % des habitants interrogés estiment que le territoire est toujours porteur d'une identité forte

Parole d'habitants
J'aime le côté "grands espaces" du massif central.
Je suis attachée à la région et au patrimoine familial. Cela reste ma région préférée au monde, et il est essentiel de la préserver.
Le patois auvergnat fait partie de notre culture, il ne faut pas l'oublier.

Parole d'élus
Le Parc est au cœur des Volcans et c'est ça qui fait la valeur ajoutée
Les gens commencent à s'approprier le Parc, mais cela reste difficile

Document de travail

[3] Note de l'évaluateur Kaléido'scop : « *Le sentiment d'appartenance et d'adhésion au Parc des Volcans d'Auvergne pour les habitants interrogés s'articule autour de 4 questions majeures posées dans les questionnaires en ligne le profil des répondants et leur attachement au territoire, leur perception de la singularité du territoire et de la plus-value du Parc, la connaissance des actions et du rôle du Syndicat mixte du Parc, leur propre champ d'action dans le Parc. Les principales raisons d'attachement au territoire incluent l'origine familiale et le lien historique avec la Région, le cadre naturel et calme, attirant à la fois les résidents et ceux qui y ont un projet de vie, le caractère remarquable du territoire, souligné par son environnement préservé et ses paysages exceptionnels. Il est important de préciser que nous voyons dans la construction du regard habitant une forme de biais au sujet du sentiment d'appartenance : les réponses apportées au questionnaire en ligne sont probablement des réponses d'habitants qui connaissent les canaux de diffusion du Parc et sont donc déjà des "connaisseurs" de l'instance ou dans tous les cas fortement sensibilisés aux enjeux du territoire.* »



Animation dans des prairies permanentes © SMPNRVA

DES ANIMATIONS RECONNUES POUR LA DÉCOUVERTE DES PATRIMOINES. UNE OFFRE CONSÉQUENTE D'ANIMATIONS ET D'ÉVÈNEMENTS QUI RENFORCE LA VISIBILITÉ DU PARC.

- **Plus de 20% des actions « réussies »** citées par les habitants relèvent de l'animation, et notamment d'une politique évènementielle avec une fête du patrimoine volcanique reconnue, que l'on réside dans les Monts du Cantal, le Cézallier, la Chaîne des Puys, politique évènementielle à laquelle s'ajoute une référence aux Bistrots du Parc. A noter, la mention faite par les habitants de formats type conférence et exposition, qui font écho à l'enjeu de connaissance.

- **Les élus ont souligné la dynamique enclenchée** (« *la présence et visibilité du Parc lors d'animations autour de différents évènements* », « *des interventions qualitatives quand il y a une demande* », « *c'est là où l'on voit le plus de choses, on reconnait le Parc* », ainsi que l'originalité et l'apport des « bistrots du Parc » (« *des temps de convivialité et d'acquisition de connaissance, de rencontres avec les acteurs économiques* »).

Parole d'habitants
La valorisation des produits du terroir est essentielle.
Faciliter les rencontres et échanges entre habitants est essentiel pour préserver notre identité.



Edition 2023 d'Horizon Sancy

UN POTENTIEL CULTUREL ENCORE INÉGALEMENT MOBILISÉ.

- **Une montée en compétence des EPCI sur le volet culturel** : les intercommunalités ont souligné l'offre conséquente d'évènements touristiques, mais également les efforts engagés en faveur d'une politique culturelle et d'une programmation annuelle, à destination de leurs habitants permanents. A d'illustration, le projet culturel de territoire de Riom Limagne et Volcans 2022-2030. La présence de nombreux acteurs et équipement de proximité (médiathèques…) est identifié comme un atout sur ce territoire pour proposer des projets culturels qui aident les habitants à comprendre et à discuter les changements du territoire (atelier inter-EPCI).

- **Une nature, source d'inspiration artistique et support de manifestations** : les habitants ont cité plusieurs « réussites » en référence à l'évènement culturel portée par l'OT du Massif de Sancy : des « expositions œuvres d'art en pleine nature ». Cette initiative « Horizon Sancy » est également jugée intéressante et inspirante (par certains partenaires et élus) pour valoriser le paysage et a donné lieu une déclinaison locale Godiv'Art : Land Art à La Godivelle dans le Cézallier-Sancy, présentée comme une version citoyenne/amateur de « Horizon Sancy ». Autre exemple d'initiative : 2024 « Nostra Natura », fresques murales sur la biodiversité à Chastreix (initiative soutenue par la Région au titre de son APP Culture en territoire, Ass. Recycl'art).

Parole d'élus
La fête des patrimoines volcaniques, une belle réussite, cela fonctionne bien en termes d'appropriation
Les bistrots du Parc : l'opportunité de réfléchir sur comment l'on vit ensemble et comment l'on développe le territoire.

Document de travail

+ **UNE RICHE PROGRAMMATION CULTURELLE AUTOUR DES PATRIMOINES**

Depuis 2013, les initiatives culturelles autour des patrimoines se sont développées et diversifiées. Collectivités, associations et acteurs locaux ont porté de nombreux projets de création ou de valorisation. Les politiques régionales ont aussi accompagné cette dynamique, en soutenant des projets concernant aussi bien les patrimoines naturels et paysagers qu'immatériels. Le développement des outils numériques a également fortement contribué à la diffusion des connaissances et des offres de découverte du territoire. La culture et la valorisation des patrimoines ont donc pris une place importante.

Le Syndicat mixte du Parc a également progressivement installé une programmation culturelle régulière autour des patrimoines du territoire. Avec le soutien de financeurs (Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département du Puy-de-Dôme…), les formats proposés se sont diversifiés et plusieurs rendez-vous sont aujourd'hui bien identifiés et appréciés du public : les Bistrots du Parc, les P'tites virées et la Fête des patrimoines volcaniques.

– **UNE REPARTITION ENCORE INEGALE SUR LE TERRITOIRE.**

Faire vivre cette action culturelle dans toutes les parties du Parc reste difficile. Les Bistrots du Parc permettent d'aller à la rencontre des habitants, mais demandent beaucoup de préparation pour un public souvent limité. Ils ont été interrompus plusieurs années avant de reprendre en 2025. De son côté, la Fête des patrimoines volcaniques s'est installée dans la durée, mais reste organisée à Montlosier, au Nord du Parc. Sur un territoire aussi vaste, il reste difficile de proposer régulièrement des animations au plus près des habitants.

Par ailleurs, les programmations culturelles locales sont restées peu coordonnées et peu mises en valeur à l'échelle du Parc : le Syndicat mixte du Parc a plutôt développé ses propres actions ou accompagné des initiatives ponctuelles, mais moins accompagné les politiques culturelles des EPCI qui ont peu relayé les offres culturelles du Syndicat mixte du Parc (hormis les P'tites virées du Parc).

+/- **UNE FAÇON PLUS PARTICIPATIVE DE FAIRE CONNAITRE LES PATRIMOINES, MAIS DES EFFETS SUR LES HABITANTS ENCORE DIFFICILES A CONNAITRE.**

La période a aussi vu évoluer la manière de faire découvrir et vivre les patrimoines : les actions ont davantage croisé les regards sur les paysages, le volcanisme, la biodiversité, le patrimoine bâti, les savoir-faire, les pratiques culturelles ou encore la mémoire des habitants. L'inscription de la Chaîne des Puys - faille de Limagne sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2018 a également renforcé la notoriété internationale du territoire et accru les attentes en matière de médiation et de transmission des connaissances.

Les habitants ont aussi pris davantage de place dans certains projets. « Tourbières, parlons-en ! », collectes de mémoire, inventaires ou créations participatives… ont permis de faire appel à leurs connaissances, à leurs témoignages, à leurs pratiques et à leur vécu. Ces démarches ont apporté une manière de « faire parler » des patrimoines du territoire.



Elles ont permis de raconter les patrimoines à partir des connaissances et des expériences des habitants ; leur suivi est également resté limité. L'absence d'enquête ne permet pas de savoir si les habitants connaissent mieux ces patrimoines, se les approprient davantage ou se sentent plus concernés par leur préservation et par le territoire du Parc. C'est une limite importante pour apprécier pleinement l'atteinte d'un objectif de la mesure.

Toutefois, le diagnostic du territoire réalisé en 2025 dans le cadre de la préparation de la future charte confirme que les patrimoines demeurent le principal facteur d'identité et d'attractivité du territoire.

Document de travail

Suivi d'indicateurs

Tableau de bord

Taux de réalisation des engagements du Syndicat pour la mesure 1.1.1

Concertation et partenariats annuels autour d'actions culturelles	80%
Démarches participatives culturelles annuelles	84%
Accueil annuel d'expositions	86%
Information annuelle sur les patrimoines et actions entreprises	100%
Information annuelle des prescripteurs culturels, éducatifs, touristiques sur les actions de valorisation culturelle des patrimoines	82%
Partenariat avec au moins 5 territoires hors PNRVA	100%

Taux de réalisation des résultats attendus pour la mesure 1.1.1

Au moins 10 événements structurants par an valorisant les patrimoines du Parc	100%



Conclusion de la mesure

UNE DYNAMIQUE CULTURELLE A POURSUIVRE, MAIS DEVANT ETRE MIEUX PARTAGEE A L'ECHELLE DU PARC

Mise en œuvre collective ★★★★☆

+ **Une mobilisation importante autour des patrimoines**
- **Mais des initiatives encore peu reliées entre elles à l'échelle du Parc**. Les politiques et programmations restent largement portées à l'échelle de chaque collectivité, sans véritable dynamique culturelle commune.

Action du Syndicat mixte du Parc ★★★★☆

+ **Une programmation culturelle régulière et diversifiée,** avec plusieurs rendez-vous désormais bien identifiés.
- **Le Syndicat mixte du Parc a en revanche moins investi l'accompagnement des politiques culturelles locales** et leur mise en réseau, et reste confronté à la difficulté de toucher régulièrement les habitants dans toutes les parties du Parc.

Effets territoriaux jusqu'en 2025 ★★★☆☆

+ **Les patrimoines restent un facteur fort d'identité et d'attractivité** et les façons de les faire connaître se sont diversifiées.
- **Le manque de suivi ne permet toutefois pas de mesurer réellement les avancées** dans leur connaissance et appropriation par les habitants, ni dans le sentiment d'appartenance au Parc.

Document de travail

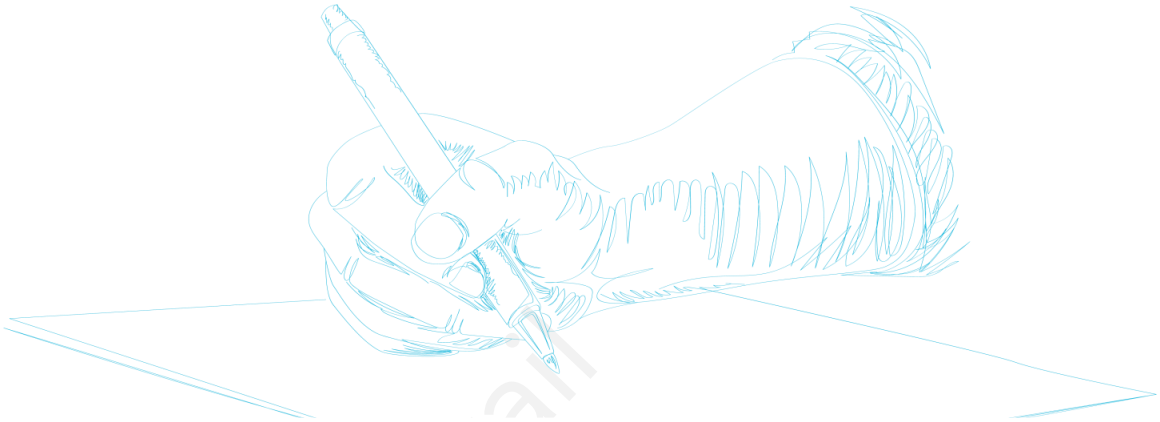

Priorités des signataires

- **Continuer à relier nature, paysages, géologie, bâti, pratiques agricoles et savoir-faire dans les projets culturels ;** donner davantage de place aux traditions, aux récits et aux autres patrimoines immatériels qui font l'identité du Parc, ainsi que plus fortement le patrimoine culturel immatériel.
- **Faire évoluer les formes d'intervention en fonction des attentes des habitants** et s'appuyer davantage sur la culture pour mettre en débat et accompagner les évolutions du territoire.
- **Accentuer la participation citoyenne**, en permettant aux habitants de produire des connaissances, des récits, des créations et des actions ; favoriser les échanges entre générations, anciens et nouveaux habitants et visiteurs sur leur manière de voir et de vivre le territoire eurs.
- **Poursuivre la médiation sur les sites emblématiques**, notamment pour expliquer les choix de gestion et aider les habitants et les visiteurs à comprendre les mesures de préservation et leurs raisons ervation.
- **Poursuivre les animations qui permettent aux habitants de se rencontrer et de découvrir leurs patrimoines,** en veillant à leur présence dans les 5 régions naturelles du Parc.
- **Maintenir les échanges inter-territoires et intergénérationnels**, en précisant davantage les effets recherchés et les suites données aux coopérations.
- **Mieux suivre les effets des actions**, en distinguant fréquentation, satisfaction, acquisition de connaissances, sentiment d'appartenance et engagement effectif, et prévoir un suivi régulier pour savoir si les habitants connaissent mieux le Parc et se sentent davantage concernés par ses actions .

Rôle du Syndicat mixte du Parc

- **Continuer à lancer des projets, à expérimenter de nouvelles façons de travailler et à mettre les acteurs culturels en relation**, tout en donnant davantage de place et en valorisant des initiatives portées localement par les collectivités, les associations et les habitants.
- **Renforcer l'implication des communes, des EPCI, des Départements et de la Région et de l'État** dans la connaissance, la transmission et la valorisation des patrimoines, en les intégrant davantage aux projets dès leur conception
- **Faire davantage travailler les équipes ensemble** pour intégrer l'éducation, la sensibilisation et la culture dans les projets du Syndicat mixte du Parc.

Coopérations avec les partenaires

- **Poursuivre les coopérations avec les associations, les acteurs culturels, les scientifiques et les éducateurs,** en les associant à la préparation et à la diffusion des projets.

Mesure 1.1.2 - Susciter l'envie des habitants d'agir en accord avec les enjeux du développement durable dans le QUOTIDIEN et dans leurs choix de vie au sein du Parc

Objet et cadre évaluatif

Le diagnostic du territoire établi en 2011 montre un **intérêt des jeunes pour l'environnement** et une **progression des projets d'éducation au développement durable** dans les établissements scolaires du Parc.

Le territoire offre aussi un cadre particulièrement favorable à la découverte des milieux et dispose de plusieurs établissements et acteurs pouvant servir de relais.

Des difficultés sont toutefois relevées pour **mieux ancrer cette éducation dans les réalités du territoire**. Les jeunes enseignants sont notamment encore assez peu formés aux spécificités locales, tandis que la disparition ou l'éloignement de certains services éducatifs complique leur accès dans les secteurs les plus ruraux.

Au regard de ces constats et des attentes exprimées, la mesure cherche à **développer une éducation au développement durable davantage liée aux spécificités des Volcans d'Auvergne, à l'école mais aussi dans les loisirs,** et à **mieux faire travailler ensemble les structures et prestataires éducatifs.**

Il s'agit aussi d'aider les habitants à faire évoluer leurs pratiques quotidiennes face aux enjeux environnementaux et aux changements à venir.

Cette éducation doit aussi **contribuer à renforcer le lien avec le territoire**. Mieux connaître son environnement et ses patrimoines doit permettre aux jeunes de développer leur sentiment d'appartenance, d'apprécier la vie en milieu rural et de pouvoir s'y projeter.

L'évaluation examine les actions menées, leurs résultats et le regard des acteurs, à partir de la question suivante :

« Dans quelle mesure les actions ont-elles permis de renforcer l'éducation et la sensibilisation aux patrimoines et à l'environnement auprès des habitants, des jeunes et des acteurs du territoire ? ».

Document de travail

Projet pédagogique « Un berger dans mon école » en 2021 avec l'école de Mazayes au sommet du puy de Dôme © SMPNRVA



ACTIONS STRUCTURANTES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

La mesure 1.1.2 fait intervenir particulièrement le Syndicat mixte du Parc : depuis le premier classement du Parc, le syndicat mixte s'investit pleinement dans l'action éducative. Chaque année, il propose aux établissements scolaires des projets pédagogiques, ainsi que des animations grand public afin d'éduquer au développement durable au regard des spécificités du Parc.

Disposition « 1.1.2.1 - Faire progresser la prise en compte de l'environnement et des pratiques durables dans les gestes quotidiens »

- **2015 à 2020 :** sensibilisation des habitants et usagers à la préservation des tourbières dans le cadre de « Tourbières, parlons-en ! »:les rencontres, ateliers et restitutions ont permis de mieux faire connaître leur fonctionnement et les pratiques favorables à leur conservation.
- **En 2019**, les participants expriment notamment le souhait de mieux faire reconnaître les actions favorables aux tourbières, de partager les connaissances acquises et de sensibiliser plus largement aux pratiques permettant leur préservation.
- **2013 à 2025** :
  - Proposition annuelle au public de nombreuses **sorties nature** et de **randonnées accompagnées** afin de faire découvrir les milieux naturels, leur caractère remarquable et fragile et les comportements nécessaires à leur préservation.

    Ces animations sont proposées depuis la Maison du Parc, la Maison du tourisme et du Parc de Murat, les maisons des réserves naturelles, les espaces naturels sensibles et différents sites remarquables du territoire. Elles portent sur les tourbières, forêts, milieux montagnards, oiseaux, chauves-souris, paysages, le volcanisme, les activités pastorales…
  - Organisation régulière de **chantiers participatifs** permettant à des habitants, bénévoles, associations et entreprises de contribuer à la restauration, à l'entretien ou à la valorisation de patrimoines locaux tout en découvrant leur histoire, leurs usages et les savoir-faire associés.
  - Diffusion de **supports de découverte et de sensibilisation,** destinés à faire connaître les espèces, les milieux, les paysages et les sites naturels et à expliquer les effets possibles d'activités humaines.
  - Proposition d'animationas dans le cadre de **manifestations nationales et territoriales** de sensibilisation, comme la Fête de la nature, la Fête de la montagne, la Nuit de la chouette, le Jour de la nuit, les Journées du patrimoine, la journée mondiale des Zones humides ou la Semaine du développement durable.
  - Proposition, avec les offices de tourisme des **P'tites virées du Parc** : des sorties accompagnées par des accompagnateurs ou agents du Syndicat mixte du Parc permettant de découvrir, au coucher ou au lever du soleil, les paysages, le patrimoine naturel et les productions locales.


Visite de tourbières © SMPNRVA

Disposition « 1.1.2.2 - Déployer les projets d'éducation des jeunes au développement durable au regard des spécificités du Parc »

> **2014 : mise en place des ateliers pédagogiques de la Maison du Parc** à Montlosier, fondés sur l'alternance entre observation de terrain et expérimentation en salle. Une formation annuelle des éducateurs et des ressources en ligne a permis de préparer, conduire et prolonger les activités. Toutefois, cette offre s'est progressivement éteinte dans l'attente de la restructurer au sein du site de Montlosier reconfiguré en 2026.

> **2013-2025 : préparation et mise à disposition d'outils pédagogiques** portant sur l'eau et les milieux quatiques, la géologie et le volcanisme, la biodiversité, les milieuxnaturels et l'histoire des paysages. Des matériels d'observation et d'expérimentation, des guides, des fiches et un outil matériel et numérique consacré à la biodiversité ont été proposés aux enseignants et aux éducateurs.

> **Mise en œuvre de projets pédagogiques** :

- **2013 - projet « Découverte des tourbières du Cézallier et de l'Artense »** à l'occasion de la seconde Fête des tourbières, dans le cadre de Natura 2000 et avec la Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle : sorties de terrain, animations et journée de valorisation des travaux des classes.
- **2014 - Projet « Et si on comptait les hirondelles autour de notre école ? »**, permettant à des classes du Puy-de-Dôme et du Cantal d'observer les hirondelles et leurs habitats près de leurs établissements.
- **Depuis 2013 - Projet « Métropolitains en herbe »,** pour des échanges de classes issues de secteurs géographiques contrastés.
- **2015 à 2018 - Projet « La biodiversité à la porte de l'école »**, avec un livret pédagogique dédié.
- **2019 à 2020 - Projet « Lacs »** (étude du fonctionnement des bassins versants, l'imperméabilité des sols, la biodiversité aquatique, les cartes topographiques, les tourbières et les légendes associées aux lacs).
- **2021 - Projet « Raconte-moi ton volcan »** associant des géologues et découverte des métiers et des usages de la pierre volcanique.
- **Depuis 2021 - Proposition du projet « Un berger dans mon école »** permettant aux élèves du Puy-de-Dôme et du Cantal de découvrir les métiers d'éleveur et de berger, les troupeaux, les exploitations et les estives.

> **2024 à 2025 - Lancement de la résidence « Habiter ici : explorateurs du quotidien »**, consacrée à la manière dont les habitants vivent dans le Parc et interagissent avec ses composantes naturelles.

Le projet mobilise la lecture du paysage et les quatre éléments : l'eau et les ressources hydriques, le feu et les énergies, l'air et l'atmosphère, la terre et les ressources du sous-sol.

Après la conception et le test d'une démarche pédagogique, le projet se poursuit en vue de la réalisation d'un outil pédagogique utilisable par les établissements scolaires

> **Depuis 2016 _ Partenariat avec l'Éducation nationale pour la préparation des projets et outils pédagogiques du Syndicat mixte du Parc.**

- 2016 - Signature d'une convention d'objectifs avec le Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand comprenant la mise à disposition de professeurs-relais pour une adaptation des projets aux programmes scolaires et aux démarches E3D. Les échanges avec les conseillers pédagogiques se poursuivent.
- 2023 - Signature d'une 2e convention triennale de partenariat avec l'Éducation nationale, associant les directions académiques du Puy-de-Dôme et du Cantal.



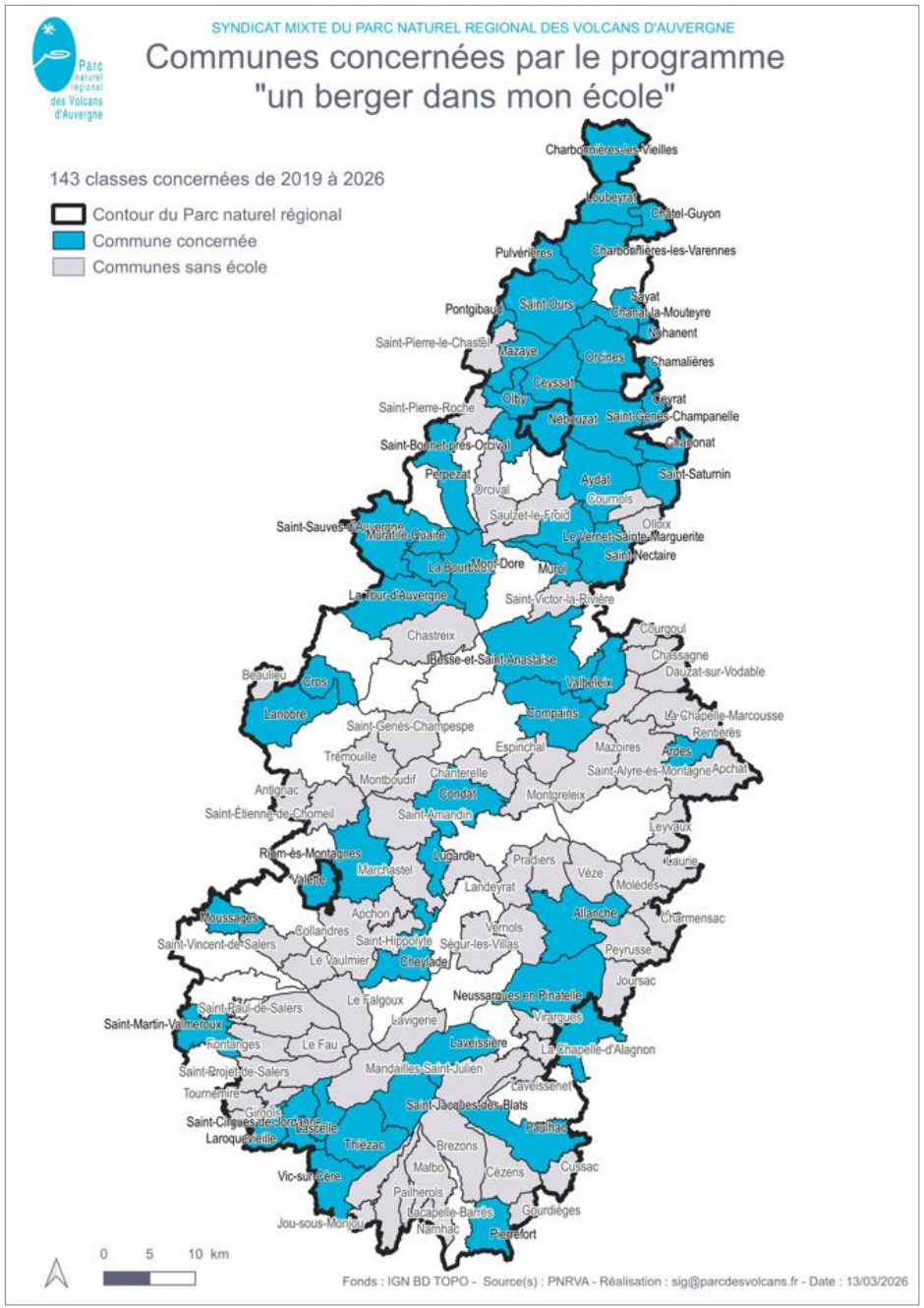

Actions de l'equipe mutualisee de gestion de la Chaine des Puys - faille de Limagne

Ces actions animées par l'équipe mutualisée contribuent aux objectifs de la mesure 1.1.2 lorsqu'elles visent la sensibilisation des jeunes et du public :

- organisation d'**animations** destinées à faire connaître les patrimoines géologiques, les estives et les usages de la Chaîne des Puys
- accompagnement de **groupes scolaires** et de **jeunes** lors de sorties, de rencontres avec des bergers ou de chantiers d'entretien de sites et de chemins
- sensibilisation aux **comportements** adaptés dans les milieux naturels : respect des troupeaux, des propriétés, des chemins, des réglementations et des autres usagers ; notamment organisation de « Run tchatche » et d'un « VTT tchatche »
- préparation et diffusion d'**outils de formation** sur les patrimoines et la gestion du site, notamment à destination des professionnels de l'accueil touristique.



www.du-savoir-a-la-chaine.fr : une formation gratuite, en ligne, lancée en 2023 qui s'adresse aux habitants, visiteurs, offices de tourisme... L'objectif est de partager une culture commune, de sensibiliser et d'informer sur les attraits, fragilités et usages de la Chaîne des Puys - faille de Limagne inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco.

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Soutien financier

> de fiches et de ressources destinées aux ateliers pédagogiques du Syndicat mixte du Parc en 2017.
> de projets pédagogiques, notamment « Un berger dans mon école » et à la résidence « Habiter ici : explorations du quotidien » dans le cadre du Contrat vert et bleu des Volcans d'Auvergne, au programme
> de démarches régionales d'éducation à l'environnement et de sensibilisation à la biodiversité, auxquelles peuvent participer les établissements et acteurs du Parc.

Département du Puy-de-Dôme

> Soutien annuel à des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable sur le territoire du Parc.
> Mise en œuvre de l'opération « Explore et protège ton patrimoine », comprenant sorties de terrain, ateliers, interventions en classe, expositions des productions des élèves et animations pédagogiques au sommet du puy de Dôme.
> Organisation des animations « Naturez-vous » dans les espaces naturels sensibles, notamment à la tourbière de Jouvion et au lac des Bordes, ainsi que dans le cadre de contrats territoriaux.
> Soutien financier au projet « Un berger dans mon école ».

Département du Cantal

> Soutien et organisation d'animations à destination du grand public et des scolaires, certaines étant confiées à la Fédération de pêche ou au CPIE de Haute-Auvergne.
> Soutien aux actions conduites dans les espaces naturels sensibles et sur les sites naturels départementaux, mise en place de projets pédagogiques.

Communes

> Participation des écoles communales aux programmes proposés par le Syndicat mixte du Parc.
> Mise à disposition de locaux, d'espaces publics, de sites naturels ou de moyens matériels pour les animations et les résidences.
> Soutien à des projets concrets issus des démarches pédagogiques : composteurs, aménagements favorables à la biodiversité, jardins, sentiers de découverte ou travaux dans les cours d'école, végétalisation des cours d'école, école dehors, E3D
> Relais des informations et mobilisation des habitants autour des animations locales.

EPCI

> Soutien financier majeur de Clermont Auvergne Métropole au projet « Métropolitains en herbe », qui structure les échanges entre classes urbaines, périurbaines et rurales.
> Participation de Hautes Terres Communauté au projet « Habiter ici : explorations du quotidien », relais de communication par la Comunauté de Communes du massif du Sancy
> Appui logistique aux projets scolaires, mise à disposition de locaux ou de sites et participation des services culturels, environnementaux ou touristiques.
> Mise en œuvre de leurs propres actions de sensibilisation à l'environnement, à l'alimentation, aux déchets, à l'énergie, aux mobilités ou à la biodiversité

État dont Éducation nationale

> Élaboration, validation et accompagnement pédagogique des projets avec les enseignants, les conseillers pédagogiques, les inspections académiques et le Rectorat.
> Mise à disposition de professeurs-relais auprès du Syndicat mixte du Parc.
> Articulation des projets avec les programmes scolaires et les démarches E3D.
> Soutien du ministère de la Culture et de la DRAC à plusieurs projets associant éducation à l'environnement et création artistique.
> Mobilisation des crédits Natura 2000 pour des projets portant sur les milieux et les espèces.


L'apprentissage sur le terrain © Eve Lancéry

Une action pédagogique appréciée :

- **l'action auprès du public scolaire** et la visibilité notamment du programme « Un berger dans mon école », citée à plusieurs reprises par les habitants.
- **la sensibilisation du grand public**, reconnue par les élus : « une sensibilisation aux paysages et patrimoines auprès du grand public », une communication réalisée sur la préservation des sites, avec différentes modalités de mise en œuvre : des sorties nature fréquemment citées, favorisant la découverte des sites naturels sensibles (réserve, tourbières), des parcours pédagogiques, un guide de bonne pratique et des outils de communication (campagne de promotion).
- **une sensibilisation également des élus des communes,** « *mais moins sensible ces dernières années*».


La biodiversité au jardin © SMPNRVA

Des habitants enclins à adapter leurs pratiques pour préserver leur environnement et qui se sentent concernés par l'action du Parc.

La population exprime une volonté forte de préserver son cadre de vie et de transmettre ses valeurs aux nouvelles générations. Cela passe par la protection des ressources naturelles, l'éducation à l'environnement et une gestion raisonnée du développement territorial, mais certains habitants connaissent peu les activités agricoles et forestières qui façonnent les paysages auxquels ils sont attachés. Cette méconnaissance peut contribuer aux conflits d'usages.


Découverte des brebis Rava © SMPNRVA

Une satisfaction durable des enseignants à l'égard :

- **des projets pédagogiques**, notamment le projet « Un berger dans mon école », reconduit chaque année avec un nombre élevé de candidatures de classes. Les rencontres avec les éleveurs sont également appréciées par les élèves, les enseignants et les professionnels agricoles ; elles permettent de retisser des liens entre agriculteurs, jeunes et consommateurs.
- **des échanges organisés entre classes de territoires contrastés** (projet « Métropolitains en herbe») ; leur interruption pendant la crise sanitaire a été regrettée.
- **du partenariat entre le Syndicat mixte du Parc et l'Éducation nationale** présenté comme ancien, structuré et fondé sur une expertise reconnue en matière d'éducation au développement durable.

Parole d'habitants

Il est essentiel de préserver ce territoire pour les générations futures.
Le Parc doit être un outil de sensibilisation et de préservation, pas juste un label.
Sensibiliser davantage au respect de l'environnement est une priorité. On protège ce que l'on connait.

Questionnaire

D'après les questionnaires, le Parc incite 62% des répondants à adapter leurs habitudes pour préserver leur environnement. Les habitants se sentent impliqués, à des degrés divers, dans la dynamique du territoire et attendent du Syndicat mixte du Parc qu'il accompagne les changements agricoles, protège la biodiversité et poursuive la sensibilisation à l'environnement.

Paroles d'enseignants

Les projets pédagogiques « Métropolitains en herbe » sont très appréciés des élèves. Ils ont beaucoup appris car il leur a été donné à vivre des expériences concrètes.
Le projet pédagogique « Un Berger dans mon école » permet aux élèves de comprendre l'intérêt du respect des troupeaux et du pastoralisme, ainsi que de respecter la vie commune dans notre Parc des Volcans.

+ **UNE ACTION EDUCATIVE BIEN DEVELOPPEE AUPRES DES JEUNES.**

L'éducation au développement durable déployée par le Syndicat mixte du Parc s'est installée dans la durée. Malgré les moyens limités et l'interruption ou l'adaptation de certains projets pendant la crise sanitaire, une programmation régulière a été maintenue au cours de la charte.

Les façons de travailler avec les élèves se sont également diversifiées, avec davantage de sorties de terrain, d'enquêtes, de rencontres de professionnels, d'expérimentations, d'échanges entre classes ou de créations artistiques. Les projets abordent aussi des sujets liés à la vie quotidienne, comme l'alimentation, l'énergie et les mobilités ou la culture.

Le partenariat construit avec l'Éducation nationale constitue un point fort. La mise à disposition de professeurs-relais a facilité la construction et la validation des contenus, leur lien avec les programmes scolaires et leur appropriation par les enseignants. Certains projets ont ainsi pu être reconduits plusieurs fois.

La demande des établissements témoigne également de l'intérêt rencontré. En 2021, « Un berger dans mon école » a par exemple reçu 60 candidatures pour seulement 30 classes pouvant être accompagnées.
Les projets ont progressivement concerné des écoles, collèges et lycées des deux départements et de l'agglomération clermontoise, mais de manière inégale selon les secteurs, en fonction des partenariats, des moyens disponibles et du maillage scolaire, marqué dans certains territoires ruraux par la disparition ou le regroupement d'écoles.

Des outils et ressources pédagogiques ont également été produits et mis à disposition des enseignants, éducateurs et animateurs.

Cette dynamique bénéficie aussi d'un contexte plus favorable dans les établissements scolaires, aujourd'hui davantage engagés dans des démarches globales de développement durable, notamment à travers la labellisation E3D.

+ **DES SUJETS EDUCATIFS QUI SE SONT ELARGIS AVEC LES ENJEUX DU PARC.**

Les sujets abordés ont évolué depuis 2011. Le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, les tensions sur l'eau, l'énergie, les mobilités, l'alimentation locale ou encore la consommation responsable occupent désormais une place plus importante. L'éducation au développement durable permet ainsi d'aborder des questions de plus en plus directement liées aux modes de vie.

Les relations entre espaces ruraux, périurbains et urbains ont également pris davantage de place, notamment avec la métropolisation du nord du Parc. Des projets comme « Métropolitains en herbe » permettent d'aborder ces relations et les solidarités entre la métropole clermontoise et les territoires ruraux.

L'agriculture et le pastoralisme sont aussi devenus des supports importants pour parler à la fois d'alimentation, de biodiversité, de paysages, d'eau et de métiers. Ils permettent d'aborder ces sujets à partir de situations concrètes et directement visibles dans le territoire.



+ UN VOLET BEAUCOUP MOINS ABOUTI AUPRES DES HABITANTS

Le bilan est plus nuancé pour l'autre ambition de la mesure : accompagner les habitants dans l'évolution de leurs pratiques quotidiennes. De nombreuses animations et actions de sensibilisation ont permis de parler des patrimoines et des enjeux environnementaux du Parc, mais ce volet apparaît moins structuré et identifiable que l'action menée auprès des jeunes.

Les actions concernant les adultes sont dispersées entre différentes politiques du Parc et leur suivi dans le cadre de cette mesure est limité. L'approche éducative a également été encore peu intégrée aux projets conduits dans d'autres domaines, alors que l'urbanisme, l'alimentation, l'énergie, les mobilités, l'eau ou la biodiversité offrent de nombreuses occasions de sensibiliser et d'accompagner les habitants.

Cette différence entre les deux volets de la mesure est importante : le Syndicat mixte du Parc a réussi à construire une véritable politique éducative auprès des jeunes, mais une démarche moins organisée et suivie auprès de l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire.

– DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES DIFFICILES A APPRECIER

Les actions réalisées et les publics touchés sont bien identifiés, mais leurs effets dans la durée ont été peu suivis. Les indicateurs disponibles ne permettent pas réellement d'établir si les actions de sensibilisation ont conduit à des changements durables en matière de consommation, d'alimentation, de mobilité, d'énergie ou de préservation de la biodiversité.

La même difficulté existe pour les projets scolaires : leur intérêt pédagogique et la demande des établissements sont bien réels, mais leurs effets dans la durée sont moins suivis, notamment sur ce que les jeunes et leurs familles mettent ensuite en pratique.

Cela devient d'autant plus important que les enjeux auxquels l'éducation au développement durable doit répondre se sont élargis depuis 2011.
Il faut désormais mieux accompagner le passage des apprentissages aux pratiques quotidiennes et suivre les changements qu'ils permettent.

Tableau de bord

Taux de réalisation des engagements du Syndicat pour la mesure 1.1.2

Information annuelle sur des actions innovantes, exemplaires et transfert d'expériences	100%
Animations annuelles pour la découverte des patrimoines	100%
Propositions annuelles de projets et outils pédagogiques	100%
Accompagnementannuel de classes	100%
Utilisation annuelle des ateliers pédagogiques du Parc	25%

Taux de réalisation des résultats attendus pour la disposition 1.1.2.2

Association du SMPNRVA dans les actions des établissements scolaires du Parc	100%



UNE ACTION EDUCATIVE SOLIDE AUPRES DES JEUNES, MAIS PLUS LIMITEE AUPRES DES HABITANTS.

Mise en œuvre collective ★★★★☆

+ **Une mobilisation importante autour de l'éducation au développement durable**, portée notamment par l'Éducation nationale, les collectivités et les acteurs de l'éducation à l'environnement. Les partenariats ont permis de développer et renouveler les projets.
- **Leur déploiement reste inégal selon les territoires**, dans un contexte où le maintien des écoles et des classes constitue aussi une difficulté dans certains secteurs ruraux.

Action du Syndicat mixte du Parc ★★★★☆

+ **Une action éducative régulière et bien structurée auprès des jeunes**, avec des projets ancrés dans les spécificités du Parc et une demande importante des établissements.
- **L'action auprès des adultes et des socioprofessionnels est en revanche restée moins organisée** et l'approche éducative encore peu présente dans les autres politiques et projets sectoriels portés par le Syndicat mixte du Parc.

Effets territoriaux jusqu'en 2025 ★★★☆☆

+ **Une éducation au développement durable qui s'est élargie à de nouveaux sujets et à des façons de sensibiliser plus diversifiées**. Les actions réalisées et les publics touchés sont bien identifiés.
- **Leurs effets dans la durée ont été peu suivis**, notamment sur l'évolution des pratiques des habitants.



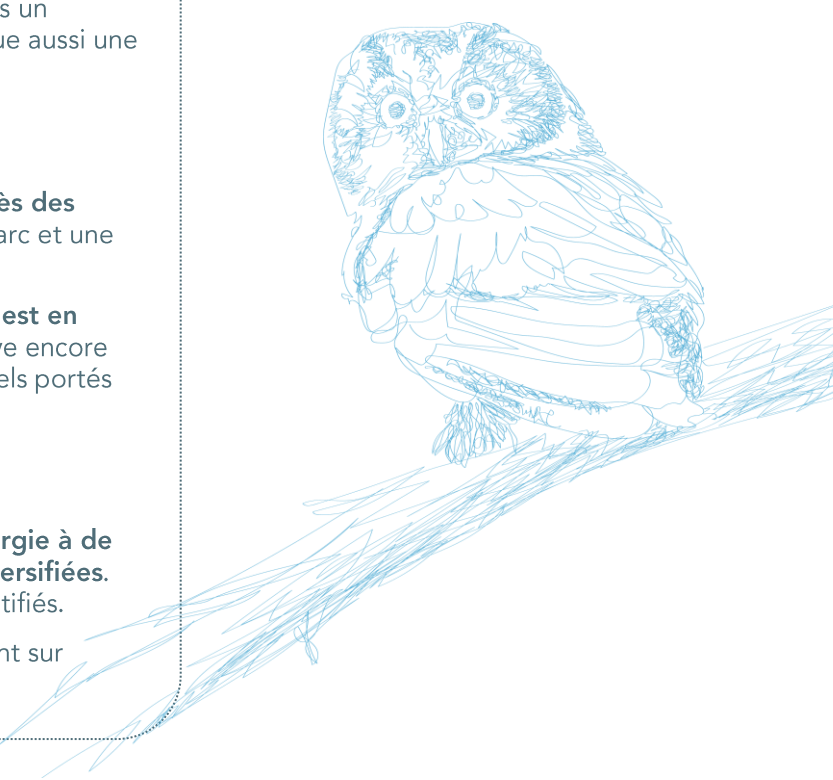

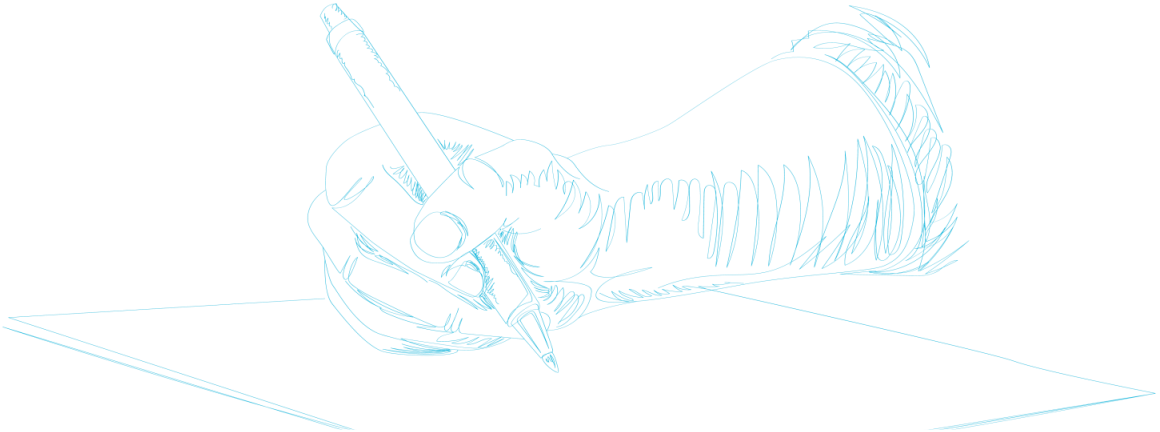

Priorités des signataires

- **Conforter l'éducation à l'environnement, au territoire et au développement durable**, en consacrant une part importante aux transitions ; donner davantage de place au changement climatique et aux évolutions des modes de vie dans l'éducation à l'environnement ; relier les projets éducatifs aux actions sur l'eau, la biodiversité, l'énergie, l'alimentation, les mobilités et les déchets.
- **Contribuer aux projets éducatifs locaux** touchant tous les publics, faciliter leur déploiement et articulation avec les politiques de jeunesse, de culture, de transition et de développement territorial.
- **Encourager plus fortement à passer à l'action en accompagnant des projets concrets individuels ou collectifs** : jardins, économies de ressources, mobilités, alimentation locale, biodiversité participative, cours d'école, réduction des déchets, sobriété énergétique et en eau…
- **Associer davantage les acteurs socioprofessionnels**, afin de relier les apprentissages aux métiers, aux pratiques et aux transformations en cours sur le territoire.
- **Favoriser les échanges entre générations, anciens et nouveaux habitants et visiteurs** sur leur manière de voir et de vivre le territoire.

Rôle du Syndicat mixte du Parc

- **Conforter l'éducation à l'environnement et au territoire comme une mission suivie dans la durée, avec des programmes adaptés aux différentes parties du Parc et préparés avec les autres équipes ;** maintenir et développer les programmes éprouvés de type "Métropolitains en herbe" et "Un berger dans mon école"
- **Apporter une approche éducative transversale plus systématique dans les différentes politiques et les projets** portés par le structure.
- **Renforcer nettement le volet destiné aux adultes et aux familles**, afin que la politique éducative ne repose pas principalement sur les publics scolaires, et développer également les actions envers les adolescents, jeunes adultes, nouveaux habitants et publics moins sensibilisés.
- **Poursuivre les animations qui rapprochent les habitants et leur font mieux connaître les patrimoines**
- **Élargir l'accès aux projets à l'ensemble des régions naturelles du Parc**, en recherchant des partenariats et financements permettant une couverture territoriale plus équilibrée.

Coopérations avec les partenaires

- **Maintenir un partenariat étroit avec l'Éducation nationale**, les associations, les éducateurs à l'environnement et les acteurs socioprofessionnels
- **Renforcer leur mise en réseau avec les EPCI afin** de mutualiser les compétences, développer les projets pédagogiques et toucher une plus grande diversité de publics.

Mesure 1.2.1 - Accueillir de nouveaux HABITANTS et de NOUVEAUX ACTIFS en valorisant le caractère atypique et les potentialités du territoire

Objet et cadre évaluatif

Le diagnostic du territoire établi en 2011 montre une situation démographique très contrastée. Le Nord du Parc bénéficie de la proximité et de l'attractivité de l'agglomération clermontoise, tandis que les secteurs du centre et du sud connaissent davantage de difficultés démographiques.

Le vieillissement de la population, le manque d'arrivées de nouveaux habitants, la fragilisation du maillage de bourgs et l'éloignement des principaux pôles d'emplois et de services pèsent particulièrement sur les secteurs les plus ruraux

Les agglomérations et pôles situés autour du Parc concentrent une part importante des emplois, comme rces et services. Plus de 62 % des salariés résidant dans le Parc travaillent alors à l'extérieur, ce qui montre le décalage entre l'attractivité résidentielle de certaines parties du territoire et leur capacité à proposer des emplois sur place.

Le territoire dispose en même temps de nombreux atouts pour accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités. La qualité de vie, le classement en Parc naturel régional et la richesse des patrimoines peuvent contribuer à son attractivité. Les ressources locales - bois, pierre, eau, herbe, paysages ou savoir-faire - offrent aussi des possibilités pour développer des activités davantage liées au territoire.

La mesure vise ainsi à **favoriser l'accueil de nouveaux habitants et actifs (+4 %),** particulièrement dans le centre et le Sud du Parc, en développant des offres d'installation valorisant les ressources locales et en facilitant l'arrivée et l'intégration des nouveaux habitants.

L'évaluation examine les actions menées, leurs résultats et le regard des acteurs, à partir de la question suivante :

« Dans quelle mesure les actions ont-elles contribué à accueillir de nouveaux habitants et actifs, notamment dans les secteurs les plus fragiles, en s'appuyant sur les spécificités des Volcans d'Auvergne ? ».



Echanges dans le cadre de la « Boutique aux initiatives » © SMPNRVA

ACTIONS STRUCTURANTES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Disposition « 1.2.1.1 - Proposer des offres d'accueil valorisant respectueusement les spécificités locales »

2013-2014 :

> **Repérage de potentiels de création de nouvelles activités** à partir de ressources ou spécificités locales, notamment :
  - valorisation de l'ancienne voie ferrée et des activités relatives à la qualité du ciel du Cézallier
  - métier lié au « système Salers traditionnel ».

  Ces opportunités ont donné lieu à des fiches, articles, témoignages ou supports vidéo et photo destinés à susciter des projets.
  Une réflexion autour de la filière bois sur le Massif de la Rhue a été également animée dans le cadre d'une dizaine de rencontres organisées.

> **Développement de partenariats** destinés à accompagner des projets d'activités adaptés au territoire, notamment avec le CREFAD Auvergne, les CIGALES Auvergne, la CRESS Auvergne, le CPIE Haute-Auvergne et Accueil Paysan.

> Identification et **qualification d'une vingtaine d'offres d'activités** permettant de valoriser les ressources et savoir-faire du Parc, avec près d'une vingtaine d'offres bénéficiant d'une « qualification Parc » et mises en avant auprès des candidats à l'installation



Element de contexte important
L'intervention du Syndicat mixte au titre de cette mesure est principalement concentrée sur 2013 et 2014.
En effet, la mission spécifique « Accueil » n'a pas pu être poursuivie au-delà de 2014 en raison de l'arrêt des financements qui permettaient de financer le poste dédié (les Syndicats mixtes de Parcs naturels régionaux n'étant plus éligibles à l'appel à projets de la DATAR Massif central).

Disposition « 1.2.1.2 - Mettre en évidence la singularité du Parc dans le cadre de la promotion générale des offres d'accueil »

> **2013-2014 :**
  - **recueil de témoignages** de personnes nouvellement installées et d'acteurs économiques, sous forme écrite ou vidéo, afin d'illustrer des parcours d'installation et les possibilités offertes par le territoire.
    L'évaluation intermédiaire recense notamment huit témoignages écrits et quatre témoignages vidéo.
  - valorisation régulière de l'attractivité du Parc dans ses **outils de communication** : site Internet, page Facebook, newsletter, magazine du Parc, articles et témoignages.

> **2014 :**
  - commande d'une **mission photographique** présentant des activités économiques et des ressources du territoire afin de fournir aux partenaires des images permettant d'illustrer les offres d'accueil et les communications sur l'attractivité.

Disposition « 1.2.1.3 - Mettre en évidence la singularité du territoire Parc dans le cadre de la promotion générale des offres d'accueil »

> **Fin 2013** - Obtention d'une **certification AFNOR de la prestation du Syndicat mixte du Parc**, reconnaissant la qualité de son accueil et de l'accompagnement proposé aux porteurs de projets et nouveaux arrivants.



Remise de la certificaton AFNOR en 2013 © SMPNRVA

> **2013-2014** :
- conseil et **accompagnement d'environ 50 porteurs de projets par an**, concernant leurs démarches de création, reprise ou installation.
- organisation d'une **30e de rencontres et temps collectifs pour les porteurs de projets** : formations, soirées d'information, journées de travail collectives et rencontres thématiques, dont « Créer son activité, pourquoi pas moi ? ».
- participation aux **sessions et réseaux territoriaux d'accueil**, notamment avec le Pays du Grand Sancy, la Communauté de communes du Cézallier, Pierrefort, La Tour-d'Auvergne et le secteur de Salers, afin de mettre en relation les initiatives locales et d'améliorer l'accompagnement des candidats.

> **2014** : organisation
- de **8 soirées d'échanges et d'information** consacrées à la création d'activité.
- de **5 journées collectives consacrées à la création d'activité** dans le cadre des Boutiques d'initiatives Cézallier-Artense.
- d'une **visite d'un espace-test agricole** en Saône-et-Loire, avec le CREFAD Auvergne, afin de faire découvrir aux acteurs et porteurs de projets une forme innovante d'accompagnement à l'installation agricole.





Atelier d'échanges sur l'accueil de porteurs de projet © SMPNRVA

Prolongements de la mission « accueil »

Actions du Syndicat mixte du Parc en faveur de l'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, de 2013 à 2016 :

> Réalisation d'un **état des lieux de l'ESS** sur le territoire, montrant qu'elle représentait environ 12,5 % des emplois et plus de 4 000 personnes.

> Mise en place et animation d'un **comité de partenaires** spécialisés dans l'ESS et la création/reprise d'activités, destiné à coordonner les accompagnements.

> Organisation d'un **voyage d'étude dans le Cantal** pour découvrir la SCIC Gentiane Production Services et la SCOP Appuy Créateurs.

> Organisation d'une **journée de sensibilisation destinée aux agents de développement et agents consulaires**, intitulée « Accompagner les porteurs de projets de l'ESS ».

> Réalisation d'un **diagnostic socio-économique** en partenariat avec l'INSEE et animation d'une réflexion sur les possibilités de développement de la filière bois dans le massif de la Rhue, comprenant une dizaine de rencontres.



Actions du Syndicat mixte du Parc de gestion du PROGRAMME LEADER, à partir de 2015 : à partir de cette période, le Syndicat mixte ne dispose plus de moyens pour poursuivre l'animation d'une mission dédiée à l'accueil de nouveaux habitants. Il 'est alors concentré surla contribution aux politiques locales d'accueil et à l'accompagnement des porteurs de projets par le conseil et l'animation du programme européen LEADER.

> **2013-2015 - Finalisation du précédent programme LEADER**, ayant permis de soutenir 120 projets et de mobiliser 1,514 Meuros de crédits européens, parallèlement à une large concertation pour préparer la programmation suivante.

> **2015-2023 :**
- Préparation puis **lancemen**t du **programme LEADER 2015-2022 « Volcans d'Auvergne actifs ! Stimuler nos ressources locales pour inventer un territoire responsable et créatif »**, portant sur 127 communes et doté initialement d'environ 4,5 M. d'euros de fonds européens.
- Création d'une gamme de supports présentant le programme LEADER : affiche, dépliant détaillant les actions éligibles, mémento destiné aux porteurs de projets et vidéo d'animation
- **accompagnement de près de 200 projets** avec plus de 5,7 M. d'euros attribués à un total de 193 projets
- Lancement en 2018-2019 d'un **appel à projets « Restauration et valorisation du patrimoine bâti identitaire »**, ayant conduit à sélectionner 19 projets, dont neuf dans le Cantal et dix dans le Puy-de-Dôme.

> **2023 - 2025 :**
- Participation à la mise en place du **nouveau GAL LEADER Puy-de-Dôme 2023-2027**, le Syndicat mixte assurant l'animation pour les Communautés de communes Dômes Sancy Artense et Massif du Sancy ; participation aux groupes de travail, comités techniques et de programmation préparatoires.
- **Accompagnement de porteurs de projets**, rencontres des EPCI.

Région Auvergne-Rhône-Alpes

> La « marque Auvergne » cherche à renforcer l'image et l'attractivité des 4 Départements auvergnats (Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme).

> Soutien initial à la structuration des politiques territoriales d'accueil et intervention, notamment via l'ancienne ARDTA, dans la promotion des offres d'installation et l'accompagnement des porteurs de projets.

> Autorité de gestion et partenaire des programmes LEADER permettant au Syndicat mixte et aux EPCI de poursuivre l'accompagnement de porteurs de projets après l'arrêt de la mission « Accueil ».

Département du Cantal

> Développement d'une politique particulièrement active d'attractivité et de promotion de l'installation dans le département.

> 2022 - Création de la conciergerie territoriale « Les Clefs du Cantal », permettant aux candidats à l'installation d'obtenir un accompagnement individualisé ; 132 familles avaient pris contact avec le dispositif au 31 décembre 2023.

> Création fin 2022 du Syndicat Mixte Cantal Attractivité ayant vocation à regrouper l'ensemble des structures départementales investies dans l'accueil de nouveaux habitants. A la fin de l'année 2023, il regroupe le Département, 5 Communautés de Communes (Pays Gentiane, Pays de Mauriac, Pays de Salers, Hautes-Terres et Saint-Flour Communautés), les villes de Mauriac et Saint-Flour et les 3 chambres consulaires (Agriculture, Commerce et Industrie, Métiers). Mis en service en juillet, il vise à promouvoir le Cantal comme destination d'installation, fédérer les initiatives des partenaires, et mettre en œuvre des actions liées à l'attractivité, l'installation de nouvelles populations, la vitalité économique. Le Département est le principal contributeur au fonctionnement de l'Agence.

Communes et EPCI

> Développement progressif de politiques locales d'attractivité et d'accueil, grâce à leur montée en compétences en matière de développement économique, d'habitat et de services. Mise en d'œuvre d'actions ciblées sur :
  - une approche offre foncière et immobilière (aménagement de zones d'activités, » mise en service de nouveaux équipements (villages d'entreprises (Murat) ou évolution de maisons des services en « maisons des services et des initiatives »
  - un accompagnement technique et des partenariats pour aider les porteurs de projets à créer ou reprendre une activité, avec un engagement privilégié sur les secteurs clés du territoire (filière agricole et touristique)
  - Mise en place d'une instance de concertation dédiée : le comité ATIR (Accueil Transmission installation Reprise) animé depuis 2019 sur Hautes Terres Communauté…

> Mise en œuvre de démarches de revitalisation des centres-bourgs, notamment Petites Villes de Demain, ainsi que de PLH, OPAH-RU et PIG visant à remettre sur le marché des logements vacants et à proposer des parcours résidentiels adaptés.

> Développement d'une ingénierie d'accompagnement à la création et à la reprise d'activités, de zones d'activités, de villages d'entreprises et de nouveaux équipements d'accueil.

> Développement de coopérations et mutualisations inter-EPCI concernant notamment l'habitat, les services et la santé.

État

Mobilisation de crédits Massif central ayant permis la création et le financement initial de la mission « Accueil ».


Albepierre-Bredons © Eve Lancéry

Une dynamique d'accueil poursuivie dans le Cantal, mais une perte d'attractivité des centres-bourgs et villages.

> Interrogés sur leur perception de l'évolution du territoire, les répondants aux questionnaires sont largement d'accord avec les affirmations suivantes : **"l'accueil de nouveaux habitants et d'actifs s'est dynamisé", "les paysages demeurent remarquables, la biodiversité les lacs et tourbières préservés".** Mais sont seulement 1/3 perçoivent des villages et centres-bourgs plus attractifs, des lieux d'échanges et initiatives solidaires plus nombreuses.

> La population exprime ainsi **une forte attente envers le maintien des commerces de proximité et des services publics essentiels** (écoles, santé, postes) ; ils perçoivent leur disparition et la difficulté de déplacements comme des menaces.

Questionnaire

Sur les 412 répondants, 51% sont d'accords avec l'affirmation « *l'accueil de nouveaux habitants et d'actifs s'est dynamisé* ». Plus de la moitié (58%) des élus déclarent avoir connaissance d'actions engagées par leur collectivité en faveur de l'accueil de nouveaux habitants et actifs.

Parole d'habitants

Il faut redynamiser et sauvegarder les commerces des villages. Les transports collectifs doivent être modernisés et articulés entre eux.

Parole d'élu

Il y a des secteurs différents ; dans certains cas, on tombe à une densité de population entre 5 et 10 habitants/km², on est loin de tout, c'est toujours aussi compliqué.


La Chaîne des Puys © Eve Lancéry

Le « Parc », un levier d'image et d'attractivité touristique.

> Les élus et partenaires reconnaissent que le classement en Parc et la qualité de l'environnement constituent des atouts d'image importants pour le territoire.
Les acteurs du Cantal en particulier soulignent l'image de qualité de vie associée au Parc et sa notoriété, complémentaire de celle des collectivités départementales.

> Un label attractif pour le tourisme et la communication : plusieurs élus soulignent que l'appartenance au Parc représente un atout en termes d'image et de valorisation du territoire, il offre avant tout un argument touristique, même si des actions concrètes en matière de signalétique et de promotion restent jugées insuffisantes. Ainsi, l'image « Parc » est essentiellement mobilisée dans la valorisation des produits locaux et l'écotourisme.

> L'attractivité, une préoccupation partagée : l'attractivité, constitue une préoccupation toujours aussi présente pour les élus, en lien notamment avec le vieillissement de la population, mais les dynamiques territoriales sont contrastées avec l'attraction de la métropole et une dynamique démographique dans la couronne Clermontoise, ainsi que des territoires enclavés, en proie au déclin de leur population et des collectivités qui œuvrent pour le maintien de leur population.

Parole du Département du Cantal

Le PNR constitue un atout en termes de qualité de vie réelle ou supposée. C'est un territoire d'excellence, d'expérimentation ; il a une notoriété nationale bien plus importante que le Département [du Cantal]. Une communauté de Communes n'aura jamais la cote sympathie d'un PNR.


Salers © Eve Lancéry

L'engagement des collectivités pour conforter et maintenir l'offre de services et d'équipement, ainsi que pour renforcer l'attractivité de leurs centralités.

Les collectivités s'appuient sur Petites Villes de Demain, les programmes d'habitat et les contrats territoriaux pour adapter les logements et maintenir les services et les équipements : Contrat global de territoire (projet social avec la CAF, Contrat local de santé avec l'ARS).


Volcans Alta Terra © Bourgault

Des initiatives de mutualisation inter-EPCI pour renforcer l'offre de services.

Ont été relevés lors des ateliers territoriaux :

>l'engagement des EPCI dans les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, les Projets d'Intérêt Général, avec des sujets comme la vacance, l'adaptation de l'offre de logements « au standard d'aujourd'hui ».

> l'attractivité touristique et la pression qu'elle génère sur le marché immobilier, son impact sur l'offre commerciale et de services est un sujet à traiter

> des réussites constatées : le réinvestissement du bâti vacant et centre bourgs (villages), en lien avec les dynamiques enclenchées (Petites Villes de Demain) notamment pour la redynamisation commerciale, le potentiel d'initiatives solidaires (épiceries, tiers-lieu) (dynamique davantage constatée dans le Livradois Forez).


Saint-Martin Valmeroux © SMPNRVA

Des points de vigilance.

> À mi-parcours, l'arrêt de la mission « Accueil » du Syndicat mixte du Parc a suscité une incompréhension de collectivités et partenaires, alors même que le besoin d'attirer des habitants et des actifs demeurait important.

> L'attractivité reste une préoccupation majeure pour les élus des territoires de montagne, en particulier face au vieillissement, aux difficultés d'accès à la santé, aux services et aux commerces.

> Plusieurs acteurs estiment que l'image du Parc est encore davantage mobilisée pour l'attractivité touristique que comme levier d'attractivité résidentielle ou économique.

Parole d'élus

Dans le Cantal, par exemple, il y a une vraie problématique autour de la santé, des écoles…Lorsque l'on entend parler à l'échelle nationale de désertification médicale et d'un rayon de 40 kms pour l'accès à une maternité, chez nous, c'est 70 km qu'il a toujours fallu faire !
Je constate l'arrivée d'une population jeune entre 25 et 35 ans (qui est passée de 16 hbts à 25 au 01 janvier 2025) sur ma Commune.
Sur notre territoire rural, tous les enjeux de développement amènent à la question de l'attractivité. Accueillir de nouvelles populations, garder les actifs sur le territoire sont des leitmotive
Ils sont venus pendant le covid…et ils sont repartis.

On se sent plus proches des EPCI voisins (CC Dôme Sancy Artense).

Questionnaire

Seulement 1/3 perçoivent le territoire comme accueillant et ouvert à de nouvelles initiatives, mais ils relèvent une amélioration de l'attractivité des villages et centres-bourgs.

+ UNE MISSION INTERROMPUE FAUTE DE FINANCEMENTS DEDIES.

Au début de la charte, le Syndicat mixte du Parc porte une véritable politique d'accueil à l'échelle du territoire. Il qualifie des offres d'installation, accompagne les porteurs de projets et met en relation les acteurs de l'accueil et de la création d'activités. La certification AFNOR obtenue pour cette prestation vient reconnaître ce travail.

Environ 50 porteurs de projets sont accompagnés chaque année, 20 à 40 offres sont qualifiées et environ 30 rencontres sont organisées. Ressources, patrimoines et savoir-faire des Volcans d'Auvergne sont également davantage mis en avant dans les offres proposées.

+/- UNE POLITIQUE D'ACCUEIL STRUCTUREE AU DEBUT DE LA CHARTE.

Cette action s'arrête toutefois dès 2014 avec la fin des financements dédiés. Le Syndicat mixte du Parc ne dispose alors plus des moyens nécessaires pour maintenir cette mission. La politique d'accueil engagée au début de la charte n'a donc pas pu être développée dans la durée.

L'accompagnement de projets se poursuit néanmoins, notamment avec l'animation du programme LEADER. Près de 200 projets sont accompagnés entre 2014 et 2023, pour 5,729 millions d'euros de crédits européens. Ils participent à la création et au développement d'activités, mais LEADER répond à des objectifs plus larges : ces projets ne correspondent donc pas tous à l'installation de nouveaux habitants ou actifs.

- DES POLITIQUES D'ATTRACTIVITE DAVANTAGE PORTEES PAR LES COLLECTIVITES.

Les EPCI et les autres collectivités prennent progressivement une place plus importante dans les politiques d'attractivité. Les intercommunalités renforcent leurs compétences en matière de développement économique, d'habitat et d'aménagement, tandis que le Département du Cantal développe notamment sa propre politique d'attractivité.

L'accueil de nouvelles populations continue donc à être travaillé dans les territoires, mais à travers des politiques et des dispositifs différents, moins reliés à l'échelle du Parc. **La question de l'accueil s'est aussi élargie**. L'installation de nouveaux habitants dépend de plus en plus de la capacité du territoire à leur permettre d'y vivre dans de bonnes conditions : trouver un logement et un emploi, mais aussi accéder aux commerces, aux services, à la santé, aux mobilités ou au numérique.

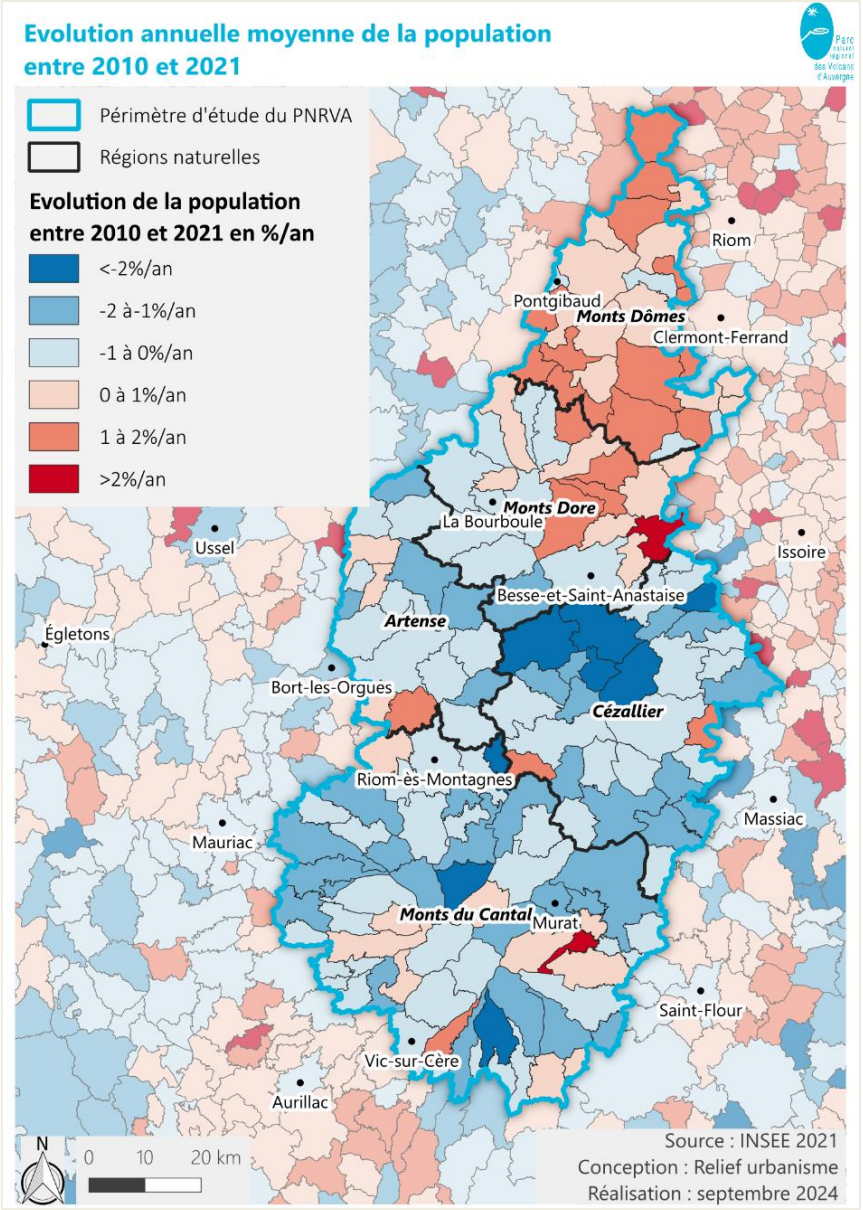

- **DES ECARTS DEMOGRAPHIQUES QUI RESTENT IMPORTANTS**

Les évolutions démographiques restent très différentes d'une partie du Parc à l'autre. Entre 2015 et 2021, les Monts Dômes gagnent environ 2 280 habitants, alors que les autres régions naturelles en perdent ; la baisse atteint environ 1 090 habitants dans les Monts du Cantal.

À l'échelle du Parc, la progression de +2,9% de la population reste inférieure à l'objectif de +4% visé par la charte. En particulier, l'objectif de stabiliser la population du Cézallier, de l'Artense et des Monts du Cantal n'est pas atteint.

Le contraste déjà observé en 2011 reste donc très présent. Les secteurs proches de l'agglomération clermontoise continuent à gagner des habitants, tandis que plusieurs territoires de montagne plus éloignés des pôles urbains en perdent.

La crise sanitaire a suscité un regain d'intérêt pour les territoires ru raux et leur cadre de vie, mais les acteurs interrogés constatent que certaines installations n'ont pas duré.

- **DES EFFETS QUI RESTENT DIFFICILES A MESURER**

Ces évolutions démographiques ne dépendent évidemment pas des seules politiques d'accueil. L'emploi, le vieillissement de la population, le logement, les services, la santé, les mobilités ou la proximité des agglomérations jouent aussi un rôle important.
On peut mesurer le travail réalisé au début de la charte, mais beaucoup moins ses effets sur l'installation durable de nouveaux habitants et actifs.

Suivi d'indicateurs

Tableau de bord

Taux de réalisation des résultats attendus pour la mesure 1.2.1

Objectif d'augmentation de +4% du nombre d'habitants	72,5%

Evolution du nombre d'habitants: *la population du Parc est passée de 91 444 habitants en 2012 à 92 456 en 2017, mais cette progression a bénéficié presque exclusivement aux Monts Dômes (+2 109 habitants). Les Monts Dore se sont stabilisés, tandis que les autres régions naturelles ont continué à perdre des habitants ; le Cézallier enregistrait alors la plus forte baisse relative, de l'ordre de 4 %.*

Conclusion de la mesure

DES POLITIQUES D'ATTRACTIVITE QUI SE DEVELOPPENT, MAIS DES FRAGILITES DEMOGRAPHIQUES QUI PERSISTENT.

Mise en œuvre collective ★★★☆☆

+ **Des politiques d'accueil et d'attractivité qui se sont développées** et ont progressivement été davantage portées par les EPCI, les Départements (du Cantal notamment) et d'autres acteurs.
- **Elles restent toutefois inégalement structurées selon les territoires** et assez peu reliées dans une politique commune à l'échelle du Parc.

Action du Syndicat mixte du Parc ★★☆☆☆

+ **Une politique d'accueil structurée et professionnalisée au début de la charte.** LEADER a permis de maintenir un accompagnement important des projets économiques sans toutefois remplacer une politique globale d'accueil des nouveaux habitants et actifs.
- **L'interruption de la mission Accueil dès 2014** avec l'arrêt des financements dédiés.

Effets territoriaux jusqu'en 2025 ★★☆☆☆

+ **Une population globalement assez stable.**
- **Des écarts qui restent forts entre les différentes parties du Parc.** L'objectif de stabilisation des secteurs les plus fragiles n'est pas atteint et les effets propres des politiques d'accueil sur les installations restent difficiles à mesurer.

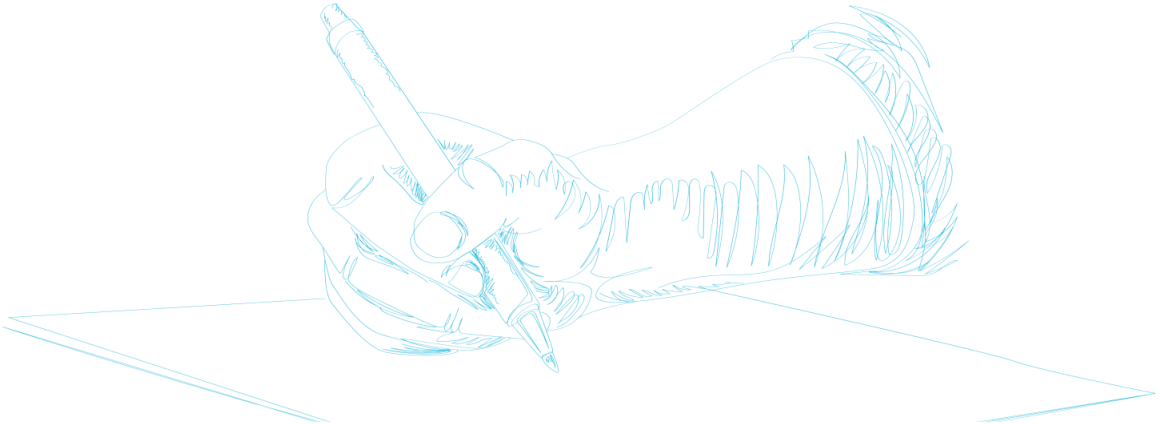

Priorités des signataires

- **Relier l'accueil de nouveaux habitants aux conditions concrètes de leur installation : emploi, logement, services, santé, mobilités et vie locale**...
- **Mieux adapter les stratégies aux territoires** : maîtriser la pression urbaine et foncière dans le Nord et les secteurs attractifs ; maintenir et accueillir des habitants dans le Cézallier, l'Artense et les Monts du Cantal.
- **Poursuivre activement la revitalisation des centralités et centres-bourgs**, afin que l'attractivité repose sur des conditions durables d'installation et de vie.
- **Identifier les potentialités de développement d'activités créatrices d'emplois et de valeur ajoutée liées aux ressources et aux besoins du territoire** (agriculture et alimentation, forêt-bois, pierre volcanique, services de proximité, artisanat, économie sociale et solidaire, adaptation climatique, économie circulaire…) ; promouvoir les opportunités d'activités en mobilisant l'image et les valeurs du Parc pour contribuer à l'attractivité résidentielle et économique (et donc pas seulement touristique).
- **Poursuivre l'expérimentation de solutions adaptées aux territoires ruraux**, concernant notamment les logements vacants, le logement des saisonniers, espaces-tests, tiers-lieux, transmissions d'entreprises et nouveaux modes d'activité.
- **Mieux accompagner l'intégration des nouveaux habitants**, en développant les mises en relation entre habitants, associations, acteurs économiques et élus.
- **Conforter l'ingénierie collective de l'accueil et de l'accompagnement des porteurs de projets**, avec une répartition plus claire des responsabilités et des relais entre communes, EPCI, Départements et Région.
- **Articuler davantage les politiques d'accueil avec** celles de l'habitat, du développement économique, des services et de la revitalisation des centralités.

Rôle du Syndicat mixte du Parc

- **Préciser ce que le Syndicat mixte du Parc peut apporter aux politiques d'accueil :** relier les acteurs, expérimenter des solutions et faire connaître les ressources et les possibilités d'installation du territoire.

Coopérations avec les partenaires

- **Faire davantage travailler ensemble les organismes d'accompagnement** pour simplifier les démarches d'installation et mieux repérer les activités dont les territoires ont besoin et faciliter l'intégration des nouveaux arrivants.

Mesure 1.2.2 - Optimiser les conditions de vie quotidienne en confortant et en adaptant l'offre de LOGEMENTS, d'EQUIPEMENTS et de SERVICES à partir des bourgs centres

Objet et cadre évaluatif

Le diagnostic du territoire établi en 2011 montre que les conditions de logement et d'accès aux services sont très différentes selon les parties du Parc. L'offre nouvelle se développe surtout dans les Monts Dômes et les Monts Dore, alors que les besoins en logements diffèrent fortement selon les régions naturelles. Le territoire dispose d'un patrimoine bâti ancien important, mais les logements présentent souvent des problèmes de confort et de performance énergétique.

L'accès aux services est tout aussi important. Le Par c dispose d'un réseau de bourgs et de pôles de vie, d'équipements scolaires et d'une offre de services à domicile relativement développée pour les personnes âgées. Mais leur accessibilité reste là encore inégale selon les territoires.

Au regard de ces constats et des attentes exprimées, la mesure vise à **proposer des logements adaptés et de qualité,** ainsi qu'à **maintenir une offre de services et d'équipements accessible aux habitants**, en s'appuyant sur les bourgs-centres et les pôles de vie.

Elle encourage aussi leur **organisation et mutualisation à l'échelle intercommunale, afin de conforter les services essentiels dans les secteurs les plus ruraux.**

L'évaluation examine les actions menées, leurs résultats et le regard des acteurs, à partir de la question suivante :

« Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis d'améliorer l'accès au logement, aux services et aux équipements, tout en favorisant des solutions plus durables ? ».



Village d'Albepierre Bredons © Eve Lancery

ACTIONS STRUCTURANTES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Disposition « 1.2.1.1 - Proposer des offres d'accueil valorisant respectueusement les spécificités locales »
et disposition « 1.2.1.2 - Structurer l'espace rural et consolider le maillage des services et des équipements à partir des bourgs-centres »

> **2013-2025 :**
  - **information et sensibilisation sur la qualité de l'habitat,** notamment à travers la production d'un ouvrage de référence, complétées par quelques interventions auprès des collectivités sur la performance énergétique, l'éco-rénovation, l'habitat participatif et, plus ponctuellement, sur les services et la revitalisation des bourgs.
  - **contribution, via l'Atelier rural d'urbanisme,** à des démarches de revitalisation intégrant une dimension habitat, notamment à Menet, Saint-Genès-Champanelle, Sayat et Volvic
  - **appui ponctuel aux collectivités** dans leurs réflexions sur les bourgs et leurs fonctions de centralité.

> **2015-2018 - Expérimentations en faveur de nouvelles solutions de mobilité et d'accès aux services en milieu rural**, notamment dans le cadre du programme national TEAMM, puis de l'opération « Covoit'ici » entre Rochefort-Montagne et Clermont-Ferrand pour répondre à des difficultés de déplacements quotidiens vers l'emploi et les services.

> **2016-2017 - Mobilisation du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV),** préparé et animé par le Syndicat mixte, qui a notamment permis de soutenir des équipements et projets communaux contribuant à la qualité de vie dans les bourgs, avec notamment des opérations de rénovation énergétique de bâtiments publics, de mobilités durables et des aménagements contribuant à la revitalisation des bourgs.

> **2025 - Suivi de l'expérimentation inter-Parcs « Super Rural » sur l'accueil et l'habiter en milieu rural,** impliquant plusieurs PNR du Massif central, pour mieux apprécier la capacité des territoires ruraux à accueillir de nouveaux habitants au regard de l'habitat, du foncier, de l'emploi, des services et ressources du territoire.

Rôle des acteurs
Contrairement à d'autres mesures, la charte ne confiait pas de rôle majeur au Syndicat mixte du Parc en matière de logement et de services et d'engagement opérationnel de sa part dans le tableau de bord.
Ces compétences relèvent principalement des Communes, EPCI, Départements, Région et État qui disposent directement des compétences et des moyens financiers en matière d'habitat, d'équipements et de services. Aussi, son intervention directe est restée secondaire par rapport à ces acteurs ; elle s'est principalement traduite par de l'ingénierie, de l'expérimentation et l'accompagnement de collectivités.



DEMARCHES ET ACTIONS DES SIGNATAIRES

Région Auvergne-Rhône-Alpes

> Intégration dans le SRADDET d'objectifs relatifs à :
  - la diversité et à l'évolution des besoins en habitat
  - la rénovation énergétique des bâtiments
  - l'amélioration de la qualité environnementale des logements
  - la redynamisation des centres-bourgs et centres-villes
  - le maintien et le développement des services de proximité
  - l'organisation multipolaire et les fonctionnements de proximité.

> Mise en place du Centre de ressources pour la rénovation énergétique des bâtiments publics - CEDRE.

> Mobilisation de crédits européens en faveur de la réhabilitation du parc de logements sociaux.

Département du Cantal

> Mise en place d'un dispositif de soutien à la rénovation énergétique de l'habitat via les aides aux Communes et EPCI
> 6 projets financés en 2015, 2016 et 2018
> Animation de dispositifs d'aide aux Communes et EPCI pour améliorer les équipements et services

Interventions concernant l'accessibilité des bâtiments et équipements publics

Département du Puy-de-Dôme

> Contractualisations territoriales ayant soutenu des équipements et services, notamment des structures de petite enfance dans le secteur Dômes Sancy Artense.
> Développement de maisons de services au public
> 9 projets financés en 2016-2017
>

Communes et EPCI

La charte les engageait notamment à :

> s'investir dans une politique de développement d'une offre de logements limitant son empreinte environnementale et énergétique
> favoriser la réutilisation des logements vacants
> élaborer ou mettre en œuvre des politiques et programmes d'habitat adaptés aux besoins du territoire.

Au cours de son application, les EPCI se sont progressivement davantage impliqués par le biais de différents outils et procédures : Plans Locaux de l'Habitat, Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, Projets d'Intérêt Général…), de politiques de rénovation du bâti et de lutte contre la vacance et dispositifs de revitalisation des centres-bourgs.

État

L'État a principalement contribué à la mesure par ses politiques nationales de l'habitat et de revitalisation des centralités.

Il a soutenu la rénovation et l'amélioration énergétique de l'habitat, notamment au travers des dispositifs de l'ANAH, et accompagné les collectivités dans leurs démarches de revitalisation.

À partir de 2020, plusieurs bourgs du Parc ont bénéficié ou se sont inscrits dans des dispositifs nationaux tels que Petites Villes de Demain, les ORT et les CRTE ; dans le Cantal, la DDT15 a également porté une démarche « Petit centre bourg », notamment à Marcenat et Saint-Chamant.



DES ÉVOLUTIONS RECONNUES COMME POSITIVES :

- la structuration des politiques d'habitat à l'échelle intercommunale.
- la rénovation énergétique et la réhabilitation du bâti ancien qui ont pris une place croissante dans les dispositifs d'aide.
- la revitalisation des centres-bourgs comme un sujet devenant majeur au sein des politiques publiques, notamment à travers Petites Villes de Demain et différentes contractualisations.
- la diversification de l'ingénierie disponible pour les collectivités : CAUE, agences départementales, ANCT, EPCI, services de l'État, EPF et autres opérateurs.
- le développement de Cantal Ingénierie & Territoires, qui comptait 295 adhérents et avait conventionné 223 opérations en 2023, avec une progression des demandes d'accompagnement stratégique et des projets de développement durable.



DES FRAGILITÉS QUI PERSISTENT. Les échanges avec les acteurs concertés révèlent que :

- la perte ou la fragilisation de commerces et services publics reste une préoccupation importante des habitants et élus.
- les disparités territoriales restent marquées entre les secteurs proches des agglomérations et les secteurs ruraux éloignés.
- les actions de revitalisation portant sur les espaces publics, le logement, le commerce, les services et les usages sont plutôt réalisées de manière ponctuelle.
- de nouveaux besoins en matière de logements doivent être pris en compte : adaptation au vieillissement, accessibilité aux jeunes et nouveaux actifs, logements permanents dans les territoires touristiques, réhabilitation de la vacance et performance énergétique.
- les élus doivent être fortement accompagnés pour concevoir et mener des politiques adaptées en matière d'urbanisme (dans un contexte législatif plus contraint), alors que l'outil collectif Atelier Rural d'Urbanisme n'a pas été pérennisé.

Parole d'habitants

La fibre pas déployée partout, la 4G pas accessible, le réseau téléphonique mobile non plus, les lignes de cuivre dégradées, quelle sécurité pour nous ? Il faut améliorer et aider ceux qui y habitent, offrir des petites structures d'accueil pour les saisonniers par exemple si on continue à opter pour le tourisme.
Ne pas urbaniser trop les villages, afin de garder une vie sereine et sécurisée.

Parole d'élus

Le développement pavillonnaire uniforme et décontextualisé, qui enlaidit les villages, et notamment les entrées de bourg.
Comment maîtriser l'urbanisation quand certaines communes ne peuvent plus offrir de logements à leurs locaux ?

+ Des politiques de logement et de revitalisation qui se sont renforcees

Depuis 2013, les collectivités se sont davantage engagées sur le logement, les services et la revitalisation des bourgs en mobiliants les dispositifs PLH, OPAH, OPAH-RU, PIG[4], Petites Villes de Demain, contrats territoriaux, contrats locaux de santé ou projets sociaux avec les CAF.

L'échelle intercommunale a également pris plus de place, notamment pour l'habitat, la santé et la mutualisation de certains services. Les politiques menées abordent aujourd'hui plus largement les conditions de vie dans le territoire : logement, commerces, services, santé, mobilités ou encore qualité des centres-bourgs.

Le rôle des bourgs s'est ainsi confirmé au cours de la période, avec davantage de politiques consacrées à leur revitalisation et au maintien de leurs commerces, services et équipements.

+/- Des progres sur l'habitat, mais des situations toujours tres differentes.

La rénovation et l'amélioration énergétique des logements ont progressé et les politiques de l'habitat sont aujourd'hui mieux structurées. L'ancienneté du parc de logements reste toutefois importante et les besoins portent désormais aussi sur l'adaptation des logements et la résorption de la vacance.

Les situations restent surtout très différentes d'une partie du Parc à l'autre. Le Nord, sous influence clermontoise, conserve une dynamique résidentielle plus forte, tandis que certains secteurs ruraux connaissent davantage de vacance et de déprise.

Dans les secteurs touristiques, la place importante des résidences secondaires peut au contraire rendre plus difficile l'accès au logement permanent.

Les politiques se sont donc renforcées, sans pour autant réduire les écarts entre les territoires.



+/- Des services et commerces qui restent fragiles dans certains secteurs

L'organisation des services a elle aussi évolué. La mutualisation intercommunale s'est développée, la desserte numérique s'est améliorée et de nouvelles formes de services ont vu le jour.

Mais l'accès aux services reste une préoccupation forte dans les secteurs les plus ruraux, où le vieillissement et la baisse de population fragilisent aussi les commerces et certains équipements. Les habitants interrogés restent particulièrement attachés au maintien des commerces de proximité, des écoles, des services de santé et des services publics. Les déplacements nécessaires pour y accéder restent également une difficulté.

Seul environ 1/3 des habitants interrogés considère que les villages et centres-bourgs sont devenus plus attractifs. Ce résultat montre que les efforts engagés sont encore assez peu ressentis par une partie de la population.

+/- Des programmes de revitalisation dont les effets restent inegaux

Les collectivités disposent aujourd'hui de davantage de programmes et d'ingénierie pour travailler sur leurs centres-bourgs. Petites Villes de Demain ou les ateliers flash de l'ANCT ont notamment permis à plusieurs territoires de préciser leurs projets et leurs priorités.

Le passage à la réalisation reste cependant parfois difficile. Certains plans d'actions peinent à aller au-delà des opérations d'aménagement ou d'embellissement, alors que la revitalisation d'un bourg dépend aussi du logement, des commerces, des services, des mobilités et de sa capacité à rester un lieu de vie.

+/- Une intervention plus ponctuelle du Syndicat mixte du Parc

Le Syndicat mixte du Parc intervient en complément des collectivités, qui disposent des principales compétences en matière d'habitat et de services. Son action porte surtout sur l'ingénierie, l'expérimentation et la sensibilisation, notamment autour de la qualité environnementale de l'habitat et de la revitalisation des bourgs.

Cette intervention n'a cependant pas été continue sur toute la période. Son rôle dans la présente mesure reste donc plus ponctuel que celui des collectivités directement compétentes.

[4] PLH : Programme local de l'habitat - OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat - RU : Renouvellement urbain - PIG : Programme d'intérêt général

Données INSEE

En 2012 :

> 39 189 résidences principales
> 66 344 logements
> 7 271 logements vacants
> 11,0 % de vacance

En 2023 :

> 41 958 résidences principales
> 72 071 logements
> 7 689 logements vacants
> 10,7 % de vacance



DES POLITIQUES DE LOGEMENT ET DE SERVICES RENFORCEES, MAIS DES ECARTS PERSISTANTS ENTRE TERRITOIRES

Mise en œuvre collective ★★★☆☆

+ **Une mobilisation importante des collectivités et de leurs partenaires,** avec des politiques de l'habitat, des services et de revitalisation qui se sont nettement renforcées depuis 2013.
- **Leur mise en œuvre et leurs résultats restent toutefois variables selon les territoires.**

Action du Syndicat mixte du Parc ★★☆☆☆

+ **Une intervention complémentaire sur l'habitat et les bourgs,** principalement à travers l'ingénierie, l'expérimentation et la sensibilisation.
- **Cette action est cependant restée ponctuelle** et relève souvent davantage de sa politique d'urbanisme.

Effets territoriaux jusqu'en 2025 ★★★☆☆

+ **Des progrès dans la rénovation de l'habitat, l'organisation des services et la revitalisation des bourgs.**
- **Des écarts entre territoires qui persistent** : vacance, difficultés d'accès au logement permanent ou fragilisation des commerces et services restent importantes selon les secteurs.

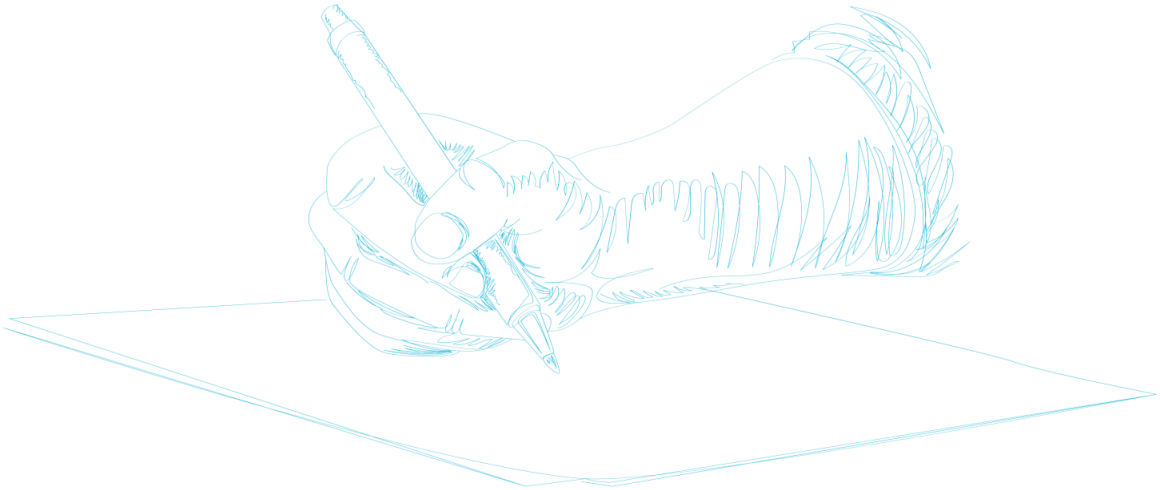

Priorités des signataires

- **Poursuivre les politiques engagées en faveur de l'habitat, des services et de la revitalisation des bourgs**, en s'appuyant sur les programmes existants et en veillant davantage à leur réalisation concrète.
- **Adapter les interventions aux situations locales** : vieillissement et vacance des logements dans certains secteurs ruraux, pression résidentielle au nord du Parc, difficultés d'accès au logement permanent dans les communes touristiques.
- **Donner davantage de place à la rénovation du bâti ancien**, à l'amélioration énergétique des logements, à leur adaptation au vieillissement et à la remise sur le marché des logements vacants.
- **Soutenir le maintien des commerces, des écoles, des services de santé et des services publics**, particulièrement dans les secteurs ruraux où leur fragilité pèse sur la vie quotidienne des habitants.
- **Aborder la revitalisation des bourgs dans son ensemble**, au-delà des seuls travaux d'aménagement et d'embellissement, en associant habitat, commerces, services, mobilités et qualité des espaces publics.
- **Mieux articuler les politiques intercommunales avec les besoins des Communes**, notamment les plus petites, et faciliter le passage des projets aux réalisations.

Rôle du Syndicat mixte du Parc

- **Apporter son expertise aux projets des collectivités**, principalement sur la qualité architecturale, paysagère et environnementale du bâti et des centres-bourgs.
- **Faire connaître les expériences intéressantes menées sur le territoire**, en s'appuyant sur les démarches et les réseaux existants

Coopérations avec les partenaires

- **Poursuivre le travail avec les services de l'État, la Région, les Départements, les EPCI et les organismes spécialisés** dans l'habitat, la santé et les services, pour mieux accompagner les projets des collectivités.
- **Mieux coordonner les programmes et les moyens d'ingénierie existants**, afin d'aider les Communes, notamment les plus petites, à concrétiser leurs projets.
- **Associer davantage les acteurs locaux, les commerçants et les habitants à la définition des projets de revitalisation**, pour mieux répondre aux besoins quotidiens et renforcer leurs effets sur la vie des bourgs..

Mesure 2.1.1 - Réaliser une gestion d'excellence des GRANDS ESPACES uniques et révéler les singularités du PAYSAGE du Parc

Objet et cadre évaluatif

Le diagnostic du territoire établi en 2011 montre des paysages volcaniques remarquables, mais aussi particulièrement fragiles. Plusieurs sites connaissent une érosion importante, liée à la nature des sols volcaniques, mais aussi à une fréquentation concentrée sur certains itinéraires. Les moyens et les maîtrises d'ouvrage ne permettent pas toujo urs d'assurer suffisamment leur restauration, entretien et surveillance dans la durée.

La préservation de ces paysages dépend aussi des activités qui les façonnent. Le pastoralisme joue un rôle important dans le maintien des paysages ouverts et de la lisibilité des formes volcaniques. À l'inverse, certaines évolutions agricoles et forestières, l'urbanisation ou certains aménagements peuvent entraîner une fermeture ou une banalisation des paysages.

La fréquentation des grands sites constitue aussi un autre enjeu important. La charte prévoit de restaurer les secteurs dégradés, de mieux organiser les cheminements et l'accueil du public, de renforcer la surveillance et de rechercher des maîtrises d'ouvrage capables d'assurer leur gestion.

Au regard de ces constats et des attentes exprimées, la mesure vise à :

- **préserver, gérer et faire reconnaître les grands ensembles volcaniques et paysagers** (notamment l'inscription de la Chaîne des Puys - faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO, la reconnaissance du bassin de la Dordogne comme Réserve de biosphère et celle du Puy Mary comme Grand Site de France)
- **garantir la lisibilité de leurs formes** en maintenant notamment les activités pastorales
- **restaurer les sites les plus fragiles ou dégradés**
- **maîtriser leur fréquentation et à concilier les usages** agricoles, forestiers, touristiques et récréatifs qui contribuent à leur évolution.

L'évaluation examine les actions menées, leurs résultats et le regard des acteurs, à partir de la question suivante :

« Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis de faire reconnaître les paysages remarquables du Parc et de mettre en place une gestion partenariale durable des sites à enjeux ? ».

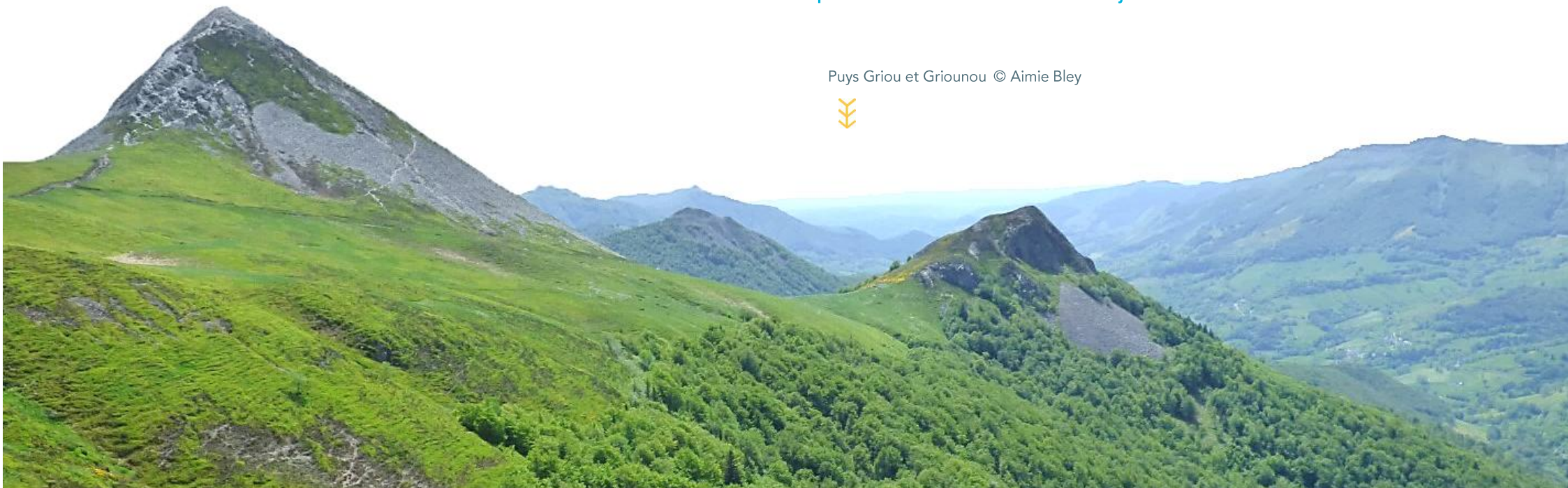

Puys Griou et Griounou © Aimie Bley

ACTIONS STRUCTURANTES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

**Disposition « 2.1.1.1 - Favoriser une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces volcaniques du Parc »,
disposition « 2.1.1.3 - Maintenir l'intégrité des sites paysagers remarquables »
et disposition « 2.1.1.4 - Révéler les spécificités géomorphologiques structurantes et/ou originales du paysage »**

➔ **Chaîne des Puys - faille de Limagne : poursuite d'un important programme de restauration, d'entretien et de mise en valeur des sites volcaniques**, ; il a été engagé avant la charte, à l'aide de techniques de restauration adaptées aux caractéristiques des sols volcaniques et à la nécessité de préserver le caractère naturel des sites, comprenant le montage technique et financier des opérations, les autorisations, la maîtrise ou le pilotage des travaux, puis l'entretien régulier des sites.

> **Principaux travaux de restauration et d'entretien menées depuis 2013 :**

- *Puy de Vichatel* : ouverture de points de vue, fermeture d'un ancien itinéraire, création d'un cheminement adapté aux milieux et pose d'un écocompteur pour limiter l'érosion et retrouver la lisibilité de l'édifice.
- *Puys de Jumes et Coquille* : restauration des sentiers et nouveaux travaux à partir de 2021 associant abattage, débroussaillage, débardage à cheval et reprise des cheminements. Ils ont permis de rouvrir les cratères et les vues et de réduire l'érosion. Une convention de gestion et le troupeau mobile contribuent à maintenir leur ouverture.
- *Puy de Combegrasse* : réouverture du site, reprise du cheminement sud, étude floristique, ensemencement, suivi des estives et pose de clôtures.
- *Puy de Cliersou* : restauration du chemin d'accès et d'une ancienne zone d'érosion, puis nouveaux travaux en 2025 pour entretenir les aménagements.
- *Puy de dôme* : suivi des aménagements du train à crémaillère, revégétalisation, réaménagement du GR4 et entretien des principaux accès. En 2024, expertise de nouveaux cheminements au sommet ; en 2025, nouveaux travaux sur le chemin des Chèvres.
- *Puy de Pariou* : entretien et réorganisation des cheminements, avec préparation de la fermeture du sentier de descente dans le cratère. Depuis 2023, mise en place et suivi d'un APPHN sur le Pariou, comme au puy de Côme.
- *Puys de La Vache, Lassolas, La Mey et Pourcharet* : interventions forestières, entretien des chemins et suivi des estives, puis engagement d'un schéma partagé de gestion associant fréquentation, paysages, forêt, pastoralisme et formes volcaniques. Les suivis engagés depuis 2023 préparent les futurs travaux.
- *Puy des Gouttes, Lassolas, Vichatel et autres secteurs ouverts* : travaux réguliers contre la fermeture des paysages,
- notamment en 2024 sur la plaine des Gouttes, les lèvres de Lassolas et la crête de Vichatel.
- *Entretien régulier de nombreux autres sites et cheminements* : Gravouses, Goules, Sarcoui, Pariou, puy de Dôme, chemin des Chèvres, Vichatel, La Vache, Lassolas, Combegrasse, chemin du Renard à Volvic ou encore Gouttes.



- **Edition du livret Techniques d'aménagement en sols volcaniques fragiles** présentant les techniques et les savoir-faire acquis en matière de restauration des sites volcaniques par le Syndicat mixte du Parc.

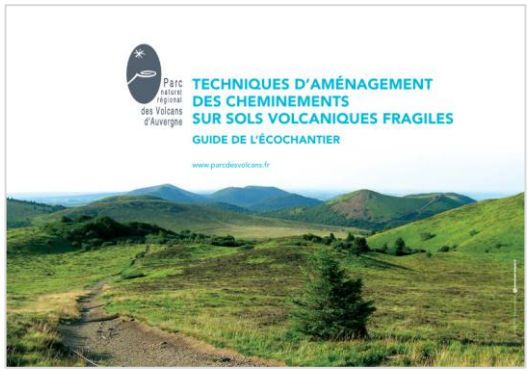

Livret techniques d'aménagement en sols volcaniques fragiles
© SMPNRVA

- **Développement du suivi de la fréquentation**, notamment par des dispositifs de comptage et des observations de terrain, permettant de connaître les flux, leurs évolutions et leur répartition entre les différents sites.
- **Maintien des paysages ouverts par le pastoralisme**: accompa gnement des bergers et groupements pastoraux, débroussaillage, équipements d'estive, aide aux cabanes de bergers, suivi des pratiques et mobilisation du troupeau mobile gardé. Dès la première partie de la charte, ce troupeau intervient notamment à Vichatel, Montlosier et Jussat. Il est ensuite mobilisé sur Jumes et Coquille ; en 2023-2025, sa gestion se poursuit sur Vichatel, Jumes et Coquille, avec accompagnement des estives et réouverture de parcelles colonisées par les pins.
- **Gestion de la forêt et de la fermeture des formes volcaniques, par l'accompagnement des propriétaires forestiers**, l'étude des dessertes et des coupes, la prise en compte des enjeux patrimoniaux et l'articulation avec le schéma partagé de gestion.
- **Sensibilisation, médiation, surveillance et information des visiteurs et pratiquants de loisirs de nature assurées par les gardes nature pour la maîtrise de la fréquentation et la conciliation des usages** : rondes, relevés d'infractions, points d'information, animations pour expliquer la fragilité, des travaux réalisés et les comportements nécessaires à leur préservation (run-tchatches…), accompagnement des manifestations sportives et culturelles, suivi des dégradations.
- **Renforcement de la gouvernance et de la reconnaissance patrimoniale :**
  - accompagnement de la candidature UNESCO jusqu'à l'inscription en 2018
  - contribution au redéploiement du plan de gestion et à sa mise en œuvre
  - articulation avec le site classé et le Grand Site de France Chaîne des Puys - Puy de Dôme
  - création en 2020 de l'équipe mutualisée de gestion et de préservatoin avec le Département du Puy-de-Dôme.
- **Evolution vers une gestion davantage partagée avec les acteurs locaux :**
  - coordination accrue avec les propriétaires, agriculteurs, communes, Département, services de l'État et autres gestionnaires, sur les actions et démarches à entreprendre sur des sites caractérisés par les problématiques d'érosion, de forte fréquentation et des statuts fonciers et usages complexes.
  - en 2025, 40 rendez-vous proposés au réseau des Ambassadeurs, réunissant 190 participants : chantiers participatifs sur les chemins, rencontres avec propriétaires, forestiers et berger, accompagnement de transhumances, explications sur les dispositifs réglementaires et contractuels de gestion.
- **Élaboration de 2020 à 2022 et animation depuis 2023 du Plan de paysage**, utilisé comme outil de connaissance, de sensibilisation et d'accompagnement des collectivités dans la prise en compte des qualités paysagères. Développement de démarches de conseil auprès des collectivités pour intégrer davantage les structures paysagères et géomorphologiques dans les projets d'aménagement et documents d'urbanisme.



Le Plan de paysage Chaîne des Puys - faille de Limagne

➔ **Massif du Sancy :** la mise en œuvre de la charte a conduit le Syndicat mixte du Parc à prolonger un programme de restauration des crêtes et de sensibilisation engagé depuis 2005, destiné à maîtriser les effets d'une forte fréquentation sur les milieux sommitaux et les sols volcaniques. La gestion du site intègre également sans discontinuité des démarches de surveillance, d'information des visiteurs, de suivi des usages, d'accompagnement du pastoralisme, de veille écologique et d'entretien des sentiers par les gardes nature.
A noter en particulier :



> **2014 - Diagnostic de la fréquentation et de l'état de 102 km de sentiers sur les crêtes** afin de hiérarchiser les itinéraires à maintenir, entretenir, restaurer ou moins valoriser. Ce travail a permis d'établir un plan de circulation, d'aménagement et d'entretien des crêtes.

> **2015 - Restauration importante du sentier Sud-Est du puy de Sancy**, entre le sommet et la Tour Carrée : reprise du tracé, création de lacets, marches et murets, gestion des eaux de ruissellement, stabilisation et revégétalisation des secteurs érodés et canalisation du public. D'autres opérations concernent les secteurs du Petit Ferrand et du col d'Enfer, avec restauration des cheminements et entretien régulier des crêtes.

> **2020 - nouvelle campagne de travaux sur le puy de Sancy, le Petit Ferrand et le col d'Enfer**, accompagnée de l'installation de 5 écocompteurs.

> **Depuis 2024 :**
- installation d'un nouvel écocompteur au col de la Croix Saint-Robert
- suivi de l'état des sentiers et des infractions grâce à l'outil Géotrek
- entretien des sentiers, restauration du chemin du puy de l'Angle
- organisation de 9 points info-garde estivaux et information du public.

➔ **Massif du Cantal :** le massif cantalien bénéficie lui aussi d'une politique ancienne de restauration des crêtes, engagée avant la charte qui s'est poursuivie pendant toute la période d'application de la charte. A noter en particulier :

> **2017 - Puy Griou** : appui au Syndicat mixte du Puy Mary au chantier réalisé sur le GR400 (reprofilage, nivellement, renvois d'eau, seuils en matériaux naturels, pose de géotextile biodégradable sur environ 325 m², mise en défens, élargissement et confortement du sentier) permettant la canalisation des randonneurs sur un itinéraire unique et la restauration des sols fortement érodés.



> **2024 - restauration de sentiers au Puy Violent et au col de Cabre**, associée à l'entretien des aménagements anciens, sensibilisation avec la gendarmerie et l'OFB, les points info-garde et l'accompagnement des manifestations et projets susceptibles d'affecter les secteurs sommitaux. .

> **2025 - nouvelle opération au col de Redondet**, accompagnée une nouvelle fois de l'entretien des restaurations antérieures.

Le partenariat avec le Grand Site du Puy Mary permet de coordonner les interventions sur les crêtes, la maîtrise de la fréquentation et la préservation des paysages, certaines opérations étant réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte du Puy Mary.

La gestion a également consisté en

- l'entretien des sentiers et le suivi des aménagements existants, avec la présence régulière de gardes sur les crêtes qui assurent des missions de surveillance, d'information, de sensibilisation… (exemple : formations en 2025 des personnels des offices de tourisme sur la réglementation des sites et les comportements à adopter)
- l'accompagnement des manifestations sportives dont le Tour de France,
- le lien avec les bergers, travaux pastoraux, restauration des burons
- la veille écologique.

➔ **Cézallier :** ce grand espace volcanique spécifique constitue un vaste plateau d'altitude au caractère très ouvert, avec de multiples estives, de nombreux lacs et tourbières et des vues remarquables qu'il offre notamment sur les massifs du Sancy et du Cantal. La charte prévoyait à ce titre l'émergence d'une dynamique de reconnaissance et de valorisation patrimoniale du Cézallier, dépassant les limites administratives et révélant son identité géographique, paysagère et culturelle.

> **Depuis 2013 : contribution au maintien des paysages ouverts et des pratiques pastorales,** notamment à travers l'animation Natura 2000, les mesures agro-environnementales, l'accompagnement des exploitants et des estives.



> **2015 - 2020 : engagement d'un travail important autour des lacs et tourbières du Cézallier, notamment à partir du programme participatif « Tourbières, parlons-en ! ».** Connaissance scientifique, diagnostics fonctionnels, collecte des savoirs locaux, rencontres avec les propriétaires et gestionnaires, ateliers participatifs et actions de sensibilisation ont progressivement permis de constituer une démarche territoriale dépassant la gestion individuelle des zones humides.

> **En 2019 : cette dynamique a débouché sur la préparation du projet de reconnaissance internationale « Ramsar » des lacs et tourbières du Cézallier et de l'Artense**, animé par le Syndicat mixte. Progressivement construite avec les collectivités et les acteurs locaux, la candidature concerne 36 communes et six EPCI et vise une reconnaissance internationale de ce réseau exceptionnel de zones humides. Après l'élaboration du projet territorial et du dossier scientifique, la candidature a fortement progressé en 2024-2025, avec l'expertise du dossier, sa présentation au Conseil national de la protection de la nature, puis la poursuite de la procédure en vue de son dépôt officiel. La reconnaissance a été obtenue le 1er septembre 2026.

Cette démarche est importante car sa portée dépasse l'objectif de conservation de la biodiversité : elle contribue à faire reconnaître le Cézallier et l'Artense comme un ensemble de paysages, de lacs et de tourbières liés entre eux, et à réunir les collectivités et les acteurs autour de leur préservation.

Disposition « 2.1.1.2 - Conserver la qualité des paysages ouverts assurant une vue remarquable sur les massifs et révélant des ambiances singulières à valoriser »

> **2013-2025 -**

- **Maintien et restauration des paysages ouverts par le soutien au pastoralisme**. Le Syndicat mixte du Parc a accompagné les estives, les groupements pastoraux et des travaux de réouverture. Dans la Chaîne des Puys, un troupeau mobile de brebis Rava intervient depuis 2015 sur plusieurs édifices pour entretenir les espaces peu pâturés et maintenir les vues.
- **Réouverture et entretien de secteurs de la Chaîne des Puys.** Des travaux de débroussaillage et de gestion des boisements, associés au pâturage, ont notamment concerné les puys de Jumes et Coquille, les Gouttes, Lassolas ou Vichatel, afin de limiter la fermeture des paysages.
- **Prise en compte des espaces ouverts et des grandes vues dans l'urbanisme**. À travers le Schéma paysager et l'accompagnement des documents d'urbanisme, le Syndicat mixte du Parc a conseillé les Communes et EPCI sur la maîtrise de l'étalement urbain, le maintien des espaces agricoles et la préservation des vues.

> **Depuis 2022 - Déploiement du Plan Pastoral Territorial des Volcans** d'Auvergne. Porté par le Syndicat mixte du Parc avec la Région, les collectivités et les acteurs du territoire, il soutient les équipements nécessaires au maintien du pastoralisme : accès à l'eau, clôtures ou amélioration des conditions de travail. Il contribue ainsi au maintien des grands espaces ouverts du Parc.

> **2016-2025 - Développement de plans de paysage**. Le Syndicat mixte du Parc a animé celui de la Vallée de la Rhue - Val de Sumène, puis engagé avec le Département du Puy-de-Dôme celui de la Chaîne des Puys - faille de Limagne. Il a également accompagné la démarche du Puy Mary. Ces plans identifient les paysages ouverts, les points de vue et les secteurs soumis aux évolutions agricoles, forestières ou urbaines.

Disposition « 2.1.1.5 - Intégrer les infrastructures routières au paysage pour mettre en valeur la géomorphologie »

La mise en œuvre de cette disposition par le Syndicat mixte du Parc est restée ponctuelle, intégrée à son activité générale d'expertise, de conseil paysager et d'accompagnement des projets d'aménagement.

- **De 2013 à 2025, prise en compte des infrastructures routières dans l'expertise paysagère et l'accompagnement des projets d'aménagement**, afin de favoriser leur insertion dans les paysages et la prise en compte des caractéristiques des espaces traversés.

  Examen ponctuel de projets routiers dans le cadre des avis rendus par le Syndicat mixte sur les projets d'aménagement, comme en 2023 pour le dévoiement d'une route départementale à Saint-Paul-de-Salers, soumis à consultation de la Mission régionale d'autorité environnementale.

- **En 2022, participation à plusieurs projets de traverses et d'aménagements routiers portés par le Département du Puy-de-Dôme**, concernant notamment les abords des lacs d'Aydat et Chambon et la traverse d'Orcival.

L'intervention du Syndicat mixte a permis d'élargir l'approche, initialement centrée sur la voirie et la sécurité, aux enjeux paysagers et au fonctionnement plus global des bourgs et sites concernés.


Travaux sur la route du Guéry © SMPNRVA


Le Puy Mary © SMPNRVA

Demarches et actions des signataires

Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région a apporté un soutien financier et stratégique important à la préservation et à la gestion des grands espaces volcaniques et paysagers du Parc, au travers de ses politiques en faveur des espaces naturels, du paysage, de la forêt et du pastoralisme. Son intervention contribue notamment au maintien des paysages ouverts et à la gestion des grands ensembles du Sancy, du Cézallier, du Cantal et de la Chaîne des Puys. Elle soutient notamment le pastoralisme à travers le Plan Pastoral Territorial des Volcans d'Auvergne, qui permet de financer des équipements et aménagements nécessaires au maintien des estives et des espaces ouverts.

Dans la Chaîne des Puys - faille de Limagne, elle participe au financement de la gestion du Bien inscrit au patrimoine mondial et du Grand Site de France et a accompagné la constitution, en 2020, de l'équipe mutualisée de gestion et de préservation, aux côtés du Département du Puy-de-Dôme, du Syndicat mixte du Parc et de Clermont Auvergne Métropole.

Département du Puy-de-Dôme

Le Département du Puy-de-Dôme a joué un rôle majeur comme maître d'ouvrage, gestionnaire et financeur de nombreuses opérations de restauration et d'aménagement, particulièrement dans la Chaîne des Puys - faille de Limagne, notamment au puy de Côme. Engagé dans la gestion du puy de Dôme - Grand Site de France, il a porté avec le Syndicat mixte et l'État la candidature du site au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2018. Le plan de gestion 2021-2027 articule la gestion du Grand Site de France et celle du Bien UNESCO.

Le Département contribue aux projets pastoraux, de fréquentation, d'accueil et de paysage, ainsi qu'à la restauration et à l'aménagement des édifices volcaniques et de leurs cheminements.

Il est également engagé avec le Syndicat mixte du Parc dans le plan de paysage de la Chaîne des Puys - faille de Limagne, qui porte notamment sur les paysages ouverts, la forêt, le pastoralisme et les vues sur les édifices volcaniques.

Depuis 2020, le Département et le Syndicat mixte du Parc ont renforcé leurs moyens communs au sein d'une équipe mutualisée de gestion et de préservation de la Chaîne des Puys - faille de Limagne, qui mobilise en 2025 une quinzaine d'agents permanents, temporaires et saisonniers.

Département du Cantal

Le Département du Cantal joue un rôle majeur dans la gestion et la valorisation du massif cantalien, notamment comme premier contributeur et membre majoritaire du Syndicat mixte du Grand Site de France Puy Mary - Volcan du Cantal.

> Il intervient directement sur les aménagements et les accès au Grand Site.
> Le Département assure la gestion des itinéraires et des activités de pleine nature, au travers du PDIPR et du PDESI, qui permettent d'organiser l'accès aux sites, leur entretien et leur suivi tout en prenant en compte leur sensibilité environnementale.
> Il travaille également avec le Syndicat mixte du Parc sur la restauration et la maîtrise de la fréquentation des crêtes du massif, comme au puy Griou, au puy Violent ou au col de Cabre, et contribue ainsi à articuler accueil du public, qualité paysagère et préservation des espaces volcaniques.

État

L'État a joué un rôle déterminant dans la protection, la reconnaissance et l'encadrement de la gestion des grands espaces et paysages remarquables du Parc. Son intervention repose notamment sur les sites classés, les réserves naturelles nationales, Natura 2000 et les Grands Sites de France, ainsi que sur l'instruction et l'accompagnement des opérations susceptibles d'affecter les paysages et les espaces protégés. Il intervient également, par ses politiques agricoles et ses dispositifs de financement, dans le maintien des activités pastorales qui contribuent à l'ouverture des paysages.

Cette implication s'est également traduite par des financements significatifs sur plusieurs grands sites volcaniques.

Au-delà de ces investissements, les services de l'État, notamment la DREAL et la DDT, assurent un rôle essentiel de garant des protections et de partenaire technique et réglementaire des opérations de restauration, d'aménagement et de gestion. Ils veillent à la préservation de l'intégrité et de la qualité paysagère des grands ensembles volcaniques.

Communes et EPCI

Les communes et les EPCI ont contribué à la gestion et à la préservation des grands espaces volcaniques à travers leurs compétences en matière d'aménagement, d'urbanisme, de tourisme et d'activités de pleine nature, mais aussi comme propriétaires fonciers et maîtres d'ouvrage de certains projets. Leur intervention porte notamment sur l'entretien et l'aménagement des sites et itinéraires, l'organisation de la fréquentation, le maintien des espaces agricoles et pastoraux et la prise en compte des paysages dans les projets et documents d'urbanisme.

Dans la Chaîne des Puys - faille de Limagne, cette implication est particulièrement structurée. Les communes de Saint-Genès-Champanelle et de Nébouzat sont par exemple maîtres d'ouvrage, avec l'association des propriétaires, du Schéma partagé de gestion des puys de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet, porté opérationnellement avec le Département du Puy-de-Dôme et l'équipe mutualisée. Cette démarche associe notamment la réouverture des paysages, la gestion forestière et la pérennisation des usages agricoles et pastoraux.

Ce programme de dix ans représente 1,807 million d'euros TTC, financé par plusieurs partenaires. À Aydat, la commune participe également au financement de la réouverture paysagère et sylvopastorale du puy de la Rodde, aux côtés notamment de l'État et du Département du Puy-de-Dôme. Clermont Auvergne Métropole participe pour sa part au financement de la gestion du Bien UNESCO et de l'équipe mutualisée.

Dans les massifs du Sancy et du Cantal et sur le Cézallier, communes et intercommunalités interviennent notamment dans la gestion des sites et itinéraires, l'accueil touristique, les équipements pastoraux et la conciliation des usages.

Les témoignages des élus et des habitants font ressortir plusieurs constats communs :



UNE RECONNAISSANCE FORTE DE LA GESTION ET VALORISATION DES GRANDS ESPACES VOLCANIQUES :

Les acteurs reconnaissent ainsi l'expérience du Syndicat mixte du Parc dans la gestion des grands sites et de leur fréquentation, même lorsque la maîtrise d'ouvrage est assurée par d'autres collectivités

- Perception de ces espaces comme une richesse exceptionnelle fondant la spécificité, l'image et l'attractivité du Parc.
- Une reconnaissance par les classements Unesco, Grand sites de France Puy Mary et Puy de Dôme
- L'inscription du Bien au patrimoine mondial de l'Unesco en 2018 s'est accompagnée de l'adoption de son plan de gestion avec une gouvernance partagée et partenariale (Département du Puy-deDôme, Régoin Auvergne -Rhône-Alpes, Syndicat mixte du Parc, Etat, Clermont Auvergne Métrople), avec la mise en place d'une équipe mutualisée de gestion et de préservation et un enjeu fort d'articulation avec les signataires locaux (impliqués dans la gestion du site)
- D'importantes actions concrètes et visibles (cf. actions réalisées).

Questionnaires

Près de 1/4 des actions réussies citées par les HABITANTS concernent ces espaces emblématiques, avec notamment les actions suivantes :

- La préservation, la valorisation paysagère et pastorale des Puys
- L'aménagement, le balisage, la restauration de sentiers de randonnée et sites dégradés
- L'aménagement des sommets touristiques (puy mary/ plomb du cantal/ puy Sancy)
- Des animations et des petites Virées du Parc plébiscitée par les habitants
- Les actions de sensibilisation du public et la présence des agents/gardes nature/écogarde et une mission pédagogique sur site bien identifiée par les habitants.

Sont également soulignés positivement par les ELUS et PARTENAIRES SIGNATAIRES :

- la persévérance des acteurs (« un long combat », « un travail de longue haleine »)
- la gestion concertée, le travail partenarial
- une démarche paysagère engagée et mobilisatrice
- des aménagements de qualité
- les actions de restauration des chemins dans le Sancy, Cap Guéry et ses aménagements légers pour canaliser la fréquentation (ateliers inter-EPCI)
- la gestion de la fréquentation touristique : information touristique, navettes, balisage, et la création d'équipements touristiques (notamment le Panoramique du puy de dôme).



Mais des questionnements et des ressentis négatifs exprimés :

- insuffisance de la gestion des flux sur les sites emblématiques en période estivale, déficit d'anticipation des effets de ce classement Unesco
- moindre engagement sur les massifs du Cantal et du Sancy au regard de l'importance des moyens humains et financiers mobilisés sur le bien Unesco/Chaîne des Puys
- une incompréhension de personnes sondées quant à des interventions sur ces espaces naturels ; elles perçoivent certaines actions comme une artificialisation inutile des milieux et questionnent la pertinence de certains aménagements sur des puys à préserver
- une difficile acceptation de certaines « contraintes » dans ces grands espaces (incompréhensions liées à des arrêtés de protection (ex : puys de Côme et Pariou)
- une certaine confusion générée par les différents labels/classements, les différents intervenants (Département, Région, Parc, Etat…) ; une perte de lisibilité de l'action Pnr et de son « label »

Parole d'habitants

Des échecs ?
Le surtourisme au Puy Mary avec son flot de véhicules, la gestion de l'affluence sur le puy de dôme pendant les vacances.
La déforestation des puys de Combegrasse, la Rodde et maintenant du puy de Charmont
L'aménagement non nécessaire de certains puys (Charmont, Vichatel).
Le sur-aménagement des sites naturels pour lutter contre les effets de la sur fréquentation, le développement des infrastructures de loisirs.

Des actions bénéfiques ?
Le parc a mené des opérations de sauvegarde de sentiers (Puy Violent, brèche de Roland, puy griou). Super !
Le pâturage par les moutons pour entretenir les Puys
L'aménagement de certains sommets touristiques (puy mary/ plomb du cantal/ puy Sancy) avec tentative de restauration de la flore.
L'aménagement et l'entretien de certains sentiers ou cheminements sur des sites sensibles ou trop fréquentés pour limiter l'érosion et tenter de canaliser le flux constant et important de monde.

Parole d'élus

Des échecs ?
Le développement trop rapide du tourisme et le manque d'aménagement lié au déchets (ex : poubelles sur les balades)
Il faudrait une orientation des touristes sur des zones secondaires tout aussi attrayantes.
Il y a une véritable volonté de réponse pour « préserver » ce bien, mais une attitude volontaire sur des espaces privés n'est pas facile, on ne se sait pas faire (ex verbalisation), cela nécessite des outils et des niveaux d'intervention à articuler.

+ Des reconnaissances majeures obtenues

Les 3 grandes reconnaissances recherchées dans la mesure sont acquises depuis 2018 :

> la Chaîne des Puys - faille de Limagne inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO
> le bassin de la Dordogne reconnu Réserve de biosphère
> le Puy Mary - Volcan du Cantal bénéficiant du label Grand Site de France.

D'autres démarches ont depuis été engagées, notamment autour du projet de candidature internationale **Ramsar « lacs et tourbières du Cézallier-Artense »** (obtenue ultérieurement, le 1er septembre 2016).

Ces reconnaissances se sont accompagnées d'un travail important de gestion et de préservation. C'est particulièrement le cas dans la Chaîne des Puys - faille de Limagne et sur le Grand Site du Puy Mary, où elles s'appuient sur des moyens, des outils de gestion et des partenariats installés dans la durée.


GR400 du Puy Mary restauré © SMPNRVA

+ Une gestion qui s'est elargie au fil de la periode

La gestion des grands sites prend davantage en compte la fréquentation, le pastoralisme, la forêt, le paysage, l'urbanisme, le tourisme, l'accueil du public et la biodiversité.

De nombreux édifices, crêtes et cheminements ont été restaurés ou entretenus. Cette action est particulièrement importante dans la Chaîne des Puys, mais elle s'est également poursuivie dans le Sancy et le Cantal, notamment au puy de l'Angle, au puy Griou, au puy Violent, au col de Cabre ou au col de Redondet.

Le pastoralisme a également pris une place croissante dans la gestion des paysages. Le soutien aux estives, aux groupements pastoraux, aux équipements et à la réouverture de certains espaces contribue au maintien des paysages ouverts. Il reste toutefois difficile d'en mesurer précisément les effets à l'échelle du Parc, faute de données consolidées sur l'évolution des surfaces concernées.

+ Une experience ancienne du Syndicat mixte du Parc qui s'est renforcee

L'action du Syndicat mixte du Parc ne commence pas avec la charte de 2013. Il intervient depuis plusieurs décennies dans la Chaîne des Puys et sur d'autres grands sites. La période a surtout permis de poursuivre ce travail, de développer les moyens consacrés à la gestion et d'élargir progressivement les sujets traités.

Le Syndicat mixte du Parc dispose aujourd'hui d'une expérience importante dans la restauration des sols volcaniques et des cheminements, la lutte contre l'érosion, le suivi de la fréquentation, le pastoralisme, la sensibilisation et la conciliation des usages.

Dans la Chaîne des Puys - faille de Limagne, **la création en 2020 d'une équipe mutualisée avec le Département du Puy-de-Dôme a nettement renforcé les moyens disponibles.**

La gestion s'appuie aussi sur une présence humaine plus importante notamment de gardes-nature, depuis 2021, pour réaliser des travaux et des suivis réguliers de la fréquentation, de l'érosion ou encore de la fermeture des milieux sur les sites Natura 2000 et de réserves naturelles[5].

[5] 2 gardes nature permanents dans le Cantal (dont 1 mutualisé avec le Syndicat mixte du Puy Mary pendant 6 mois), 1 garde nature saisonnier et 1 garde nature permanent dans le Sancy, 8 gardes nature saisonniers (2 pour les sites N2000, 3 pour la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy et 3 pour celle de la Vallée de Chaudefour).

+ **UNE MOBILISATION IMPORTANTE DES COLLECTIVITES ET DES PARTENAIRES**

Cette évolution repose aussi sur une forte implication des collectivités et des partenaires. Les maîtrises d'ouvrage, les financements et les responsabilités sont partagés selon les sites et les sujets. Cette organisation est particulièrement développée dans la Chaîne des Puys - faille de Limagne et autour du Grand Site du Puy Mary.

Dans la Chaîne des Puys, les moyens du Département du Puy-de-Dôme ont joué un rôle important dans la montée en puissance de la gestion. Des financements de l'État, de collectivités et de la Fondation Chaîne des Puys - faille de Limagne complètent également les moyens mobilisés sur certaines opérations.

La capacité à faire travailler ensemble plusieurs acteurs autour de la gestion de ces grands sites constitue donc l'un des points forts de la période.



– **DES MOYENS QUI RESTENT DIFFERENTS SELON LES MASSIFS**

Cette gestion n'a toutefois pas le même niveau de moyens dans toutes les parties du Parc.

> La Chaîne des Puys - faille de Limagne bénéficie aujourd'hui d'une organisation particulièrement structurée, renforcée par les moyens apportés par le Département du Puy-de-Dôme.

> Les interventions se sont poursuivies dans le Sancy et le Cantal, mais avec des organisations et des moyens différents.

> Le Cézallier-Artense présente encore une autre situation, avec des paysages, une fréquentation et des enjeux qui appellent des formes d'intervention adaptées.

Chaque massif doit disposer de moyens adaptés à ses sites et aux difficultés rencontrées.

– **UNE FREQUENTATION PLUS FORTE ET DE NOUVELLES DIFFICULTES A GERER**

Malgré les travaux réalisés, la pression sur certains espaces naturels reste forte. La fréquentation a augmenté au cours de la période, notamment après la crise sanitaire, avec davantage de difficultés de cohabitation entre visiteurs, activités pastorales et autres usages. Les suivis récents montrent également que certains week-ends continuent de concentrer une fréquentation très importante sur les sites emblématiques.

Dans la partie orientale de la Chaîne des Puys, la pression urbaine et foncière reste également un sujet important, dans un espace à la fois habité et très fréquenté.

– **LE CHANGEMENT CLIMATIQUE APPORTE EGALEMENT DE NOUVELLES DIFFICULTES.**

L'évolution de la végétation, la fermeture de certains milieux, l'érosion des sols, l'accentuation des risques naturels, la baisse de la disponibilité en eau ou les changements dans les pratiques agricoles et forestières modifient progressivement les conditions de gestion. Les suivis menés dans la Chaîne des Puys prennent désormais explicitement en compte ces évolutions.

Suivi d'indicateurs

Tableau de bord

Taux de réalisation des engagements du Syndicat pour la mesure 2.1.1

actions annuelles en faveurs des 3 massifs (Chaîne des Puys, Sancy, Cantal)	100%
actions annuelles en faveur des patrimoines du Cézallier	100%
valorisation annuelle du schéma paysager en urbanisme	91%

Taux de réalisation des résultats attendus pour la mesure 2.1.1

Reconnaissances de la Chaîne des Puys - faille de Limagne au Patrimoine mondial, de la vallée de la Dordogne comme Réserve de biosphère, du Puy Mary comme Grand site de France	100%



Conclusion de la mesure

DES GRANDS PAYSAGES MIEUX RECONNUS ET MIEUX GERES, MAIS SOUMIS A DES PRESSIONS QUI EVOLUENT.

Mise en œuvre collective ★★★★★

+ **Une mobilisation très importante des collectivités et des partenaires,** qui a permis d'obtenir les reconnaissances recherchées mais surtout de renforcer la restauration, la gestion et le suivi des grands sites. Cette organisation est particulièrement aboutie dans la Chaîne des Puys - faille de Limagne et autour du Grand Site du Puy Mary, avec des moyens plus variables dans les autres massifs.

Action du Syndicat mixte du Parc ★★★★★

+ **Une action ancienne et continue qui s'est nettement renforcée au cours de la charte**. Le Syndicat mixte du Parc a développé une expérience importante dans la restauration des sites volcaniques, la gestion de la fréquentation, le pastoralisme et la sensibilisation. La mutualisation avec le Département du Puy-de-Dôme a particulièrement renforcé son intervention dans la Chaîne des Puys - faille de Limagne.

Effets territoriaux jusqu'en 2025 ★★★★☆

+ **Les grands sites sont aujourd'hui mieux reconnus, restaurés, suivis et gérés qu'en 2011**. Les effets sont particulièrement visibles sur les sites bénéficiant d'une gestion organisée dans la durée.

− **La hausse de la fréquentation, la fermeture de certains paysages, les pressions urbaines et les effets du changement climatique** montrent cependant que leur préservation reste fragile et à développer.

Priorités des signataires

- **Maintenir une ambition très forte de préservation de l'intégrité et de la lisibilité des grands ensembles volcaniques**, en confortant les démarches engagées sur la Chaîne des Puys - faille de Limagne et en développant, selon les spécificités de chaque territoire, des approches adaptées au Sancy, au Cantal et au Cézallier.
- **Passer davantage de la gestion des sommets et sites emblématiques à celle des ensembles paysagers dans lesquels ils s'inscrivent**, en prenant en compte les versants, vallées, plateaux, franges, portes d'entrée, espaces d'accueil et de transition, ainsi que les vues qui permettent de reconnaître et de comprendre les reliefs volcaniques.
- **Maintenir et restaurer prioritairement les formes volcaniques et leur lisibilité**, en agissant conjointement sur l'érosion et les cheminements, mais également sur la végétation, la forêt et le pastoralisme.
- **Poursuivre le soutien actif au pastoralisme pour le conforter comme composante essentielle des grands paysages volcaniques**, sans le réduire à une fonction d'entretien : il constitue à la fois une activité économique, un patrimoine vivant, un mode de gestion des espaces ouverts et une condition du maintien de nombreux paysages et milieux remarquables.
- **Anticiper davantage l'évolution de la fréquentation et des usages**, en renforçant l'observation des flux, en intervenant avant que les dégradations ne deviennent difficilement réversibles et en prenant en compte les possibles reports de fréquentation vers des sites aujourd'hui moins sollicités. La mobilité doit pleinement participer à cette maîtrise, par l'organisation des stationnements, des transports collectifs, des modes actifs et des accès aux sites.
- **Appliquer les objectifs des plans de paysage et des chartes architecturales et paysagères dans les documents d'urbanisme et les projets** d'aménagement et d'infrastructures. Une attention particulière reste à porter à l'intégration paysagère des infrastructures routières, moins développée au cours de la charte actuelle.
- **Poursuivre la médiation et le dialogue entre les parties prenantes**, indispensables à la gestion d'espaces aux vocations multiples. Propriétaires, agriculteurs et éleveurs, forestiers, habitants, acteurs touristiques et sportifs, collectivités et gestionnaires doivent pouvoir partager les enjeux et rechercher des modalités de gestion conciliant préservation, activités économiques, usages et accueil du public.
- **Faire des grands sites des territoires d'expérimentation au service de l'ensemble du Parc :** partager les méthodes et les savoir-faire acquis sur les grands sites pour qu'ils puissent servir ailleurs dans le Parc, en les adaptant aux situations locales concernant les sols volcaniques, la gestion de la fréquentation, le pastoralisme, la forêt, le paysage, la médiation et la gouvernance.
- **Prévoir dans la durée, avec les signataires, les interventions et les moyens nécessaires à la gestion des grands paysages**, en intégrant leurs enjeux dans les politiques d'urbanisme, d'infrastructures, d'agriculture, de forêt, de tourisme et de mobilité et **en pérennisant les moyens humains et financiers nécessaires à leur gestion dans la durée**. Cette responsabilité suppose également de mieux mesurer les effets des politiques conduites et de clarifier auprès du public les rôles respectifs de l'État, de la Région, des Départements, des communes, des EPCI et des différents dispositifs de reconnaissance et de gestion.

Rôle du Syndicat mixte du Parc

- **Conforter et valoriser son expertise** acquise en matière de gestion de la fréquentation, restauration des sols et sites volcaniques, pastoralisme, concertation et gestion intégrée des paysages, et la déployer davantage sur les autres ensembles volcaniques lorsque de nouvelles responsabilités ou coopérations lui sont confiées.

Coopérations avec les partenaires

- **Pérenniser l'implication des gestionnaires de sites, propriétaires, agriculteurs et éleveurs, acteurs forestiers, scientifiques, associations et professionnels du tourisme et des activités de pleine nature**, et favoriser le transfert des méthodes et expériences entre les différents grands ensembles du Parc.

Mesure 2.1.2 - Enrichir la BIODIVERSITE en préservant les milieux naturels et la mobilité des espèces

Objet et cadre évaluatif

Le diagnostic de 2011 souligne la grande richesse naturelle du Parc. Prairies et pelouses d'altitude, tourbières, zones humides, forêts, cours d'eau et lacs abritent une biodiversité remarquable. Environ 60 % du territoire est alors concerné par des inventaires ou des protections.

Cette richesse reste cependant fragile. L'évolution des pratiques agricoles et forestières, l'abandon de certains espaces, les atteintes aux milieux aquatiques et la fréquentation menacent certains habitats. Le maintien des prairies riches en biodiversité dépend notamment de pratiques agro-pastorales adaptées, tandis que les zones humides et les tourbières sont particulièrement sensibles aux perturbations.

La connaissance est déjà importante, mais elle reste dispersée et incomplète. Les inventaires et les travaux naturalistes apportent de nombreuses données, mais celles-ci sont encore difficiles à partager et à utiliser par les non-spécialistes. Le diagnostic relève également l'absence d'indicateurs permettant de suivre dans le temps l'état du patrimoine naturel.

La protection des espaces remarquables est déjà bien engagée, notamment avec Natura 2000, mais elle ne peut pas se limiter aux seuls sites protégés. Le diagnostic souligne la nécessité de mieux prendre en compte les espaces plus ordinaires, les sites naurels gérés et les liens entre les milieux. Les premières études sur les continuités écologiques ne montrent pas de fragmentation majeure à l'échelle du Parc, mais font apparaître des problèmes de qualité de certains milieux, notamment aquatiques et prairiaux.

Au regard de ces constats et des attentes exprimées, la mesure vise à mieux connaître, protéger et gérer la biodiversité à l'échelle de l'ensemble du Parc, en renforçant la gestion des espaces les plus remarquables, en préservant les espèces et les continuités écologiques et en prenant davantage en compte la nature dans les activités et les politiques du territoire.

L'évaluation examine les actions menées, leurs résultats et le regard des acteurs, à partir de la question suivante :

« Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis de préserver et restaurer la fonctionnalité des habitats naturels et des continuités écologiques du Parc ? ».



Plaine Jaquot © Mathilde Poussin

Actions structurantes du Syndicat mixte du Parc

Disposition « 2.1.2.1 - Améliorer et structurer la connaissance des espèces et des milieux naturels terrestres et aquatiques »

- **Organisation, jusqu'en 2019, d'une journée annuelle « Eau et Biodiversité » réunissant les partenaires du Syndicat mixte - scientifiques, naturalistes, gestionnaires d'espaces naturels et acteurs des politiques de l'eau -** afin de partager les connaissances, les démarches conduites et les enjeux émergents du territoire. Cette animation transversale n'a pas été relancée à la suite de la crise sanitaire, dans un contexte de moyens contraints et de montée en charge des missions opérationnelles du Syndicat mixte du Parc, notamment liée à l'augmentation du nombre de sites naturels à gérer ou animer.

- **Poursuite, depuis 2013, des inventaires et suivis naturalistes sur les habitats et les espèces à enjeux du Parc** : flore, oiseaux, mammifères, insectes, milieux forestiers, prairiaux et humides. Ces travaux ont progressivement amélioré la connaissance de leur répartition et de leur état de conservation et alimenté les actions de préservation.

- **Production importante continue de connaissances dans les réserves naturelles gérées par le Syndicat mixte du Parc** : Chastreix-Sancy, Vallée de Chaudefour, Rocher de la Jaquette, Sagnes de la Godivelle et Tourbières du Jolan et de la Gazelle. Leurs plans de gestion donnent lieu à des inventaires et suivis scientifiques réguliers sur les habitats, la flore et la faune.

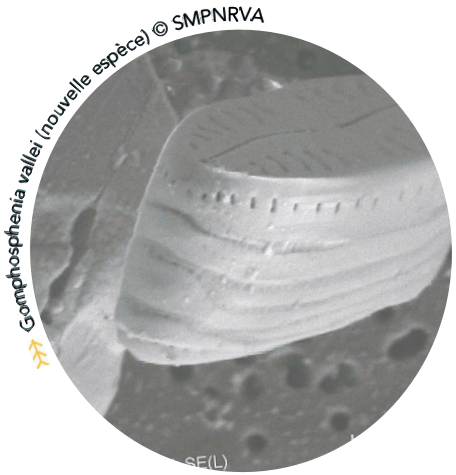

- **Développement des connaissances dans le cadre de Natura 2000, par la cartographie et le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire, la réalisation d'études et l'actualisation des documents d'objectifs**. Cette activité concernait 8 sites alors animés de 2013-2018 par le Syndicat mixte. Elle s'est considérablement étendue en fin de période (15 sites animés fin 2025 et surface de gestion multipliée par 4).
- **Approfondissement des connaissances des tourbières et zones humides du Cézallier et de l'Artense**, avec notamment le programme « *Tourbières, parlons-en !* » de 2015 à 2020, puis préparation de la candidature Ramsar dès 2017 : diagnostics et inventaires écologiques, collecte des savoirs locaux auprès des propriétaires, agriculteurs et habitants et mise en réseau des acteurs. Cette démarche a permis de mettre en commun les connaissances scientifiques et celles des habitants qui fréquentent ces milieux.
- **Développement d'une connaissance plus fonctionnelle des continuités écologiques, d'abord à travers les travaux sur la Trame verte et bleue, puis avec la préparation et la mise en œuvre du Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne (2020-2025)**. Les études conduites ont permis de préciser les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques et secteurs de fragmentation et de mettre en œuvre des actions de restauration sur les trames bleu, verte et noire.
- **Élargissement de la connaissance à de nouveaux enjeux écologiques, notamment avec les travaux consacrés aux pollinisateurs sauvages et, à partir de 2022, à la trame noire et à la pollution lumineuse**. Ces derniers ont notamment permis d'identifier les principaux secteurs d'obscurité du territoire et les enjeux de continuités écologiques nocturnes. Les deux démarches figurent encore parmi les actions spécifiques conduites en 2023.
- **Mobilisation croissante de ces connaissances** dans l'accompagnement des politiques publiques et des projets, à travers les avis du Syndicat mixte sur les projets d'aménagement et documents de planification, l'appui aux collectivités et gestionnaires et les échanges avec les réseaux naturalistes et scientifiques.

Disposition « 2.1.2.2 - Maintenir la fonctionnalité de la trame verte et bleue »

> **2020-2025 - Animation et coordination du Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne**, élaboré avec le territoire et les partenaires, puis validé par la Région en septembre 2020 : coordination des 28 maîtres d'ouvrage et 51 actions, suivi technique, administratif et financier, pré-instruction des dossiers de subvention, organisation des comités techniques et de pilotage.

- **2021 - 2023 - Trame verte : démarche sur les continuités écologiques du plateau du Limon** (Cantal), dans le cadre du Contrat Vert et Bleu : concertation locale, diagnostics agro-environnementaux auprès de 13 agriculteurs volontaires et de 2 estives collectives, études (avifaune, orthoptères, Maculinea), diagnostic cours d'eau et d'une typologie des Zones humides du plateau du Limon.
- **Depuis 2021 - Pilotage de la démarche « Trame noire des Volcans »,** diagnostic de pollution lumineuse en 2021, puis plan d'actions de sensibilisation et de formation des acteurs dès 2024.
- **Depuis 2020 - Mise en œuvre d'un volet « Trame forestière »** (4 actions portées par le Syndicat mixte du Parc) : identification des forêts matures, travail sur les forêts publiques hors régime forestier, développement d'une trame de vieux bois, accompagnement de projets de préservation en forêt privée et publique, déploiement du dispositif Sylvacctes, en coopération avec l'ONF, le CNPF, les Communes forestières et le CEN.
- **Montage et accompagnement de projets contribuant à la restauration de la trame bleue**, notamment dans le cadre du Contrat Vert et Bleu : installation de points d'abreuvement, étude sur l'avenir du barrage de la Bourboule, restauration de zones humides, aménagement du Tact....

> **Prise en compte régulière des continuités écologiques dans les avis et accompagnements de projets** : le Syndicat mixte examine les projets soumis à étude ou notice d'impact, autorisation ou déclaration, ainsi que certains documents de planification ; il formule des recommandations sur la préservation des milieux, des continuités écologiques et des secteurs sensibles (dont 120 dossiers concernant les réseaux électriques examinés en 2022) ; le Syndicat intervient également sur les travaux sous lignes RTE afin d'adapter les périodes et modalités d'intervention aux enjeux écologiques.

Disposition « 2.1.2.3 - Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité »

> **De manière continue, gestion des réserves naturelles gérées par le Syndicat mixte du Parc : Chastreix-Sancy*, Vallée de Chaudefour*, Rocher de la Jaquette*, Sagnes de la Godivelle* et Tourbières du Jolan et de la Gazelle** (mise en œuvre de leurs plans de gestion (surveillance, études et suivi scientifique, accueil et sensibilisation…). A noter en particulier,

- 2014-2020 - extension de la RNN* des Sagnes de La Godivelle de 24 à 144 ha
- 2018 - Création de la RNR* Tourbières du Jolan et de la Gazelle, première réserve naturelle régionale du Cantal.

* Réserves Naturelles Nationales ** Réserve Naturelle Régionale.

> **Animation des sites Natura 2000 confiés au Syndicat mixte** : mise en œuvre et actualisation des DOCOB, suivis d'habitats et d'espèces, accompagnement des propriétaires, agriculteurs et porteurs de projets, évaluations d'incidences, contrats Natura 2000, MAEC et sensibilisation. De 2013 à 2023, le Syndicat animait 8 sites ; leur nombre est passé à 15 sites fin 2025 (17 prévus à l'échéance 2026) avec une surface de gestion quadruplée et une mobilisation de l'ingénierie y compris en dehors du Parc.

> **Déploiement de Mesures agro-environnementales sur les sites Natura 2000** :

- **2015-2022 - Animation des dispositifs agro-environnementaux sur les principaux sites Natura 2000** : élaboration et animation de plusieurs PAEC pour accompagner les agriculteurs dans des pratiques favorables aux habitats : maintien de prairies diversifiées, adaptation de la fertilisation et du pâturage, préservation des zones humides et tourbières, maintien des pelouses et landes d'altitude ou encore maîtrise de l'embroussaillement (territoires concernés : Chaîne des Puys, Monts Dore, Cézallier, Artense et massif cantalien).
- **À partir de 2022 - Elaboration et animation de 4 PAEC** couvrant les 8 sites Natura 2000 qu'il animait, ainsi que les estives couvrant les 8 sites Natura 2000 animés par le Syndicat mixte du Parc, élargis aux estives collectives attenantes et aux bassins versants concernés par les contrats territoriaux qu'il animait (CT Lacs et Sources de la Dordogne Sancy Artense). Cette approche a permis d'articuler les dispositifs et de mutualiser les moyens.

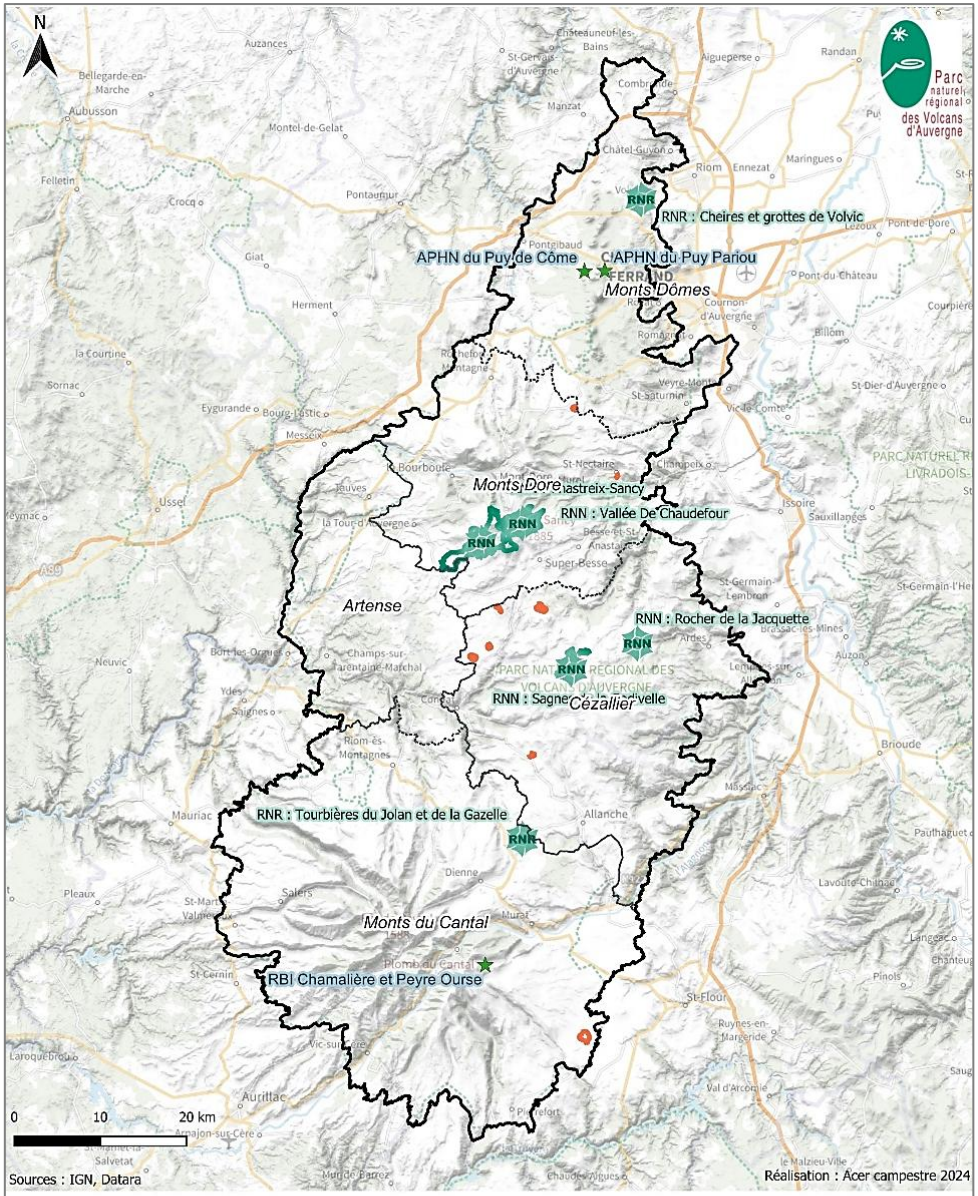
N
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
RNR : Cheires et grottes de Volvic
APHN du Puy de Côme
APHN du Puy Pariou
FERRAND
Monts Dômes
Monts Dore
RNN : Vallée De Chaudefour
Artense
RNN : Rocher de la Jacquette
RNN : Sagne Cézallier
RNR : Tourbières du Jolan et de la Gazelle
Monts du Cantal
RBI Chamalière et Peyre Ourse
0 10 20 km
Sources : IGN, Datara
Réalisation : Acer campestre 2024
Révision de la charte
Lot 1 "Environnement et ressources naturelles"
Diagnostic
Le patrimoine protégé
Périmètre de révision
Arrêtés de protection d'habitat naturel et réserve biologique intégrale
Arrêté de protection de biotope
Réserve naturelle nationale
Réserve naturelle regionale

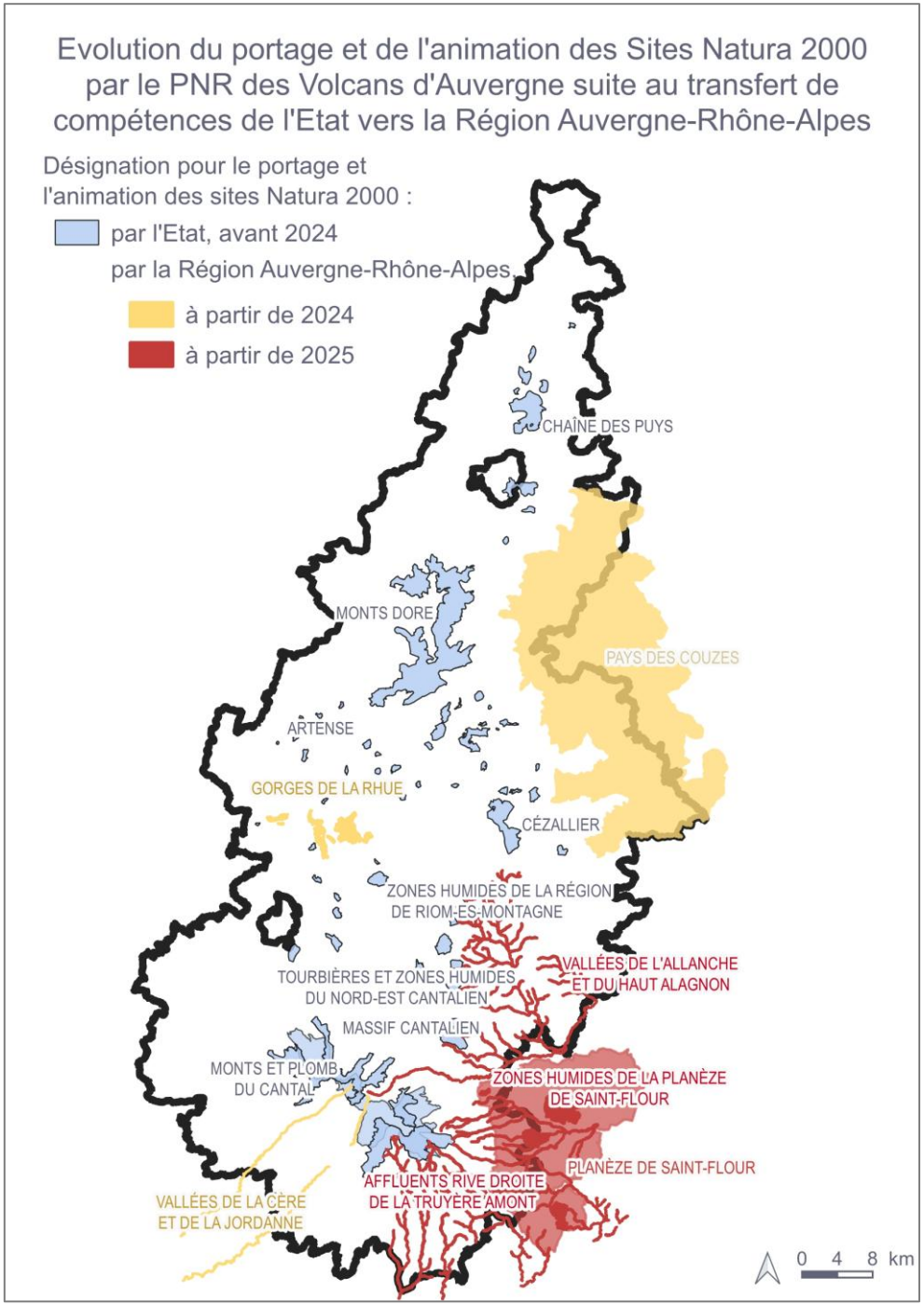
Evolution du portage et de l'animation des Sites Natura 2000 par le PNR des Volcans d'Auvergne suite au transfert de compétences de l'Etat vers la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Désignation pour le portage et l'animation des sites Natura 2000 :
par l'Etat, avant 2024
par la Région Auvergne-Rhône-Alpes
à partir de 2024
à partir de 2025
CHAÎNE DES PUYS
MONTS DORE
PAYS DES COUZES
ARTENSE
GORGES DE LA RHUE
CÉZALLIER
ZONES HUMIDES DE LA RÉGION DE RIOM-ES-MONTAGNE
VALLÉES DE L'ALLANCHE ET DU HAUT ALAGNON
TOURBIÈRES ET ZONES HUMIDES DU NORD-EST CANTALIEN
MASSIF CANTALIEN
MONTS ET PLOMB DU CANTAL
ZONES HUMIDES DE LA PLANÈZE DE SAINT-FLOUR
PLANÈZE DE SAINT-FLOUR
AFFLUENTS RIVE DROITE DE LA TRUYÈRE AMONT
VALLÉES DE LA CÈRE ET DE LA JORDANNE
0 4 8 km

Disposition « 2.1.2.4 - Développer une politique active en faveur des espèces remarquables »

- **Finalisation de la préparation du projet de Réserve naturelle régionale du Rocher de Laqueuille**, mais n'a pas abouti en raison de l'opposition des ayants droit du bien de section en 2016.
- **Elaboration et mise en oeuvre des plans de gestion, pour le compte du Département du Puy-de-Dôme, de 3 nouveaux ENS** (en plus de ceux déjà confiés au Syndicat mixte au début de la charte : Lac des Bordes, Montagne du Mont et Tourbière de Jouvion : lac Pavin-Creux de Soucy à partir de mi-2018 (assistance à maîtrise d'ouvrage), lac de Servières et lac du Guéry, dont il est devenu gestionnaire reespectivement en 2022 et 2025.
- **Interventions directes sur d'autres tourbières et sites humides à enjeux**, notamment à Sougeat-la-Souze à Egliseneuve-d'Entraigues, dont le Syndicat mixte est copropriétaire avec le CEN Auvergne : chantier participatif d'arrachage de jeunes épicéas, sensibilisation et préparation d'une restauration de la plantation résineuse vers une hêtraie-sapinière, avec suivis de la régénération naturelle. Il accompagne également les propriétaires du lac et de la tourbière de l'Esclauze pour la préservation du site.
- **Préparation et animation depuis 2017 de la candidature Ramsar des lacs et tourbières du Cézallier et de l'Artense** : constitution et actualisation des connaissances, concertation avec les communes, EPCI, propriétaires et gestionnaires, préparation du dossier scientifique et administratif et conduite de la procédure de reconnaissance. En 2025, le dossier porte sur 36 communes et un ensemble de lacs et tourbières couvrant un territoire de 122 566 ha. La reconnaissance internationale sera effective à partir du 1er septembre 2026.





- **2013 à 2025 -**
  - **Suivis réguliers d'espèces patrimoniales** dans les réserves naturelles, ENS et sites Natura 2000 gérés ou animés par le Syndicat mixte du Parc, ainsi que dans le cadre de contrats territoriaux, notamment sur les zones humides du bassin versant des Sources de la Dordogne Sancy Artense : oiseaux, chiroptères, papillons, odonates et autres insectes, flore patrimoniale, espèces forestières, des tourbières, des milieux subalpins et aquatiques.
  - **Suivis des petites chouettes de montagne** et d'autres espèces forestières et montagnardes, parallèlement aux actions conduites sur les forêts anciennes et matures.
  - **Suivis de long terme des effets du changement climatique sur les espèces et les écosystèmes montagnards**, particulièrement dans les réserves naturelles (Vallée de Chaudefour notamment) : évolution altitudinale et phénologie de la flore, suivis d'espèces sensibles comme l'Apollon ou la Vipère péliade et des gîtes à chauves-souris.
- **2013-2019 - Travail sur les Odonates patrimoniaux :** 276 sites prospectés entre 2013 et 2015, dont 82 abritaient au moins l'une de ces 4 espèces de libellules (Agrion à lunules, Cordulie arctique, Leucorrhine douteuse, Leucorrhine à large thorax) ; puis préparation d'actions de conservation et de restauration : identification des sites prioritaires, contacts avec les propriétaires et réalisation d'états des lieux préalables aux travaux.
- **2014-2017 - Développement d'un programme spécifique sur les papillons des zones humides**, notamment le **Cuivré de la bistorte et l'Azuré des mouillères** : amélioration de la connaissance des populations et de leurs habitats, mise au point d'une méthode d'évaluation des stations et identification des secteurs et actions prioritaires de conservation. En 2015, 34 stations ont été étudiées, puis la méthode a été appliquée à une soixantaine de stations.
- **À partir de 2015 - Veille sur le retour du Loup**, avec participation des gardes-nature au réseau de surveillance de l'espèce, information et sensibilisation, puis prise en compte progressive de sa présence dans les échanges avec les éleveurs et groupements pastoraux.

À partir de 2020 - Renforcement de la connaissance des insectes et pollinisateurs sauvages à l'échelle du Parc, avec compilation et analyse des données naturalistes disponibles. La synthèse réalisée rassemble 99 195 données concernant 2 559 taxons, dont 97 présentant un statut de conservation défavorable ; elle a ensuite donné lieu à des actions de valorisation et de sensibilisation.

> **À partir de 2021 :**
  - **suivi de la présence des vautours** et accompagnement du monde pastoral, notamment dans les Monts du Cantal et le Sancy : suivi du Vautour fauve, recueil des observations, information des éleveurs sur les interactions avec le bétail et accompagnement lors de curées de vautours
  - accompagnement du plan d'action de conservation de la Pie-grièche griseporté par la LPO
  - étude de la dynamique des peuplements piscicoles en zones d'estives, notamment sur le plateau du Limon
  - inventaires d'écrevisses par analyse d'ADN environnemental

> **2024 - Poursuite des expérimentations en faveur de la Gentiane pneumonanthe et de Phengaris alcon à Jouvion**, associant suivi des populations et adaptation de la gestion du site.

> **2025 - Actions ciblées en faveur de l'avifaune patrimoniale** :
  - dans le Pays des Couzes, information et mobilisation de propriétaires pour préserver des sites de nidification
  - dans le massif cantalien, suivi de nidifications de rapaces et de chouettes de montagne, associé à la sensibilisation des usagers.

Une spécialisation importante du Syndicat mixte du Parc
En 2025, sa direction « Préservation et valorisation des patrimoines naturels » compte plus d'une vingtaine d'agents (hors saisonniers), auxquels s'ajoutent 2 agents mutualisés avec l'équipe Chaîne des Puys, contribuant à Natura 2000, au pastoralisme et à la forêt. L'importance de cette organisation interne montre la place importante prise par la préservation de la biodiversité et des milieux naturels dans les missions et les compétences du Syndicat mixte du Parc.



Disposition « 2.1.2.5 - Améliorer la gestion environnementale des milieux ordinaires »

> **2013 à 2025 -**
  - **Diffusion de pratiques favorables à la biodiversité dans les espaces agricoles et forestiers**, notamment par l'accompagnement des pratiques agro-environnementales et pastorales et la promotion d'une gestion forestière prenant davantage en compte la biodiversité. Il s'agit notamment de diffuser dans les milieux ordinaires les principes de gestion expérimentés dans les espaces naturels remarquables, conformément à l'objectif initial de la charte.
  - Prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement et d'urbanisme, à travers les avis et conseils apportés par le Syndicat mixte aux collectivités et porteurs de projets, notamment concernant les milieux naturels, les continuités écologiques et la ressource en eau. À mi-parcours, environ une vingtaine d'avis étaient ainsi produits chaque année, hors manifestations sportives.
  - **Contribution transversale des autres politiques à la biodiversité des milieux ordinaires,** notamment à travers les MAEC, les actions sur les prairies et le pastoralisme, les forêts anciennes et matures, les zones humides et les continuités écologiques. Ces actions sont principalement comptabilisées dans les dispositions correspondantes afin d'éviter les doubles comptes.

> **2013 à 2018 - Veille, expérimentation et sensibilisation concernant les espèces exotiques envahissantes**, avec des journées destinées aux élus et techniciens, des conseils aux collectivités et particuliers et un chantier expérimental de limitation de la Renouée du Japon avec l'ONF.

> **2015 - Action spécifique sur l'Ambroisie avec Riom communauté**, comprenant un chantier-école destiné aux agents des espaces verts pour apprendre à reconnaître et gérer l'espèce, ainsi qu'un atelier destiné aux habitants des onze communes pour les sensibiliser aux précautions et bonnes pratiques.

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Son rôle s'est renforcé au cours de la charte, notamment comme chef de file en matière de biodiversité, à travers le SRCE puis le SRADDET et le financement de programmes de préservation et de restauration des continuités écologiques. Elle a notamment impulsé et financé le Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne 2020-2025, qui rassemble 28 maîtres d'ouvrage et 51 actions portant sur les trames verte, bleue et noire.

Elle intervient également par sa compétence sur les réserves naturelles régionales, avec notamment le classement de la RNR des Grottes et de la Cheire de Volvic en 2014 et la création, en 2018, de la RNR des Tourbières du Jolan et de la Gazelle, première réserve naturelle régionale du Cantal. Depuis 2023, son rôle s'est encore renforcé avec le transfert à la Région de la gestion des sites Natura 2000.

La Région a soutenu financièrement de nombreuses actions de connaissance et de conservation des habitats et des espèces : forêts anciennes et matures, pollinisateurs, papillons menacés, Pie-grièche grise, Milan royal, Busard cendré, chauves-souris.

État

L'État a joué un rôle majeur dans la protection réglementaire de la biodiversité, notamment à travers les réserves naturelles nationales, les protections d'espèces (dont les Plans nationaux d'actions qui constituent un cadre important pour plusieurs actions relatives aux espèces patrimoniales du Parc) et d'habitats, Natura 2000 jusqu'au transfert de compétence de 2023, ainsi que l'intervention de la DREAL, des DDT et de l'OFB.

Il assure ou soutient également le financement de nombreuses actions de connaissance et de gestion des espaces naturels et des espèces. Le Syndicat mixte intervient à ce titre comme gestionnaire de réserves naturelles nationales ou comme animateur de dispositifs confiés ou soutenus par l'État. L'État contribue également au Contrat Vert et Bleu, aux côtés des Agences de l'eau, de la Région et des Départements.

Département du Puy-de-Dôme

Le Département intervient principalement à travers sa politique des Espaces naturels sensibles, dont il assure le classement, le financement et, selon les sites, la maîtrise foncière ou le pilotage de la gestion : au début de la mise en œuvre de la charte, le Syndicat mixte du Parc assurait pour le compte de celui-ci la gestion de 3 ENS : Lac des Bordes, Montagne du Mont et Tourbière de Jouvion. Son intervention s'est ensuite élargie, notamment avec une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ENS Lac Pavin - Creux de Soucy et la gestion de l'ENS du Lac de Servières à partir de 2022 et lac du Guéry en 2025. Les actions conduites concernent l'élaboration et la mise en oeuvre des plans de gestion, la restauration des habitats, les suivis scientifiques, la conciliation des usages et la sensibilisation.Le Département participe également au financement du Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne et, plus largement, aux actions concernant les continuités écologiques.

Département du Cantal

Le Département intervient à travers sa politique des ENS, le soutien aux gestionnaires et collectivités et différentes politiques de préservation des milieux naturels. L'intervention départementale s'est structurée avec l'élaboration puis l'adoption d'une stratégie en faveur de la biodiversité, qui vise à mieux coordonner les politiques départementales, renforcer la connaissance et la préservation des milieux et espèces, accompagner les acteurs locaux et intégrer davantage les enjeux de biodiversité dans les compétences et projets du Département.Enfin, il participe également au Contrat Vert et Bleu et intervient, au titre de ses compétences routières (prise en compte des continuités écologiques).

Communes et EPCI

La charte prévoit notamment qu'ils prennent en compte réservoirs et continuités dans la planification et les projets, associent le Syndicat mix te aux projets affectant les continuités écologiques , contribuent à la gestion de certains sites et participent à la lutte contre les espèces envahissantes. Ils sont également maîtres d'ouvrage d'actions du Contrat Vert et Bleu, en particulier en lien avec la trame bleue.



Une action reconnue en faveur de la protection des espaces naturels. par les habitants et collectivités.

Sont notamment identifiés :

- la création et la gestion des réserves naturelles régionales et nationales
- les sites Natura 2000
- les espaces naturels sensibles
- auxquels s'ajoutent la visibilité des actions de médiation et de réglementation

Questionnaires

La protection et la gestion de la biodiversité et des espaces naturels représentent :

> **13 % des réussites citées par les habitants,**

> **près de ¼ pour les élus**

soit le 2nd domaine le plus souvent cité après les actions en faveur des grands espaces volcaniques.



Une expertise naturaliste et une présence de terrain reconnues

Les acteurs reconnaissent au Syndicat mixte une forte expertise naturaliste en matière de gestion durable d'espaces protégés, d'animation de sites Natura 2000 et une connaissance fine du territoire.

Le travail des agents de la structure de gestion du Parc auprès du monde agricole et sylvicole semble également avoir permis une évolution progressive des relations pour limiter les impacts des activités sur les espaces sensibles. Un partenaire indique que, grâce notamment au travail sur les MAEC et les réservoirs de biodiversité, l'action du sydicat est de plus en plus reconnue.

Parole d'élus

Concernant l'extension de la réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle : « C'est une fierté. En conseil communautaire, je fais un retour de ce qui se passe en comités de pilotage, je leur raconte une histoire, j'essaie de leur faire aimer les réserves ».

Avec le travail des techniciens rivières, des agents du parc sur les MAEC qui discutent avec les éleveurs, le travail sur les réservoirs…L'action du Parc est de plus en plus reconnue ; si la majorité était défavorable, le climat est plus agréable aujourd'hui.



Une action qui reste contrainte par les moyens disponibles et parfois par son acceptation locale.

La multiplication des sites et dispositifs accroît les besoins d'ingénierie (y compris hor parc avec les nouveaux sites Natura 2000). Certaines protections peuvent également rencontrer des difficultés d'acceptation locale, tandis que l'action demeure moins lisible sur les milieux ordinaires.

- Un sentiment diffus de délaissement notamment sur la gestion des sites naturels (nombre de sites sous-représentés dans le Cantal par rapport au Puy-de-Dôme.
- Le non aboutissement du projet de création d'une réserve naturelle du Rocher de Laqueuille (décison des ayants-droits).
- Des difficultés exprimées par des élus et partenaires au regard de l'acceptation agricole (exemple de la démarche d'extension d'une zone Natura 2000 dans le Puy de Dôme en 2022) avec la nécessité de poursuivre les démarches de concertation.

+ Une protection des espaces naturels qui s'est nettement renforcee

La préservation des milieux remarquables s'est renforcée avec l'extension de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle, la création de 2 réserves naturelles régionales (Les Cheires et Grottes de Volvic en 2014, gérée par la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, Les tourbières du Jolan et de la Gazelle en 2018 gérée par e Syndicat mixte du Parc). Le Parc compte désormais 4 réserves naturelles nationales, 2 régionales, une réserve biologique intégrale, plusieurs arrêtés de protection, de nombreux ENS et 24 sites Natura 2000, en totalité ou en partie sur son territoire.

Le Syndicat mixte du Parc anime désormais 15 sites Natura 2000, contre 8 jusqu'en 2023 (17 prévus en 2026). La surface de gestion a quadruplé, en grande partie hors du Parc. Cette progression a nécessité des recrutements, davantage de coordination et des charges supplémentaires de fonctionnement et de gestion du personnel.

La préparation de la labellisation Ramsar des « Tourbières et lacs du Cézallier et de l'Artense » renforcera également la reconnaissance de ces milieux (elle sera obtenue le 1er septembre 2026).

+ Une meilleure connaissance de la biodiversite

Depuis 2011, les inventaires et suivis se sont développés sur les habitats et sur de nombreuses espèces, notamment concernant les odonates, papillons, pollinisateurs ou espèces montagnardes. Le réseau scientifique et technique du Parc s'est maintenu. Cette connaissance est aujourd'hui davantage utilisée (notamment avec la plateforme géonature) pour orienter la gestion des espaces naturels et accompagner les agriculteurs, forestiers, propriétaires ou usagers.

+/- Une action elargie aux continuites ecologiques

Le travail sur les continuités écologiques s'est développé, notamment grâce au Contrat Vert et Bleu en faveur des trames verte, bleue et noire et au Plan Pastoral Territorial des Volcans d'Auvergne.

La biodiversité est aussi davantage prise en compte dans les pratiques agricoles, notamment grâce aux mesures agro-environnementales. L'action s'est ainsi étendue au-delà des espaces protégés, vers les continuités écologiques et les espaces agricoles et forestiers, **mais reste moins développée dans les espaces ordinaires.**

– Une action reconnue par les acteurs du territoire

La protection de la biodiversité fait partie des domaines dans lesquels l'action menée est la plus souvent reconnue. Dans les questionnaires de l'évaluation, elle représente 13 % des réussites citées par les habitants et près de 1/4 de celles citées par les élus, juste derrière les actions en faveur des grands espaces volcaniques.

Les regards recueillis montrent aussi une évolution des relations avec les acteurs locaux, notamment autour des réserves naturelles et du travail conduit avec les agriculteurs.

– Une action encore moins aboutie en dehors des espaces les mieux suivis

Les progrès sont plus nets dans les espaces protégés ou faisant l'objet d'une gestion organisée. La prise en compte de la biodiversité dans les espaces plus ordinaires reste moins structurée, alors qu'une grande partie des continuités écologiques dépend justement des prairies, forêts, espaces agricoles et autres milieux situés en dehors des principaux sites protégés.

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes reste également moins développée, malgré un enjeu déjà identifié en 2011.

– Une biodiversite qui reste sous pression

Le renforcement des protections et des actions de gestion ne signifie pas que l'état de la biodiversité s'est amélioré partout. **En 2025, le Parc conserve une biodiversité remarquable, mais il est lui aussi concerné par son érosion**. Les pressions se sont même diversifiées : artificialisation et fragmentation, évolution des pratiques agricoles et forestières, fréquentation des espaces naturels, nouvelles infrastructures et changement climatique.

Ainsi, les moyens de connaissance, de protection et de gestion ont fortement progressé depuis 2011, mais ils interviennent dans un contexte où les milieux et les espèces restent soumis à des pressions importantes.



Suivi d'indicateurs

Tableau de bord

Taux de réalisation des engagements du Syndicat pour la mesure 2.1.2

poursuite de la gestion annuelle de 11 réservoirs de bodiversité	100%
stimulation annuelle d'acteurs en faveur d'au moins 2 réservoirs de biodiversité prioritaires	100%
actions en faveur d'au moins une dizaine d'espèces à enjeux	100%

Taux de réalisation des résultats attendus pour la mesure 2.1.2

réduction obstacles migration piscicole	100%
protection / gestion d'au moins 4 des 13 réservoirs de biodiversité prioritaires	100%
protection / gestion d'au moins 1 réservoir de biodiversité prioritaire dans le Cantal	100%



Conclusion de la mesure

UNE POLITIQUE DE BIODIVERSITE FORTEMENT DEVELOPPEE, MAIS UNE EROSION QUI SE POURSUIT.

Mise en œuvre collective ★★★★★

+ **La mesure a été largement mise en œuvre,** avec un renforcement de la protection et de la gestion des espaces naturels, une meilleure connaissance de la biodiversité et une attention croissante portée aux continuités écologiques et aux pratiques agricoles et forestières.
- **La prise en compte des milieux ordinaires et des espèces exotiques envahissantes** reste toutefois moins développée.

Action du Syndicat mixte du Parc ★★★★★

+ **Une intervention continue et importante** sur la connaissance, les réserves naturelles, Natura 2000, les continuités écologiques et les espèces.

Effets territoriaux jusqu'en 2025 ★★★☆☆

+ **Les espaces protégés ou gérés sont plus nombreux**, les connaissances ont progressé et les continuités écologiques sont davantage prises en compte..
- **On observe toutefois une érosion de la biodiversité et des pressions importantes** sur des habitats et espèces qu'accentue le changement climatique.

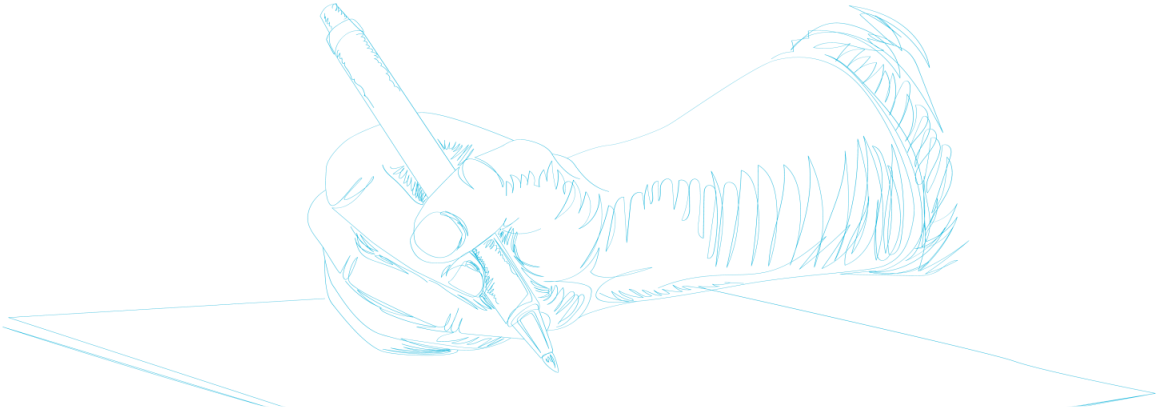

Priorités des signataires

- **Préserver le fonctionnement des milieux naturels et les liens entre eux**, en articulant réservoirs et trames verte, bleue, noire et brune.
- **Conforter le réseau d'espaces protégés et gérés** et, lorsque nécessaire, rechercher de nouvelles protections en préparant les projets de protection avec les propriétaires, les usagers et les collectivités concernés.
- **Maintenir et restaurer les continuités écologiques** et mieux les traduire dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement.
- **Consolider une trame forestière fonctionnelle** fondée notamment sur les forêts anciennes et matures, vieux bois et îlots de sénescence.
- **Faire de la trame noire une politique territoriale** à part entière.
- **Renforcer l'action sur la biodiversité ordinaire, les sols, haies, prairies, espaces agricoles et forestiers,** ainsi que sur les espèces exotiques envahissantes.
- **Conforter les pratiques agricoles et pastorales favorables à la biodiversité.**
- **Intégrer davantage les effets du changement climatique et les besoins de déplacement et de refuge des espèces.**
- **Définir davantage d'objectifs de résultats écologiques mesurables** et partager les connaissances avec les acteurs et habitants.

Rôle du Syndicat mixte du Parc

- **Conforter son rôle de coordination des actions en faveur de la biodiversité à l'échelle du Parc.**
- **Maintenir ses moyens pour qu'il pérennise une ingénierie naturaliste spécialisée** et une présence de terrain.
- **Poursuivre son rôle de gestionnaire et d'animateur d'espaces protégés et préservés** lorsque cela apporte une cohérence territoriale.
- **Renforcer sa fonction de médiation** auprès des agriculteurs, forestiers, propriétaires, collectivités et usagers.
- **Rassembler et partager les données, et poursuivre les suivis à long terme** concernant la biodiversité et les effets du changement climatique.

Coopérations avec les partenaires

- **Maintenir un travail régulier entre les collectivités, les organismes de protection, les acteurs agricoles et forestiers et les scientifiques** : collectivités, État, Région, Départements, Agences de l'eau, OFB, CEN, ONF, CNPF, monde agricole, associations naturalistes et recherche.
- **Renforcer l'implication des agriculteurs, forestiers et propriétaires**, déterminante pour la fonctionnalité écologique du territoire.
- **Maintenir des programmes collectifs** permettant à différents maîtres d'ouvrage d'intervenir dans un cadre territorial commun.

Mesure 2.2.1 - Articuler les modes de gestion et d'exploitation des ressources en EAU dans une optique de solidarité et de respect des MILIEUX AQUATIQUES et humides

Objet et cadre évaluatif

Le diagnostic du territoire établi en 2011 montre l'importance particulière de l'eau dans le Parc, situé en tête de trois grands bassins versants. La qualité et la gestion de l'eau sur le territoire ont donc des conséquences bien au-delà de ses limites et posent déjà la question de la solidarité entre l'amont et l'aval.

Le territoire abrite aussi des milieux aquatiques et humides particulièrement riches et fragiles. Lacs naturels, tourbières, zones humides et cours d'eau de tête de bassin constituent un patrimoine majeur, dont le bon fonctionnement dépend directement de la qualité de l'eau et des activités présentes sur leurs bassins versants.

Plusieurs difficultés sont déjà identifiées. Certaines masses d'eau n'atteignent pas le bon état attendu et des pollutions ponctuelles ou diffuses subsistent, notamment en lien avec l'assainissement et certaines activités.

La gestion de l'eau reste inégale selon les bassins versants : certains ne disposent pas encore d'un programme coordonné.

Au regard de ces constats et des attentes exprimées, la mesure vise à mieux coordonner la gestion de l'eau, à préserver les lacs, les cours d'eau et les zones humides et à concilier les usages avec la protection de la ressource et des milieux, dans une logique de solidarité entre l'amont et l'aval.

L'évaluation examine les actions menées, leurs résultats et le regard des acteurs, à partir de la question suivante :

« Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis de mieux préserver les têtes de bassins versants, les lacs et les tourbières, ainsi que la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ? ».

Gour de Tazenat © SMPNRVA



ACTIONS STRUCTURANTES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Disposition « 2.2.1.1 - Favoriser et mettre en cohérence les politiques de l'eau à l'échelle du territoire et des enjeux de la ressource »

> **2013-2025 -**

- **Suivi et contribution aux politiques territoriales de l'eau** : participation aux démarches des SAGE, contrats territoriaux et autres programmes de bassin concernant le territoire. Le Syndicat mixte du Parc apporte son expertise sur les enjeux propres aux têtes de bassins versants, aux zones humides, aux lacs et aux continuités aquatiques ; par ses interventions, il œuvre pour l'articulation de ces politiques.
- **Suivi des principaux SAGE concernant le territoire**, notamment Alagnon, Allier aval, Sioule et contribution à l'élaboration du projet de SAGE Dordogne amont, ainsi que participation aux commissions et groupes de travail associés.
- **Accompagnement des contrats territoriaux et autres programmes de bassin**, à travers la participation aux études, instances de suivi et échanges avec les structures gestionnaires, notamment sur les enjeux de zones humides, lacs et têtes de bassin.
- **Sensibilisation et information des élus et techniciens sur les enjeux de l'eau et des zones humides.** Plusieurs journées techniques ont été organisées ou coorganisées au cours de la charte. Exemple en 2019 : le Syndicat mixte a coorganisé avec le SIGAL et le CEN Auvergne une journée à Allanche réunissant une trentaine d'élus et techniciens, consacrée aux fonctions des zones humides, à leur rôle dans l'adaptation au changement climatique et à leur prise en compte dans l'urbanisme.
- **Prise en compte des enjeux liés à l'eau dans les avis et accompagnement des projets et documents de planification**, notamment lorsqu'ils peuvent affecter les milieux aquatiques, zones humides, captages ou bassins d'alimentation des lacs.



> **2014-2017 - Préparation d'une démarche intégrée sur les Sources de la Dordogne, le Sancy et l'Artense**. Le Syndicat mixte a porté l'élaboration initiale du contrat Tarentaine-Chauvet-Crégut-Lastioulles puis sa fusion avec le programme des Sources de la Dordogne. Il a coordonné les diagnostics, élaboré le programme d'actions, recherché les maîtres d'ouvrage, construit les plans de financement et préparé la gouvernance du futur contrat. Le programme initial portait sur 647 km², associait 34 signataires et prévoyait environ 18 millions d'euros d'actions sur cinq ans.

> **2016-2018 - Accompagnement de la réorganisation des compétences liées à l'eau et à la GEMAPI**, notamment dans le cadre du Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense. Le Syndicat mixte a assuré le portage du contrat afin d'accompagner les collectivités dans leur organisation à l'approche de la prise de compétence GEMAPI ; une étude spécifique de gouvernance a été réalisée à cette fin en 2017.

Disposition « 2.2.1.2 - Mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire »

> **2013-2025 - Études et accompagnement de plusieurs lacs naturels et de leurs bassins versants** afin d'améliorer la connaissance de leur fonctionnement, de leur alimentation et des pressions exercées, à travers différents outils : notamment Pavin, Bourdouze, Montcineyre, Bordes, Servières, La Landie, La Crégut, Chauvet, Guéry, Chambon, Aydat ou encore La Cassière. Ont été également concernés les lacs de la Godivelle et du Gour de Tazenat à travers différents outils (contrats territoriaux, Natura 2000, ENS, PAEC, Réserves naturelles, Contrat Vert et Bleu)

> **2012-2018 - Animation du Contrat territorial des lacs de la tête du bassin versant de la Couze Pavin.**

- Le Syndicat mixte du Parc a assuré l'animation générale du programme consacré à la restauration de la qualité du lac Pavin et à la préservation des lacs de Bourdouze, Montcineyre et Bordes : coordination des partenaires, animation territoriale, suivi administratif et financier, organisation des comités de pilotage, articulation avec Natura 2000, les ENS et les dispositifs agro-environnementaux.
- Dans ce cadre, le Syndicat mixte du Parc a également conduit ou coordonné des études sur le fonctionnement des bassins d'alimentation des lacs, le suivi de leur qualité et l'identification des pressions, afin de passer d'une intervention centrée sur le lac à une gestion intégrée à l'échelle de son bassin versant.
- Des actions directes de préservation ou de restauration ont été mises en oeuvre sur les bassins versant des lacs comme l'installation de points d'abreuvement en dehors des lacs, le recul du stationnement au lac de Bourdouze ou des échanges fonciers sur le bassin d'alimentation du lac Pavin.
- Le Syndicat mixte du Parc a également accompagné le SIVOM d'Issoire dans l'étude de solutions d'abreuvement et de gestion forestière limitant les impacts sur la ressource en eau autour du captage de Montcineyre.



> **2017-2023 - Animation du Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense.**

- Portage et animation sur un vaste territoire de tête de bassin. Le Syndicat mixte du Parc s'est consacré essentiellement à la coordination générale du programme, l'accompagnement technique et administratif des maîtres d'ouvrage, la recherche de financements et l'articulation des nombreuses actions concernant cours d'eau, zones humides, lacs, agriculture, forêt, assainissement et eau potable.
- Études et accompagnement individualisé de plusieurs lacs naturels, afin d'améliorer la connaissance de leur alimentation, de leur qualité et des pressions exercées à l'échelle de leur bassin versant. Sont concernés au cours de la période les lacs Chauvet, Crégut et Tact.
- Participation aux démarches territoriales de préservation du lac de La Crégut, notamment dans le cadre de la convention expérimentale d'amélioration de la qualité des eaux de l'Artense et de la concertation autour de la restauration du système Tact-Crégut, incluant le projet de renaturation de la tourbière ennoyée du Tact porté par EDF, visant à réduire les transferts de sédiments vers le lac.
- 2022 - Bilan final du contrat territorial réalisé en régie : il met en évidence 70 % des actions réalisées et une consommation de 53% de l'enveloppe financière prévisionnelle.
- 2023 - Evaluation plus approfondie par des bureaux d'études, associant maîtres d'ouvrage, financeurs, partenaires techniques, habitants et usagers et analysant 35 réalisations. L'évaluation conclut à des avancées importantes en matière de restauration des milieux, de qualité de l'eau et de coopération territoriale et souligne la compétence d'animation du Syndicat mixte et la mise en réseau des partenaires.

> **Depuis 2022- Construction puis mise en œuvre de l'Observatoire des lacs volcaniques en lien avec les changements globaux.** Après une première phase de faisabilité en 2022 et de structuration partenariale en 2023, le Syndicat mixte du Parc a mis en place en 2024, de manière opérationnelle, un observatoire visant à assurer un suivi de long terme de l'évolution de 14 lacs volcaniques, notamment face au changement climatique : Gour de Tazenat, Lac d'Aydat, Lac de La Cassière, Lac Servières, Lac du Guéry, Lac Chambon, Lac Pavin, Lac de Bourdouze, Lac de Montcineyre, Lac Chauvet, Lac de La Landie, Lac d'En-Haut de La Godivelle, Lac d'En-Bas de La Godivelle, Creux de Soucy (lac souterrain situé dans un gouffre d'origine volcanique). En partenariat notamment avec l'Université Clermont Auvergne, il s'agissait de préciser la gouvernance et les modalités de stockage et de partage des données, d'obtenir des financements, de définir la stratégie scientifique de suivi, de créer des liens avec les réseaux de lacs alpins et pyrénéens et de préparer des actions de communication et de sensibilisation. En 2025, le Syndicat mixte du Parc a engagé l'achat du matériel de suivi, notamment des capteurs haute fréquence et du matériel de terrain, afin de suivre en continu la température et le niveau d'eau et de mettre les données à disposition des scientifiques et gestionnaires.

Disposition « 2.2.1.3 - Maîtriser les usages de l'eau pour préserver la ressource et les milieux aquatiques et humides »

> **2020-2025 - Accompagnement direct des exploitants agricoles pour préserver les cours d'eau**, avec installation réalisée en régie par les agents techniques du Syndicat mixte du Parc d'abreuvoirs déportés et d'équipements de franchissement, adaptés avec chaque exploitant aux caractéristiques des parcelles et des troupeaux. Des mises en défens ont également été réalisées par les EPCI portant la compétence GEMAPI dans le cadre du Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne.

Une première phase conduite entre 2020 et 2022 a permis d'installer 32 aménagements chez 11 agriculteurs. Face à la demande, le dispositif a ensuite été prolongé avec la programmation de nouveaux équipements.

Ces interventions, soutenues notamment par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (appui de l'équipe technique du Parc sur l'expertise points d'abreuvement), permettent de maintenir l'abreuvement des troupeaux tout en limitant le piétinement des berges, l'érosion et la dégradation de la qualité de l'eau.



> **Développement plus largement d'une approche agriculture-eau à travers l'accompagnement des exploitants** sur les bassins d'alimentation des lacs, les zones humides et les secteurs de tête de bassin, en recherchant des pratiques conciliant activité agricole, qualité de l'eau et fonctionnement des milieux.

> **Accompagnement des acteurs dans la réduction des autres pressions exercées sur la ressource et les milieux, notamment dans le cadre des contrats territoriaux** : protection des zones humides et des sources, assainissement, restauration des cours d'eau et prévention des dégradations. Le Syndicat mixte intervient selon les cas en animation, expertise ou accompagnement technique, les travaux relevant fréquemment d'autres maîtres d'ouvrage.

> **Suivi et formulation d'avis sur les projets susceptibles d'affecter la ressource en eau,** notamment en matière d'aménagement, de prélèvements, d'hydroélectricité ou d'équipements touristiques.

> **Participation aux démarches consacrées à l'hydrologie, aux usages et à l'adaptation au changement climatique.** En 2024, le Syndicat mixte participe notamment aux comités « Hydrologie Milieux Usages et Climat » des SAGE Allier aval et Sioule et au Projet territorial pour la gestion de l'eau Allier aval (PTGE).

A noter en complément.
Dans le cadre du Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne, les chambres d'agriculture du Cantal et du Puy-de-Dôme étaient maîtres d'ouvrage d'une action de gestion optimisée de la ressource en eau au sein de l'exploitation reposant sur la réalisation de diagnostics "eau" chez des exploitations volontaires.

Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région a principalement contribué à la mesure par son soutien financier aux actions de préservation et de restauration des milieux aquatiques et humides, aux contrats territoriaux et aux opérations conciliant usages agricoles et préservation de l'eau. Elle a notamment soutenu les aménagements d'abreuvement et de franchissement des cours d'eau réalisés avec les exploitants agricoles, ainsi que différentes opérations concernant les zones humides et les continuités aquatiques. Le dispositif mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc a pu ainsi mobiliser des financements de la Région (en plus, de l'Europe, des Agences de l'eau et des deux Départements). Elle intervient également à travers ses politiques relatives à la biodiversité, au changement climatique et à l'aménagement du territoire, qui contribuent à mieux intégrer la préservation de la ressource en eau et des milieux humides dans les politiques territoriales.

Département du Puy-de-Dôme

- Le Département du Puy-de-Dôme a développé une ingénierie dans le domaine de l'eau, avec un accompagnement technique et financier des collectivités pour l'eau potable et l'assainissement. Le SATEA intervient notamment sur le fonctionnement des systèmes d'assainissement et l'accompagnement des projets, tandis que l'ADIT 63, créée en 2017, a élargi l'offre d'ingénierie accessible aux collectivités, notamment dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.
- Sur les cours d'eau et les milieux aquatiques, il a accompagné les collectivités et les structures de bassin, notamment à travers la cellule ASTER, et soutenu la mise en œuvre des contrats territoriaux concernant les rivières et les lacs.
- La connaissance et la sécurisation de la ressource en eau ont été développées notamment avec l'élaboration puis l'adoption en 2023 du Schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable.
- Sa politique des Espaces naturels sensibles contribue également à la préservation de plusieurs lacs et zones humides remarquables, notamment Bordes, Jouvion, Pavin-Creux de Soucy et, plus récemment, Servières et Guéry.

Département du Cantal

- Le Département du Cantal a renforcé son ingénierie dans le domaine de l'eau, en accompagnant les collectivités sur l'eau potable et l'assainissement. Le SAGEA apporte une assistance technique à la gestion des équipements et des services, tandis que Cantal Ingénierie & Territoires (CIT) complète cet accompagnement par des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la conduite des projets : schémas, travaux, recherche ou sécurisation des ressources et évolution de la gouvernance.
- Sur les cours d'eau et les zones humides, il apporte également un appui technique aux collectivités et aux structures gestionnaires, notamment à travers la CATER-ZH, en complément de son soutien aux démarches territoriales de gestion des milieux aquatiques.
- La connaissance et le suivi de la ressource ont également été renforcés, notamment avec la mise en place, à partir de 2016, d'un réseau départemental de suivi des eaux souterraines, destiné à mieux connaître leur fonctionnement et leur évolution....

État

L'État intervient principalement par le cadre réglementaire et la planification de l'eau, la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'eau, les SDAGE, la police de l'eau, la protection des captages et des milieux aquatiques et l'encadrement des projets susceptibles d'affecter la ressource.

Ses services et établissements publics ont accompagné les démarches locales relatives aux SAGE, à la GEMAPI, aux continuités aquatiques, aux zones humides et à l'adaptation au changement climatique. Les politiques du territoire se sont notamment inscrites dans les SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne, sur lesquels le Syndicat mixte a également formulé des avis.

Par ailleurs, l'État a contribué au financement ou à l'accompagnement de différentes opérations de restauration et de connaissance des milieux aquatiques, en lien notamment avec les Agences de l'eau et l'OFB, comme par exemple le premier programme triennal de l'observatoire des lacs volcaniques en lien avec les changements globaux (2024-2026) via le Fonds vert.

Communes et EPCI

Les EPCI et structures auxquelles ils ont transféré leurs compétences ont progressivement pris en charge la gestion des milieux aquatiques et des bassins versants, avec la mise en œuvre de programmes pluriannuels, contrats territoriaux et travaux de restauration des cours d'eau et zones humides. La réorganisation liée à la GEMAPI constitue ainsi une évolution majeure de la période. Dès 2017, le Syndicat mixte du Parc accompagnait les collectivités dans cette évolution de gouvernance, la démarche ayant permis l'émergence de l'EPAGE Dordogne-Rhue, issue de l'étude gouvernance GEMAPI qu'il a portée en 2018.

Plusieurs collectivités ont assuré la maîtrise d'ouvrage de travaux de restauration des cours d'eau, notamment restauration de ripisylves, mise en défens des berges, aménagement de points d'abreuvement et de franchissements ou restauration des continuités aquatiques.

Cette structuration s'est poursuivie au fil des années. En 2025, l'ensemble du Parc est désormais couvert par des démarches de gestion des milieux aquatiques, portées par différentes collectivités et régulièrement renouvelées ou adaptées aux enjeux locaux.

Les collectivités interviennent également sur l'eau potable et l'assainissement : protection et gestion des captages, amélioration des réseaux, traitement des eaux usées et réduction des pressions exercées sur les milieux.

Enfin, les Communes et EPCI jouent un rôle dans la protection des zones humides, cours d'eau et bassins d'alimentation des lacs par leurs documents d'urbanisme et leurs projets d'aménagement.



A noter également.
L'Université Clermont Auvergne *(Laboratoire Magmas et Volcans, avec le CNRS, à l'IRD et à l'OPGC) a porté un projet de recherche « CAPRICE » de 2018 à 2021. Il a permis d'améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique et hydrogéologique de la Chaîne des Puys, à partir de l'étude de la Cheire de Côme et de la vallée de la Veyre. Associant plusieurs équipes scientifiques et les acteurs de l'eau (CLE InterSAGE Sioule et Allier aval), il a apporté un éclairage sur les circulations souterraines et les relations entre eaux de surface et eaux souterraines, dans un secteur stratégique pour la ressource en eau.*



Une prise de conscience sur les enjeux liés à la ressource en eau.

Plusieurs contributions libres insistent spontanément sur la préservation de la ressource en eau et de milieux aquatiques ; certaines mettent explicitement sur le même plan qualité et quantité de la ressource. Des inquiétudes sont notamment exprimées concernant les prélèvements, l'assèchement de zones humides ou les effets de certaines activités sur les cours d'eau.



Une visibilité des actions menées pour protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Pour les habitants, sont citées spontanément comme des actions réussies du Syndicat mixte du Parc : la préservation des tourbières, la gestion de sites Natura 2000 du Cézallier, la réhabilitation de cours d'eau et de zones humides ou encore la préservation du lac Servières. Cela montre que des interventions de terrain sont visibles et comprises par le public. 17 des répondants indiquent que leur collectivité contribue à la gestion de la ressource en eau et à la protection de milieux aquatiques. Ces réponses témoignent de la visibilité des programmes de gestion de l'eau auprès des acteurs interrogés ("*les interlocuteurs sont là, on est couvert de contrats*").



Un regard plutôt positif mais pas unanime sur la qualité des milieux aquatiques.

90 des répondants considèrent que la qualité de l'eau, des lacs et des rivières a été préservée et 14 qu'elle a été confortée, tandis que 50 estiment qu'elle s'est détériorée et 29 ne se prononcent pas. Ces réponses traduisent à la fois la reconnaissance des actions engagées et la persistanced'une inquiétude significative.



Des tensions de plus en plus fortes sur le partage de la ressource.

L'eau, son partage, sa gestion locale est le second sujet de débat le plus évoqué par les habitants avec notamment « *l'accaparement, la confiscation de l'eau par les industriels et usines d'embouteillage* » (le plus fréquemment cités), suivi des préoccupations liées aux usages agricoles (« *méga bassines* »). Si l'action en faveur de la préservation des lacs est soulignée par la majorité, on observe quelques ressentiments sur l'interdiction de baignade, notamment « dans les nombreux lacs du Sancy ».

Questionnaires

Près de 20% des actions réussies par les élus qui évoquent le rôle et les actions de **protection des tourbières et zones humides, la gestion des lacs, la préservation des cours d'eaux et le travail des techniciens rivières.**

Parole d'habitants

Des actions réussies ? L'aménagement et la préservation du lac de Servières, la réhabilitation des parcours de rivières et cours d'eaux, la gestion des eaux entrant au lac d'Aydat, la protection des grands lacs volcaniques
Des besoins ? La protection et gestion des ressources en eau, [et des] zones humides quelle que soit leur surface. Le maintien de la qualité de l'eau.

Parole d'élus et de partenaires

Le territoire [est] rattrapé par les épisodes de sécheresses. Il faut être aux côtés des agriculteurs pour qu'ils tiennent compte de la qualité des eaux à préserver.
Le Parc [Syndicat mixte du Parc / fin du contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense] n'est plus porteur, maître d'ouvrage ; il a son rôle a joué dans l'accompagnement et dans la remontée des besoins, des enjeux territoriaux.
Le Parc [Syndicat mixte du Parc] a contribué à une prise de conscience des élus avec une gouvernance de l'eau renforcée et une vraie solidarité (passage d'un conventionnement à la création d'un syndicat mixte plus solide juridiquement).

+ **UNE GESTION DE L'EAU MIEUX ORGANISEE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE**

La couverture du Parc par les outils de gestion de l'eau a nettement progressé. Les SAGE et les contrats territoriaux concernent aujourd'hui une part beaucoup plus importante du territoire. Plusieurs bassins peu organisés en début de charte disposent désormais d'une démarche de gestion.

La mise en place de la compétence GEMAPI a renforcé le rôle des EPCI et des structures de bassin, tandis que le Syndicat mixte du Parc a mobilisé son expertise pour accompagner la gestion des milieux aquatiques. Son animation du Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense (34 signataires, 18 millions d'euros sur 5 ans) a contribué à la restauration des milieux et à la coopération entre acteurs, avec 70 % des actions réalisées. Il a également impulsé la structuration de la compétence GEMAPI sur le bassin Dordogne amont, contribuant à la création de l'EPAGE Sources Dordogne-Rhue.

+ **DES AVANCEES IMPORTANTES DANS LA GESTION DES LACS ET DES ZONES HUMIDES**

La gestion des lacs à l'échelle de leurs bassins d'alimentation constitue l'une des principales avancées de la charte, grâce notamment à l'expertise du Syndicat mixte du Parc. Dès le bilan à mi-parcours, 12 des 17 lacs prioritaires étaient couverts par des contrats territoriaux, associant qualité de l'eau, hydrologie, agriculture, forêt, assainissement et zones humides.

Antérieurement au contrat territorial Contrat territorial des Sources de la Dordogne Sancy Artense, **le Syndicat mixte du Parc a animé le Contrat territorial des lacs de la Couze Pavin** qui a permis d'associer études, travaux, accompagnement agro-environnemental et forestier et gestion foncière.

Il a également développé **l'Observatoire des lacs volcaniques au regard des changements globaux** (14 lacs) et porté la démarche de **labellisation Ramsar des tourbières et lacs du Cézallier et de l'Artense**, aboutie en septembre 2026. L'Observatoire permet notamment de suivre les effets du changement climatique sur les lacs.

Les lacs, cours d'eau, tourbières et zones humides font partie des actions réussies citées par les habitants. Les élus insistent sur les sécheresses et la nécessité de poursuivre le travail avec les agriculteurs.

+ **DES INTERVENTIONS CONCRETES AUPRES DES AGRICULTEURS**

La préservation des cours d'eau et de zones humides s'est aussi traduite par des actions directement menées avec les exploitants agricoles. Entre 2020 et 2022, par exemple, 32 équipements d'abreuvement et de franchissement ont été installés auprès de 11 exploitants, afin de limiter l'accès direct des troupeaux aux cours d'eau et les dégradations qui peuvent en résulter. La demande a conduit à poursuivre le dispositif.

– **UNE GESTION QUANTITATIVE BEAUCOUP MOINS AVANCEE**

Le bilan est moins favorable concernant la quantité d'eau disponible et son partage entre les usages. La politique menée pendant une grande partie de la charte s'est surtout concentrée sur la qualité de l'eau, les lacs, les zones humides et les milieux aquatiques.

Les démarches concernant la sobriété, les prélèvements et le partage de la ressource sont plus récentes. Plusieurs études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) ont néanmoins été réalisées pour mieux connaître la ressource et les besoins, parallèlement à l'engagement de démarches de gestion quantitative, notamment le Projet territorial pour la gestion de l'eau Allier aval.

– **LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ACCENTUE LES TENSIONS SUR LA RESSOURCE EN EAU**

Les sécheresses plus fréquentes donnent aujourd'hui beaucoup plus d'importance à la question de la disponibilité de l'eau qu'en 2011. Les tensions concernent à la fois les besoins des milieux naturels, l'alimentation en eau potable, l'agriculture, le tourisme et les autres activités.

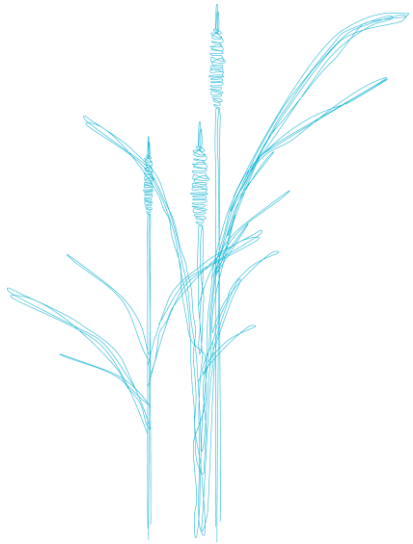

Suivi d'indicateurs

Tableau de bord

Taux de réalisation des résultats attendus pour la mesure 2.2.1

Objectif de 100% couverture des 12 sous-bassins versants orphelins par contrats territoriaux	83%
Objectif de 100% du territoire couvert par des SAGE approuvés	75%
Mise en place de contrats territoriaux pour les 17 lacs prioritaires	75%



Conclusion de la mesure

UNE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES RENFORCEE, MAIS UN PARTAGE DE L'EAU ENCORE A ORGANISER.

Mise en œuvre collective ★★★★☆

+ **Les politiques de l'eau se sont nettement structurées**, avec une mobilisation importante autour des SAGE, contrats territoriaux, lacs, zones humides et cours d'eau.
- **La gestion quantitative reste toutefois moins développée**.

Action du Syndicat mixte du Parc ★★★★☆

+ **Le Syndicat mixte du Parc a assuré une intervention importante** sur les lacs, les zones humides, les cours d'eau, la connaissance et l'accompagnement des acteurs.
- **Son intervention est moins marquée sur la gestion quantitative** de la ressource.

Effets territoriaux jusqu'en 2025 ★★★☆☆

+ **La gestion de l'eau est mieux organisée et les lacs et milieux humides sont davantage connus et suivis.**
- **Les tensions sur la ressource augmentent avec les sécheresses et le changement climatique**, tandis que la gestion de sa disponibilité et de son partage reste encore peu structurée.

Priorités des signataires

- **Réaffirmer la responsabilité particulière du territoire en tant que tête de bassins versants,** en considérant la préservation de la ressource en eau comme une responsabilité à la fois locale et vis-à-vis des territoires situés à l'aval.
- **Mettre désormais sur un même plan qualité, quantité et fonctionnalité des milieux,** alors que l'action de la charte 2013-2028 a été davantage structurée autour de la qualité de l'eau et de la préservation des milieux aquatiques.
- **Faire de la sobriété et du partage de la ressource un axe majeur de la future charte**, en anticipant les besoins et les disponibilités futures et en recherchant une conciliation entre alimentation en eau potable, agriculture, activités économiques, tourisme et besoins des milieux naturels. Cette évolution répond directement à la montée des préoccupations exprimées dans l'évaluation qualitative.
- **Préserver prioritairement les capacités naturelles de stockage, d'infiltration et de régulation de l'eau**, notamment par la protection et la restauration des zones humides, tourbières, cours d'eau, ripisylves et sols.
- **Poursuivre une gestion intégrée des lacs naturels et de leurs bassins versants**, en articulant qualité de l'eau, biodiversité, usages, fréquentation, agriculture, assainissement et adaptation au changement climatique.
- **Mieux intégrer la disponibilité future de l'eau dans les politiques d'aménagement et les projets**, notamment dans les documents d'urbanisme et pour les projets susceptibles d'accroître durablement les prélèvements ou de modifier le fonctionnement hydrologique des bassins versants.
- **Renforcer la connaissance partagée de la ressource et de son évolution**, en consolidant les suivis à long terme, notamment l'Observatoire des lacs volcaniques, et en étudiant les effets possibles du changement climatique sur la disponibilité de l'eau et les milieux.

Rôle du Syndicat mixte du Parc

- **Conforter son rôle d'animation et de coordination à l'échelle du Parc**, en complément des structures compétentes par bassin versant, afin de mettre en relation les politiques de l'eau, de biodiversité, d'agriculture, d'urbanisme et d'adaptation climatique.
- **Maintenir une ingénierie spécialisée sur les lacs, zones humides et milieux aquatiques**, en poursuivant les fonctions de connaissance, d'expérimentation, d'accompagnement des maîtres d'ouvrage et de diffusion des bonnes pratiques.
- **Développer davantage son rôle sur les enjeux quantitatifs**, notamment par l'étude des besoins futurs en eau et le dialogue sur son partage entre les usages, sans se substituer aux structures compétentes pour la gestion de l'eau.
- **Poursuivre les interventions concrètes conciliant activités et préservation des milieux**, à l'image des aménagements réalisés avec les exploitants agricoles, dont l'intérêt est également reconnu dans l'évaluation qualitative.
- **Améliorer sa communication** sur les enjeux, (y compris concernant les nappes souterraines) les dispositifs et les actions menées.

Coopérations avec les partenaires

- **Pérenniser une gouvernance partenariale à l'échelle des bassins versants**, associant structures porteuses des SAGE et programmes territoriaux, Agences de l'eau, Départements, acteurs agricoles et forestiers, gestionnaires d'espaces naturels, fédérations de pêche et organismes scientifiques.
- **Renforcer les échanges entre gestionnaires de l'eau, scientifiques et acteurs locaux**, notamment pour partager les connaissances, anticiper les effets du changement climatique et expérimenter des réponses adaptées aux spécificités des têtes de bassin.

Mesure 2.2.2 - Promouvoir les économies d'ENERGIES et maîtriser la production d'énergies renouvelables

Objet et cadre évaluatif

Le diagnostic de 2011 montre une forte dépendance aux énergies fossiles (79 % des consommations), alors que les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sont en hausse. Le logement et les déplacements pèsent fort dans ce bilan. Le caractère rural et montagnard du Parc, les distances à parcourir, la place de la voiture et les besoins de chauffage d'un bâti souvent ancien rendent leur réduction difficile.

Le territoire dispose aussi d'importantes ressources en énergies renouvelables (bois, eau, soleil, vent, méthanisation, géothermie). Leur production couvre déjà 21 % des consommations en 2005, principalement grâce au bois et à l'hydroélectricité. Leur développement doit toutefois préserver les paysages et les milieux naturels du Parc.

Au regard de ces constats et des attentes exprimées, **la mesure vise à :**

> **économiser l'énergie en priorité** : réduire de 30% les consommations énergétiques du territoire et les émissions de gaz à effet de serre, notamment dans l'habitat, les déplacements et les activités.

> **développer 30% la production d'énergies renouvelables** en privilégiant le solaire en toiture, le bois-énergie, la géothermie et la méthanisation et en tenant compte des sensibilités paysagères et environnementales.

L'évaluation examine les actions menées, leurs résultats et le regard des acteurs, à partir de la question suivante :

« Dans quelle mesure les actions menées ont-elles contribué à réduire les consommations d'énergie, en particulier d'énergies fossiles, par habitant ? »

Aire de covoiturage du Crest © SMPNRVA



ACTIONS STRUCTURANTES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

L'intervention du Syndicat mixte du Parc a surtout porté sur la sensibilisation, l'accompagnement des collectivités, les mobilités et l'encadrement des projets d'énergies renouvelables.

Disposition « 2.2.2.1 - Économiser l'énergie en priorité »

- **2013-2019 - Sensibilisation des élus, techniciens et professionnels aux enjeux énergie-climat, avec l'organisation régulière de journées techniques** portant sur la rénovation, l'éclairage public, le bois-énergie, la qualité de l'air ou encore la maîtrise des consommations. Ces rencontres reposaient sur des visites de terrain, des retours d'expérience et l'intervention de partenaires spécialisés. Exemples :
  - en 2014, une journée consacrée au bois-énergie a réuni une cinquantaine de participants à Condat ; une autre, organisée à La Bourboule dans le cadre du Jour de la nuit, a porté sur l'optimisation de l'éclairage public.
  - en 2016, 3 journées techniques ont notamment traité du granulé bois, des économies d'eau dans l'habitat et de la qualité de l'air intérieur.
- **2015-2020 - Portage du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).** Retenu à l'appel à projets national, le Syndicat mixte a assuré le montage et le suivi du programme au bénéfice des collectivités du territoire.
  - Une première enveloppe de 500 000 euros a été obtenue en 2016 pour financer des projets locaux, principalement de rénovation énergétique des bâtiments publics. 8 collectivités étaient bénéficiaires.
  - Le programme a ensuite été élargi et complété par des certificats d'économie d'énergie.
  - En 2020, 88 Communes avaient bénéficié d'opérations concernant l'amélioration thermique des bâtiments, l'éclairage public, les mobilités et certains équipements favorables à la biodiversité.
- **2016 - Révision de la stratégie énergie du Syndicat mixte, à partir de l'outil Climat Pratic de l'ADEME**, afin de préciser les objectifs, les actions et les moyens à mobiliser pour la suite de la charte. Les conclusions ont été présentées aux élus du Syndicat mixte en mai 2016.
- **2017-2020 - Développement d'actions sur les mobilités, avec la participation du Syndicat mixte au Challenge mobilité régional** et la mobilisation d'établissements du territoire autour du covoiturage, des transports collectifs et du vélo. Le Syndicat mixte s'est également engagé dans les études TEAMM sur les mobilités en zone de montagne dès 2017.
- **2018-2020 - Expérimentation du dispositif Covoit'ici, service de covoiturage** de proximité reliant notamment la Haute vallée de la Dordogne à l'agglomération clermontoise. Le démarrage a été plutôt encourageant, avec une bonne mobilisation des conducteurs et une progression du nombre d'inscrits. En 2020, le dispositif comptait 850 inscrits, dont 174 utilisateurs actifs, mais seulement 40 trajets effectivement covoiturés. La crise sanitaire a ensuite fortement interrompu les usages et le dispositif n'a pas été relancé.
- **2020 - Réalisation d'un nouveau diagnostic énergétique du territoire**, confié à l'ADUHME poure l'évaluation à mi-parcours de la charte. Il visait à actualiser les données (consommations, le émissions de gaz à effet de serre, production d'énergies renouvelables) et à orienter les interventions à venir du Syndicat mixte. Mais ses moyens sont demeurés limités pour suivre l'ensemble des démarches TEPOS, PCAET ou SCoT engagées localement.

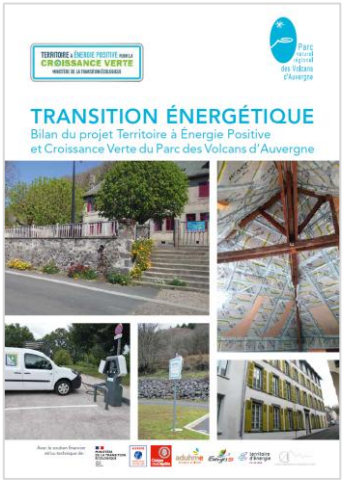

- **À partir de 2020 - Travail sur la sobriété lumineuse et la trame noire**, dans le cadre du Contrat Vert et Bleu porté par le Syndicat mixte. Un diagnostic et un plan d'actions ont été engagés pour réduire les pollutions lumineuses et leurs effets sur la biodiversité. Cette action prolonge les interventions menées dans le cadre de TEPCV.

Disposition « 2.2.2.2 - Rationaliser la production d'énergies renouvelables au regard des potentialités et vulnérabilités du territoire »

> **Sensibilisation et information sur les différentes filières renouvelables, en particulier le bois-énergie.** Les journées techniques ont permis de présenter les ressources disponibles, les conditions d'approvisionnement, le montage des projets et plusieurs réalisations locales. A titre d'exemple, en 2017, une journée consacrée aux chaufferies bois a associé producteurs, collectivités, professionnels et techniciens et s'est achevée par la visite de la chaufferie de Montlosier.

> **Avis et conseils sur les projets d'énergies renouvelables**, afin de mieux prendre en compte les paysages, la biodiversité et les autres usages du territoire. Cette intervention s'est progressivement renforcée avec la multiplication des projets éoliens, photovoltaïques et, plus récemment, agrivoltaïques.

Dans ce cadre de l'examen des projets, le Syndicat mixte du Parc a rappelé les principes de la charte : la priorité donnée aux économies d'énergie, la recherche d'une bonne intégration des installations et la prise en compte des secteurs présentant les plus fortes sensibilités paysagères ou environnementales.

> **Appui aux collectivités pour intégrer les énergies renouvelables dans leurs documents de planification.** Le Syndicat mixte a apporté des éléments de cadrage dans les démarches d'urbanisme et de planification énergétique. En 2022, il est notamment intervenu sur plusieurs projets éoliens et photovoltaïques à La Tour-d'Auvergne, La Chapelle-Marcousse et Cros, ainsi que sur des projets agrivoltaïques. Il a également contribué aux réflexions de l'État sur la cartographie du potentiel éolien régional (plusieurs avis émis) et sur la charte photovoltaïque du Puy-de-Dôme.

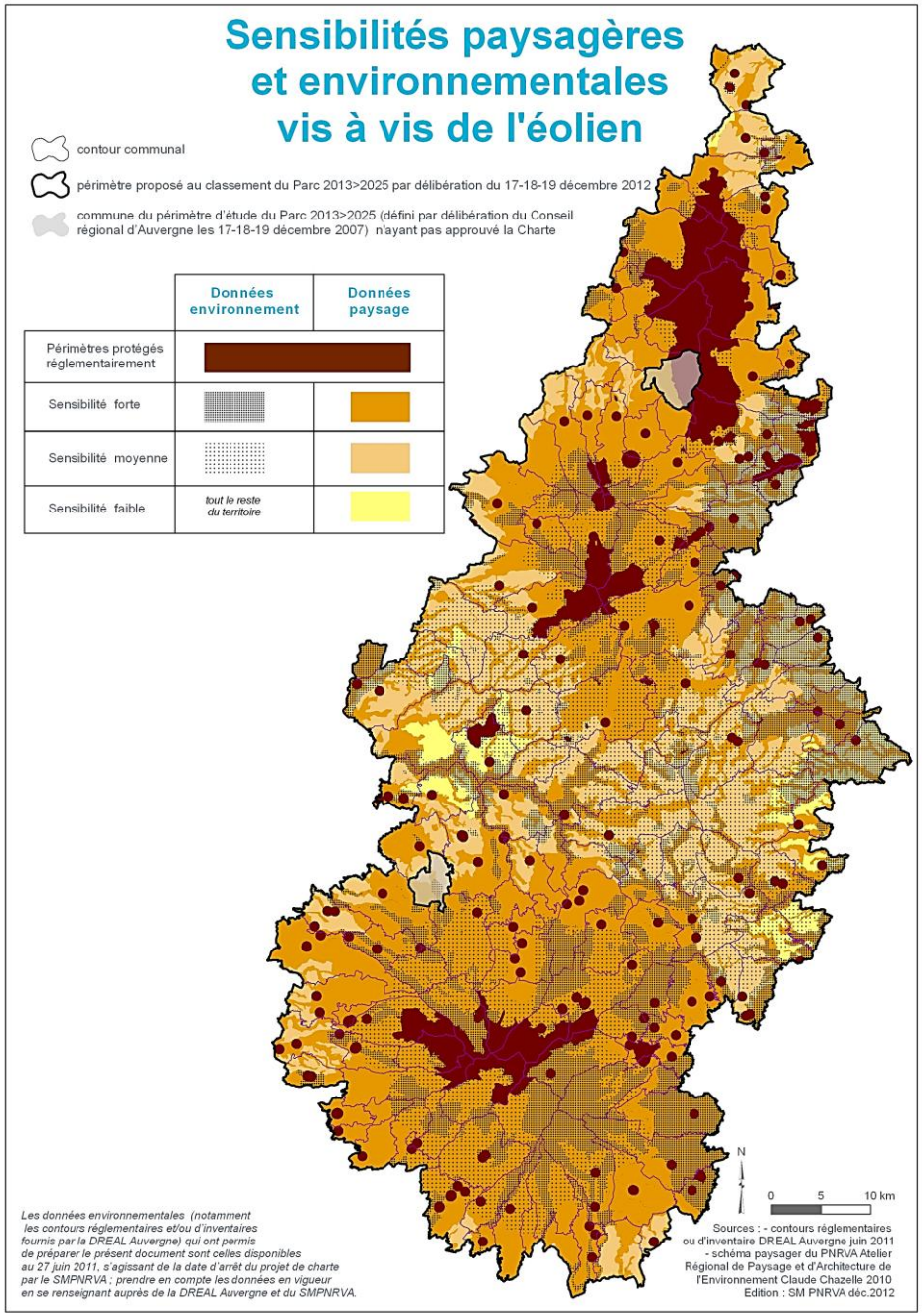

Carte de la charte 2013 » 2028 des sensibilités paysagères et environnementales vis-à-vis de l'éolien © SMPNRVA

Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a soutenu financièrement plusieurs actions conduites sur le territoire en faveur des économies d'énergie et des mobilités. Elle a notamment accompagné le Challenge mobilité auquel le Syndicat mixte a participé à plusieurs reprises. Plus largement, ses dispositifs d'aide à la rénovation énergétique, au développement des énergies renouvelables et aux mobilités ont bénéficié aux collectivités et acteurs du territoire.

Départements du Puy-de-Dôme et du Cantal

Les Départements du Puy-de-Dôme et du Cantal ont contribué à la mise en œuvre de la mesure dans plusieurs domaines : maîtrise de l'énergie, rénovation des bâtiments et de l'habitat, mobilités et développement des énergies renouvelables.

Ils sont notamment intervenus sur leur propre patrimoine immobilier, en particulier les collèges, à travers des opérations de rénovation énergétique, d'amélioration des équipements et des systèmes de chauffage et, selon les sites, de recours aux énergies renouvelables.

Leurs démarches se sont également appuyée sur des organismes spécialisés, tels que l'ADUHME dans le Puy-de-Dôme et les structures compétentes dans le Cantal, qui apportent une ingénierie technique aux collectivités pour mieux connaître leurs consommations et préparer leurs projets énergétiques. Ces acteurs ont été associés aux actions de sensibilisation du Syndicat mixte : l'ADUHME et Bois Énergie 15 sont par exemple intervenus lors de journées techniques consacrées à l'énergie.

Les politiques départementales ont enfin concerné la rénovation de l'habitat et les mobilités, deux sujets importants pour le Parc en tant que territoire rural et de montagne.

État

L'État a contribué à la mise en œuvre de la mesure à travers le cadre national des politiques de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables, mais aussi par l'accompagnement financier des projets locaux.

Pour sonprogramme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), le Syndicat mixte a bénéficié de deux enveloppes de 500 000 euros, complétées par 800 000 euros de certificats d'économie d'énergie, pour soutenir des opérations portées par les collectivités en matière de rénovation des bâtiments, d'éclairage public, de mobilité et d'équipements associés.

L'État est également intervenu par la réglementation, la planification et l'instruction des projets d'énergies renouvelables, notamment pour l'éolien et le photovoltaïque.

Les politiques nationales ont aussi renforcé les outils et les obligations des collectivités en matière d'énergie et de climat ; des outils ont été mis à disposition des collectivités en matière de réduction des consommations, de planification énergie-climat et de développement des énergies renouvelables. Cette évolution a directement concerné les communes et intercommunalités du Parc dans l'élaboration de leurs politiques et l'instruction de leurs projets.


Construction à base de paille © SMPNRVA

Communes et EPCI

Les EPCI ont progressivement développé des politiques énergie-climat à leur échelle, notamment à travers les PCAET et les démarches territoriales associées : rénovation énergétique de l'habitat, amélioration du patrimoine public, mobilité, développement des énergies renouvelables, sensibilisation et accompagnement des communes. Cette évolution montre que les intercommunalités sont devenues une échelle majeure de mise en œuvre des politiques énergétiques.

Les communes et leurs groupements ont engagé des travaux de maîtrise de l'énergie sur leur patrimoine, portant notamment sur l'isolation et la rénovation de bâtiments publics, les équipements de chauffage et la modernisation de l'éclairage public. Une partie de ces opérations a été inscrite dans le programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) porté par le Syndicat mixte.

Les collectivités ont également agi sur les mobilités, à travers leurs politiques de transport et différentes expérimentations ou actions en faveur du covoiturage, des transports collectifs et des déplacements cyclables. Certaines de ces démarches ont été conduites avec le Syndicat mixte, notamment dans le cadre des réflexions sur les mobilités en zone de montagne et de l'expérimentation Covoit'ici. Des EPCI et communes ont ainsi constitué des relais importants pour tester des solutions adaptées à un territoire rural. A noter, en particulier

- autour de Clermont-Ferrand, le projet InspiRe et les réflexions sur le SERM clermontois développent les perspectives d'intermodalité et d'alternatives à la voiture individuelle.
- sur le massif cantalien, un schéma des mobilités touristiques a été élaboré à l'échelle de 3 intercommunalités.
- Hautes Terres Communauté a développé un Plan Vélo et plusieurs services : autopartage, covoiturage, transport à la demande, location de vélos électriques et navettes saisonnières vers les principaux sites du massif.

En matière d'énergies renouvelables, les collectivités ont porté ou accompagné des projets locaux, notamment dans les domaines du bois-énergie et du solaire. Elles ont également été progressivement confrontés à l'encadrement des projets éoliens, photovoltaïques puis agrivoltaïques, notamment dans le cadre de leurs documents d'urbanisme et de leurs stratégies énergétiques. Sur ces projets, un certain nombre d'entre elles ont sollicité le Syndicat mixte pour disposer d'un avis ou d'éléments de cadrage.

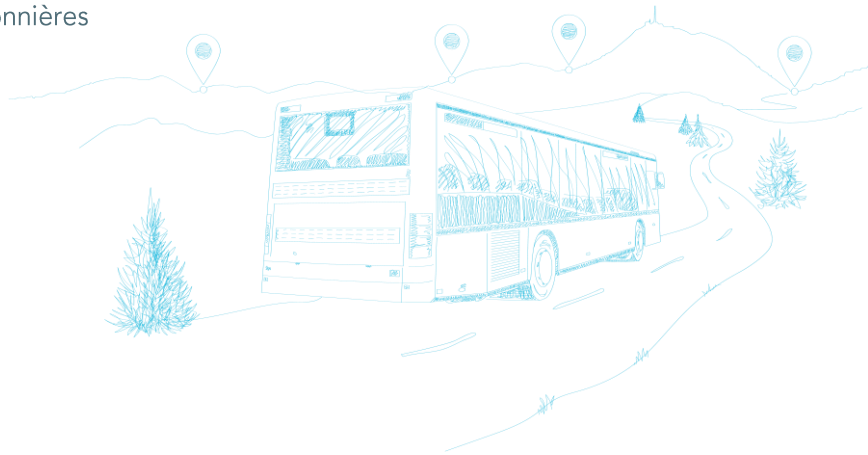



La trame noire, une démarche de coopération à l'échelle du Parc.

La valorisation de la "nuit" ("*la trame noire, la réduction de la pollution lumineuse et la mise en place de la charte village étoilé*") a été relevée par des habitants avec plusieurs demandes de réduction des éclairages inutiles et de meilleure prise en compte de l'environnement nocturne, en cohérence avec l'engagement de collectivités sur l'extinction de leur éclairage public.

Les EPCI ont souligné l'intérêt de l'appartenance à un territoire Parc dans la mise en œuvre de projets supra-territorial, la candidature au projet de Réserve Internationale de Ciel Etoilé a été citée comme exemple.



Les déplacements, la mobilité : une préoccupation citoyenne.

Les actions menées en termes de mobilité sont jugées peu efficacee pour 7% des répondants. Les habitants évoquent le manque de transports collectifs et d'alternatives à la voiture, mais aussi le besoin de liaisons vers Clermont-Ferrand ou les principaux sites touristiques. Des initiatives sont reconnues, comme les navettes ou le covoiturage, mais certaines sont également citées parmi les actions interrompues ou jugées insuffisantes.

Parole d'habitants

Des regrets ou échecs ?
L'expérience « covoit'ici ».
L'abandon du patrimoine ferroviaire
Le déficit d'offre alternative à la voiture individuelle, la mobilité touristique (sur les secteurs fréquentés, pendant les évènements, sur les sites comme le Puy de Dôme)
Le Plan Vélo.

Parole d'élus

Le Parc ne peut pas être absent sur ce suiet.



Les énergies renouvelables : un sujet surtout sensible chez les élus.

Les préoccupations portent principalement sur l'impact paysager de l'éolien, du photovoltaïque au sol et de l'agrivoltaïsme.Le positionnement du Parc sur l'éolien est plutôt perçu comme favorable à la préservation des paysages, mais avec une attente d'explication et de pédagogie plus forte sur les orientations retenues. Les résultat du sondage des habitants confirme surtout une vigilance vis-à-vis des éoliennes et des grands projets photovoltaïques dans les espaces naturels ou paysagers remarquables.

Questionnaires

Les énergies renouvelables font davantage débat chez les élus que chez les habitants : sujet évoqué à 7 reprises parmi 41 propositions d'élus, contre 8 mentions sur 295 paroles d'habitants.

+/- **UNE BAISSE DES CONSOMMATIONS INFERIEURE A L'OBJECTIF DE LA CHARTE**

La consommation d'énergie du territoire a diminué d'environ 10 % au cours de la période. Cette évolution va dans le sens recherché, mais reste nettement en dessous de l'objectif de 30 % fixé par la charte. La baisse des émissions de gaz à effet de serre reste elle aussi inférieure à l'objectif.

Le logement et les déplacements restent des postes importants de consommation. Le bâti ancien, les besoins de chauffage et surtout la dépendance à la voiture continuent de peser sur le bilan énergétique du territoire.

Des progrès ont néanmoins été réalisés sur la rénovation des bâtiments publics et l'éclairage public, notamment avec le programme TEPCV. Les extinctions nocturnes se sont largement développées et le travail s'est ensuite poursuivi autour de la trame noire.

– **DES MOBILITES ENCORE FORTEMENT DEPENDANTES DE LA VOITURE.**

Plusieurs expérimentations ont cherché des solutions adaptées à un territoire rural et montagnard. Les démarches TEAMM puis Covoit'ici ont notamment permis de tester de nouvelles formes de mobilité, mais leur utilisation est restée limitée : Covoit'ici a par exemple mobilisé des conducteurs sans parvenir à réunir suffisamment de passagers. L'opération a donc été abndonnée.

La montée en puissance des PCAET et des politiques intercommunales a toutefois donné davantage de place aux questions d'énergie et de mobilité dans les politiques locales.

– **UNE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES QUI A PROGRESSE.**

La production d'énergies renouvelables représente 43% de la consommation énergétique du territoire, dépassant l'objectif fixé à 30%. Le bois-énergie et l'hydroélectricité restent importants, mais d'autres productions ont pris davantage de place.

Le développement des réseaux de chaleur, du solaire ou encore de la méthanisation montre aussi une diversification des projets sur le territoire.

+/– **DES PROJETS ENERGETIQUES QUI DEMANDENT DAVANTAGE D'ENCADREMENT**

Le développement de l'éolien, puis plus récemment du photovoltaïque et de l'agrivoltaïsme, pose davantage la question de leur place dans les paysages et les milieux naturels du Parc. Les avis et conseils du Syndicat mixte du Parc ont aidé à mieux prendre en compte les paysages et les milieux naturels dans les projets. Pour l'éolien, le tableau de bord fait état de la préservation de 99 % du territoire présentant une sensibilité patrimoniale moyenne ou forte.

Cette question est devenue plus présente au cours de la période. Les élus interrogés citent les énergies renouvelables parmi les sujets de débat, avec des interrogations sur les éoliennes, les installations photovoltaïques et l'agrivoltaïsme. Ils soulignent aussi le besoin de mieux expliquer les choix et les orientations retenus.

\+ **UNE ACTION BIEN VISIBLE AUTOUR DE LA NUIT.**

La réduction de l'éclairage nocturne constitue l'une des actions les plus visibles de la période. Plusieurs collectivités se sont engagées dans l'extinction de l'éclairage public et le travail sur la trame noire s'est développé à une échelle plus large.

Cette action est relevée aussi bien par des habitants que par les EPCI. Ces derniers citent notamment le projet de Réserve internationale de ciel étoilé comme un exemple de coopération rendue possible à l'échelle du Parc.

– **DES OBJECTIFS DE SOBRIETE QUI RESTENT LOIN D'ETRE ATTEINTS**

Le principal point faible reste la réduction des consommations. Malgré leur baisse, l'objectif fixé en 2011 n'a été que partiellement atteint. Les déplacements, le logement et le chauffage restent des postes sur lesquels les changements sont lents.

Le bilan est donc assez différent entre les deux volets de la mesure : la production d'énergies renouvelables a progressé davantage que les économies d'énergie, alors que la charte avait justement fait de la réduction des consommations sa première priorité.

Tableau de bord

Taux de réalisation des engagements du Syndicat pour la mesure 2.2.2

Etude sur le changement climatique	100%

Taux de réalisation des résultats attendus pour la mesure 2.2.2

30% d'économies d'énergie sur le territoire	33%
30% de réduction de GES sur le territoire	43%
30% de production d'énergies renouvelables par rapport aux consommations	100%
Préservation des sensibilités environnementales et paysagères moyennes et fortes du territoire vis-à-vis de l'éolien	99%



Visite d'une chaufferie bois © SMPNRVA

DES ENERGIES RENOUVELABLES EN PROGRESSION, MAIS DES ECONOMIES D'ENERGIE ENCORE INSUFFISANTES.

Mise en œuvre collective ★★★☆☆

+ **Les politiques énergétiques se sont développées,** notamment avec les PCAET, la rénovation, l'éclairage public et les énergies renouvelables.
- **Les actions sur la réduction des consommations et les mobilités restent toutefois moins abouties.**

Action du Syndicat mixte du Parc ★★★☆☆

+ **Le Syndicat mixte du Parc a accompagné plusieurs démarches importantes,** notamment TEPCV, les mobilités, la trame noire et l'encadrement des projets d'énergies renouvelables.
- **Son intervention a toutefois été variable au cours de la période et selon les différents volets de la mesure.**

Effets territoriaux jusqu'en 2025 ★★★☆☆

+ **Les consommations et les émissions diminuent et les énergies renouvelables progressent**, mais les baisses restent très inférieures aux objectifs de la charte.
- **La dépendance à la voiture et les consommations liées au logement restent fortes**, tandis que le développement des énergies renouvelables fait apparaître de nouveaux enjeux paysagers et environnementaux.

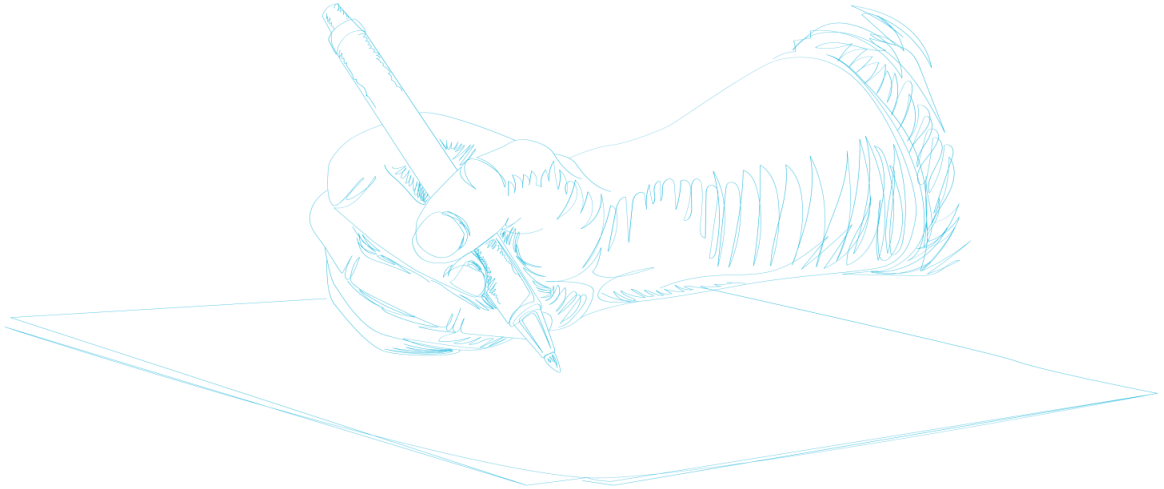

Priorités des signataires

- **Réaffirmer la sobriété et la réduction des consommations comme première priorité**, avec des objectifs partagés et suivis dans la durée, notamment pour l'habitat, les bâtiments publics et les déplacements.
- **Faire des mobilités un axe plus important de la future charte**, en tenant compte des réalités rurales et montagnardes : intermodalité, transports collectifs, covoiturage, mobilité solidaire et vélo. Faciliter les liens entre initiatives des EPCI et de la Région.
- **Donner un cadre territorial plus précis au développement des énergies renouvelables**, en recherchant en priorité la mobilisation du bâti et des espaces déjà artificialisés et en tenant compte des sensibilités paysagères, écologiques et agricoles du Parc.
- **Poursuivre la réduction de la pollution lumineuse**, en s'appuyant sur la trame noire et sur l'engagement déjà important des Communes et intercommunalités.

Rôle du Syndicat mixte du Parc

- **Animer les échanges et les démarches communes sur l'énergie et le climat, en complément des collectivités compétentes** : partage des connaissances, retours d'expériences, mise en réseau et accompagnement des démarches communes.
- **Renforcer son rôle d'appui en amont des projets d'énergies renouvelables**, afin que les enjeux de paysage, de biodiversité et de foncier soient pris en compte avant que les projets ne soient trop avancés.
- **Mieux faire connaître son intervention sur l'énergie et le climat**.

Coopérations avec les partenaires

- **Mieux coordonner les organismes spécialisés et faire connaître les conseils et les aides qu'ils proposent :** Région, Départements, EPCI, syndicats d'énergie, ADEME, ADUHME et autres organismes spécialisés.
- **Renforcer les coopérations sur les mobilités, en pronant une réflexion à** l'échelle du Parc en plus de celle des territoires pour faciliter les liens et déplacements.

Mesure 2.3.1 - Renforcer l'AIDE A LA DECISION pour optimiser les projets de demain

Objet et cadre évaluatif

En 2011, les collectivités du Parc sont inégalement dotées en ingénierie pour préparer leurs projets d'aménagement. Le diagnostic relève des différences importantes entre le Puy-de-Dôme et le Cantal, mais aussi des interventions encore cloisonnées entre urbanisme, habitat, énergie, agriculture et environnement.

Dans le même temps, l'urbanisation progresse autour des agglomérations, avec des enjeux de maîtrise de l'étalement urbain et de la consommation d'espace. Un peu plus de la moitié du territoire est alors couverte par un document d'urbanisme, avec des situations encore très différentes..

Le conseil intervient encore trop souvent tardivement. Le Syndicat mixte du Parc est régulièrement consulté sur les documents d'urbanisme et les projets, parfois lorsque les choix sont déjà largement arrêtés. Le porter à connaissance reste lui aussi davantage mobilisé en réponse aux demandes qu'en amont.

Les collectivités expriment surtout le besoin de mieux coordonner les compétences existantes et d'accéder plus facilement au conseil. La mesure prévoit ainsi un pôle de compétences jouant un rôle de « facilitateur » ou de « guichet unique », qui prendra la forme de l'Atelier rural d'urbanisme. Elle vise aussi à mieux connaître les particularités des territoires, par la sensibilisation, la formation et le porter à connaissance en amont des projets.

L'évaluation examine les actions menées, leurs résultats et le regard des acteurs, à partir de la question suivante :

« Dans quelle mesure les actions menées ont-elles facilité l'accès des collectivités au conseil, renforcé la connaissance des enjeux du Parc et amélioré la préparation de leurs projets ? »

Lecture de paysage avece l'Atelier Rural d'Urbanisme
© SMPNRVA



A noter
La mise en œuvre de la mesure a été marquée par plusieurs changements de personnels en charge de l'urbanisme et du paysage au sein du Syndicat mixte du Parc, ainsi que par une période durant laquelle aucun agent n'était spécifiquement affecté à ces missions. Cette situation a pu peser sur la continuité de certaines démarches, notamment l'animation de l'Atelier rural d'urbanisme.

Disposition « 2.3.1.1 - Comprendre la singularité des territoires pour planifier et gérer leur aménagement à une échelle adaptée »

Le Syndicat mixte du Parc a aidé les élus et acteurs locaux à mieux connaître leur territoire, à partir des connaissances disponibles mais aussi de temps d'échange sur le terrain.

- **2013 - 2024 - Le Schéma paysager du Parc a été utilisé pour accompagner les démarches de planification.** Réalisé en 2010, il a notamment alimenté les « Regards du Parc » transmis aux collectivités lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.
- **2014 - 2019 : des rencontres et journées techniques ont été proposées aux élus et techniciens, notamment dans le cadre des « Rendez-vous de l'ARU ».**
  - 2014 : urbanisme et territoires ruraux
  - 2015 : deux rendez-vous, sur la maîtrise du foncier et la revitalisation des centres-bourgs
  - 2017 : deux journées sur l'urbanisme et l'habitat face au vieillissement, à Saint-Paul-des-Landes et Champeix
  - 2019 : un rendez-vous à Bagnols consacré à la préservation et à la valorisation des haies.



- **2018 - 2023 : deux plans de paysage ont contribué à la connaissance partagée des territoires.**
  - De 2018 à 2020, le Syndicat mixte du Parc a animé le plan de paysage de la Vallée de la Rhue - Val de Sumène avec 9 communes et 2 intercommunalités. Les ateliers et rencontres avec les élus et habitants ont permis de définir 6 objectifs de qualité paysagère et un programme d'actions.
  - De 2020 à 2023, la préparation du plan de paysage de la Chaîne des Puys - faille de Limagne a permis de partager une lecture du territoire entre élus, techniciens et acteurs locaux, grâce notamment à des balades apprenantes, des lectures de paysage et des ateliers cartographiques. Ces échanges ont aidé à mieux identifier les particularités et les enjeux de chaque secteur avant de définir les orientations et les actions du plan (à titre d'exemple, les ateliers d'octobre ont réuni plus de 60 élus, partenaires et représentants associatifs pour préparer le programme d'actions du plan de paysage). Le travail de lecture des paysages s'est aussi appuyé sur l'Observatoire photographique des paysages de la Chaîne des Puys - faille de Limagne. En 2024, deux lectures de paysage ont par exemple été proposées aux ambassadeurs du Bien UNESCO à partir de photographies anciennes et récentes, pour échanger sur les évolutions du paysage et son devenir.
- **Depuis 2024 - Poursuite des lectures de paysage** pour aborder directement sur le terrain les évolutions et les enjeux paysagers.

Disposition « 2.3.1.2 - Mettre en synergie les structures de conseils au sein d'un Atelier Rural d'Urbanisme pour développer et renforcer l'accompagnement des collectivités locales »

> **2011-2013 - Mise en place expérimentale de l'Atelier Rural d'Urbanisme** (ARU). Le Syndicat mixte du Parc a réuni une quinzaine de structures de conseil afin de mettre leurs compétences en commun au service des communes et EPCI, dans les domaines de l'urbanisme, du paysage, du foncier, de l'énergie ou du patrimoine. L'ARU est animé par le Syndicat mixte du Parc et fonctionne pleinement à partir de 2013.

> **2013-2023 - Animation et accompagnement de l'ARU :**

- **accompagnement de projets avec l'ARU** ; entre 2013 et 2023, le dispositif est mobilisé sur l'écoquartier de Menet, l'écobourg de Saint-Genès-Champanelle, la revitalisation des centres-bourgs de Sayat et Volvic, ainsi que sur des projets à La Tour-d'Auvergne, Rochefort-Montagne, Chanat-la-Mouteyre, Ceyssat, Mazayes, Olby, Saint-Bonnet-de-Condat et Cheylade. Selon les besoins, l'appui porte sur la définition des enjeux, la préparation des cahiers des charges, le choix des bureaux d'études ou le suivi des études.
- **organisation des « Rendez-vous de l'ARU ».** Plusieurs journées d'échanges et visites de terrain sont organisées de 2014 à 2019 sur l'urbanisme rural, la maîtrise du foncier, la revitalisation des centres-bourgs, l'habitat face au vieillissement et la préservation des haies.

> **Evolutions de l'ARU :**

- 2017 - une nouvelle convention avec les partenaires prolonge l'ARU pour 3 ans
- 2019-2020 - Bilan et évolution de l'ARU : un questionnaire est adressé aux communes bénéficiaires en 2019, puis les partenaires sont réunis en 2020. L'ARU est recentré sur deux fonctions : la formation et la sensibilisation ; le conseil et l'accompagnement des projet.
- 2021 - une nouvelle convention avec les partenaires prolonge l'ARU pour 3 ans.

Disposition « 2.3.1.3 - Développer le porter à connaissance en amont des projets pour préciser les enjeux patrimoniaux du Parc »

> **Depuis 2013 - Développement du porter à connaissance en amont des documents d'urbanisme.** Le Syndicat mixte du Parc accompagne l'élaboration ou la révision des SCoT, PLUi, PLU et cartes communales, notamment à travers les « Regards du Parc », qui rassemblent les enjeux du territoire à prendre en compte par les collectivités. Cette intervention peut se poursuivre par la participation aux réunions de travail et aux comités de pilotage.

> **2013-2019 - Déploiement progressif des « Regards du Parc »** mis en place dès 2012 pour apporter aux collectivités et à leurs bureaux d'études les principaux éléments à prendre en compte dans leurs documents : dispositions de la charte, paysage, patrimoine naturel, agriculture, continuités écologiques et autres enjeux propres au secteur concerné. À l'évaluation à mi-parcours, 13 Regards du Parc avaient été réalisés.

> **Depuis 2013 - Actualisation de l'ancien inventaire du petit patrimoine bâti.** L'inventaire réalisé dans les années 1990 (1990-1995) est repris, complété, numérisé et géoréférencé. Le travail de terrain porte progressivement sur les 147 communes.
Les données sont rassemblées dans une base et transmises aux Communes.


Statue de salers à Allanche © SMPNRVA

> **2015 et 2018 - Animation de 2 inventaires participatifs du petit patrimoine bâti**, menés respectivement à Allanche en 2015 et à Saint-Étienne-de-Chomeil en 2018, afin d'associer les habitants à la connaissance de leur patrimoine.

Région Auvergne-Rhône-Alpes

À partir de 2019, le SRADDET a par ailleurs renforcé le cadre régional donné aux documents de planification, notamment sur la maîtrise de l'étalement urbain, la gestion économe du foncier, la préservation des continuités écologiques et le renforcement des centralités.

La Région a également par ticipé au réseau de compétences de l'ARU, conformément aux engagements de la charte.



Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes

Département du Puy-de-Dôme

Le Département s'est appuyé sur ses services et sur plusieurs organismes départementaux pour conseiller les communes dans leurs projets. Le CAUE du Puy-de-Dôme, également partenaire de l'ARU, intervient notamment en amont des projets d'architecture, d'aménagement et de paysage.

Cette offre s'est renforcée avec la création, en 2017, de l'Agence départementale d'ingénierie territoriale du Puy-de-Dôme (ADIT 63). Elle apporte aux Communes et EPCI adhérents une assistance dans plusieurs domaines, dont l'urbanisme.

Enfin, sur la Chaîne des Puys - faille de Limagne, le Département a développé avec le Syndicat mixte du Parc une ingénierie spécifique sur le paysage et l'urbanisme, dans le cadre de l'équipe mutualisée.

Après la mise en place par le Département de l'Observatoire photographique des paysages à partir de 2016, cette collaboration s'est concrétise par la préparation du plan de paysage à partir de 2020, puis de la charte architecturale et paysagère en 2023-2024. Celle-ci donne aux collectivités et aux porteurs de projets des repères pour mieux prendre en compte les caractéristiques du territoire dans leurs projets et les documents d'urbanisme.

Département du Cantal

Dès juillet 2012, le Département a créé Cantal Ingénierie & Territoires (CIT) pour apporter aux communes et EPCI une assistance technique, juridique et financière. L'agence intervient en conseil, assistance à maîtrise d'ouvrage et, selon les domaines, maîtrise d'œuvre. Elle accompagne notamment les projets concernant les bâtiments, le patrimoine, les espaces publics et l'aménagement des bourgs. Au 1er janvier 2020, le CIT indiquait compter la totalité des EPCI parmi ses adhérents et 95 % des communes du Cantal. L'agence intervient depuis la définition des besoins jusqu'à la réalisation des opérations et peut mobiliser les compétences complémentaires des services départementaux.

Le Département s'appuie également sur le CAUE du Cantal, qui conseille les collectivités en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage.

Des conventions ont organisé le travail commun entre ces structures sur les projets d'aménagement et de construction.

Ces moyens départementaux ont complété l'ARU sur la partie cantalienne du Parc. Le Département, le CAUE et les services de l'État figurent parmi les partenaires mobilisés par l'ARU.

État

L'État a principalement contribué à la mesure par l'intermédiaire des DDT du Cantal et du Puy-de-Dôme, de la DREAL et des services chargés de l'architecture et du patrimoine. Ces services ont participé au réseau de l'ARU et apporté leurs compétences réglementaires et techniques aux collectivités. En parallèle, les services de l'État ont poursuivi leur accompagnement des SCoT, PLUi et PLU, à travers leurs porter à connaissance et leur participation aux différentes étapes d'élaboration des documents. Les sujets à prendre en compte se sont élargis au fil de la période, notamment sur le foncier, la biodiversité, les risques, l'eau et l'adaptation au changement climatique.

L'évolution de la législation a également renforcé ce cadre : loi ALUR en 2014, loi Climat et Résilience en 2021 et objectif de réduction de l'artificialisation ont progressivement accru les besoins d'accompagnement des collectivités. L'État intervient ainsi surtout en amont, par le cadre réglementaire, le porter à connaissance et l'expertise de ses services.

Communes et EPCI

Depuis 2013, les Communes et EPCI ont davantage fait appel aux structures de conseil pour préparer leurs projets d'urbanisme et d'aménagement. Plusieurs ont sollicité l'ARU :

- entre 2013 et 2018, les accompagnements ont notamment concerné Menet, Saint-Genès-Champanelle, Sayat, Volvic, La Tour-d'Auvergne, Rochefort-Montagne, Chanat-la-Mouteyre, Ceyssat et Mazayes.
- en 2021, l'ARU est encore intervenu à La Tour-d'Auvergne, Olby, Saint-Bonnet-de-Condat et Cheylade, sur des documents d'urbanisme ou des projets d'aménagement de bourgs.

Dans le même temps, la planification s'est progressivement structurée à l'échelle intercommunale. En 2025, le territoire du Parc compte plusieurs PLUi approuvés, notamment ceux de Riom Limagne et Volcans, Saint-Flour Communauté, Cère et Goul en Carladès, du Bassin d'Aurillac et, en fin d'année, de Clermont Auvergne Métropole. D'autres démarches sont alors très avancées : le projet de PLUi de Hautes Terres Communauté est arrêté en avril 2025 et soumis à enquête publique à l'automne, avant son approbation en février 2026.

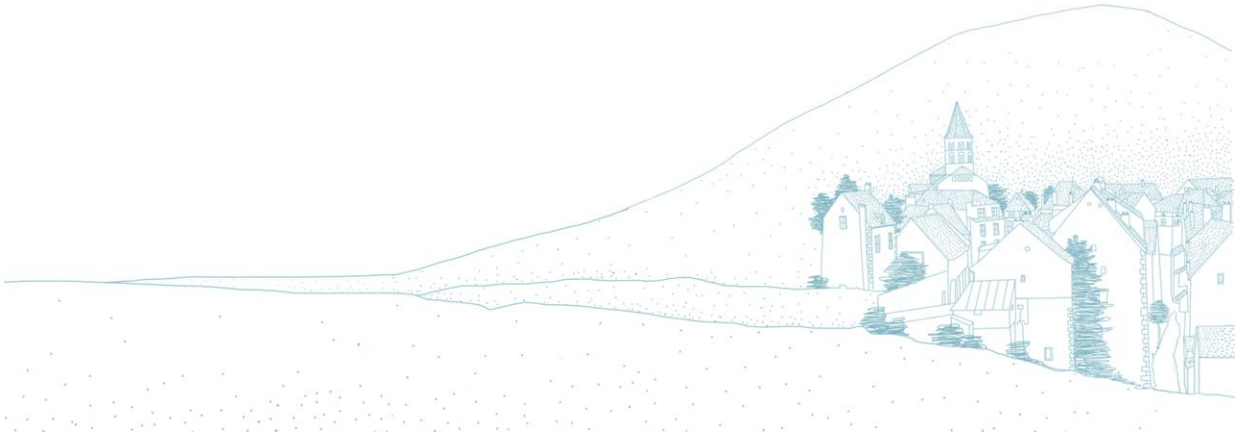


Le village de Pierrefort © Marc Sagot

Un accompagnement par l'ARU apprécié, mais qui n'a pas pu être maintenu.

Le Parc est perçu comme précurseur sur ce sujet, avec un outil jugé très intéressant par les partenaires techniques et une sensibilisation des élus fondée sur des actions concrètes. L'ARU a mobilisé de nombreux acteurs et permis de constituer un « pool technique » réunissant notamment DDT, CAUE et architectes, sur la base du volontariat et sous l'animation du Syndicat mixte du Parc. Cette dynamique n'a toutefois pas pu être poursuivie, faute de moyens suffisants.

À mi-parcours, les retours sur l'Atelier rural d'urbanisme étaient très positifs. 88 % des collectivités accompagnées se déclaraient satisfaites ou très satisfaites du conseil apporté. Les « Rendez-vous de l'ARU » étaient également appréciés des participants. Les partenaires soulignaient de leur côté la qualité du travail en commun et l'intérêt de réunir plusieurs compétences autour d'un même projet.

Les partenaires exprimaient toutefois le besoin de pouvoir bénéficier plus largement de cet appui. L'évaluation à mi-parcours relevait déjà que les moyens disponibles ne permettaient de suivre qu'un nombre limité de projets, alors que les besoins augmentaient. Elle recommandait d'étendre l'accompagnement à davantage de collectivités, notamment dans le Cantal.


Le bourg de Murat © Eve Lancéry

Des règles d'urbanisme devenues plus complexes.

La montée en compétence des EPCI est reconnue, mais le regard porté sur l'urbanisme reste partagé : une réglementation subie par certains, une possibilité de faire évoluer les pratiques pour d'autres.

L'évaluation qualitative fait ressortir l'inquiétude de certains élus face à la complexité croissante des règles, aux difficultés d'articulation entre les différentes échelles de planification et à un besoin d'ingénierie qui reste présent.

Parole de partenaire

[L'ARU] un outil pour les [collectivités] aider, mais aussi pour nous aider ; cela permettait un cadrage pertinent en amont des projets. Tout le monde s'y retrouvait dans ses missions.

Parole d'élus

Pas de réflexe Parc quand on fait une action, un aménagement dans notre commune. Et pourtant on a un bureau Parc sur la place de l'hôtel de ville.
Dans notre communauté de communes, la moitié des communes sont sur le Parc. On travaille sur notre PLUi : on prend des directives en accord avec le Parc. Ce sont des contraintes mais il y en a d'autres.

+ Une ingenierie locale qui s'est renforcee

Le contexte a sensiblement évolué depuis 2011, lorsque les collectivités étaient très inégalement dotées pour préparer leurs projets d'aménagement. La montée en compétence des EPCI et le développement des démarches intercommunales ont renforcé les capacités locales en matière de planification et d'aménagement.

Cette évolution a aussi modifié le rôle du Syndicat mixte du Parc, qui intervient davantage pour apporter la connaissance des enjeux propres au Parc, conseiller les collectivités et contribuer à leurs projets et documents d'urbanisme. Cette fonction reste bien présente en 2025, avec l'accompagnement de plusieurs PLU, PLUi et SCoT, mais aussi de projets d'aménagement d'espaces publics et de paysage.

+/- Des connaissances et des outils mis a disposition des collectivites par le Syndicat mixte du Parc

Le Syndicat mixte du Parc a développé différents outils pour mieux faire connaître aux collectivités les enjeux du territoire et les aider à les prendre en compte dans leurs projets : contributions aux documents d'urbanisme, inventaires et outils portant sur les paysages, la biodiversité, l'eau, le patrimoine vernaculaire… dont un portail cartigraphique en ligne (https://carto.parcdesvolcans.fr). Des temps de sensibilisation et des échanges avec des spécialistes ont également été régulièrement proposés aux élus et aux techniciens.

Les résultats sont toutefois plus inégaux sur certains outils prévus par la mesure.

> L'inventaire du patrimoine bâti a été réalisé.
> En matière d'urbanisme, le porter à connaissance a notamment pris la forme des « Regards du Parc », qui permettaient de croiser les compétences du Syndicat mixte du Parc autour des projets des collectivités. Cette démarche a été interrompue et le porter à connaissance n'est plus formalisé ces dernières années.

– Une coordination des structures de conseil qui n'a pas ete maintenue

L'ambition initiale de mieux coordonner les différentes structures de conseil n'a été que partiellement concrétisée. L'Atelier rural d'urbanisme devait répondre au besoin exprimé en 2011 d'accéder plus facilement aux compétences existantes et d'être accompagné suffisamment tôt dans les projets. La vacance du poste urbanisme-paysage et les changements intervenus dans l'équipe ont également réduit la continuité de l'intervention du Syndicat mixte du Parc.

Le besoin d'accompagnement reste présent, même s'il a changé de nature avec le renforcement des EPCI.
Les acteurs soulignent encore en 2025 la complexité des règles, les difficultés d'articulation entre les différentes échelles de planification et le manque de lisibilité entre les intervenants. Parmi les élus interrogés, 16 % citent l'urbanisme parmi les domaines jugés insuffisamment réussis, en évoquant notamment le manque d'accompagnement, mais aussi l'étalement urbain et des règles parfois jugées peu adaptées aux réalités locales.

– Des evolutions urbaines qui restent contrastees

Le renforcement de l'ingénierie, de la planification et des outils d'aide à la décision n'empêche pas la persistance de difficultés sur le terrain. 34 % des habitants interrogés déclarent avoir observé une dégradation de la qualité architecturale et urbaine, notamment à travers l'habitat pavillonnaire, le mitage paysager ou certains lotissements.

Ces évolutions relèvent toutefois plus directement de la mesure 2.3.2, consacrée à la maîtrise de l'espace. Mais elles montrent que la connaissance des enjeux et l'accompagnement en amont des projets restent nécessaires, malgré les progrès accomplis en matière d'ingénierie et de planification.

Suivi d'indicateurs

Tableau de bord

Taux de réalisation des engagements du Syndicat pour la mesure 2.3.1

Sensibilisation annuelle des élus aux enjeux locaux et outils adaptés	86%
Diffusion de porters à connaissance pour les projets d'urbanisme	64%
Inventaire du petit patrimoine bâti	100%

Taux de réalisation des résultats attendus pour la mesure 2.3.1

Au moins 7 partenaires impliqués annuellement dans l'ARU	91%
5 projets accompagnés annuellement par l'ARU	47%



Conclusion de la mesure

UNE INGENIERIE LOCALE RENFORCEE, MAIS UNE COORDINATION DE L'ACCOMPAGNEMENT RESTEE INCOMPLETE.

Mise en œuvre collective ★★★☆☆

+ **Les compétences des EPCI, la planification et les actions de conseil se sont développées.**
- **La coordination des structures d'accompagnement**, qui était un objectif important de la mesure, n'a toutefois pas réellement trouvé sa place dans la durée.

Action du Syndicat mixte du Parc ★★★☆☆

+ **Le Syndicat mixte du Parc a accompagné les collectivités, développé des outils et apporté son expertise** dans les projets et documents d'urbanisme.
- **Son intervention a toutefois été variable au cours de la période** : l'Atelier rural d'urbanisme n'a pas perduré et le porter à connaissance formalisé n'est plus réalisé ces dernières années.

Effets territoriaux jusqu'en 2025 ★★★☆☆

+ **Les collectivités disposent aujourd'hui de davantage d'ingénierie** et la planification intercommunale a progressé.
- **Les situations restent cependant inégales et les besoins de conseil et d'accompagnement demeurent**, dans un contexte où les questions d'urbanisme sont devenues plus complexes.

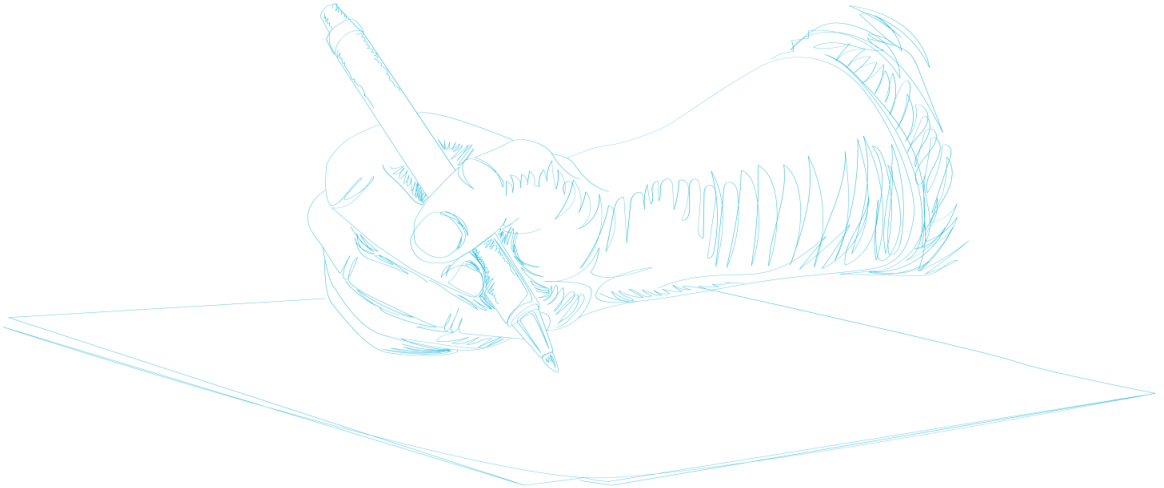

Priorités des signataires

- **Maintenir une ingénierie de conseil en amont des projets,** dans un contexte de complexification des règles d'urbanisme et de diversification des besoins des territoire
- **Élargir l'accompagnement au-delà des projets à ambition exemplaire**. L'expérience de l'ARU montre l'intérêt d'intervenir dès le démarrage d'un plus grand nombre de projets, notamment opérationnels, pour aider à en améliorer la qualité avant que les choix ne soient arrêtés.
- **Définir avec les signataires les collectivités et les projets à accompagner, ainsi que les moyens nécessaires.** Si les signataires souhaitent disposer d'un accompagnement plus large, ce choix doit se traduire par des moyens humains et financiers adaptés et suffisamment stables.

Rôle du Syndicat mixte du Parc

- **Conforter le rôle de conseil et de mise en relation des compétences,** en complément des services des EPCI, des CAUE, des Départements et de l'État.
- **Intervenir suffisamment tôt, lorsque les orientations d'un projet peuvent encore évoluer**, en particulier sur les projets ayant un effet important sur les paysages, les patrimoines ou la consommation d'espace.
- **Faire vivre et rendre facilement accessibles les connaissances produites auprès des collectivités et des bureaux d'études** : paysages, patrimoine bâti, biodiversité, eau, énergie, foncier.

Coopérations avec les partenaires

- **Retrouver une organisation collective inspirée de l'ARU**, en réunissant selon les projets les compétences utiles plutôt qu'en créant une nouvelle structure.
- **Mieux articuler les ingénieries existantes** des EPCI, Départements, CAUE, services de l'État et autres organismes de conseil, avec une attention particulière aux collectivités qui disposent de moins de moyens propres.

Mesure 2.3.2 - Maîtriser l'espace au regard des différents enjeux grâce à des OUTILS D'URBANISME et des démarches de projets adaptées

Objet et cadre évaluatif

En 2011, les dynamiques d'urbanisation sont très différentes selon les parties du Parc. Les secteurs proches des agglomérations connaissent une pression plus forte, avec un développement de l'habitat pavillonnaire, de l'étalement et du mitage, tandis que des bourgs et secteurs ruraux connaissent au contraire une moindre dynamique et de la vacance.

Un peu plus de la moitié du territoire est couvert en documents d'urbanisme, principalement dans les secteurs sous fortes pressions urbaines. De nombreuses communes rurales relevent du RNU ou dispose seulement d'une carte communale, et la planification à l'échelle intercommunale restait peu développée.

Au regard de ces constats et des attentes exprimées, la mesure encourage les Communes et les intercommunalités à se doter d'outils adaptés à leurs besoins et à développer la planification à l'échelle intercommunale, notamment à travers les SCoT, PLUi, PLU et PLH.

Elle insiste aussi sur la qualité des démarches : au-delà de l'élaboration des documents d'urbanisme, il s'agit de mieux préparer les choix d'aménagement, de les inscrire dans le temps et d'accompagner les élus dans leurs décisions.

L'évaluation examine les actions menées, leurs résultats et le regard des acteurs, à partir de la question suivante :

« Dans quelle mesure les outils d'urbanisme et les démarches de projet ont ils permis de maîtriser l'étalement urbain, de préserver les espaces naturels et agricoles et de redynamiser les bourgs, tout en préservant leur qualité paysagère ? ».

Le bourg de Murol © Eve Lancery



Actions structurantes du Syndicat mixte du Parc

Disposition « 2.3.2.1 - Prendre en compte transversalement les différents enjeux au sein des projets d'urbanisme »

> **2013-2025 - Accompagnement des documents d'urbanisme (l'élaboration et la révision des SCoT, PLUi, PLU et cartes communales) du territoire et participation aux procédures, dans le cadre et hors cadre de l'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU).** Il a participé aux réunions de travail et, en tant que Personne Publique Associée (PPA), rendu des avis sur les documents arrêtés, notamment pour vérifier leur compatibilité avec la charte et apporter les enjeux du Parc dans les projets. Cette activité a été particulièrement soutenue durant les premières années compte tenu du nombre important de documents d'urbanisme en cours d'élaboration sur le territoire.

> **2013-2019 - Déploiement du « Regard du Parc » en amont des documents d'urbanisme.**

> **2013-2025 - Mobilisation des connaissances du Parc dans les projets d'aménagement.** Le Syndicat mixte s'est également appuyé sur les connaissances acquises sur les paysages, la biodiversité et les continuités écologiques dans son accompagnement des documents d'urbanisme. Le Schéma paysager et le guide consacré à la prise en compte de la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme ont notamment servi de supports aux collectivités et aux bureaux d'études.

  Cette approche s'est prolongée par des démarches plus territorialisées, avec le Plan de paysage participatif de la Vallée de la Rhue - Val de Sumène, puis avec les démarches conduites sur la Chaîne des Puys - faille de Limagne.

A noter
La mise en œuvre de la mesure a été marquée par plusieurs changements de personnels en charge de l'urbanisme et du paysage au sein du Syndicat mixte du Parc, ainsi que par une période durant laquelle aucun agent n'était spécifiquement affecté à ces missions. Cette situation a pu peser sur la continuité de certaines démarches, notamment l'animation de l'Atelier rural d'urbanisme.

Disposition « 2.3.2.2 - Choisir des outils de maîtrise de l'espace adaptés et complémentaires »

> **2013-2019 - Appui aux collectivités dans le choix et la mise en œuvre de leurs outils d'urbanisme.** Le Syndicat mixte a accompagné les collectivités dans leurs démarches de planification. Une partie de ces accompagnements a bénéficié de l'appui renforcé de l'Atelier Rural d'Urbanisme (l'ARU) qui a notamment été mobilisé pour les PLU de Rochefort-Montagne, Chanat-la-Mouteyre, Ceyssat et Mazayes, en apportant aux collectivités une expertise collective dès l'amont de leur démarche. En 2016, trois des 18 documents suivis par le Syndicat mixte bénéficiaient de cet accompagnement.



> **2013-2018 - Accompagnement du développement des SCoT et des PLUi.**
Avec la montée en puissance de la planification intercommunale, le Syndicat mixte a progressivement été associé à un nombre plus important de démarches couvrant plusieurs communes.
A titre d'exemple, en 2017, il suivait ainsi 4 démarches de PLUi ou PLUi-H (Bassin d'Aurillac, Ardes Communauté, Cère-et-Goul-en-Carladès et Pays de Saint-Flour), ainsi que 4 SCoT : Pays d'Issoire Val d'Allier Sud, Bassin d'Aurillac-Carladès-Châtaigneraie, Est-Cantal et Haut Cantal Dordogne. Au fil de la période, les intercommunalités sont ainsi devenues des interlocuteurs de plus en plus importants du Syndicat mixte du Parc, tout en développant leur propre ingénierie en urbanisme.

Disposition « 2.3.2.3 - Adopter des démarches de qualité pour élaborer des documents d'urbanisme maîtrisant le projet dans l'espace et dans le temps »

> **Depuis 2013 - Accompagnement d'opérations d'aménagement et de revitalisation**. Le Syndicat mixte du Parc a accompagné plusieurs projets permettant de travailler concrètement sur le réinvestissement des bourgs, le logement, les espaces publics et l'insertion des nouvelles constructions dans le tissu existant. Parmi les principales opérations :
  - 2012-2017 - accompagnement de l'écoquartier de Menet, avec l'ARU : cahier des charges, choix du bureau d'études, méthode, suivi des études et concertation. Le projet cherchait notamment à limiter la place de la voiture, cr éer des espaces publics au cœur du quartier, diversifier les logements et assurer une bonne insertion dans le bourg et le paysage. En 2014, l'étude pré-opérationnelle était achevée. En 2017, le Syndicat mixte accompagnait encore la commune dans sa candidature au label national EcoQuartier.
  - 2014-2017 - Accompagnement de l'écobourg de Saint-Genès-Champanelle. L'accompagnement a concerné un projet d'environ 50 logements à proximité des services du bourg. Il a porté sur le suivi des études et de la concertation, puis sur le montage opérationnel et le choix des opérateurs.
  - 2016-2018 - Appui à la revitalisation des centres-bourgs de :

    - Sayat ; le Syndicat mixte a participé au suivi de l'étude pré-opérationnelle concernant l'aménagement du centre-bourg et la réhabilitation de l'îlot des Barrats

    - Volvic ; il a accompagné l'étude de programmation pour la revitalisation du centre-bourg, notamment dans le suivi de l'étude stratégique et des phases de concertation.



> **2016-2019 - Plan de paysage participatif de la Vallée de la Rhue - Val de Sumène.** Le Syndicat mixte du Parc a accompagné cette démarche avec les élus, les habitants et les acteurs locaux. Près de 200 personnes ont participé aux différents temps de travail. Le Plan de paysage a débouché sur un programme d'actions concernant notamment les bourgs et villages, les espaces agricoles et naturels et, plus largement, le cadre de vie.

En parallèle, le Syndicat mixte du Parc a accompagné d'autres collectivités et territoires dans l'élaboration de leurs propres démarches paysagères, notamment le Syndicat mixte du Puy Mary Grand Site pour son plan de paysage. Ces accompagnements ont permis de diffuser progressivement l'outil et les approches paysagères au-delà des démarches directement animées par le Syndicat mixte du Parc.

> **2020-2023 - Plan de paysage de la Chaîne des Puys - faille de Limagne**. Le Syndicat mixte du Parc a engagé cette démarche dans un secteur où la proximité de l'agglomération clermontoise exerce une pression importante sur les paysages et les espaces bâtis. Le travail a notamment porté sur les silhouettes des bourgs et villages, les extensions urbaines et l'intégration des nouvelles constructions.

> **2024-2025 - Charte architecturale et paysagère de la Chaîne des Puys - faille de Limagne**. Dans la suite du Plan de paysage, le Syndicat mixte du Parc a engagé l'élaboration d'une Charte architecturale et paysagère. Elle porte notamment sur les formes des bourgs et villages, les caractéristiques du bâti, l'implantation et le volume des constructions et les matériaux utilisés. Elle doit fournir des repères pour préserver les caractéristiques architecturales et paysagères de ce secteur soumis à une pression foncière importante.

Région Auvergne-Rhône-Alpes

> À partir de 2016 - Mise en place un programme spécifique en faveur des bourgs-centres et des pôles de services qui a notamment permis de soutenir des opérations sur les espaces et équipements publics, l'habitat, la requalification du bâti ou encore le maintien des activités dans les centralités.
> 2013-2019 - Soutien à l'ingénierie en urbanisme et paysage du Parc (ARU et Plan de paysage participatif de la Vallée de la Rhue - Val de Sumène).

Département du Puy-de-Dôme

> 2013-2019 - Le Département du Puy-de-Dôme a participé à l'Atelier rural d'urbanisme et à son réseau de partenaires, en apportant son expertise aux projets suivis collectivement..

> Durant la période - À travers ses politiques territoriales et ses dispositifs d'aide aux collectivités, le Département a accompagné des opérations portant notamment sur l'aménagement des espaces publics, les équipements et la revitalisation des Communes.

Département du Cantal

> 2016-2018 - Soutien à l'élaboration des documents de planification (SCoT Est Cantal et Haut Cantal Dordogne…) et production de porter à connaissance (SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, PLUi du Bassin d'Aurillac, PLUi de Cère-et-Goul-en-Carladès…).

> Depuis 2012 - Développement d'une ingénierie départementale d'assistance technique au service des projets d'aménagement des collectivités (Cantal Ingénierie & Territoires).



État

> 2013-2025 - Accompagnement de l'élaboration et de l'évolution des documents d'urbanisme. Les services de l'État ont accompagné les Communes et les EPCI dans leurs démarches de SCoT, PLUi et PLU, notamment par les porter à connaissance, leur participation aux procédures et leur expertise technique. Ils ont également accompagné les collectivités dans l'application des évolutions de la réglementation intervenues depuis 2013, notamment en matière de consommation foncière.

> 2013-2019 - Participation à l'accompagnement de projets avec l'Atelier rural d'urbanisme. Les services de l'État, notamment les DDT, ont pris part à l'Atelier rural d'urbanisme et à plusieurs accompagnements conduits avec le Syndicat mixte du Parc. La DDT du Puy-de-Dôme est notamment intervenue sur les PLU de Mazayes, Ceyssat et Rochefort-Montagne, ainsi que sur le projet d'écoquartier de Saint-Genès-Champanelle.

> À partir du milieu des années 2010 - Soutien à la revitalisation des centres-bourgs.

Communes et EPCI

> 2013-2025 - Développement des documents d'urbanisme, notamment à l'échelle intercommunale. Les Communes et les EPCI ont poursuivi l'élaboration et la révision des SCoT, PLUi, PLU et cartes communales. Au fil de la période, la planification s'est davantage organisée à l'échelle intercommunale, avec le développement des PLUi. À mi-parcours, l'évaluation relevait déjà une meilleure couverture du territoire et des PLU plus complets et généralement plus économes en foncier..

> Depuis 2013 - Développement d'opérations de revitalisation et d'aménagement des bourgs. Plusieurs Communes et EPCI ont engagé des projets portant sur les centres-bourgs, les espaces publics, le logement ou la reconquête du bâti existant. Les démarches accompagnées à Menet, Saint-Genès-Champanelle, Sayat ou Volvic en sont des exemples. Depuis la fin des années 2010, plusieurs de ces démarches se sont poursuivies ou élargies avec les programmes de revitalisation des centres-bourgs et de réinvestissement du bâti vacant.


Secteur péri-clermontois

Des formes d'urbanisation qui restent préoccupantes.

Les habitants comme les élus restent attentifs à la façon dont les bourgs, villages et espaces bâtis évoluent. Le développement pavillonnaire, le mitage et la qualité de certaines opérations restent régulièrement pointés. Les élus soulignent aussi la difficulté à concilier maîtrise de l'urbanisation, besoins de développement et règles parfois jugées peu adaptées aux réalités locales

Questionnaires

34% des habitants interrogés disent avoir constaté une dégradation de la qualité architecturale et urbaine.

16% des élus mentionnent cette thématique dans les actions jugées non réussies ; ils citent l'étalement urbain, des règles parfois mal adaptées aux réalités locales et le manque d'accompagnement.


Le village de Sayat © SMPNRVA

Des attentes fortes autour de la revitalisation des centres-bourgs.

Pour de nombreux élus, la maîtrise de l'urbanisation ne peut pas être dissociée de la vitalité des bourgs. Leurs attentes portent sur la remise sur le marché des logements vacants, la réhabilitation du bâti, le maintien des commerces et des services ou encore la qualité des espaces publics. Ces projets sont toutefois souvent difficiles à mener et demandent du temps, des moyens et un accompagnement adapté.

Parole d'élus

Carte communale, PLU, chacun a son document…, il n'y a pas de volonté de porter une démarche intercommunale, ni d'adhérer au SCoT malgré une influence de l'agglomération
Le ZAN « fait tousser », mais il est déjà à l'œuvre dans notre PlUi.
Un PLUi est en cours pour traduire nos choix, avec moins d'artificialisation, plus de densification intelligente, pour maintenir une métropole attractive, dynamique..


Le village de Compains © SMPNRVA

Un regard sur l'urbanisme qui évolue progressivement.

Pour une partie des élus et techniciens interrogés, les documents d'urbanisme ne sont plus nécessairement vécus comme une contrainte réglementaire. Ils peuvent aussi aider à mieux organiser le développement du territoire, à préserver le cadre de vie et à limiter la consommation d'espace.

+ UNE PLANIFICATION QUI A NETTEMENT PROGRESSE.

La couverture du territoire par les documents d'urbanisme s'est fortement développée, surtout à l'échelle intercommunale.

> En 2011, 95 communes sur 153 disposaient d'un document d'urbanisme, seuls 22 PLU étaient approuvés et Ardes Communauté était la seule intercommunalité engagée dans un PLUi.

> En 2025, 4 PLUi sont en vigueur sur des secteurs du Parc et 6 autres sont en cours d'élaboration.

Cette progression répond directement à l'objectif de mieux organiser l'urbanisme à une échelle dépassant la seule Commune. Certains secteurs des Monts Dore, du Cézallier et de l'Artense restent toutefois moins couverts.

+/- DES DOCUMENTS QUI PRENNENT DAVANTAGE EN COMPTE LES ENJEUX DU PARC.

Les documents élaborés au cours de la période accordent davantage de place à la maîtrise de la consommation foncière, aux paysages, aux espaces agricoles et naturels et aux continuités écologiques. L'évaluation à mi-parcours relevait déjà des documents plus complets et plus attentifs à ces enjeux. Le diagnostic de 2025 confirme également une bonne prise en compte des orientations de la charte, notamment des limites d'urbanisation.

La charte a contribué à cette évolution en donnant un cadre commun et en permettant de mieux faire valoir les enjeux du Parc. Elle n'en est toutefois pas le seul moteur : les évolutions législatives, la montée en compétence des EPCI et les politiques conduites par les autres signataires ont également beaucoup fait évoluer les pratiques.

+ UNE ATTENTION PLUS FORTE PORTEE AUX BOURGS ET AU BATI EXISTANT.

Le réinvestissement des centres-bourgs, la vacance et la réhabilitation du bâti existant occupent aujourd'hui une place plus importante dans les politiques locales. Plusieurs collectivités cherchent également à limiter la consommation foncière et à requalifier leurs espaces publics. Les opérations menées à Menet, Saint-Genès-Champanelle, Sayat ou Volvic en donnent des exemples. Ces projets restent cependant plus difficiles et plus coûteux à mener que la construction neuve, ce qui limite encore leur portée.

– UNE MAITRISE DE L'URBANISATION ENCORE INEGALE SELON LES TERRITOIRES.

Malgré une meilleure couverture en documents d'urbanisme, dans les secteurs proches de l'agglomération clermontoise ou soumis à une forte pression résidentielle et touristique, **les extensions urbaines, l'habitat pavillonnaire et le mitage restent des sujets importants**. Dans les territoires plus ruraux, les difficultés portent davantage sur la vacance, le maintien de l'habitat et la vitalité des bourgs.

Cette situation ressort aussi du regard des acteurs : 34 % des habitants interrogés déclarent avoir observé une dégradation de la qualité architecturale et urbaine, en citant notamment l'habitat pavillonnaire, le mitage ou certains lotissements. Des élus soulignent également l'étalement urbain et la difficulté d'appliquer des règles adaptées à des situations territoriales très différentes..

Documents d'urbanisme en 2008

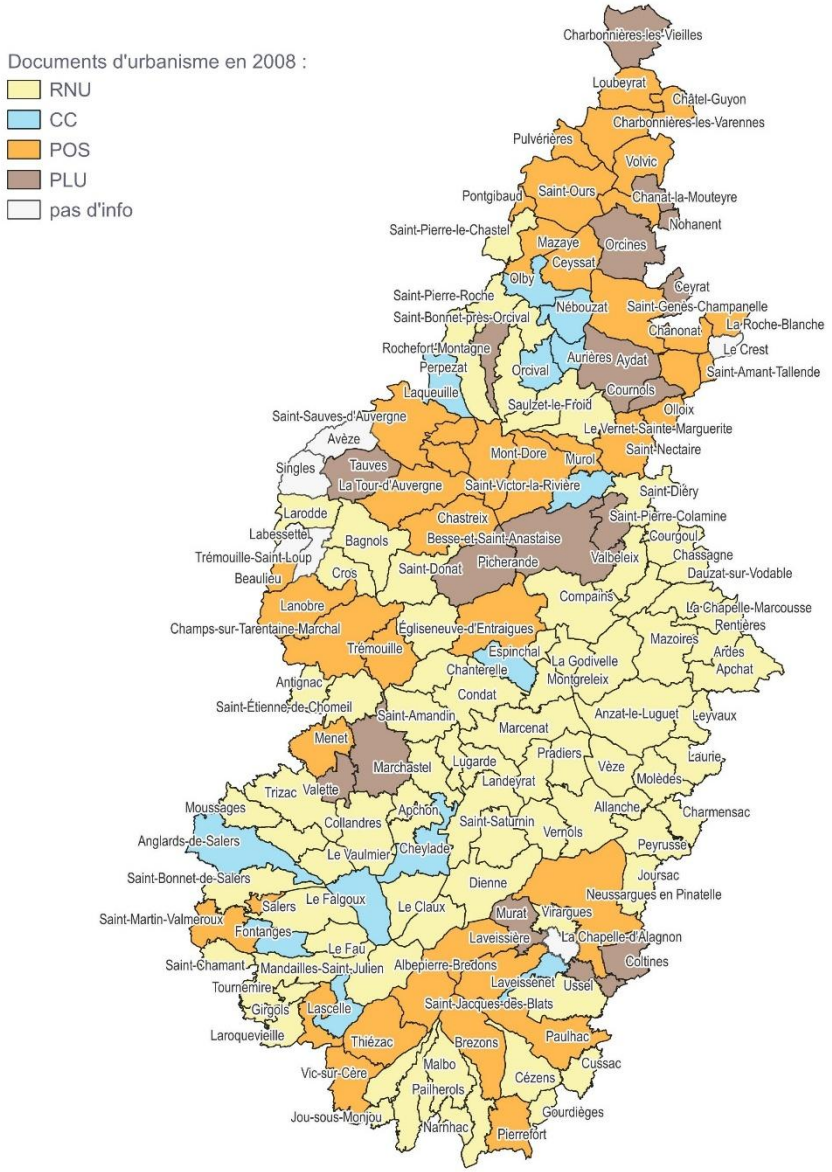

Documents d'urbanisme en 2025

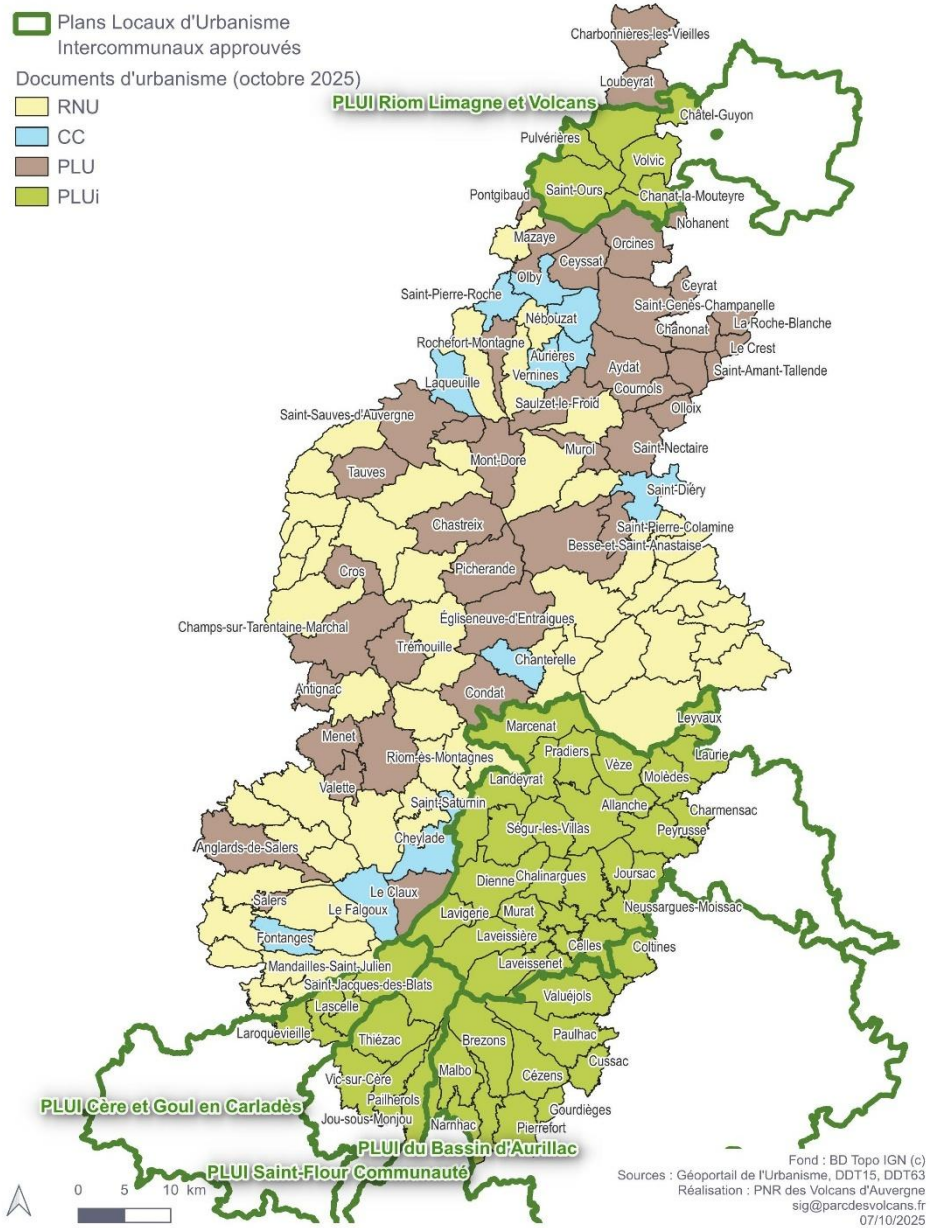

Suivi d'indicateurs

Tableau de bord

Taux de réalisation des engagements du Syndicat pour la mesure 2.3.2

Sensibilisation annuelle des élus aux enjeux locaux et outils adaptés	86%
Diffusion de porters à connaissance pour les projets d'urbanisme	64%
Inventaire du petit patrimoine bâti	100%

Taux de réalisation des résultats attendus pour la mesure 2.3.2

Au moins 7 partenaires impliqués annuellement dans l'ARU	91%
5 projets accompagnés annuellement par l'ARU	47%

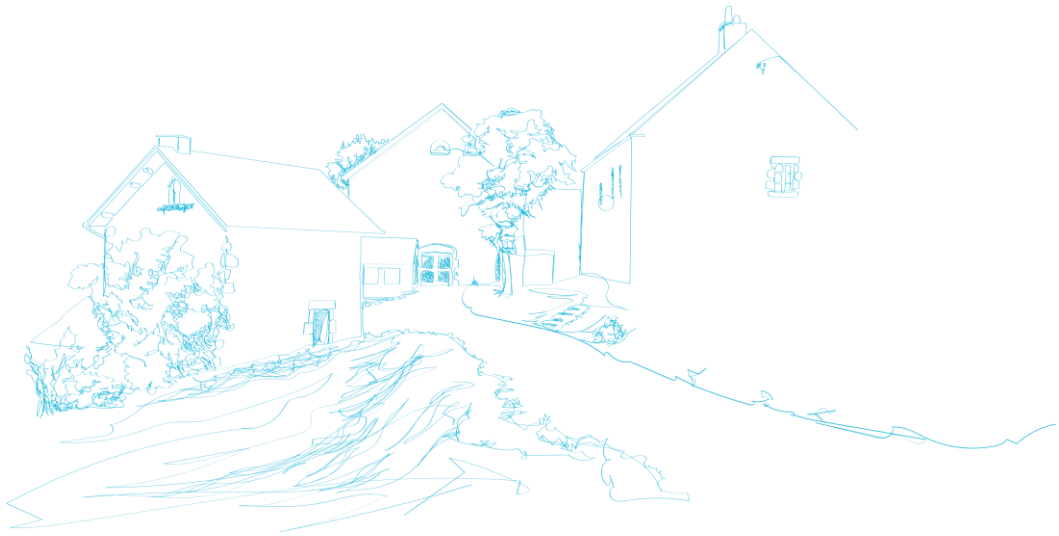

Conclusion de la mesure

DES OUTILS D'URBANISME MIEUX DEVELOPPES, MAIS UNE MAITRISE DE L'ESPACE ENCORE INEGALE.

Mise en œuvre collective ★★★★☆

+ **La mesure a été largement mise en œuvre, avec une forte progression de la planification intercommunale et une meilleure prise en compte des enjeux du Parc** dans les documents d'urbanisme.
- **La maîtrise de l'urbanisation reste toutefois inégale** selon les territoires.

Action du Syndicat mixte du Parc ★★★☆☆

+ **Le Syndicat mixte du Parc a accompagné l'élaboration des documents d'urbanisme et apporté son expertise** sur les paysages, la biodiversité et la maîtrise de l'espace.
- **Son accompagnement n'a toutefois pas été continu pendant toute la période.**

Effets territoriaux jusqu'en 2025 ★★★☆☆

+ **La couverture en documents d'urbanisme a nettement progressé** et les enjeux du Parc sont mieux pris en compte.
- **Les effets sur l'urbanisation restent cependant contrastés**, avec encore des extensions pavillonnaires et du mitage dans certains secteurs, tandis que d'autres territoires restent confrontés à la vacance et à la fragilisation des bourgs.

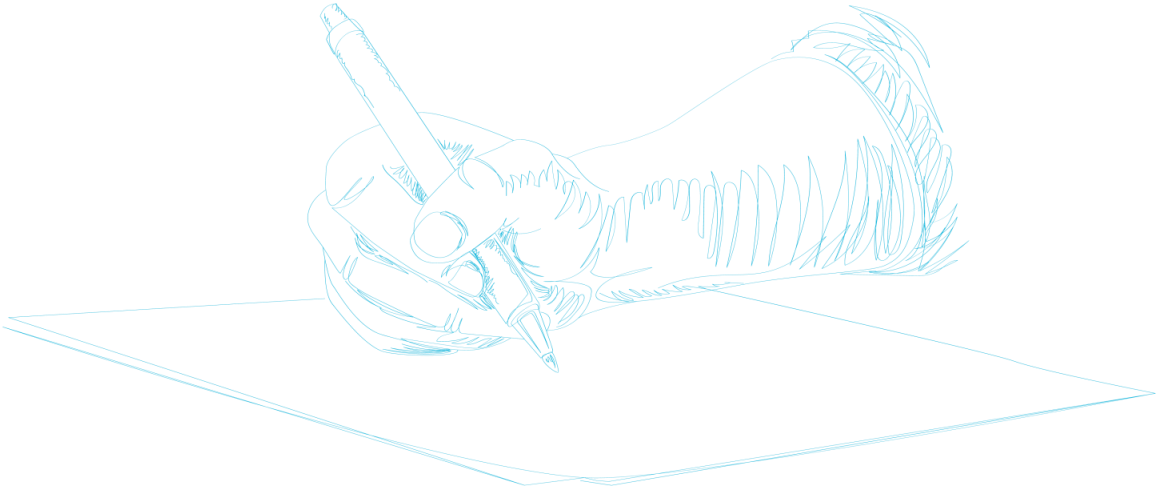

Priorités des signataires

- **Poursuivre la couverture du territoire en documents d'urbanisme**, notamment dans la partie centrale du Parc, où les PLUi et les SCoT restent moins présents.
- **S'appuyer davantage sur les documents d'urbanisme pour répondre aux besoins des territoires,** en conciliant économie de foncier, qualité du cadre de vie, accueil de nouveaux habitants et maintien de bourgs vivants.
- **Continuer à agir sur les centres-bourgs et le bâti existant**, notamment sur les logements vacants, les espaces délaissés et la qualité des espaces public.

Rôle du Syndicat mixte du Parc

- **Participer aux moments importants de l'élaboration des documents d'urbanisme**, pour y faire valoir les orientations de la charte et les enjeux du Parc.
- **Accorder une attention particulière aux territoires encore peu couverts et aux secteurs où les enjeux liés aux paysages, aux espaces agricoles ou à l'urbanisation sont les plus forts.**
- **Apporter aux collectivités les connaissances dont elles ont besoin pour leurs projets**, notamment sur les paysages, la biodiversité et les continuités écologiques.

Coopérations avec les partenaires

- **Continuer à apporter un appui technique aux collectivités**, en particulier aux Communes rurales qui disposent de peu de moyens en interne.
- **Aider les collectivités à faire aboutir leurs projets**, notamment lorsqu'ils concernent la réhabilitation du bâti ou la revitalisation des centres-bourgs.
- **Rendre plus lisibles les différents accompagnements proposés**, pour que les collectivités puissent plus facilement trouver l'appui dont elles ont besoin

Mesure 3.1.1 - Encourager les PRODUCTIONS AGRICOLES génératrices de valeur ajoutée et garantes des ressources locales

Objet et cadre évaluatif

Le diagnostic de 2011 met en évidence une agriculture très présente et fortement spécialisée dans l'élevage bovin, reposant largement sur l'herbe. La production laitière est en grande partie transformée en fromage, t andis que la filière viande reposait surtout sur la vente d'animaux maigres, majoritairement engraissés hors d'Auvergne et à l'étranger.

Malgré la présence de 5 AOP fromagères et d'autres signes de qualité, la valeur ajoutée restant aux exploitations est jugée faible.

La proximité de bassins de consommation offre des débouchés possibles aux productions locales.

Plusieurs autres fragilités sont également présentes : faible organisation des filières, initiatives encore dispersées, agriculture biologique peu développée, recul de certaines races locales et poursuite de la déprise pastorale. Le diagnostic releve également les effets possibles de l'intensification ou, à l'inverse, de la déprise agricole sur les prairies, la biodiversité, l'eau et les paysages.

Sur la base de ces constats et des attentes exprimées, la mesure vise à **conforter une agriculture créatrice de valeur pour le territoire, en valorisant ses productions, ses ressources et ses savoir-faire**.

Elle cherche également à **développer les filières courtes et la transformation locale,** tout en encourageant des pratiques agricoles qui contribuent à préserver les ressources naturelles, les paysages et la qualité des milieux.

L'évaluation examine les actions menées, leurs résultats et le regard des acteurs, à partir de la question suivante :

« Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis de développer une agriculture durable et de qualité, valorisant les patrimoines du territoire tout en préservant l'environnement ? ».



Arrivée de Salers à la Foire aux cloches et sonnailles de Cheylade
© Eve Lancery

ACTIONS STRUCTURANTES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Disposition « 3.1.1.1 - Proposer des produits issus de filières courtes, valorisant les ressources et savoir-faire propres du territoire »

> **2013-2018 - Un soutien suivi aux races locales et à la valorisation de leurs produits.** Le Syndicat mixte du Parc a poursuivi son appui aux associations qui œuvrent en faveur des races locales. Il a notamment accompagné l'Association de sauvegarde de la race bovine Ferrandaise dans la préparation et la mise en œuvre de son programme d'actions, travaillé à la promotion de la Salers et participé, en 2016 et 2017, au projet porté par Tradition Salers pour conforter ce système d'élevage et mieux valoriser ses produits. En 2018, une réflexion a également été engagée avec des éleveurs de brebis Rava autour de la valorisation de l'agneau.

> **2013-2018 - Des premières démarches autour des circuits courts et de l'alimentation locale.** La structure a accompagné plusieurs territoires dans leurs réflexions sur les pratiques alimentaires et les circuits courts, notamment les communautés de communes des Cheires et de Pontgibaud-Sioule et Volcans. Des échanges entre agriculteurs auvergnats et de Bourg-en-Bresse ont également été organisés autour de ces questions.



> **2014-2017 - Une mise en valeur des productions et savoir-faire locaux auprès du public.** La promotion des productions s'est faite à travers des outils de communication et des manifestations. Le Syndicat mixte du Parc a notamment préparé des supports sur la race Salers en 2014 et organisé en 2017, à Clermont-Ferrand, le « MIAM », marché consacré aux produits, races et savoir-faire locaux à l'occasion des 40 ans du Parc. Les Maisons et boutiques du Parc ont également servi de vitrines aux produits et savoir-faire du territoire.

> **2013-2025 - De la marque Parc à la préparation des « Coups de cœur du Parc ».** Dès 2013, le Syndicat mixte du Parc a utilisé la marque Parc pour valoriser des produits et savoir-faire liés au territoire : viande Salers, gentiane, miel, pâtisseries traditionnelles, puis fromages et produits laitiers hors AOP, ainsi que et à la pierre volcanique. À partir de 2016, cette démarche s'est poursuivie avec la marque nationale « Valeurs Parc naturel régional ». En 2018, 39 bénéficiaires étaient engagés pour leurs produits et savoir-faire.

La marque s'est toutefois révélée difficile à faire vivre dans la durée, notamment faute de moyens pour assurer les audits périodiques. Le Syndicat mixte du Parc a donc travaillé à une autre formule, les « Coups de cœur du Parc ». Le principe est de s'appuyer d'abord sur les réseaux et démarches de qualification existants pour recommander des producteurs et des productions à la fois identitaires du Parc et durables. Cette démarche est toujours en cours de préparation.



> **2022-2025 - Un travail relancé autur de l'alimentation locale.** Dans le contexte du développement des Projets Alimentaires Territoriaux, le Syndicat mixte du Parc a engagé un travail avec les territoires voisins et EPCI concernés : organisation depuis 2022 de ciné-débats dans le cadre du Festival AlimenTerre, ainsi qu'une journée consacrée à l'alimentation Murat, en 2025 ; celle-ci a permis des échanges sur les démarches territoriales, pour sensibiliser à la consommation locale et valoriser le patrimoine alimentaire.

Disposition « 3.1.1.2 - Préserver et enrichir la qualité environnementale et paysagère du Parc grâce à l'agriculture »

> **2013-2016 - Les prairies permanentes au cœur du travail avec les agriculteurs.** Le Syndicat mixte du Parc a organisé plusieurs éditions du Concours agricole des Prairies fleuries et proposé des temps de formation et d'échange sur la flore des prairies. En 2016, le concours a été organisé avec les producteurs de Fourme fermière de Rochefort-Montagne, en mettant en évidence le lien entre diversité des prairies, pratiques agricoles et qualité des fromages. Ce travail s'est ensuite poursuivi à travers la marque Valeurs Parc, Natura 2000, le contrat territorial des Lacs de la couze Pavin et les plans de gestion.

> **2013-2025 - accompagnement des éleveurs sur les pratiques agro-environnementales.** À travers Natura 2000, les contrats territoriaux et la gestion des espaces naturels, le Syndicat mixte du Parc a accompagné les agriculteurs pour maintenir des pratiques adaptées aux prairies, aux zones humides et aux cours d'eau. Les interventions ont notamment concerné la gestion de la flore, l'abreuvement, le franchissement des cours d'eau et la maîtrise du parasitisme des troupeaux. Ces accompagnements ont porté sur plusieurs milliers d'hectares, dont 15 255 ha concernés par les MAEC.

> **2020-2025 - Une politique pastorale construite puis mise en œuvre à l'échelle du Parc.**
Après une enquête pastorale menée en 2020, le Syndicat mixte du Parc et Auvergne Estives ont engagé en 2021 une large concertation pour préciser les besoins et les actions à mener. Ce travail a abouti en 2022 au premier Plan Pastoral Territorial des Volcans d'Auvergne, avec une enveloppe de 3,6 millions d'euros destinée aux investissements et aux actions en faveur du pastoralisme. Bénéficiant de l'appui financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du FEADER, le dispositif porte sur les équipements pastoraux portés par des collectifs, l'accès à l'eau, l'amélioration des conditions d'accueil des bergers, la reconquête de milieux et la sensibilisation. Sa mise en œuvre s'est poursuivie les années suivantes. En 2025, 47 nouveaux projets ont été soutenus, au bénéfice de 445 éleveurs, pour des équipements pastoraux, la reconquête de milieux embroussaillés, la préservation de l'eau ou encore une meilleure prise en compte de la biodiversité.

> **2022-2025 - Une nouvelle génération de mesures agro-environnementales.** Pour la programmation 2023-2027 de la PAC, le Syndicat mixte du Parc a élaboré 4 Projets Agro-Environnementaux et Climatiques couvrant les 8 sites Natura 2000 qu'il animait alors, ainsi que des estives collectives voisines. En 2023, 154 exploitations ont ainsi été accompagnées, dont 29 estives collectives. Parmi elles, 71 se sont engagées sur la diversité floristique des prairies, 104 sur l'adaptation du pâturage et la préservation des ressources, et 73 sur les zones humides. En 2024, ce travail s'est prolongé par 15 formations consacrées aux prairies diversifiées, aux zones humides et au maintien de l'ouverture des milieux, auxquelles ont participé 253 agriculteurs. L'accompagnement s'est poursuivi en 2025 auprès des exploitants engagés dans les MAEC.

> **Depuis 2020 - Un travail croissant sur l'eau et les pratiques d'élevage.** Dès 2020, le Syndicat mixte du Parc et son conseil scientifique ont engagé une réflexion sur les conséquences du changement climatique pour l'élevage, notamment sur la disponibilité de l'eau, les économies possibles et les enjeux liés à son stockage. Avec les sécheresses, ce travail s'est traduit par un appui technique aux éleveurs pour trouver des solutions d'abreuvement compatibles avec la préservation des zones humides et des cours d'eau. Les solutions mises en place ont bénéficié du soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.


Accompagnement du projet de Volvic © SMPNRVA

Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région a soutenu les exploitations et les filières agricoles à travers ses aides agricoles et les fonds européens. Ces soutiens ont notamment concerné la modernisation des exploitations, la diversification, la transformation à la ferme, l'agriculture biologique et les mesures agro-environnementales.

Elle a également soutenu le pastoralisme, notamment à travers le financement du Plan Pastoral Territorial des Volcans d'Auvergne à partir de 2022 et la mobilisation des crédits européens pour les investissements pastoraux et les MAEC.

Département du Cantal

Le Département a soutenu les circuits courts et l'approvisionnement local de la restauration collective, notamment à travers Agrilocal15 et ConsoCantal.

Il intervient également en faveur de l'élevage, des races rustiques et des systèmes herbagers. Il participe par ailleurs au financement du Plan Pastoral Territorial des Volcans d'Auvergne.

Département du Puy-de-Dôme

Le Département a développé plusieurs dispositifs en faveur des produits locaux et des circuits courts. Agrilocal63 facilite notamment l'approvisionnement de la restauration collective auprès des producteurs locaux. Le réseau « Nos fermes 63 », les marchés de producteurs, les rencontres à la ferme et les semaines Agrilocal ont également permis de faire connaître les productions locales.

Le Département a aussi soutenu des actions pastorales dans la Chaîne des Puys et le Sancy : gardiennage, équipements, ouverture des espaces et diagnostics pastoraux.

État

L'État a soutenu les mesures agro-environnementales mises en œuvre sur le territoire, notamment dans les sites Natura 2000. Il a participé au financement de l'animation des PAEC et des MAEC, qui ont permis aux éleveurs de s'engager dans des pratiques favorables aux prairies, aux zones humides et aux milieux pastoraux.

Il est également intervenu à travers la politique agricole commune, les aides à l'agriculture biologique et les politiques de l'eau et de préservation de la biodiversité. Ses services ont travaillé avec le Syndicat mixte du Parc et les acteurs agricoles sur la mise en œuvre de ces dispositifs.

Communes et EPCI

Plusieurs intercommunalités ont développé des actions sur l'alimentation locale, les circuits courts, des Projets Alimentaires Territoriaux et plus largement sur l'agriculture (exemple : « Cézallier Bio » par Hautes Teres Communauté).

Les Communes interviennent surtout à travers les marchés et manifestations agricoles, la restauration scolaire, la mise à disposition de locaux ou de foncier et le soutien à certaines activités pastorales. Plusieurs manifestations consacrées aux races locales ou au pastoralisme ont ainsi été régulièrement organisées sur le territoire.

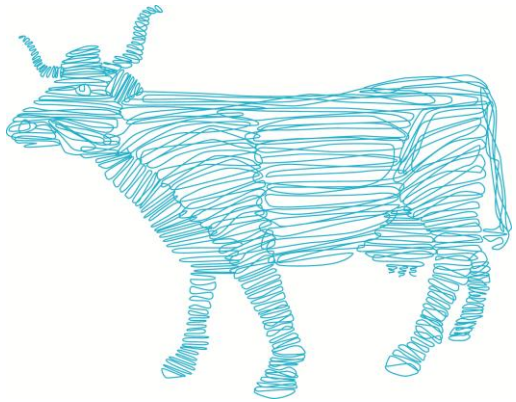



Une agriculture reconnue pour son rôle dans les paysages et la biodiversité.

Les élus et les habitants soulignent fortement la contribution de l'agriculture. Sont notamment soulignés l'importance du pastoralisme pour l'entretien des paysages ouverts et la préservation de la biodiversité des espaces emblématiques du Parc (domaine agricole où l'action menée sur le territoire est la plus facilement identifiée), ainsi que l'engagement des éleveurs dans des mesures agro-environnementales et climatiques.

Mais les acteurs soulignent aussi de nouvelles difficultés, notamment le manque d'eau, les sécheresses et la cohabitation entre troupeaux et fréquentation touristique.

Questionnaires

Pour les habitants, 10% des réussites constatées relèvent de l'activité agricole, avec la majorité des actions venant saluer le rôle du pastoralisme dans la préservation des espaces emblématiques du territoire.



Une attente forte pour que les productions profitent davantage au territoire.

Les circuits courts et les démarches en faveur des productions locales sont bien perçus. Les habitants sont d'ailleurs 64 % à considérer que la valorisation des ressources locales a permis de développer des activités créatrices d'emplois. Une dynamique est engagée par les intercommunalités et soutenue par les partenaires pour encourager les productions et consommations locales : l'émergence et labellisation des projets alimentaires de territoire.

Mais plusieurs acteurs estiment que les résultats restent insuffisants pour certaines filières et que trop peu de valeur ajoutée reste localement.

Parole d'habitants

Des réussites ? L'utilisation d'un troupeau mobile pour nettoyer les puys.

Parole d'élus

Des réussites ?
Le maintien des activités agricoles est une priorité, c'est eux qui tiennent les paysages (moutons, estives…).
On observe un vrai Turn over des bergers sur l'estive de Super Besse, les touristes, de plus en plus nombreux n'ont plus la culture de l'élevage, ils ont des comportements inadaptés.
Sur notre territoire, l'élevage bovin domine et nécessite beaucoup d'eau, comment faire en période de sécheresse ?



Une action du Syndicat mixte du Parc moins visible sur la valorisation économique des productions.

Le rôle du Syndicat mixte du Parc est bien identifié sur le pastoralisme et les questions environnementales, beaucoup moins sur les filières et la valeur ajoutée agricole.

Le constat est également partagé au-delà de l'action du Syndicat mixte du Parc : la création de plus-value sur les productions, le travail sur les filières myrtille, agneau du puy Mary, lait du volcan sont perçus comme des échecs par les habitants, avec une « dépendance au broutard ».

+ **DES CIRCUITS COURTS ET UNE DIVERSIFICATION QUI ONT PROGRESSE.**
Les circuits courts, la vente directe, la transformation à la ferme et la diversification sont davantage présents qu'au début de la charte. Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations pratiquant les circuits courts a augmenté de 38 %, pour atteindre 497 exploitations. L'agriculture biologique a également fortement progressé. Ces évolutions vont dans le sens d'une meilleure valorisation locale des productions, même si elles restent minoritaires dans une agriculture toujours largement organisée autour de filières longues.

  Le Syndicat mixte du Parc a accompagné certaines démarches de circuits courts et poursuivi la marque Parc au début de la période. Celle-ci a ensuite été abandonnée au profit d'une nouvelle approche, les « Coups de cœur du Parc » qui n'est pas encore déployée. Son intervention est donc restée limitée sur ce volet dans la seconde partie de la charte. L'évolution de ces dynamiques locales repose plus largement sur les initiatives des agriculteurs, de leurs réseaux et de l'action des différents acteurs du territoire.

+ **UN ENGAGEMENT IMPORTANT DES AGRICULTEURS DANS LES PRATIQUES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET PASTORALES.**
De nombreux éleveurs se sont engagés dans des pratiques favorables aux prairies, aux estives, aux zones humides et à la biodiversité. Le Syndicat mixte du Parc a joué un rôle important dans cette mobilisation, par l'animation des mesures agro-environnementales, l'accompagnement individuel des exploitants et le suivi des engagements. Plusieurs milliers d'hectares ont ainsi été concernés par les MAEC au cours de la période.

  Cette action a pris une nouvelle ampleur avec le Plan Pastoral Territorial à partir de 2022, animé par le Syndicat mixte du Parc. Il a permis d'accompagner plus largement les éleveurs et les collectifs d'estive sur l'accès à l'eau, les équipements pastoraux, le logement des bergers, la reconquête de milieux ou la préservation de la biodiversité. En 2025, 47 nouveaux projets ont bénéficié à 445 éleveurs.

+ **UN TRAVAIL REGULIER SUR LES RACES LOCALES, LES PRAIRIES ET LES SAVOIR-FAIRE.**
Les races locales et les systèmes herbagers restent caractéristiques de l'agriculture du Parc. Le Syndicat mixte du Parc a mené ou accompagné plusieurs actions autour de la Ferrandaise, de la Salers et de la Rava, ainsi que des prairies permanentes et de leur biodiversité. Ces actions ont contribué à mieux faire connaître et valoriser ces races, ces pratiques et les savoir-faire associés.

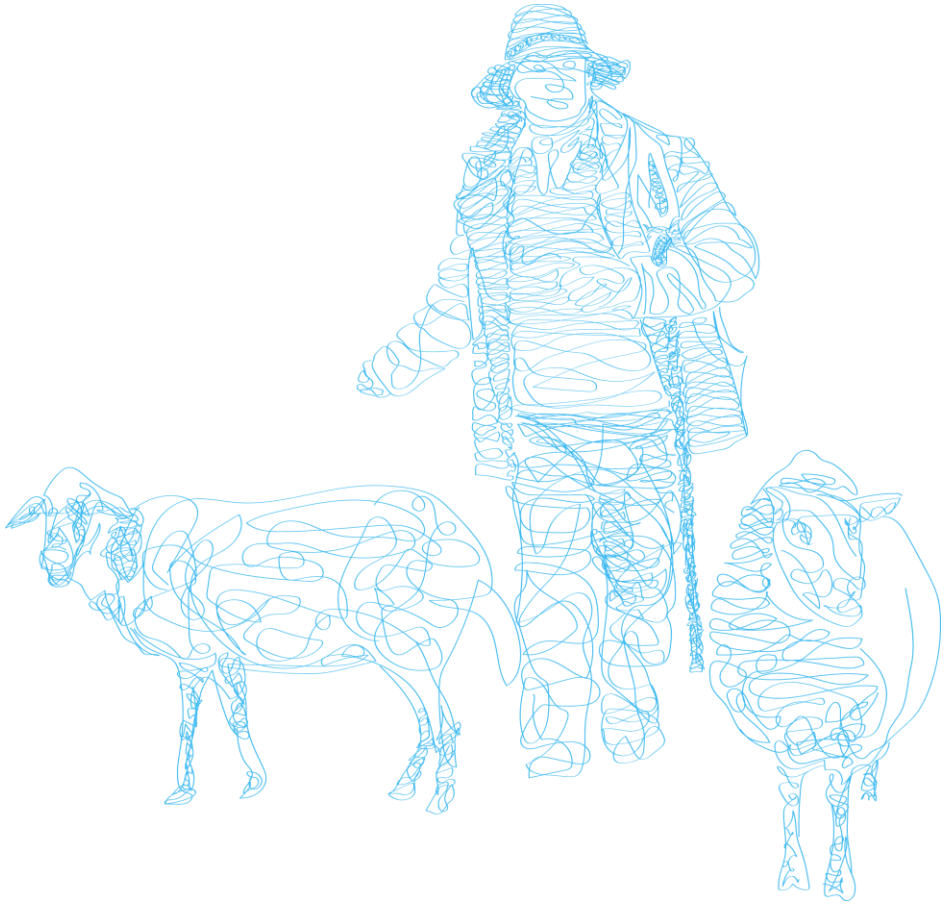

Suivi d'indicateurs

Tableau de bord

Taux de réalisation des engagements du Syndicat pour la mesure 3.1.1

Formation et mise en réseau bénéficiaires agricoles Marque Parc	50%
Formation et mise en réseau annuelle des bénéficiaires agricoles de la marque Parc	7%

Taux de réalisation des résultats attendus pour la mesure 3.1.1

Au moins 4 événements de promotion des races Salers, Ferrandaises et Rava	100%
Au moins 2 démarches collectives de création de produits valorisant les races Salers, Ferrandaises et Rava	100%
Augmentation du nombre d'exploitations AOP	0%
Augmentation du nombre d'exploitations AB	100%
100% en 2020 de la réalisation des objectifs de contractualisation des PAEC	100%



Conclusion de la mesure

UNE AGRICULTURE TOUJOURS FORTEMENT ANCREE DANS L'ELEVAGE, AVEC DES PRATIQUES QUI SE DIVERSIFIENT, MAIS DES FRAGILITES QUI DEMEURENT.

Mise en œuvre collective ★★★★☆

+ **La mesure a été largement mise en œuvre**, avec le développement des circuits courts et de la diversification, la progression de l'agriculture biologique et surtout un engagement important dans les démarches agro-environnementales et pastorales.
- **La valorisation locale des productions reste toutefois encore fortement limitée**.

Action du Syndicat mixte du Parc ★★★★☆

+ **Le Syndicat mixte du Parc a joué un rôle important et continu dans l'accompagnement des pratiques agro-environnementaleset pastorales,** en mobilisant de nombreux éleveurs. Il est également intervenu sur les races locales, les prairies et, plus ponctuellement, sur les circuits courts.
- **Son action en faveur de la valorisation des productions a en revanche perdu de l'importance au cours de la période**, avec l'abandon de la marque Parc et une stratégie des « Coups de cœur du Parc » qui peine à se concrétiser.

Effets territoriaux jusqu'en 2025 ★★★☆☆

+ **Les circuits courts, la transformation à la ferme, la diversification et l'agriculture biologique ont progressé**, tandis que les prairies restent très largement dominantes.
- **L'agriculture demeure très spécialisée et une part importante de la valeur produite continue d'échapper au territoire.** La diminution du nombre d'exploitations fragilise également l'agriculture du territoire.

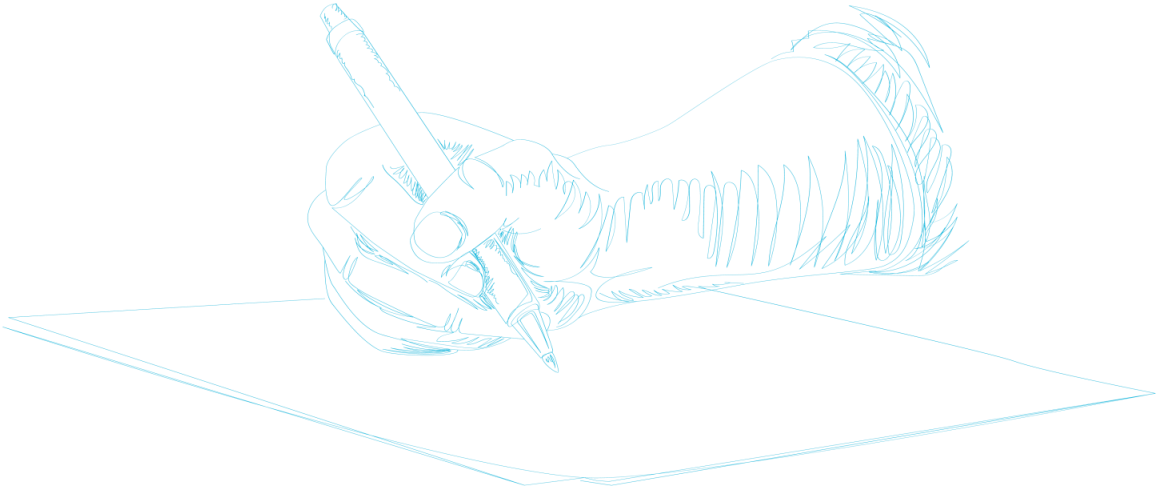

Priorités des signataires

- **Continuer à soutenir le pastoralisme,** qui reste essentiel à l'activité agricole et à l'entretien des paysages.
- **Aider à garder davantage de valeur sur le territoire,** en soutenant la transformation locale, les circuits courts et les débouchés de proximité.
- **Porter une attention particulière à la transmission des exploitations,** alors que les agriculteurs sont moins nombreux et vieillissent.
- **Donner plus de place aux produits locaux dans l'alimentation du territoire,** notamment dans la restauration collective.

Rôle du Syndicat mixte du Parc

- **Poursuivre le travail avec les éleveurs sur les prairies, les estives, l'eau et les milieux naturels.**
- **Continuer à mettre en avant ce qui fait la particularité du Parc :** races locales, pastoralisme, prairies, produits et savoir-faire liés au territoire..
- **S'appuyer sur les réseaux qui existent déjà pour faire connaître les producteurs et leurs produits.**

Coopérations avec les partenaires

- **Continuer à soutenir les agriculteurs en matière de transformation et de valorisation locale de leurs produits.**
- **Faciliter l'accès des producteurs aux débouchés locaux,** notamment à la restauration collective et aux commerces.
- **Oeuvrer particulièrement en faveur de l'installation et la transmission,** qui deviennent déterminantes pour maintenir une agriculture vivante.

Mesure 3.1.2 - Soutenir la PROFESSION D'AGRICULTEUR en la rendant attractive et accessible

Objet et cadre évaluatif

Le diagnostic établi en 2011 pour le territoire souligne les difficultés de la profession agricole.

En 2010, le Parc compte environ 3 000 exploitations agricoles. Leur nombre a fortement diminué au cours des décennies précédentes et les agriculteurs sont confrontés à la question de leur renouvellement.

Le diagnostic releve également de difficultés pour reprendre une exploitation et pour accéder au foncier, notamment pour les jeunes agriculteurs. La baisse des revenus agricoles rend aussi certaines exploitations plus difficiles à transmettre.

Le prix des terres, la pression urbaine dans certains secteurs et la déprise agricole dans d'autres peuvent compliquer l'accès au foncier, l'installation ou le maintien des exploitations. La préservation des terres nécessaires à l'activité agricole constitue donc un enjeu important.

Les échanges entre agriculteurs, la transmission des savoir-faire et l'ouverture des exploitations restent encore peu développés. Le métier d'agriculteur et son rôle dans la vie du territoire sont également encore insuffisamment connus du public.

Sur la base de ces constats et des attentes exprimées, la mesure vise à **faciliter l'installation et la transmission des exploitations, à préserver les terres nécessaires à l'activité agricole et à renforcer les échanges entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire.**

L'évaluation examine les actions menées, leurs résultats et le regard des acteurs, à partir de la question suivante :

« Dans quelle mesure les politiques et actions ont-elles contribué à faciliter l'installation et la transmission des exploitations, à préserver le foncier agricole et à renforcer les liens entre les agriculteurs et le territoire ? ».

Berger dans les estives cantaliennes © Eve Lancéry



ACTIONS STRUCTURANTES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Disposition « 3.1.2.1 - Optimiser la gestion du foncier agricole »

> **2013-2019 - Prise en compte de la question du foncier dans les regards du Parc.** Le Syndicat mixte du Parc a intégré la question du foncier agricole dans son accompagnement des documents d'urbanisme. Les échanges avec les collectivités ont porté sur la consommation des terres agricoles, la préservation des sièges d'exploitation et la place de l'agriculture dans les projets d'aménagement. Cette question faisait également partie des sujets abordés dans le cadre de l'Atelier rural d'urbanisme.

> **Depuis 2020 - Une dimension foncière également présente dans les travaux sur le pastoralisme**. L'enquête pastorale puis la préparation et la mise en œuvre du Plan Pastoral Territorial ont permis de mieux connaître l'organisation et l'usage des estives. Le Syndicat mixte du Parc accompagne notamment des collectifs d'éleveurs et des associations foncières pastorales pour maintenir l'usage pastoral de ces espaces.

> **Échanges avec les Chambres d'agriculture et les autres acteurs du foncier dans le cadre des projets suivis par le Syndicat mixte du Parc.** L'objectif était notamment de mieux prendre en compte les besoins des agriculteurs dans les projets d'aménagement.



Eleveur de Ravas © SMPNRVA

Disposition « 3.1.2.2 - Encourager une agriculture génératrice de liens sociaux sur le territoire »

> **2019-2025 - Des actions pour mieux faire connaître le pastoralisme.** Le Syndicat mixte du Parc a développé des actions pour expliquer le travail des éleveurs et faciliter la cohabitation avec les autres usagers des estives. Sur la Chaîne des Puys, les gardes nature interviennent notamment auprès des visiteurs pour rappeler la présence des troupeaux et les comportements à adopter.

> **Depuis 2021 - Proposition du projet pédagogique « Un berger dans mon école ».** Cette action permet aux élèves de rencontrer des éleveurs et des bergers et de découvrir leur métier, les troupeaux et les estives. Elle permet aussi de mieux comprendre le rôle de l'élevage dans l'entretien des paysages et la vie du territoire. Au total, en 2025, 560 élèves ont participé au programme.

> **Au début de la période - Quelques actions autour des productions et des liens avec les habitants**. Des animations ont permis de rapprocher producteurs et consommateurs et de faire connaître les productions et savoir-faire agricoles du Parc, notamment à travers les Bistrots du Parc

> **2021-2025 -** Mise en avant des éleveurs et de leurs pratiques, dans le cadre du marché de producteurs présoents lors de la **Fête des patrimines volcaniques** et l'organisation des **ciné-débats** dans le cadre du Festival AlimenTerres.

Disposition « 3.1.2.3 - Susciter la communication et le partage d'expériences entre les différents acteurs du monde agricole »

> **Depuis 2013 - Des rencontres et des échanges autour des pratiques agricoles**. Le Syndicat mixte du Parc a organisé ou accompagné des visites d'exploitations, des journées d'information et des temps d'échange avec les agriculteurs.

- Sur le bassin des Sources de la Dordogne - Sancy Artense, ils ont notamment porté sur les effluents fromagers, les zones humides et les pratiques d'élevage. Les actions sur les prairies permanentes ont également donné lieu à des échanges entre agriculteurs.
- En 2015, les résultats de travaux de recherche sur les prairies, l'autonomie fourragère, la qualité des produits et le bien-être animal leur ont notamment été présentés.
- Des formations ont également été proposées aux agriculteurs sur la flore et la gestion des prairies, en parallèle du concours des prairies fleuries.
- L'animation de Natura 2000, des contrats territoriaux et des MAEC a également donné lieu à de nombreuses visites de terrain, conseils, formations et rencontres autour des prairies, du pâturage, des zones humides, de l'eau et de la biodiversité. Entre 2013 et 2018, cet accompagnement a par exemple concerné 59 exploitations et plus de 2 800 hectares dans le cadre du PAEC Sources de la Dordogne - Sancy Artense. Des formations MAEC ont également été réalisées en 2024 et 2025.

> **2016-2021 et depuis 2022- Des échanges plus nombreux autour du pastoralisme**. Une première enquête pastorale a été menée dans les Monts Dore en 2016, puis élargie à l'ensemble du Parc en 2020. Elle a été l'occasion de rencontrer les éleveurs et les acteurs du pastoralisme et de mieux connaître leurs pratiques et leurs besoins. Ce travail s'est poursuivi par des réunions avec les agriculteurs, les collectivités et les partenaires lors de la préparation du Plan Pastoral Territorial. Son animation depuis 2022 a renforcé les échanges avec les groupements pastoraux, les associations de propriétaires fonciers, les éleveurs, les collectivités et les partenaires agricoles. Des formations et des rencontres sont également proposées autour du métier de berger, de la conduite des troupeaux ou de la gestion des estives.



Région Auvergne-Rhône-Alpes
La Région a accompagné l'installation des agriculteurs et la reprise des exploitations à travers ses politiques agricoles et les aides mobilisées dans le cadre de la PAC. Elle a également soutenu les investissements des exploitations et les démarches collectives. Sur le Parc, elle participe notamment au financement du Plan Pastoral Territorial et des projets portés par les collectifs d'éleveurs.

Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme
Les deux Départements ont poursuivi leurs interventions en faveur de l'agriculture, en lien avec les Chambres d'agriculture et les autres organismes agricoles. Ils ont notamment soutenu des projets liés au pastoralisme, à l'aménagement des estives et à l'accès à l'eau. Le Département du Puy-de-Dôme est également très présent sur la Chaîne des Puys, où le maintien de l'activité pastorale participe directement à la gestion du site.

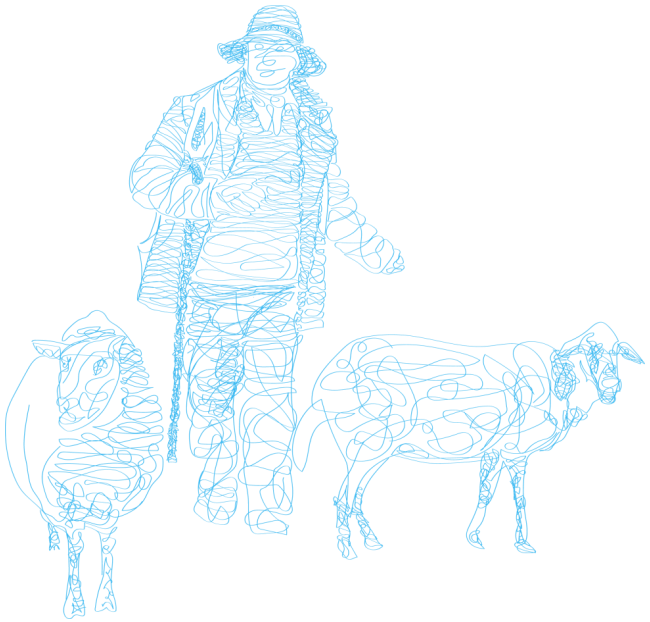

État
L'État a accompagné le renouvellement des agriculteurs à travers les dispositifs d'aide à l'installation et la mise en œuvre de la politique agricole commune. Il intervient également dans la préservation du foncier agricole, notamment lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. À travers ses services, il participe enfin aux démarches agricoles et pastorales menées avec les collectivités et les organismes professionnels.

Communes et EPCI
Avec le développement des PLU et surtout des PLUi, les collectivités ont davantage pris en compte les terres agricoles et les sièges d'exploitation dans leurs choix d'aménagement. Des diagnostics agricoles ont été réalisés dans plusieurs démarches de planification et les échanges avec les agriculteurs sont devenus plus fréquents lors de leur élaboration. La maîtrise du foncier agricole reste cependant difficile dans les secteurs où les terres sont les plus recherchées.

Une grande partie du travail sur l'installation, la transmission et le foncier est menée avec les Chambres d'agriculture, la SAFER et les organisations professionnelles agricoles. Leur intervention est importante pour accompagner les agriculteurs qui s'installent ou cessent leur activité, rechercher du foncier et préparer la reprise des exploitations.


Estive cantalienne © Eve Lancéry

Une agriculture considérée comme essentielle à la vie du territoire, mais une inquiétude forte pour l'avenir de l'agriculture.

Pour les élus rencontrés, le maintien d'une agriculture vivante et à taille humaine reste une préoccupation forte. Ils s'inquiètent de la diminution du nombre d'agriculteurs, de leur vieillissement et des difficultés de transmission des exploitations. Dans certains secteurs, ils constatent directement la disparition de nombreuses fermes et les difficultés de celles qui restent. L'agriculture demeure à leurs yeux un pilier de l'économie locale, mais aussi une activité de plus en plus fragile.

Questionnaires

64% des répondants au questionnaire habitants sont d'accord avec l'affirmation « La valorisation des ressources locales a permis de développer des activités créatrices d'emplois ».


Fontaine salée © SMPNRVA

Des conditions d'exercice du métier souvent plus difficiles.

Les échanges avec les EPCI font également ressortir des conditions d'exercice de l'élevage de plus en plus difficiles dans le Parc, liées aux sécheresses et au manque d'eau, aux contraintes du travail en estive et au maintien de l'activité dans des secteurs de montagne difficiles d'accès.

S'y ajoutent, dans certaines estives très fréquentées, la cohabitation avec les loisirs et des comportements parfois inadaptés de randonneurs autour des troupeaux. Ces constats soulignent le besoin de mieux faire connaître les réalités du métier d'éleveur, ses contraintes et son rôle dans l'entretien des paysages et des milieux du Parc.

Parole d'élus

L'agriculture et le tourisme sont les piliers de notre économie, mais ces secteurs souffrent, au regard de la pyramide des âges, du dérèglement climatique.
Sur ma Commune, on est passé de 50/60 exploitations agricoles à moins de 20 avec des exploitations qui ont du mal… C'est un autre monde, ils ont de la peine à assurer leurs activités.


Portes ouvertes laine © SMPNRVA

Un rôle du Syndicat mixte du Parc plutôt attendu dans la mise en relation des acteurs.

L'intervention du Syndicat mixte du Parc sur l'installation et la transmission apparaît beaucoup moins dans les retours des acteurs, ces questions étant principalement prises en charge par les organismes agricoles et les collectivités compétentes.

À mi-parcours, ces partenaires soulignaient toutefois l'intérêt pour le Syndicat mixte du Parc de réunir les acteurs et de les aider à travailler ensemble…

+/- UN FONCIER AGRICOLE QUI S'EST GLOBALEMENT MAINTENU.

La surface agricole du Parc a peu évolué entre 2010 et 2020, malgré la diminution du nombre d'exploitations. La préservation des terres agricoles et des sièges d'exploitation est également davantage prise en compte dans les documents d'urbanisme. Des pressions persistent néanmoins dans certains secteurs.

Malgré le maintien du foncier, le nombre d'exploitations a diminué de 16% entre 2010 et 2020, tandis que leur surface moyenne est passée d'environ 65 à 78 hectares. Les terres agricoles restent donc largement utilisées, mais par des exploitations moins nombreuses et plus grandes..

- UN RENOUVELLEMENT DES AGRICULTEURS TOUJOURS DIFFICILE.

Les agriculteurs sont moins nombreux et plus âgés qu'au début de la charte. Entre 2010 et 2020, le nombre de chefs d'exploitation a diminué de 9% et leur âge moyen est passé d'environ 48 à 50 ans. En 2020, 26 % des exploitations étaient concernées par un changement d'exploitant et, pour une partie d'entre elles, leur devenir restait incertain.

La transmission et l'accès au foncier restent donc des difficultés importantes. Le Syndicat mixte du Parc est peu intervenu directement sur l'installation et la transmission, davantage prises en charge par les organismes agricoles et les collectivités compétentes.

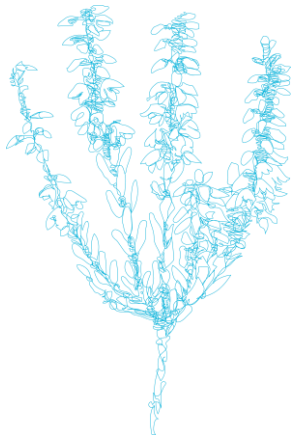

Pyramide des âges des chef d'exploitation agricole du Parc des Volcans d'Auvergne (DRAAF, Mars 2024) : bleu : hommes / rouge : femmes

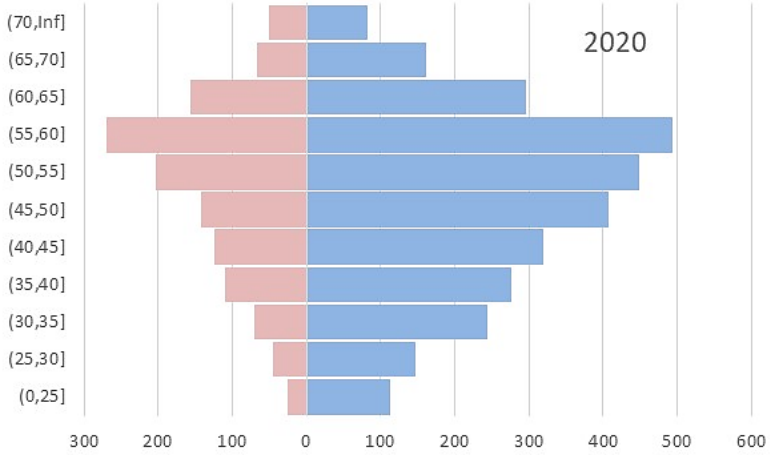

Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1970 et 2020

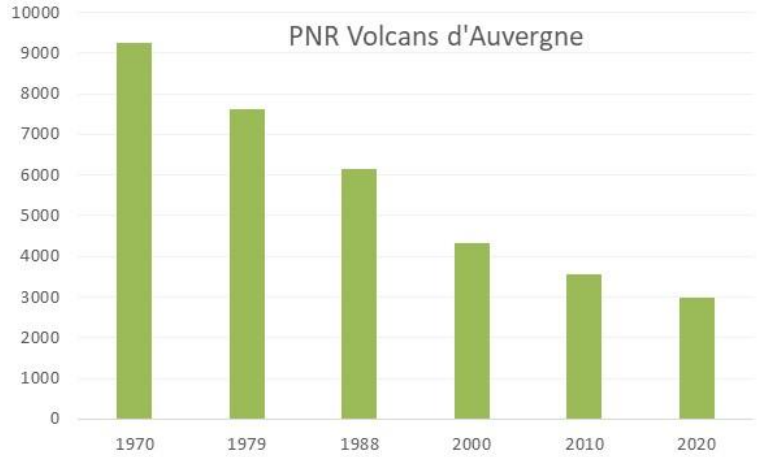

+ **UN TRAVAIL COLLECTIF QUI S'EST RENFORCE AUTOUR DU PASTORALISME.**
Les démarches pastorales ont permis de développer le travail en commun entre éleveurs, collectivités et partenaires agricoles. Cette dynamique a pris davantage d'ampleur avec le Plan Pastoral Territorial à partir de 2022, qui permet notamment d'accompagner des projets portés collectivement par les éleveurs.

Le Syndicat mixte du Parc a surtout animé ces démarches et mis les acteurs en relation, davantage que dans l'accompagnement direct de l'installation ou de la transmission.

+ **DES ECHANGES QUI SE SONT DEVELOPPES AUTOUR DES ENJEUX AGRICOLES.**
Les différents projets menés sur le terrain au cours de la charte ont créé des occasions d'échange entre agriculteurs, collectivités et partenaires agricoles plutôt que dans le cadre de rencontres régulières de l'ensemble du monde agricole comme le prévoyait la charte. Les actions sur les prairies, les démarches agro-environnementales puis le pastoralisme ont en effet donné lieu à des rencontres, des visites de terrain, des formations et des temps de travail collectif.

Des actions auprès des scolaires, des habitants (comme par exemple les ciné-débats dans le cadre du Festival AlimenTerre et le suivi annuel des Projets Alimentaires Territoriaux) **et des visiteurs ont également permis de mieux faire connaître l'élevage et le pastoralisme et de partager les constats et les enjeux** pour l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation dans le Parc.

Dans le même temps, les élus expriment une forte préoccupation pour le maintien d'une agriculture vivante et la transmission des exploitations.



Conclusion de la mesure

UN FONCIER AGRICOLE PRESERVE, MAIS UN RENOUVELLEMENT DES AGRICULTEURS TOUJOURS DIFFICILE.

Mise en œuvre collective ★★★☆☆

+ **La mesure a été mise en œuvre sur plusieurs volets**, notamment la préservation du foncier agricole, le développement des démarches collectives autour du pastoralisme et les échanges avec les agriculteurs.
- **Les avancées sont en revanche plus limitées sur l'installation et la transmission**, qui restent des difficultés importantes.

Action du Syndicat mixte du Parc ★★★☆☆

+ **Le Syndicat mixte du Parc est surtout intervenu dans l'animation de démarches collectives, le pastoralisme et les échanges avec les agriculteurs et le public**.
- **Son intervention a été plus limitée sur le foncier et surtout sur l'installation et la transmission**, davantage portées par d'autres acteurs.

Effets territoriaux jusqu'en 2025 ★★☆☆☆

+ **Le foncier agricole s'est globalement maintenu**.
- **Le nombre d'exploitations et d'agriculteurs a continué de diminuer, tandis que leur âge moyen augmente**. Le renouvellement et la transmission, déjà difficiles en 2011, restent donc des enjeux majeurs en 2025.

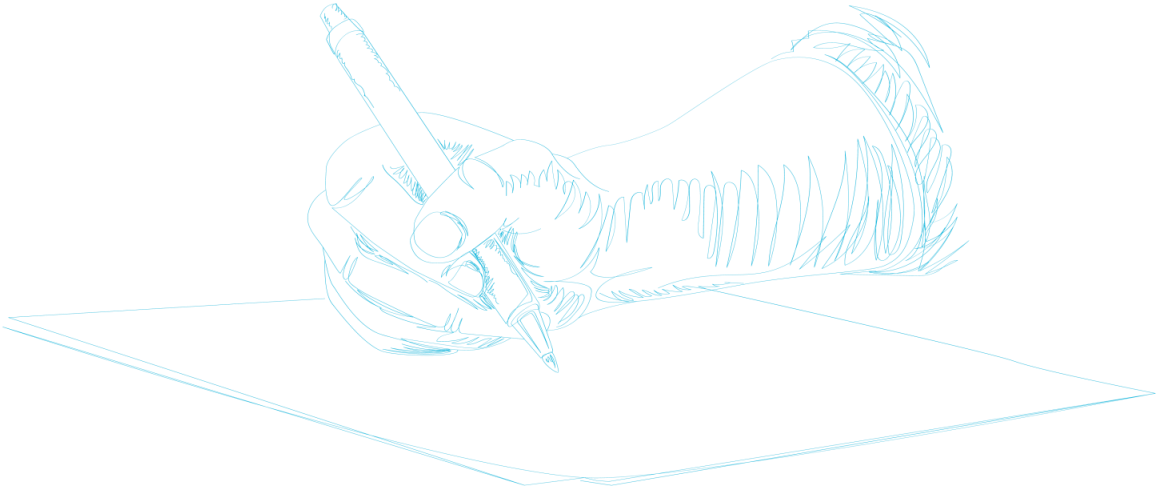

Priorités des signataires

- **Faire du renouvellement des agriculteurs et de la transmission des exploitations une priorité de la future charte**.
- **Préserver les terres nécessaires à l'installation et à la reprise des exploitations**, en particulier dans les secteurs soumis à une forte pression foncière.
- **Veiller à ce que l'agrandissement des exploitations ne se fasse pas au détriment de nouvelles installations** et ne compromette pas leur transmissibilité.
- **Poursuivre le soutien aux formes collectives de pastoralisme et aux équipements** nécessaires au maintien de l'activité.

Rôle du Syndicat mixte du Parc

- **Maintenir des temps de rencontre et d'échange avec les agriculteurs à l'échelle du Parc**.
- **Mieux faire connaître le métier d'agriculteur et les contraintes de l'élevage** auprès des habitants et des visiteurs.

Coopérations avec les partenaires

- **Favoriser l'anticipation des transmissions et l'accompagnement des agriculteurs concernés.**
- **Faciliter l'accès au foncier pour les nouveaux agriculteurs**, notamment ceux qui s'installent hors du cadre familial.
- **Mieux partager les informations et les démarches entre organismes agricoles, collectivités et Syndicat mixte du Parc.**

Mesure 3.2.1 - Stimuler la structuration d'une OFFRE TOURISTIQUE durable et révélatrice des spécificités du Parc

Objet et cadre évaluatif

Le diagnostic de 2011 confirme la forte attractivité touristique des Volcans d'Auvergne, dont la notoriété dépasse les frontières nationales.

La fréquentation reste toutefois très inégale, concentrée dans le Sancy, la Chaîne des Puys et les Monts du Cantal, et fortement saisonnière, avec des variations allant presque du simple au double au cours de l'année.

Le changement climatique fragilise les sports d'hiver, tandis que l'importante fréquentation de certains sites nécessite de mieux concilier tourisme et préservation des espaces naturels sensibles.

Le tourisme est conforté comme étant une activité majeure de l'économie du Parc (12,3 % de l'emploi salarié), mobilisant de nombreux acteurs publics et privés à différentes échelles.

L'offre d'hébergement est importante, mais plutôt de gamme moyenne, avec un manque d'hébergements de qualité et une capacité hôtelière en diminution.

L'offre touristique valorise encore insuffisamment les patrimoines et l'image du Parc, avec peu de professionnels engagés dans le tourisme durable. La promotion, parfois fondée sur des images anciennes ou stéréotypées, privilégie les grands sites au détriment des paysages moins connus et des autres richesses du territoire.

La mesure vise à **développer une offre touristique davantage fondée sur les spécificités du Parc et respectueuse de l'environnement**. Elle vise à accompagner les professionnels et à renforcer la cohérence de l'offre touristique du Parc, dans la continuité de la Charte européenne du tourisme durable engagée en 2009.

L'évaluation examine les actions menées, leurs résultats et le regard des acteurs, à partir de la question suivante : **« Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis de développer une offre touristique durable, valorisant les patrimoines du territoire tout en préservant l'environnement ? ».**



Hébergement marqué Parc © Eve Lancéry

ACTIONS STRUCTURANTES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Disposition « 3.2.1.1 - Inscrire les professionnels dans une démarche de tourisme durable »

> **2013-2019 - Poursuite de la démarche de tourisme durable.** Gérant l'engagement du Parc depuis 2009 dans la Charte européenne du tourisme durable, le Syndicat mixte en a préparé son renouvellement avec les acteurs du tourisme (professionnels, réseaux touristiques et partenaires) autour d'une nouvelle stratégie et un programme d'actions 2014-2019 (mettant l'accent sur la sensibilisation au territoire et la qualification d'une offre écotouristique).

> **2014-2019 - Accompagnement et sensibilisation des professionnels.** Le Syndicat mixte du Parc a poursuivi son travail auprès des entreprises touristiques pour les aider à mieux prendre en compte l'environnement et les patrimoines dans leurs activités. Des outils pratiques ont été proposés sur les économies d'eau et d'énergie et les écogestes. En 2019, ces outils ont été actualisés pour pouvoir être mis à disposition d'un plus grand nombre d'entreprises, notamment par les offices de tourisme.

> **2021-2022 - Soutien à des entreprises touristiques.** Dans le cadre de la stratégie Écotourisme 2020-2025, le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires ont répondu à l'appel à projets « Tourisme durable » de l'ADEME. Des entreprises ont ainsi bénéficié de conseils techniques et, pour certaines, d'un soutien financier pour faire évoluer leurs pratiques.

Disposition « 3.2.1.2- Spécialiser les offres autour de la découverte des singularités du Parc »

> **Sur la période - Des outils pour mieux faire découvrir le Parc.** Le Syndicat mixte du Parc a développé ou accompagné des outils permettant aux professionnels de mieux faire connaître les patrimoines du territoire. En 2019, par exemple, le sac à dos « Curieux de nature » a été testé avec l'Office de tourisme du Carladès et la Maison de la Montagne du Guéry. De même, un stand Parc a été créé pour mieux identifier le terroire.

> **Des offres construites avec les hébergeurs, prestataires de découverte et offices de tourisme.** Le travail a également porté sur des offres davantage consacrées à la découverte des paysages, patrimoines et savoir-faire locaux.

Disposition « 3.2.1.3- Adapter le contenu de la promotion touristique, maîtriser la signalétique des produits et des offres »

2014-2025 - Une présence du Parc renforcée dans les lieux d'accueil touristique. Le Syndicat mixte du Parc a fourni de la documentation et des outils aux offices de tourisme pour mieux présenter le territoire aux visiteurs. À Murat, par exemple, l'espace consacré au Parc a été réaménagé en 2014 avec une fresque sur les milieux naturels proches.

> **2014 - Travail avec des opérateurs de voyages.** Avec l'IPAMAC, le Syndicat mixte du Parc a travaillé avec des opérateurs proposant des séjours dans les Volcans d'Auvergne. L'objectif était de mieux faire découvrir le territoire, ses habitants et ses patrimoines dans les séjours commercialisés.

> **Ces dernières années - Des liens réguliers avec les offices de tourisme.** Le travail avec les offices de tourisme s'est poursuivi pour mieux informer les visiteurs sur le Parc et ses patrimoines. Des rencontres et échanges annuels sont organisés, ainsi que des formations (exemple : en 2025, 6 journées de formation ont été organisées dans le Puy-de-Dôme pour sensibiliser une trentaine de professionnels ; des journées ont également été proposées dans les Monts du Cantal). Des outils de valorisation de l'appartenance au Parc leur ont également été proposés (ex. plaque de plexiglas « Vous êtes dans le Parc » et vitrophanie installée dans de nombreux bureaux d'offices de tourisme).

Disposition « 3.2.1.4 - Mettre en synergie les structures institutionnelles pour optimiser l'accompagnement des entreprises touristiques »

> **Tout au long de la période, un travail avec les acteurs du tourisme.** Le Syndicat mixte du Parc a travaillé avec les offices de tourisme, les collectivités, les Départements, les organismes touristiques et les chambres consulaires. Ces partenariats ont notamment servi à préparer les stratégies de tourisme durable, accompagner les entreprises et diffuser les outils du Parc. La stratégie 2014-2019 avait elle-même été préparée avec les professionnels et les partenaires touristiques.

Demarches et actions des signataires

Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région a accompagné les territoires et les professionnels dans leurs projets touristiques, notamment pour améliorer les hébergements, développer les activités de pleine nature et faire évoluer l'offre des destinations de montagne. Au fil de la période, les questions de tourisme durable et d'adaptation au changement climatique ont pris davantage de place dans ses interventions.

Auvergne-Rhône-Alpes est la Région la plus richement dotée en PNR qui valorise cet atout dans sa communication touristique. Elle crée des sites sur lesquels les Parcs et leur offre touristique sont largement mis en avant (« *Partir-ici.fr* », « *L'aventure en famille au cœur des parcs naturels* », « *Il y a toujours un parc naturel, une montagne près de chez soi* »), ainsi que des campagnes de promotion « *Les Parcs, je les aime, je les protège, je les respecte* » ; elle a également engagé une évaluation de la notoriété des Parcs e, 2021 ; celle-ci témoigne du fort intérêt du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme

Les Départements ont poursuivi leurs politiques touristiques, avec leurs agences départementales : promotion des destinations, accompagnement des professionnels, valorisation des sites (notamment des leurs Grands sites de France®). Leur intervention est particulièrement importante autour de leurs grands sites.

État

L'État a accompagné plusieurs politiques locales : développement du tourisme durable, adaptation des territoires de montagne, amélioration de l'offre et soutien aux entreprises…; le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires ont mobilisé en 2021 l'appel à projets « Tourisme durable » de l'ADEME.

Communes et EPCI

Les Communes ont été impliquées dans l'accueil touristique, notamment à travers les équipements, les espaces publics, les sites de visite et la signalétique.

Au-delà des signataires, les offices de tourisme, agences touristiques, chambres consulaires et professionnels ont joué un rôle essentiel dans l'évolution de l'offre, l'accueil des visiteurs et la promotion des destinations. Ils ont été les acteurs d'une grande partie des actions prévues par cette mesure.





Une image du Parc qui demeure un réel atout pour le tourisme et des actions de sensibilisation appréciées.

Les acteurs du tourisme utilisent l'appartenance au Parc et l'image des Volcans d'Auvergne pour promouvoir le territoire. Ils partagent assez largement la volonté de développer un tourisme plus durable, qui s'appuie sur les paysages, les patrimoines et l'identité préservée des Volcans d'Auvergne.

Les élus et les partenaires reconnaissent aussi le travail mené pour préserver et valoriser les grands espaces volcaniques, qui participent fortement à l'attractivité touristique du territoire. Plus largement, l'image du Parc reste très positive et associée à la nature, aux grands espaces et aux volcans.

Toutefois, le changement climatique est devenu beaucoup plus présent dans les préoccupations des acteurs au cours de la charte, en particulier pour les activités de montagne liées à la neige. Ils sont désormais confrontés à la nécessité de faire évoluer une partie de l'offre et de poursuivre sa diversification.



Une orientation vers un tourisme durable bien partagée, mais un accompagnement des professionnels à conforter.

Les évaluations font ressortir des avancées sur le tourisme durable et identitaire. Les acteurs reconnaissent l'intérêt d'une offre davantage liée aux patrimoines et aux ressources locales. Le tourisme durable est aujourd'hui davantage pris en compte dans les projets, mais tous les professionnels n'ont pas été entraînés de la même manière. L'engagement des professionnels dans la Charte européenne du tourisme durable et la marque Parc est notamment resté en deçà des objectifs fixés.

Les évaluations confirment l'intérêt du rôle du Syndicat mixte du Parc dans la sensibilisation au territoire et la qualification d'une offre écotouristique, en complément des organismes touristiques. Son action auprès des professionnels reste cependant insuffisamment visible et ses moyens ne permettent pas un accompagnement individuel important. Il reste donc à mieux faire connaître son rôle et à s'appuyer davantage sur les relais touristiques du territoire.



Un travail avec les acteurs touristiques qui a progressé, mais qui reste à conforter.

Les échanges avec les offices de tourisme, les collectivités et les professionnels se sont développés. Pour autant, les outils et démarches proposés ne sont pas repris partout de la même manière. Le travail collectif existe, mais il reste encore difficile de construire une offre clairement identifiable à l'échelle de tout le Parc.

L'évaluation de la stratégie écotouristique en 2019

17 partenaires institutionnels et socioprofessionnels interrogés et 14 offices de tourisme consultés. Un séminaire a ensuite réuni 44 participants à Massiac pour préparer le nouveau plan d'actions.

+ **UNE ORIENTATION VERS UN TOURISME DURABLE MIEUX PARTAGEE.**

Le tourisme durable a pris davantage de place au cours de la période. Les collectivités, les offices de tourisme et une partie des professionnels prennent davantage en compte la préservation des paysages, des milieux naturels et des ressources dans leurs projets et leurs offres. Les démarches engagées depuis 2013, puis la stratégie Écotourisme 2020-2025, ont accompagné cette évolution.

Le travail entre acteurs du tourisme s'est également renforcé. Les échanges entre collectivités, offices de tourisme, organismes touristiques et professionnels sont plus réguliers et les patrimoines du Parc sont davantage présents dans l'information et la découverte du territoire. L'image des Volcans d'Auvergne reste un véritable atout touristique.

Cette évolution n'est toutefois pas uniforme. Tous les professionnels ne se sont pas engagés de la même manière et le nombre d'établissements inscrits dans des démarches formalisées de tourisme durable est resté inférieur aux attentes.

– **UNE OFFRE QUI S'EST DIVERSIFIEE ET QUI S'APPUIE DAVANTAGE SUR LES PATRIMOINES.**

Les possibilités de découverte du territoire se sont développées depuis 2011, notamment autour des paysages, du volcanisme, des espaces naturels, des activités de pleine nature et des savoir-faire locaux. Les outils et offres proposés permettent aussi de mieux faire connaître ces patrimoines aux visiteurs.

Cette diversification est bien constatée, mais elle ne forme pas encore une offre clairement identifiable à l'échelle de tout le Parc. La place donnée au Parc et à ses patrimoines reste différente selon les territoires et les acteurs touristiques.



Livret de découvertes du Parc édition 2024-25
© SMPNRVA

– **DES ECARTS ENTRE TERRITOIRES ET UNE SAISONNALITE QUI RESTENT MARQUES.**

Les difficultés observées en 2011 n'ont pas toutes disparu. Le Sancy, la Chaîne des Puys et le massif cantalien continuent de concentrer une grande partie de l'activité touristique, tandis que d'autres secteurs restent moins fréquentés.

La saisonnalité reste également forte et la qualité ou l'adaptation d'une partie des hébergements demeure un sujet. La diversification de l'offre n'a donc pas encore permis de réduire nettement ces écarts.

– **UNE FREQUENTATION QUI DEMANDE DAVANTAGE D'ATTENTION SUR LES SITES LES PLUS VISITES.**

Le succès des grands sites volcaniques et des activités de pleine nature s'accompagne d'une fréquentation importante de certains espaces naturels. Cette situation, renforcée depuis la sortie de la crise sanitaire et l'envie de retour à la nature de la population, demande davantage d'accueil, d'information et de sensibilisation des visiteurs, mais aussi une attention accrue aux milieux et aux paysages les plus fragiles.

Il faut désormais mieux répartir la fréquentation et l'adapter à la capacité d'accueil des sites.

– **UNE ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DEVENUE PLUS URGENTE.**

La fragilité des activités de montagne liées à la neige était déjà identifiée en 2011. Elle est aujourd'hui beaucoup plus concrète. La baisse de l'enneigement et les évolutions climatiques obligent les stations et les territoires touristiques à faire évoluer une partie de leur offre.

La diversification vers des activités moins dépendantes de la neige est engagée. Elle pose toutefois la question des activités à développer, de leur viabilité et de leur compatibilité avec les paysages, les milieux naturels et les ressources du territoire.

Suivi d'indicateurs

Tableau de bord

Taux de réalisation des engagements du Syndicat pour la mesure 3.2.1

1,5 ETP dédié chaque année en faveur du tourisme durable	86%
Augmentation du nombre d'établissements touristiques engagés dans la CETDep et la marque Parc	0%
Sensibilisation annuelle des entreprises touristiques aux enjeux locaux et pratiques adaptées	69%
Action en faveur de l'amélioration et la promotion annuelle des centres et prestataires éducatifs	45%
Documentation Parc fournie chaque année à 100% des offices de tourisme	84%

Taux de réalisation des résultats attendus pour la mesure 3.2.1

Diffusion annuelle par 100% des offices de tourisme de la documentation touristique du Parc	82%
Promotion du Parc des Volcans d'Auvergne annuellement par au moins 50% des institutionnels du tourisme	58%



Conclusion de la mesure

UN TOURISME DURABLE QUI PROGRESSE, MAIS DES FRAGILITES QUI RESTENT FORTES.

Mise en œuvre collective ★★★★☆

+ **Le tourisme durable a pris davantage de place dans les politiques et les pratiques touristiques du territoire.** Le travail entre acteurs s'est renforcé et l'offre s'est diversifiée.
- **L'engagement reste toutefois inégal selon les professionnels et les secteurs du Parc.**

Action du Syndicat mixte du Parc ★★★☆☆

+ **Le Syndicat mixte du Parc a travaillé de façon régulière sur le tourisme durable, en lien avec les offices de tourisme, les collectivités et les professionnels.** Son action a surtout porté sur la sensibilisation, l'accompagnement des acteurs et la découverte des patrimoines.
- **La construction d'une offre touristique commune à l'échelle du Parc** reste moins aboutie.

Effets territoriaux jusqu'en 2025 ★★★☆☆

+ **L'offre touristique s'est diversifiée et les patrimoines du Parc sont davantage présents dans la découverte du territoire.**
- **Plusieurs difficultés déjà relevées en 2011 demeurent** : l'activité reste concentrée dans certains secteurs, la saisonnalité est toujours forte et une partie de l'hébergement reste fragile. Le changement climatique pèse par ailleurs de plus en plus sur les activités de montagne.

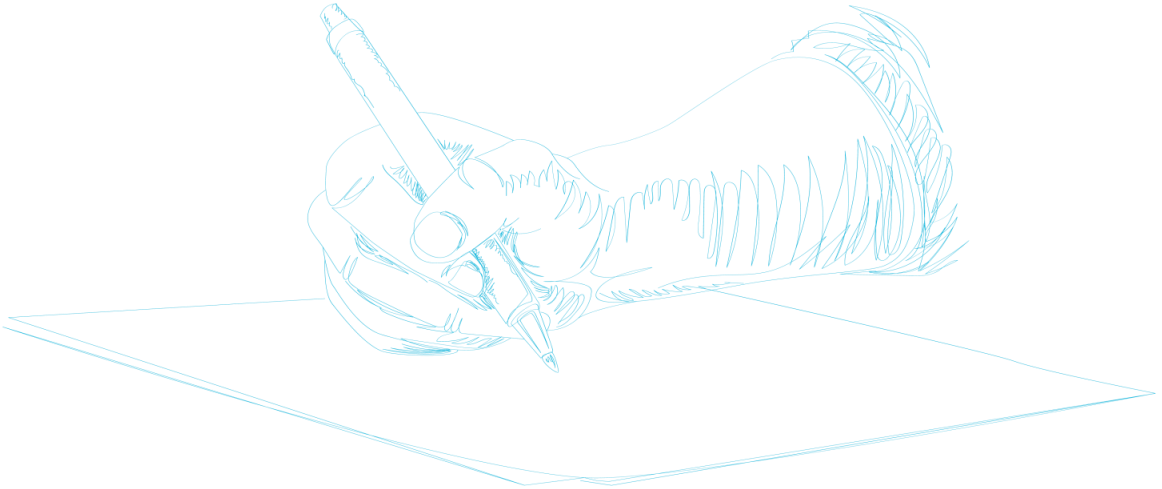

Priorités des signataires

- **Affirmer une ambition commune de tourisme durable**, en conciliant attractivité touristique, préservation des patrimoines et qualité de vie des habitants.
- **Mieux répartir les flux et les retombées touristiques** en valorisant aussi les secteurs et les patrimoines moins connus du Parc.
- **Accompagner l'adaptation de l'offre touristique au changement climatique**, notamment dans les territoires de montagne.
- **Renforcer l'engagement des professionnels dans des pratiques plus durables**, avec des dispositifs simples et adaptés à leurs réalités.

Rôle du Syndicat mixte du Parc

- **Clarifier la place du Syndicat mixte du Parc dans le tourisme**, en complément des EPCI, des offices de tourisme et des organismes touristiques.
- **Inscrire dans la durée l'accompagnement et le marquage des professionnels**, afin d'éviter les ruptures rencontrées au cours de la charte.
- **S'appuyer davantage sur les offices de tourisme, les labels et les réseaux professionnels** pour faire connaître les patrimoines, les valeurs et les offres liées au Parc.
- **Privilégier des démarches collectives avec les professionnels**, plus adaptées à l'étendue du territoire et aux moyens du Syndicat mixte du Parc.

Coopérations avec les partenaires

- **Mieux intégrer les spécificités du Parc dans les stratégies et la promotion touristiques**, au-delà des sites les plus connus.
- **Construire davantage d'actions communes** entre organismes touristiques, offices de tourisme et réseaux professionnels.
- **Faire connaître une plus grande diversité de patrimoines et de territoires**, pour élargir l'image touristique des Volcans d'Auvergne et mieux répartir la fréquentation.

Mesure 3.2.2 - Développer la découverte itinérante et la mobilité douce touristique, conforter les LOISIRS DE PLEINE NATURE respectueux des ressources locales

Objet et cadre évaluatif

Les grands espaces, les reliefs volcaniques et la diversité des paysages et des milieux naturels font des Volcans d'Auvergne un territoire très apprécié pour la randonnée et les loisirs de nature. L'itinérance et la diversité des activités attirent de nombreux pratiquants.

La randonnée pédestre, équestre et cycliste est bien présente et permet de découvrir les paysages et les patrimoines. Ces pratiques concernent souvent des espaces d'une grande richesse naturelle : 60 % du territoire est inventorié ou protégé en 2011 pour sa qualité écologique.

La fréquentation de certains sites remarquables constitue déjà un sujet important. La concentration des visiteurs et des activités peut avoir des effets sur les milieux et les paysages.

Le territoire accueille aussi de nombreuses manifestations sportives. Leur passage dans les espaces naturels peut avoir des effets selon les parcours et la sensibilité des sites.

La circulation motorisée de loisirs concerne également certains espaces naturels et peut entraîner des dégradations ou des conflits d'usages. Son encadrement fait déjà l'objet d'une réglementation spécifique.

La mesure vise à **développer les activités de pleine nature qui permettent de découvrir les patrimoines du Parc, en particulier la randonnée et l'itinérance**, tout en limitant leurs effets sur les espaces naturels, les usages et l'énergie.

L'évaluation examine les actions menées, leurs résultats et le regard des acteurs, à partir de la question suivante :

« Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis de développer des activités de pleine nature respectueuses de l'environnement et favorisant la découverte des patrimoines du territoire ? ».



Randonneurs dans le massif du Sancy © Eve Lancery

ACTIONS STRUCTURANTES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Disposition « 3.2.2.1 - Stimuler le tourisme de nature et de découverte, l'itinérance et la mobilité douce »

> **2013-2016 - Suivi, entretien et promotion des itinéraires équestres Dômes-Sancy et Cézallier.**

> **2013-2018 - Accompagnement de projets de pleine nature.** du Pays de Murat, du Grand Site du Puy Mary et du Pays de Saint-Flour. Il a également suivi le projet de Pôle de pleine nature du Grand du Sancy et contribué à la valorisation touristique de 7 Espaces naturels sensibles du Cantal.

2013-2018 - Participation à plusieurs projets d'itinérance : finalisation de l'itinérance Bredons-Conques et à la remise en valeur de la Grande Traversée du Massif central à VTT et de la Via Arverna.

> **2013-2018 - Promotion de l'itinérance et des alternatives à la voiture.** Les offres de randonnée et d'itinérance ont été relayées dans la documentation touristique et sur les outils du Parc. L'information sur les possibilités de séjour sans voiture reste par contre limitée.

> **Depuis 2019 - Travail avec les autres Parcs du Massif central (IPAMAC) sur une nouvelle itinérance** reliant les Volcans d'Auvergne à l'Aubrac, aux Grands Causses et au Haut-Languedoc (séjours courts, à pied, à cheval ou à VTT, avec découverte des territoires et rencontre d'acteurs qui y vivent).

> **2021-2024 - Construction d'un séjour itinérant sans voiture dans le Cézallier.** Une première proposition a été étudiée en 2021 entre Landeyrat et Murat, en utilisant le train et le bus pour rejoindre le parcours. Le projet a ensuite été poursuivi avec Hautes Terres Communauté - Hautes Terres Tourisme.

Depuis 2022 - Mise en ligne du portail « Les découvertes du Parc ». Le Syndicat mixte du Parc a développé un nouvel outil numérique pour mieux faire connaître les offres de randonnée et de découverte du territoire.

> **2024 - Remise à niveau du circuit équestre Dômes-Sancy.** Le balisage de cet itinéraire historique a été repris avec le Comité départemental de tourisme équestre du Puy-de-Dôme, qui en assure désormais l'animation.

Disposition « 3.2.2.2 - Développer des pratiques de pleine nature écoresponsables et maîtriser la circulation motorisée »

> **2013-2018 - Accompagnement des Communes sur la circulation motorisée.** Le Syndicat mixte du Parc a aidé des Communes à créer ou à mettre à jour leurs arrêtés réglementant la circulation des véhicules motorisés de loisirs. Ce travail a notamment concerné des secteurs sensibles de l'Artense, des Monts du Cantal et plus largement de la Chaîne des Puys.

> **2013-2018 - Avis sur les manifestations sportives de pleine nature.** Le Syndicat mixte du Parc examine et fournit un avis sur les projets de manifestations ; il conseille les organisateurs sur les parcours, afin de mieux tenir compte des milieux naturels et des autres usages.

2016-2018 - Développement de la démarche « Manifestation partenaire du Parc ». Des organisateurs ont été accompagnés par le Syndicat mixte du Parc pour améliorer leurs pratiques : choix des parcours, déchets, covoiturage et navettes, produits locaux ou encore accueil des différents publics. À partir de 2017, cette démarche a été rapprochée de celle du Grand Site du Puy Mary.

> **Tout au long de la charte, sensibilisation des pratiquants sur le terrain.**
- Les gardes-nature du Syndicat mixte du Parc sont présents sur les espaces les plus fréquentés dans la Chaîne des Puys et sur les crêtes des massifs du Sancy et du Cantal pour informer les visiteurs sur la fragilité des milieux et les activités locales.
- Le travail s'est élargi à l'information des pratiquants sur les bons comportements, la fréquentation des espaces naturels et la cohabitation avec les activités locales. La diffusion du « Nature en poche » est très appréciée.
- Les « P'tites Virées du Parc », menées avec les offices de tourisme et des accompagnateurs locaux, participent aussi à cette découverte accompagnée des espaces et patrimoines fragiles du Parc.

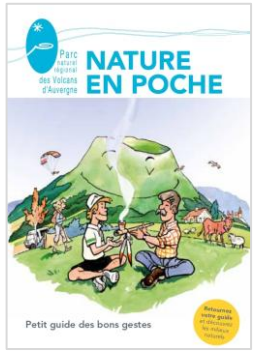

Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région a accompagné les territoires dans le développement des activités de pleine nature, notamment à travers son soutien aux pôles et stations de pleine nature. Ces démarches ont permis de travailler sur les équipements, les itinéraires et l'organisation des pratiques, en lien avec les collectivités et les acteurs locaux. Le Massif du Sancy et plusieurs territoires du Cantal ont notamment bénéficié de ces dynamiques.Elle intervient également dans le soutien aux projets de randonnée, d'itinérance et de découverte des espaces naturels, généralement aux côtés des collectivités et des autres partenaires.

Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme

Les deux Départements jouent un rôle important dans la randonnée pédestre, équestre et cycliste, notamment à travers leurs plans départementaux des Itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR et Espaces Sites et Itinéraires de pleine nature (PDESI). Ils travaillent avec les collectivités et les fédérations sportives pour organiser, entretenir et faire connaître les parcours.

Ils ont aussi participé à plusieurs projets menés à une échelle plus large. En 2024, leurs services tourisme ont notamment travaillé avec le Syndicat mixte du Parc et la Fédération française de randonnée sur un itinéraire traversant le Parc du Nord au Sud, la Grande Traversée des Volcans d'Auvergne (GTVA), désormais accompagnée d'une topocarte.

Le travail mené pour accompagner les organisateurs d'évènements sportifs non motorisés avec le Syndicat mixte du Puy Mary sur le périmètre Grand Site de France Mary a permis de mieux accompagner les manifestations sportives organisées en milieu naturel. À partir de 2017, une démarche commune avec le Parc a proposé aux organisateurs des outils pour réduire les déchets, encourager le covoiturage et les navettes et mieux prendre en compte le territoire dans l'organisation des événements.



Communes et EPCI

Les Communes interviennent au plus près des sites de pratique, notamment pour les chemins et les accès utilisés par la randonnée et les autres loisirs de nature. Elles jouent aussi un rôle direct dans la circulation des véhicules motorisés de loisirs : plusieurs ont pris ou actualisé des arrêtés pour limiter ou interdire leur passage sur certains chemins.

Les intercommunalités ont pris une place croissante dans l'organisation des loisirs de nature. Plusieurs ont aménagé ou valorisé des itinéraires de randonnée, de VTT ou d'autres activités et développé des pôles ou stations de pleine nature, notamment dans le Sancy et le Cantal. Elles interviennent aussi dans la gestion de sites fréquentés et peuvent apporter des moyens pour la surveillance et la médiation entre les différents usages. Leur intervention concerne également l'itinérance. Hautes Terres Communauté et Hautes Terres Tourisme ont par exemple :

- participé en 2024 à la construction d'un séjour de randonnée entre Landeyrat et Murat, accessible en transports en commun
- et déployé la charte signalétique de randonnée avec Carladès Communauté sur la station du Lioran avant de la généraliser sur leurs territoires.

État

L'État est intervenu principalement à travers ses compétences réglementaires et ses services départementaux. Les Préfectures du Cantal et du Puy-de-Dôme instruisent les manifestations sportives soumises à déclaration ou à autorisation. Dans ce cadre, le Syndicat mixte du Parc est régulièrement consulté sur les parcours, notamment lorsqu'ils traversent des espaces naturels sensibles.

Les services de l'État participent aussi à l'application de la réglementation concernant la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels, aux côtés des Communes qui prennent les arrêtés sur les voies relevant de leur compétence.

Plus largement, l'État intervient dans la protection et la surveillance des espaces naturels réglementés. Cette responsabilité concerne directement les loisirs de nature lorsque les pratiques, les itinéraires ou les manifestations traversent des espaces protégés ou particulièrement sensibles.



La randonnée et les loisirs de nature largement reconnus comme des atouts du territoire.

Pour les élus, les activités de pleine nature participent à l'économie locale et constituent aussi un bon sujet de coopération entre territoires. La randonnée garde une place majeure. Les intercommunalités saluent notamment le travail engagé autour de Géotrek, outil numérique utilisé pour gérer et valoriser les sentiers pour gérer et valoriser les sentiers.

Les habitants voient aussi très concrètement le travail réalisé sur le terrain : entretien et restauration des chemins, rénovation du GR400, modification ou fermeture d'itinéraires pour préserver les secteurs sensibles. Les interventions sur les puys de Combegrasse, Pariou, Côme ou Violent sont notamment citées parmi les réussites.



Des outils de découverte et de sensibilisation du Syndicat mixte du parc appréciés.

Les P'tites Virées du Parc sont citées positivement par les habitants, tout comme la présence des gardes nature sur les sites. Ces actions permettent de découvrir les patrimoines tout en sensibilisant à leur fragilité.

Le travail important mené pour créer le site internet « Les découvertes du Parc » est également salué. Il propose des itinéraires de randonnée commentés pour découvrir les paysages, les milieux naturels et les patrimoines du territoire. Il complète le travail engagé avec les intercommunalités.



Une fréquentation et un partage des espaces qui restent difficiles sur certains sites.

Habitants et élus évoquent régulièrement l'affluence estivale sur les sites les plus connus, notamment au puy de Dôme et au Puy Mary, avec des difficultés liées à la circulation, aux déchets ou à l'érosion des chemins. Ils reconnaissent les actions engagées (navettes, balisage, information, restauration des sentiers), mais considèrent que les problèmes restent importants. Certains souhaitent aussi que les visiteurs soient davantage orientés vers d'autres secteurs et d'autres craignent un aménagement trop important de certains sites.

La conciliation des usages (entre marcheurs, vététistes, propriétaires et activités pastorales) reste un sujet. Les acteurs demandent notamment une signalétique plus homogène, des solutions pour le bivouac et une meilleure maîtrise du VTT hors des itinéraires prévus. La fréquentation diffuse reste, pour eux, plus difficile à gérer que les manifestations organisées..

Certains acteurs expriment également un sentiment de privation de liberté dans la pratique de certaines activités de nature (interdiction de baignade dans certains lacs, réglementation de la circulation motorisée de loisirs, stationnement payant à l'entrée de la Réserve naturelle de la vallée de Chaudefour ou pour accéder au Puy Mary, interdiction de l'escalade dans la Réserve naturelle de Chastreix-Sancy). Ces réactions montrent le besoin de mieux expliquer les règles et de poursuivre le dialogue avec les pratiquants.

Questionnaires

Une forte visibilité des actions de restauration et d'aménagement de sentiers sur les sites volcaniques (8%)

Parole d'habitants

Des réussites ?
L'aménagement du sentier du Puy de Combegrasse (le plus cité).
La protection du cratère du Pariou,et son aménagement.
La Modification d'itinéraires (Puy de Côme).
Le parc a mené des opérations de sauvegarde de sentiers (Puy Violent, brèche de Roland, puy Griou). Super !
La réflexion engagée autour du tourisme sportif et dégradation des milieux.
Le vélorail.

Parole d'élus et de partenaires

Les activités de pleine nature constituent un levier important avec ce qu'elles génèrent en termes d'emploi (commerces locaux, services…).
Accueillir moins pour accueillir mieux.

+ **UNE OFFRE DE LOISIRS DE NATURE ET D'ITINERANCE QUI S'EST ETOFFEE.**

La randonnée, le vélo, le VTT, le trail et plus largement les activités de pleine nature ont continué à se développer. Les possibilités d'itinérance se sont également étoffées, avec de nouveaux parcours et des itinéraires qui relient plusieurs territoires. Quelques offres permettent d'associer itinérance et transports en commun, comme entre Landeyrat et Murat dans le Cézallier.

Le travail entre les acteurs s'est renforcé autour de ces pratiques. Collectivités, Départements, fédérations sportives, offices de tourisme, gestionnaires de sites et Syndicat mixte du Parc travaillent ensemble sur de nombreux projets. Cela a permis de mieux organiser certains itinéraires et de faire davantage le lien entre découverte du territoire et connaissance de ses patrimoines.

– **DES MANIFESTATIONS ET DES PRATIQUES MIEUX ACCOMPAGNEES.**

L'encadrement des manifestations sportives a progressé. Le travail avec les organisateurs permet de mieux tenir compte des milieux naturels, des propriétés privées et des autres activités présentes sur les sites. Des parcours peuvent notamment être adaptés lorsque les enjeux naturels le nécessitent.

La sensibilisation des pratiquants s'est également développée, à travers l'information sur les itinéraires, les outils de découverte et la présence des gardes nature sur les secteurs les plus fréquentés. Les pratiquants sont ainsi davantage informés sur la fragilité des sites et les comportements à adopter.



Le « Trail des burons » labellisé « 40 ans du Parc » en 2017

\- **UNE FREQUENTATION QUI PESE DAVANTAGE SUR CERTAINS ESPACES NATURELS.**

Le développement des loisirs de nature s'accompagne d'une fréquentation plus forte des sites les plus connus. Sur certains secteurs, le piétinement, l'érosion des chemins, les sorties de sentiers, le stationnement ou encore la présence des chiens peuvent dégrader les milieux ou créer des difficultés avec les activités agricoles, pastorales et forestières.

La situation est mieux maîtrisée pour les manifestations organisées que pour la fréquentation quotidienne des sites. Cette fréquentation plus diffuse est difficile à encadrer et reste une préoccupation pour les habitants et les élus dans les secteurs les plus fréquentés.

– **DES ALTERNATIVES A LA VOITURE ENCORE PEU NOMBREUSES.**

Les possibilités de découvrir le Parc autrement qu'en voiture ont progressé, mais restent encore limitées. Quelques expériences associent transports collectifs, vélo, marche et itinérance ; elles restent toutefois peu nombreuses à l'échelle du Parc.

Pour rejoindre les principaux sites touristiques et de loisirs, la voiture reste largement dominante, avec des difficultés de circulation et de stationnement lors des périodes de forte fréquentation.



Suivi d'indicateurs

Tableau de bord

Taux de réalisation des engagements du Syndicat pour la mesure 3.2.2

Promotion annuelle de l'offre itinérant de pleine nature	75%
Informations annuelles sur les mobilités douces touristiques	50%
Accompagnement annuel des collectivités à la réglementation de la circulation motorisée de loisir	60%
Information annuelle des pratiquants des activités de pleine nature sur la fragilité des milieux naturels	100%
Surveillance annuelle de 13 sites remarquables	100%
Engagement annuel d'au moins 15 manifestations sportives non motorisées dans des pratiques durables	100%

attendus pour la mesure 3.2.2

Prise en compte annuelle des avis du SMPNRVA par les manifestations sportives	100%



Conclusion de la mesure

DES LOISIRS DE NATURE MIEUX ORGANISES, MAIS UNE FREQUENTATION PLUS DIFFICILE A MAITRISER.

Mise en œuvre collective ★★★★☆

+ **Les loisirs de nature et l'itinérance ont fait l'objet de nombreuses actions**, avec un travail plus important entre collectivités, gestionnaires de sites, fédérations et acteurs touristiques. L'encadrement des pratiques a progressé.
- **La fréquentation et les conflits d'usages restent difficiles à gérer sur certains sites.**

Action du Syndicat mixte du Parc ★★★★☆

+ **Le Syndicat mixte du Parc est intervenu régulièrement sur la randonnée, l'itinérance et l'accompagnement des pratiques de pleine nature.** Il a également accompagné de nombreuses manifestations sportives.
- **Ses interventions concernant l'accompagnement des collectivités vis-à-vis de la circulation motorisée de loisirs présentent des résultats plus inégaux selon les secteurs.**

Effets territoriaux jusqu'en 2025 ★★★☆☆

+ **L'offre de randonnée, d'itinérance et de loisirs de nature s'est développée et diversifiée.**
- **Leur développement augmente la fréquentation de certains espaces naturels, avec des effets sur les milieux et des tensions entre les différents usages**. Les alternatives à la voiture restent par ailleurs encore limitées.

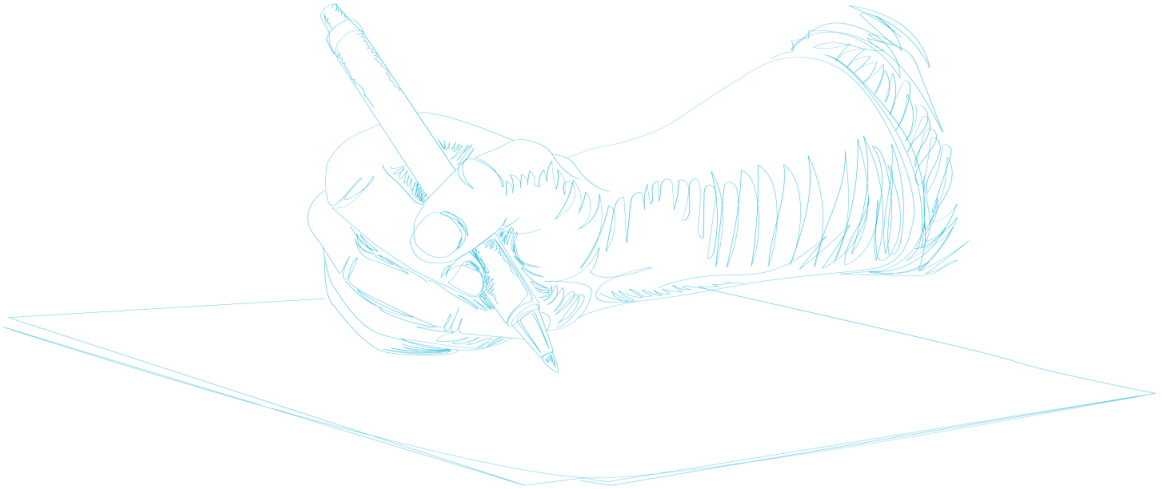

Priorités des signataires

- **Poursuivre le développement de la randonnée, de l'itinérance et des loisirs de nature**, en veillant à la qualité des itinéraires et à leur articulation entre les territoires.
- **Mieux organiser la fréquentation des sites les plus visités**, en agissant sur les accès, les cheminements, le stationnement et la répartition des visiteurs.
- **Développer les alternatives à la voiture pour rejoindre les sites et les départs de randonnée**.
- **Mieux concilier les loisirs de nature avec les activités agricoles, pastorales et forestières**, notamment dans le partage des chemins et le respect des propriétés.
- **Renforcer l'encadrement de la circulation motorisée de loisirs** dans les secteurs où elle pose encore des difficultés.

Rôle du Syndicat mixte du Parc

- **Poursuivre l'accompagnement des manifestations sportives de pleine nature**, qui donne de bons résultats, en travaillant en amont avec les organisateurs sur les parcours et les pratiques.
- **Renforcer l'appui aux Communes sur la circulation motorisée de loisirs**, pour aller plus loin que ce qui a pu être réalisé au cours de cette charte.
- **Poursuivre la sensibilisation des pratiquants** à la fragilité des milieux, aux règles à respecter et aux activités qui s'exercent dans les espaces naturels.
- **Conforter son rôle de mise en relation et d'appui sur les sujets de fréquentation et de loisirs de nature** qui concernent plusieurs territoires.

Coopérations avec les partenaires

- **Renforcer le travail avec les fédérations sportives, offices de tourisme, gestionnaires de sites** et représentants des activités locales, pour mieux organiser les pratiques et prévenir les conflits d'usages.
- **Poursuivre les coopérations autour des grands itinéraires et des outils communs**, la randonnée étant identifiée par les EPCI comme un sujet qui se prête bien au travail entre territoires.

Mesure 3.3.1 - Promouvoir une gestion des FORETS intégrée, innovante et favorisant leur vitalité

Objet et cadre évaluatif

En 2011, la forêt couvre 30 % du territoire. Le hêtre et le sapin pectiné comptent parmi les essences caractéristiques des milieux de montagne. La forêt tient une place importante dans les paysages, abrite une grande diversité biologique et joue un rôle de puits de carbone.

La propriété forestière est surtout privée et très morcelée, ce qui complique sa gestion. Le relief, l'éloignement et les difficultés d'accès limitent aussi l'exploitation de certaines forêts. Le regroupement des propriétaires est déjà encouragé.

Certains boisements de résineux arrivent à maturité, mais les récoltes progressent peu. Les professionnels estiment que seulement 60 % de la croissance biologique est exploitée. Le renouvellement de certains peuplements reste insuffisant, avec un risque de vieillissement.

La forêt assure plusieurs fonctions : production de bois, biodiversité, paysages, promenade et loisirs. La fréquentation reste peu organisée dans certains secteurs et peut déranger la faune.

Des chartes forestières de territoire existent dans plusieurs secteurs du Parc, notamment Sancy-Artense, la Faille de Limagne, la Chaîne des Puys et le Cantal. Elles permettent aux acteurs locaux de travailler ensemble sur la gestion des forêts, mais les Plans de développement de massif restent encore peu nombreux.

La mesure cherche à **faire de la forêt une richesse à la fois naturelle, paysagère, économique et sociale, en favorisant une gestion qui tienne compte de l'ensemble de ces fonctions**.

L'évaluation examine les actions menées, leurs résultats et le regard des acteurs, à partir de la question suivante :

« Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis de développer une gestion durable des forêts, conciliant biodiversité, paysages, vitalité et usages ? ».

Forêt du Falgoux © SMPNRVA



Element de contexte important. *Pendant une grande partie de la charte, le Syndicat mixte du Parc est surtout intervenu sur la biodiversité forestière. Son action s'est élargie fin 2023-début 2024 avec le recrutement de deux chargés de mission Forêt. Son action s'est largement élargie à partir de fin 2023-début 2024, avec le recrutement de 2 chargés de mission Forêt (Puy-de-Dôme et Cantal).*

Actions structurantes du Syndicat mixte du Parc

Disposition « 3.3.1.1 - Mettre en synergie les politiques et les outils au profit de la gestion durable des forêts »

> **2013-2015 - Participation aux démarches forestières du territoire.** Le Syndicat mixte du Parc a notamment suivi la charte forestière du territoire de la Faille de Limagne et contribué au rapprochement entre les acteurs de la forêt et de la filière bois. Il a également informé et conseillé les gestionnaires sur les sites forestiers présentant des enjeux écologiques ou paysager.

> **À partir de 2016 - Un travail renforcé avec les acteurs forestiers.** Le partenariat a été développé avec l'ONF, le CNPF, IPAMAC et les autres acteurs de la forêt, notamment autour des forêts anciennes et matures et de leur prise en compte dans la gestion.

> **2020-2025 - Mise en œuvre du volet forestier du Contrat Vert et Bleu.** Le Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne a permis de mettre en œuvre 10 actions de 6 maîtres d'ouvrage disctincts, dont 4 du Syndicat mixte du Parc. Un comité des acteurs forestiers a été mis en place en 2021.



> **2023-2025 - Elaboration d'un Plan sylvicole territorial et déploiement de Sylv'ACCTES.** Le Syndicat mixte du Parc a œuvré avec Clermont Auvergne Métropole, Sylv'ACCTES et les acteurs forestiers à la préparation du Plan sylvicole territorial des Volcans d'Auvergne. Préparé à partir de 2023, il a permis de définir des itinéraires sylvicoles adaptés au territoire. Le dispositif Sylv'ACCTES a ensuite apporté des aides aux propriétaires publics et privés pour faire évoluer leurs pratiques forestières.

Disposition « 3.3.1.2 - Promouvoir une gestion environnementale et paysagère des forêts »

> **2013-2015 - Prise en compte des enjeux écologiques des forêts remarquables.** Le Syndicat mixte du Parc a conseillé propriétaires et gestionnaires, notamment dans la Chaîne des Puys, les sites Natura 2000, les réserves naturelles et les ENS.

> **2014-2025 - Restauration de l'ENS de la Montagne du Mont.** Gestionnaire du site pour le Département du Puy-de-Dôme, le Syndicat mixte du Parc a piloté la restauration de 46 ha de plantations d'épicéas pour une forêt plus naturelle et mieux intégrée au paysage. Les travaux ont été réalisés de 2014 à 2017, puis suivis dans le temps. Une 2nde tranche est préparée depuis 2023.

> **2016-2018 - Un travail important sur les forêts anciennes et matures.** Avec IPAMAC, le Syndicat mixte du Parc a participé à leur cartographie et identification, notamment dans les gorges de la Rhue et les Monts du Cantal. En 2017, il a organisé un séminaire « Trame de vieux bois ».

> **2016-2019 - Des premières actions sur le terrain.** Le Syndicat mixte du Parc a accompagné des Communes pour laisser des secteurs forestiers en libre évolution. Des plantations d'épicéas ont aussi évolué vers des forêts plus naturelles, notamment dans la vallée de Chaudefour, en Artense et autour de la tourbière de Sougeat-la-Souze.

> **2020-2025 - Développement de la trame de vieux bois.** Le travail s'est poursuivi sur les forêts matures, les îlots de sénescence et les arbres d'intérêt écologique, notamment avec l'ONF lors des aménagements forestiers et avant certaines coupes.

> **2024-2025 - Des connaissances approfondies et partagées.** La cartographie des forêts écologiquement matures s'est poursuivie avec l'INRAE et le CBNMC. Le Syndicat mixte du Parc a également publié « Trame de vieux bois chez moi ! » pour les propriétaires et sensibilisé des étudiants en gestion forestière.

Le Plan sylvicole territorial des Volcans d'Auvergne

À partir de 2023-2024, le Syndicat mixte du Parc s'est engagé avec Clermont Auvergne Métropole et l'association Sylv'ACCTES dans la mise en place du Plan sylvicole territorial des Volcans d'Auvergne, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Vert et Bleu. Le dispositif a été construit avec l'ONF, le CNPF, des gestionnaires et propriétaires forestiers et des organismes de protection de l'environnement. Depuis 2024, le Syndicat mixte du Parc en assure l'animation.

Il aide les propriétaires publics et privés à financer des travaux pour diversifier leurs peuplements et les rendre plus résistants au changement climatique. Le dispositif privilégie notamment les peuplements mélangés et d'âges différents, la régénération naturelle et les essences adaptées au territoire. Il cherche ainsi à concilier production de bois, biodiversité, paysages et adaptation des forêts.

4 itinéraires sylvicoles ont été définis selon les types de forêts : hêtraies-sapinières, futaies résineuses artificielles, peuplements dominés par le pin sylvestre et peuplements mélangés de feuillus et/ou résineux. Selon les situations, les travaux visent à diversifier les essences, rendre les peuplements moins réguliers, favoriser leur renouvellement naturel ou remettre en gestion des boisements qui le sont peu.

L'aide peut concerner des propriétés de 2 à 50 ha, engagées pour au moins dix ans dans l'un des itinéraires prévus. Elle peut atteindre 70 % du coût des travaux en forêt privée et 50 % en forêt publique. Le Syndicat mixte du Parc informe les propriétaires et peut les accompagner dans le montage et le dépôt de leur dossier.

Les premiers dossiers ont ensuite été engagés.
En 2025, 4 dossiers représentant 120 ha de forêt ont été engagés, pour 13 137 euros d'aides et 25 106 euros de travaux.

Avec Sylv'ACCTES, le Syndicat mixte du Parc a ainsi disposé, en fin de charte, d'un nouvel outil pour aider concrètement les propriétaires à faire évoluer leurs pratiques sylvicoles.

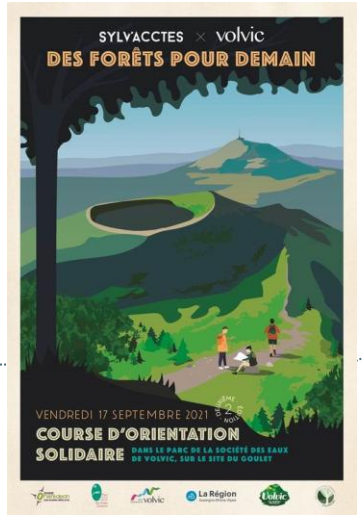

Disposition « 3.3.1.3 - Améliorer la productivité des forêts »

Jusqu'au début des années 2020 - Une intervention plus limitée sur ce volet. Le Syndicat mixte du Parc est peu intervenu directement sur la productivité des forêts. Son travail a davantage porté sur le renouvellement et la qualité des peuplements, la régénération naturelle, la diversification et la prise en compte de la biodiversité.

> **2023-2025 - Un accompagnement plus concret des propriétaires.**
- À partir de 2023, le Plan sylvicole territorial et Sylv'ACCTES ont permis d'accompagner plus directement les propriétaires publics et privés : ils ont pu bénéficier d'aides pour engager des travaux sylvicoles favorisant notamment le renouvellement, la régénération naturelle, la diversification des peuplements et leur adaptation au changement climatique.
- En 2025, 4 dossiers représentant 120 ha de forêt ont été engagés, avec 13 137 euros d'aides pour 25 106 euros de travaux. Le dispositif a ainsi donné au Syndicat mixte du Parc un moyen plus concret d'accompagner l'évolution des pratiques sylvicoles.

Disposition « 3.3.1.4 - Concilier le multi-usage des forêts »

> **2013-2025 - Une prise en compte des différents usages dans les espaces gérés.**
Dans la Chaîne des Puys, les réserves naturelles, les sites Natura 2000 et les autres espaces sur lesquels il intervenait, le Syndicat mixte du Parc a travaillé avec les propriétaires, gestionnaires et collectivités pour mieux concilier gestion forestière, biodiversité, paysages et fréquentation. Cette question a souvent été traitée dans le cadre plus large de la gestion de ces espaces.

> **2020-2025 - Des échanges et une sensibilisation autour de la gestion des forêts.**
Depuis 2020, le Syndicat mixte du Parc a développé les échanges avec les élus, propriétaires, gestionnaires et professionnels. Des journées techniques, des formations et des actions de sensibilisation ont notamment porté sur la biodiversité forestière, les forêts anciennes et l'évolution des pratiques

Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région a soutenu les démarches de gestion durable des forêts et une meilleure prise en compte de la biodiversité. Elle a notamment financé le volet forestier du Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne, consacré aux forêts anciennes et matures, à la trame de vieux bois et à l'évolution des pratiques forestières.
En fin de charte, elle a également soutenu la mise en place du Plan sylvicole territorial des Volcans d'Auvergne et de Sylv'ACCTES, qui a apporté des aides aux propriétaires pour faire évoluer la gestion de leurs forêts.

Département du Puy-de-Dôme

Le Département est intervenu sur plusieurs espaces forestiers à travers sa politique des Espaces naturels sensibles. Dans le massif du Sancy, il a travaillé avec le Syndicat mixte du Parc, les Communes, l'ONF et les autres partenaires pour préserver les milieux naturels et les paysages dans la gestion des forêts. Ce travail a notamment concerné les ENS des lacs du Guéry et de Servières.
Il a également participé aux démarches menées sur les espaces protégés et à la gestion de sites où la forêt occupe une place importante, comme la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy.

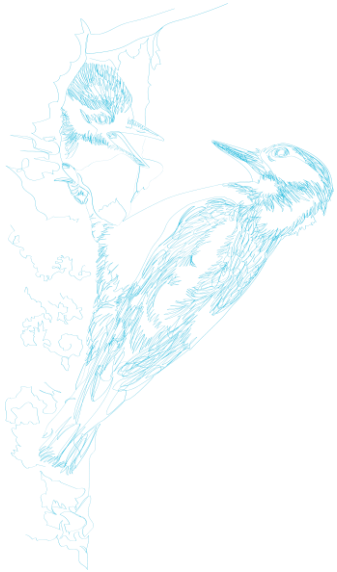

Département du Cantal

Le Département a participé à la préservation et à la gestion d'espaces naturels comprenant des forêts, avec les collectivités, l'ONF, le CNPF et le Syndicat mixte du Parc. Ce travail a notamment concerné les gorges de la Rhue, où plusieurs actions ont porté sur la connaissance et la préservation des forêts à forte valeur écologique.

Communes et EPCI

Les Communes ont eu un rôle direct comme propriétaires de forêts et responsables de leur gestion avec l'ONF. Certaines ont fait évoluer leurs pratiques pour mieux prendre en compte la biodiversité, les paysages ou les autres usages de la forêt. Elles ont notamment participé aux démarches sur les forêts anciennes et matures, à la préservation d'arbres ou de secteurs laissés en libre évolution et, plus récemment, aux démarches favorisant une sylviculture plus diversifiée.

Des Communes ont également participé aux chartes forestières de territoire et aux autres démarches locales sur la forêt.

À partir de 2024-2025, les propriétaires publics ont pu bénéficier du Plan sylvicole territorial et de Sylv'ACCTES pour financer certains travaux forestiers.

Plusieurs intercommunalités se sont engagées dans des démarches forestières à l'échelle de leur territoire, notamment à travers les chartes forestières. Elles ont travaillé sur la gestion des forêts, leur adaptation au changement climatique, la mobilisation du bois ou encore les différents usages. Leur implication est toutefois restée variable selon les territoires : certains ont développé une véritable politique forestière, tandis que d'autres sont restés moins engagés.

État

L'État a accompagné la gestion des forêts à travers la réglementation forestière et les politiques de protection de la nature. Les DDT et la DREAL sont notamment intervenues dans les sites Natura 2000, les réserves naturelles et les autres espaces protégés comprenant des forêts. Dans ces espaces, l'État a accompagné ou encadré la prise en compte des habitats forestiers dans les choix de gestion. Dans les gorges de la Rhue, la DDT du Cantal a par exemple travaillé avec le Syndicat mixte du Parc, l'ONF, le CNPF et les collectivités sur la gestion des forêts du site Natura 2000 et leur protection.

L'ONF a eu un rôle important dans la gestion des forêts publiques. Au cours de la charte, son travail avec le Syndicat mixte du Parc s'est développé autour des forêts anciennes et matures, du repérage des arbres d'intérêt écologique et de leur prise en compte dans les aménagements forestiers et avant certaines coupes. Enfin, l'ONF, le CNPF et les gestionnaires privés ont également participé à la construction du Plan sylvicole territorial et des itinéraires proposés dans le cadre de Sylv'ACCTES.



Une action du Syndicat mixte du Parc reconnue sur la biodiversité forestière et élargie en fin de charte.

Le bilan de mi-parcours soulignait déjà son fort investissement sur les forêts anciennes et sa capacité à travailler avec les partenaires forestiers. Les travaux menés depuis sur les forêts anciennes et matures ont conforté cette place.

En fin de charte, le Syndicat mixte du Parc s'est fortement investi aux côtés de Sylv'ACCTES dans la préparation puis l'animation du Plan sylvicole territorial. Cette démarche a permis de travailler directement avec les acteurs forestiers et les propriétaires sur la gestion de leurs forêts. L'intérêt exprimé par des collectivités souhaitant bénéficier du dispositif montre aussi que cet accompagnement répond à des préoccupations concrètes de gestion de leurs forêts.

Parole d'habitants

Il y a une fâcheuse tendance à faire du profit en ne plantant que des résineux ou presque et à détériorer les forêts au cours des coupes.



Une gestion des forêts qui suscite des attentes parfois différentes.

Les résulltats des questionnaires montrent un attachement à la forêt et à sa préservation, mais aussi des inquiétudes sur certaines pratiques.

Des habitants évoquent notamment les plantations de résineux et les effets des coupes. Dans la Chaîne des Puys, d'autres souhaitent au contraire limiter la progression de la forêt pour maintenir les paysages ouverts. Les attentes ne sont donc pas les mêmes selon les territoires et les usages de la forêt.

Le morcellement de la forêt privée et le grand nombre de propriétaires compliquent leur mobilisation. Certains connaissent aussi assez peu leur patrimoine forestier. Le besoin d'information, de conseil et d'accompagnement reste donc important pour faire évoluer les pratiques.



Le changement climatique devient une préoccupation forte pour l'avenir des forêts.

Les acteurs évoquent davantage les sécheresses, les maladies et les dépérissements qui touchent certains peuplements. Ces évolutions posent des questions très concrètes aux propriétaires et aux collectivités sur le devenir de leurs forêts et sur leur gestion.

La question se pose aussi pour certaines Communes, dont les recettes forestières deviennent moins régulières. Dans ce contexte, le Plan sylvicole territorial est perçu comme un moyen de mieux concilier les enjeux écologiques et les réalités économiques des propriétaires.

Parole d'élus

Avec le réchauffement climatique, la problématique des maladies, les retombées financières sont plus aléatoires pour les Communes (moins de retombées fiscales régulières liées au produit de la forêt), qui perçoivent l'intérêt de ce dispositif [Sylv'acctes].

- **UNE BIODIVERSITE FORESTIERE BEAUCOUP MIEUX CONNUE ET DAVANTAGE PRISE EN COMPTE.**

  La connaissance des forêts anciennes et matures a beaucoup progressé depuis 2016. Les forêts présentant le plus d'intérêt écologique sont mieux repérées et le rôle des vieux arbres, des arbres à cavités, du bois mort ou des îlots de sénescence est davantage reconnu. Ce travail commence à se retrouver dans la gestion des forêts. Des arbres d'intérêt écologique sont conservés, certains secteurs sont laissés en libre évolution et des plantations évoluent vers des peuplements plus diversifiés. La Montagne du Mont en donne un exemple, avec la transformation progressive d'une plantation régulière d'épicéas et une amélioration de la biodiversité observée sur le site.

+ **DES PRATIQUES FORESTIERES QUI COMMENCENT A EVOLUER.**

  La prise en compte conjointe de la production de bois, de la biodiversité et des paysages a progressé. Le travail avec l'ONF, le CNPF, les collectivités et les propriétaires a permis de faire connaître d'autres façons de gérer et de renouveler les forêts.

  En fin d'application de la charte, le Plan sylvicole territorial et Sylv'ACCTES permettent d'aller plus loin dans l'accompagnement des propriétaires. En 2025, quatre dossiers représentant 120 hectares sont engagés. Cela reste encore peu à l'échelle du Parc, mais ces outils permettent désormais d'agir plus directement sur la gestion des forêts.

- **DES EVOLUTIONS ENCORE TRES DIFFERENTES SELON LES FORETS.**

  Les changements dans les pratiques de gestion restent plus inégaux. Le morcellement de la forêt privée, le nombre important de propriétaires et la diversité des situations rendent les évolutions plus difficiles à généraliser.

  Il reste aussi à mieux concilier la production de bois avec la préservation des milieux et des paysages, la chasse et les loisirs. Les progrès observés sur certains sites ne se retrouvent donc pas encore partout dans le Parc.

- **LE CHANGEMENT CLIMATIQUE FRAGILISE DE PLUS EN PLUS LES FORETS.**

  Sécheresses, fortes chaleurs, maladies et parasites touchent désormais plus fortement certains peuplements. Les dépérissements deviennent plus visibles et rendent le renouvellement des forêts plus difficile.

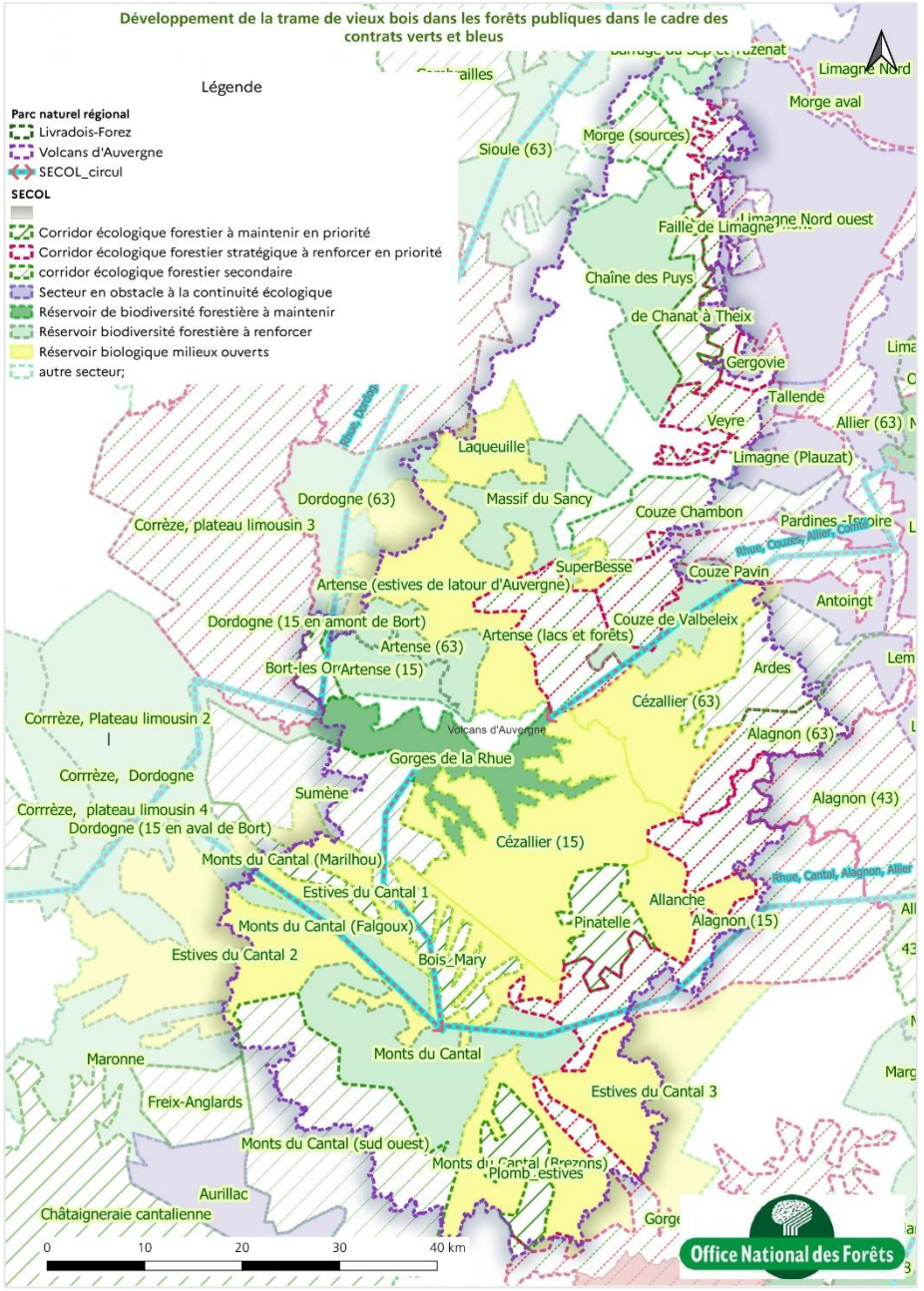

Tableau de bord

Taux de réalisation des engagements du Syndicat pour la mesure 3.3.1

Association prescripteurs et institutionnels de la forêt à au moins 5 projets actions pour améliorer la gestion durable	100%
Réalisation de diagnostics de forêts anciennes et conseils	100%



Forêt diversifiée © SMPNRVA

UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES FORETS QUI COMMENCE A FAIRE EVOLUER LEUR GESTION.

Mise en œuvre collective ★★★★☆

+ **La connaissance des forêts et la prise en compte de leur biodiversité ont nettement progressé**. Le travail entre acteurs forestiers s'est renforcé et de nouveaux outils permettent aujourd'hui d'accompagner les propriétaires.
- **Les changements dans les pratiques restent toutefois inégaux selon les secteurs.**

Action du Syndicat mixte du Parc ★★★★☆

+ **Le Syndicat mixte du Parc s'est fortement investi dans la connaissance des forêts anciennes et matures et la préservation de la biodiversité forestière**. Il a également travaillé avec les acteurs forestiers et, plus récemment, développé un accompagnement des propriétaires avec le Plan sylvicole territorial et Sylv'ACCTES.
- **Son intervention a été moins importante sur certains volets,** notamment la conciliation des usages, et s'est développéei en fin d'application de la charte.

Effets territoriaux jusqu'en 2025 ★★★☆☆

+ **La biodiversité forestière est mieux connue et davantage prise en compte dans la gestion**. Les pratiques évoluent dans certains secteurs.
- **Ces changements ne sont pas encore généralisés**. Dans le même temps, le changement climatique fragilise de plus en plus certains peuplements.

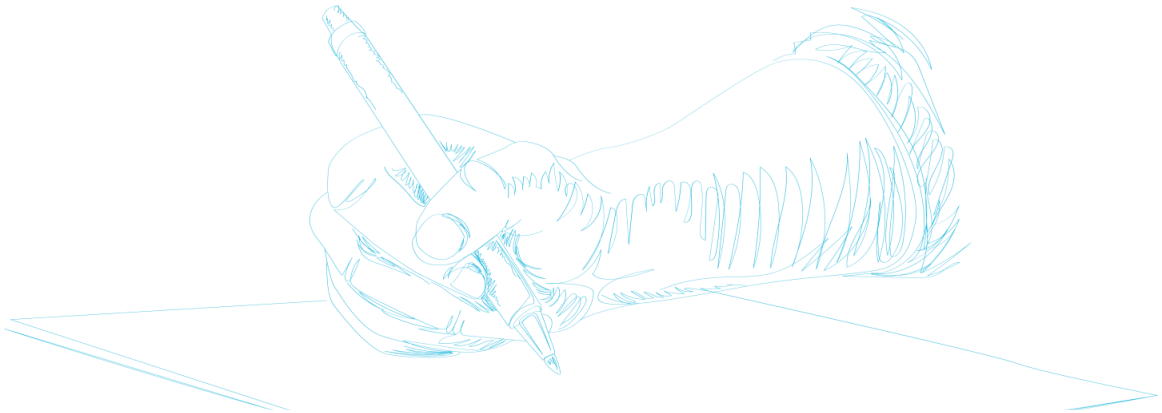

Priorités des signataires

- **Mieux prendre en compte la biodiversité et l'adaptation au changement climatique dans la gestion des forêts publiques**, en s'appuyant notamment sur la connaissance des forêts anciennes et matures, la trame de vieux bois et la diversification des peuplements.
- **Poursuivre l'engagement des collectivités dans une gestion forestière adaptée aux différents territoires**, en tenant compte à la fois des milieux naturels, des paysages, des risques et des différents usages de la forêt.
- **Faciliter l'accès des Communes et des autres propriétaires publics aux dispositifs d'accompagnement**, notamment au Plan sylvicole territorial et à Sylv'ACCTES.

Rôle du Syndicat mixte du Parc

- **Poursuivre le travail engagé sur les forêts anciennes et matures et la trame de vieux bois,** en faisant davantage connaître ces connaissances et en favorisant leur prise en compte dans la gestion forestière.
- **Conforter l'accompagnement des propriétaires et des collectivités**, en poursuivant l'animation du Plan sylvicole territorial et de Sylv'ACCTES et en s'appuyant sur les premiers projets engagés.
- **Mieux accompagner l'adaptation des forêts au changement climatique**, en privilégiant des peuplements diversifiés et adaptés aux conditions locales, tout en préservant les sols, la biodiversité et les paysages.
- **Poursuivre les actions concrètes sur les sites à enjeux**, en s'appuyant notamment sur l'expérience acquise dans les espaces naturels gérés par le Syndicat mixte du Parc.

Coopérations avec les partenaires

- **Maintenir un travail étroit avec l'ONF, le CNPF, Sylv'ACCTES et les autres acteurs forestiers**, afin de rapprocher les connaissances écologiques et les pratiques de gestion.
- **Mieux toucher les propriétaires privés, particulièrement nombreux et difficiles à mobiliser** du fait du morcellement de la propriété, en s'appuyant sur les gestionnaires, les professionnels et les relais locaux.
- **Partager davantage les expériences et les résultats obtenus**, afin que les pratiques qui ont fait leurs preuves puissent être reprises dans d'autres forêts du Parc.

Mesure 3.3.2 - Renforcer l'exploitation forestière et conforter les FILIERES DU BOIS autour d'objectifs économiques et environnementaux appropriés

Objet et cadre évaluatif

La forêt couvre environ un tiers du territoire et constitue une ressource importante, mais reste encore peu exploitée.

> Le morcellement des propriétés et les difficultés d'accès limitent la mobilisation du bois dans certains secteurs.
> Environ 70 % des forêts sont privées.
> La petite taille des parcelles et l'éloignement de certains propriétaires compliquent leur gestion, même si des démarches de regroupement commencent à se développer.

Le territoire dispose d'un potentiel pour le bois d'œuvre et la construction, notamment avec les résineux arrivant à maturité. Le nombre de scieries diminue et la valorisation locale du bois reste encore limitée. Plusieurs chartes forestières réunissent déj à collectivités, propriétaires et professionnels autour de ces questions.

Le bois-énergie se développe, avec notamment des chaufferies collectives, mais la filière reste encore peu organisée localement. Une partie du bois issu des éclaircies et des sous-produits des scieries reste peu valorisée.

L'exploitation de la forêt doit aussi tenir compte de ses fonctions écologiques, paysagères et de loisirs, et préserver les milieux et les autres usages..

La présente mesure cherche à :

> faciliter l'accès à la ressource et son exploitation, tout en tenant compte de la qualité des forêts et des paysages
> maintenir et développer les filières locales, depuis l'exploitation forestière jusqu'au bois d'œuvre, au bois de construction et au bois-énergie.

L'évaluation examine les actions menées, leurs résultats et le regard des acteurs, à partir de la question suivante :

« Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis de mieux valoriser la ressource bois locale et de développer ses usages sur le territoire ? »

Commission Forêt du Parc © SMPNRVA



Actions structurantes du Syndicat mixte du Parc

Disposition « 3.3.2.1 - Développer l'exploitation des forêts au profit de l'économie et de leur qualité patrimoniale »

> **2013-2019 - Une intervention limitée sur l'exploitation forestière.** Ne disposant plus de moyen humain dédié totalement au sujet, le Syndicat mixte du Parc est resté surtout dans un rôle de dialogue et de coordination avec les acteurs forestiers. Il a suivi les questions liées à l'exploitation et à l'accès à la ressource, mais sans porter de programme important de desserte ou de mobilisation du bois. Le bilan de mi-parcours précise que son intervention avait été beaucoup plus forte sur les enjeux écologiques de la forêt que sur sa valorisation économique.

> **2020-2023 - Des échanges avec les acteurs forestiers qui se sont renforcés.** Le travail mené dans le cadre du Contrat Vert et Bleu a permis de réunir plus régulièrement l'ONF, le CNPF, les collectivités et les gestionnaires forestiers. Même si ces actions relevaient d'abord de la gestion durable et de la biodiversité, elles ont progressivement permis d'aborder plus largement l'évolution des pratiques et les conditions de production du bois. Un comité technique forestier a notamment été mis en place en 2021.

> **2023-2025 - La mise en place du Plan sylvicole territorial.** À partir de 2023, le Syndicat mixte du Parc s'est engagé avec Clermont Auvergne Métropole et Sylv'ACCTES dans la préparation du Plan sylvicole territorial des Volcans d'Auvergne. Un état des lieux de la filière forêt-bois a d'abord été réalisé, puis le plan a été construit avec l'ONF, le CNPF, les gestionnaires et les propriétaires. Deux temps de concertation ont notamment été organisés en 2024. Le Syndicat mixte du Parc assure depuis l'animation du dispositif et accompagne les propriétaires intéressés.

Le Plan sylvicole territorial cherche notamment à maintenir une production de bois de qualité tout en faisant évoluer les peuplements face au changement climatique. 4 itinéraires sylvicoles ont été définis selon les types de forêts du territoire.

Disposition « 3.3.2.2 - Soutenir et structurer les filières locales fournissant le bois d'œuvre, le bois de construction et le bois énergie »

Peu d'actions directement portées sur les filières bois. Le Syndicat mixte du Parc a participé aux échanges avec les acteurs de la forêt et aux démarches territoriales, mais peu d'actions ont été directement consacrées au développement des scieries, à la transformation du bois ou à la structuration des filières.

> **2013-2018 - Des journées techniques pour développer le bois-énergie.** Le Syndicat mixte du Parc a organisé plusieurs journées techniques Bois-énergie, avec l'ADUHME, Bois Énergie 15 et d'autres partenaires : chauffage au bois, approvisionnement local, chaufferies collectives, granulé. Des visites et des retours d'expérience permettaient aux collectivités et aux professionnels de mieux connaître les solutions existantes.



> **2019 - Une animation « Vis ma vie de bûcheron » pour faire connaître les métiers de la forêt.** Le Syndicat mixte du Parc a proposé une découverte d'un chantier forestier au contact des professionnels pour mieux faire connaître le travail des bûcherons et l'exploitation du bois.

> **2023-2025 - Le Plan sylvicole territorial pour accompagner une production de bois adaptée aux enjeux des forêts.** Le Syndicat mixte du Parc a organisé avec Fibois Auvergne-Rhône-Alpes et l'ONF deux visites de chantiers forestiers, dans le Sancy et la Chaîne des Puys. Ouvertes au grand public, elles permettaient de rencontrer les professionnels et de découvrir concrètement l'abattage, l'ébranchage et le débardage. Elles étaient aussi l'occasion d'échanger sur la gestion des forêts, la production de bois et les différents usages de la forêt.

Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région a soutenu la mobilisation du bois et les entreprises de la filière, notamment à travers les aides à la desserte forestière, à la mécanisation et à la modernisation de la première transformation. En 2016, par exemple, 122 projets de desserte avaient été déposés à l'échelle régionale, instruits par les DDT pour le compte des différents financeurs, dont la Région, les Départements et le FEADER.

Elle a aussi travaillé avec l'État et les professionnels à la structuration de la filière forêt-bois. Cette coopération s'est notamment traduite par un premier contrat régional de filière en 2019-2022, puis par un nouveau contrat 2024-2027 élaboré avec l'État et Fibois Auvergne-Rhône-Alpes.

Département du Puy-de-Dôme

Le Département a soutenu la mobilisation et la valorisation du bois, notamment en aidant les projets de desserte forestière et les investissements des entreprises de la filière. Il a également mené une politique importante en faveur du bois-énergie, avec le financement de chaufferies collectives et de réseaux de chaleur utilisant la ressource locale. Ces actions ont accompagné le développement de débouchés pour le bois tout en soutenant l'activité forestière locale.

Département du Cantal

Le Département a accompagné le développement du bois-énergie et des réseaux de chaleur, en soutenant des projets utilisant notamment les plaquettes forestières et les sous-produits des scieries. Ces équipements ont contribué à créer des débouchés locaux pour la ressource en bois et à développer les énergies renouvelables

Communes et EPCI

Les Communes ont joué un rôle direct en tant que propriétaires de forêts publiques. Avec l'ONF, elles ont réalisé les coupes prévues dans leurs forêts et commercialisé les bois. À l'échelle régionale, un accord signé en 2017 entre l'ONF, les Communes forestières et la Fédération nationale du bois visait notamment à mieux commercialiser les bois d'œuvre résineux des forêts publiques et à structurer l'approvisionnement des entreprises.

Les collectivités ont également porté des projets de desserte et de bois-énergie. Sur certains territoires, les EPCI se sont engagés dans des chartes forestières de territoire, qui ont permis de travailler avec les propriétaires et les professionnels sur la mobilisation du bois, l'approvisionnement local, le bois-énergie ou la gestion des massifs.

État

L'État a soutenu la mobilisation du bois et la filière forêt-bois à travers les politiques nationales et les aides à l'investissement. Les DDT ont notamment instruit les projets de desserte forestière, tandis que la DRAAF a coordonné les dispositifs à l'échelle régionale. Depuis 2018, l'État a aussi financé des actions pour faire émerger des projets groupés de desserte, notamment dans les secteurs où la propriété est très morcelée.

Son intervention a également porté sur la mécanisation forestière, la modernisation des entreprises de transformation et, plus récemment, l'adaptation des forêts au changement climatique.

L'ONF a accompagné les Communes dans l'exploitation de leurs forêts et la commercialisation du bois. Il a aussi participé aux démarches régionales menées avec les acteurs de la filière.

Enfin, l'ADEME a soutenu le développement du bois-énergie, notamment à travers le Fonds Chaleur et les aides aux chaufferies biomasse et à leur approvisionnement.



UNE FORÊT À LA FOIS RESSOURCE ÉCONOMIQUE, PATRIMOINE NATUREL ET ÉLÉMENT DU PAYSAGE.
Les acteurs portent des regards différents sur la place de la forêt et son exploitation. Des habitants s'inquiètent des plantations de résineux et de l'impact de certaines coupes sur les paysages. Dans la Chaîne des Puys, d'autres souhaitent au contraire limiter la progression de la forêt pour conserver les paysages ouverts. Ces attentes parfois différentes rendent la gestion forestière plus difficile à partager.



DES DIFFICULTÉS BIEN IDENTIFIÉES PAR LES ACTEURS POUR MOBILISER LE BOIS ET UNE ACTION PARC ENCORE PEU IDENTIFIÉE SUR CE SUJET.
Les acteurs forestiers et les collectivités soulignent la difficulté à mobiliser les propriétaires dans une forêt privée très morcelée. Ils identifient aussi davantage l'action du Syndicat mixte du Parc sur la connaissance et la biodiversité forestières que sur l'exploitation et la valorisation du bois. Son intervention sur la filière apparaît ainsi moins visible. Les actions menées sur le bois-énergie ou pour faire connaître les métiers forestiers sont reconnues, mais sont restées ponctuelles.



UNE NOUVELLE DYNAMIQUE EN FIN DE CHARTE AVEC LE PLAN SYLVICOLE TERRITORIAL.
La démarche engagée avec les propriétaires, les gestionnaires et les acteurs forestiers permet de rapprocher davantage les questions écologiques et économiques. Elle répond aussi aux difficultés exprimées par les propriétaires et les collectivités pour faire évoluer la gestion de leurs forêts. Mais son lancement demeure récent.

Parole d'élus et de partenaires
La sylviculture (...) doit être accompagnée au quotidien par le Parc. L'enjeu est de créer un gain pour eux plus grand que les contraintes. Il y a une fâcheuse tendance à faire du profit en ne plantant que des résineux ou presque et à détériorer les forêts au cours des coupes.

+ **DES DEMARCHES COLLECTIVES QUI SE SONT DEVELOPPEES.**

Les chartes forestières de territoire ont permis, dans plusieurs secteurs, de réunir collectivités, propriétaires et professionnels autour de la gestion et de la valorisation du bois. Elles ont notamment porté sur la desserte, la mobilisation du bois et le bois-énergie.

Ces démarches restent toutefois inégales selon les secteurs du Parc. Le Plan sylvicole territorial, engagé en fin de charte, relance le travail entre collectivités, propriétaires et professionnels et permet de mieux relier la gestion des forêts aux besoins de la filière. Sa mise en œuvre est encore trop récente pour en mesurer les effets.

+ **LE BOIS-ENERGIE S'EST DAVANTAGE DEVELOPPE.**

Le développement des chaufferies et des réseaux de chaleur a créé de nouveaux débouchés pour le bois. Plusieurs collectivités se sont engagées dans ces projets et le Syndicat mixte du Parc a contribué à faire connaître les solutions et les possibilités d'approvisionnement local.

Les résultats restent cependant différents selon les territoires et la valorisation locale du bois ne progresse pas de la même manière pour tous les débouchés.

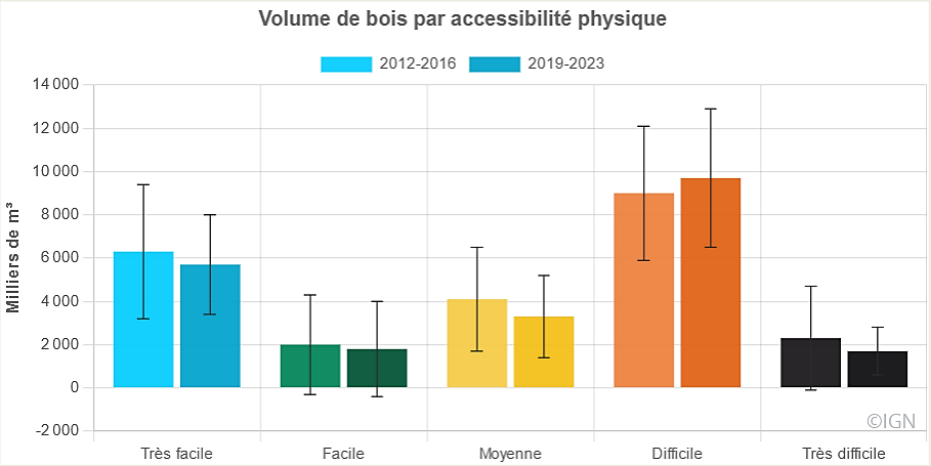

La ressource en bois est à 34 % seulement très facile ou facile d'accès, à 15% moyennement accessible et à 52% difficile et très difficile d'accès.

– **UNE RESSOURCE TOUJOURS DIFFICILE A MOBILISER.**

Les principales difficultés relevées en 2011 sont toujours présentes. Le morcellement de la forêt privée, le nombre important de propriétaires, la petite taille des parcelles et les difficultés d'accès continuent de freiner la mobilisation du bois.

Des démarches de regroupement et des projets de desserte apportent des réponses localement, sans lever ces difficultés à l'échelle du Parc.

– **La transformation locale reste limitée** : le territoire conserve des entreprises d'exploitation, de sciage et de transformation, mais leur nombre reste limité. La valorisation du bois d'œuvre et du bois dans la construction n'a pas connu le développement attendu et une partie de la valeur produite échappe encore au territoire.

À ces difficultés s'ajoute désormais le changement climatique, qui fragilise certains peuplements et rend leur renouvellement et leur exploitation plus incertains. Il oblige aussi la filière à s'adapter à une ressource forestière qui évolue.

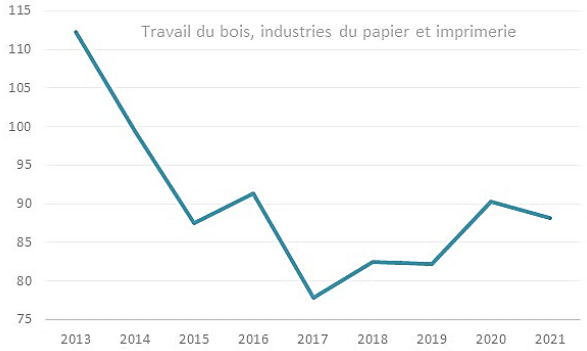

Le secteur du travail du bois a perdu 24 emplois entre 2013 et 2021, soit une baisse de -21%.



LE BOIS-ENERGIE EN PROGRESSION, DES FILIERES LOCALES ENCORE FRAGILES.

Mise en œuvre collective ★★★☆☆

+ **Plusieurs démarches ont été menées pour mieux mobiliser et valoriser le bois**, notamment à travers les chartes forestières de territoire et le développement du bois-énergie.
- **Elles restent toutefois inégales selon les secteurs et les résultats sont plus limités pour le bois d'œuvre et la construction.**

Action du Syndicat mixte du Parc ★★★☆☆

+ **Le Syndicat mixte du Parc a surtout contribué à l'animation des acteurs et à la sensibilisation autour de la valorisation du bois.** Son intervention devient plus importante en fin de période avec le Plan sylvicole territorial.
- **Mais cette démarche est encore récente.**

Effets territoriaux jusqu'en 2025 ★★☆☆☆

+ **Le bois-énergie s'est développé.**
- **Les principales difficultés relevées en 2011 restent présentes en 2025.** La ressource reste difficile à mobiliser, notamment en forêt privée, et les filières locales de transformation demeurent fragiles. Le changement climatique ajoute désormais de nouvelles difficultés.

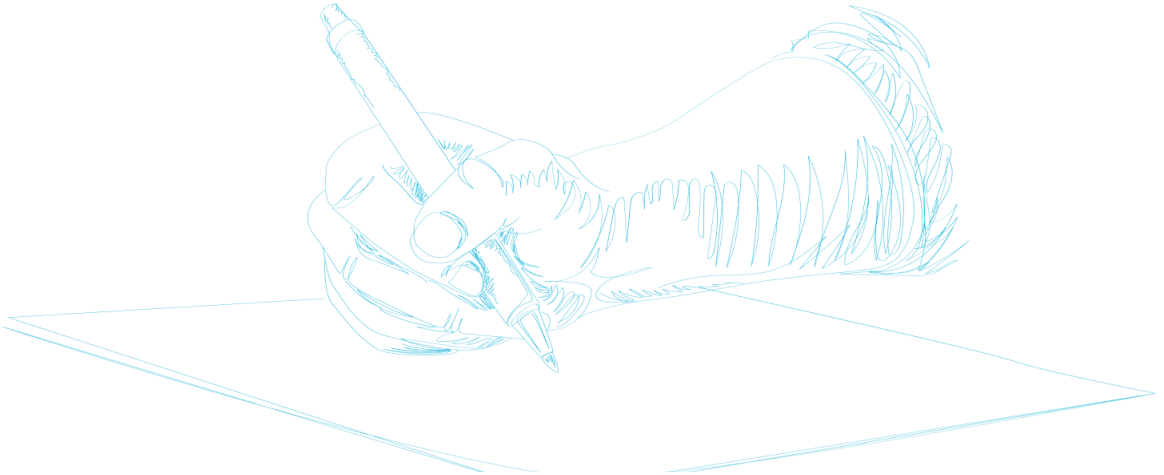

Priorités des signataires

- **Mieux valoriser le bois issu du territoire**, en favorisant son utilisation locale, notamment pour la construction, la rénovation et l'énergie.
- **Soutenir les entreprises et les projets qui permettent de maintenir davantage de transformation et de valeur ajoutée sur le territoire**.
- **Faciliter la mobilisation du bois, notamment par les dessertes, le regroupement des propriétaires et l'accompagnement des projets collectifs**, tout en tenant compte de la biodiversité, des paysages, des sols et des autres usages de la forêt.
- **Poursuivre les démarches forestières territoriales et mieux les articuler avec les politiques** de transition énergétique, d'aménagement et de développement économique.

Rôle du Syndicat mixte du Parc

- **Poursuivre l'animation du Plan sylvicole territorial,** en s'appuyant sur la dynamique engagée et sur l'intérêt exprimé par les collectivités et les propriétaires.
- **Affirmer son rôle d'animation et de mise en relation des acteurs.**
- **Mieux relier gestion forestière et valorisation du bois**, en veillant à concilier production, adaptation au changement climatique, biodiversité et paysages.
- **Poursuivre les actions de sensibilisation à la gestion forestière, aux métiers et aux usages du bois,** afin de mieux faire comprendre l'exploitation des forêts et les choix de gestion.

Coopérations avec les partenaires

- **Renforcer le travail avec l'ONF, le CNPF, les interprofessions, les propriétaires, les gestionnaires et les entreprises de la filière**, en s'appuyant sur les compétences de chacun.
- **Associer davantage les entreprises** de l'exploitation, du sciage, de la transformation et de la construction, pour mieux relier la ressource disponible aux besoins et aux débouchés locaux.
- **S'appuyer sur Sylv'ACCTES et les autres dispositifs existants** pour accompagner concrètement les propriétaires dans l'évolution de leurs pratiques.
- **Mieux partager les connaissances sur la ressource, les besoins des entreprises et les débouchés**, afin de construire des actions adaptées aux différentes parties du Parc.

Mesure 3.4.1 - Contribuer à l'optimisation des modalités d'exploitation des ressources du SOUS-SOL et valoriser le patrimoine GEOLOGIQUE du Parc

Objet et cadre évaluatif

Le diagnostic du territoire en 2011 rappelle que le **sous-sol du Parc présente une grande diversité de ressources et de formations géologiques, liées notamment à son histoire volcanique** : pouzzolane, basalte, trachyte, pierre de Volvic, mais aussi eaux minérales et thermales. En 2011, leur connaissance reste toutefois inégale selon les secteurs et les ressources.

L'exploitation des matériaux répond à des besoins économiques, mais elle peut aussi avoir des effets importants sur les paysages et les milieux. On observe une dispersion des gisements et la petite taille de certains sites d'extraction. Pour la pouzzolane, les conditions d'ouverture de nouvelles exploitations sont fortement encadrées dans le Puy-de-Dôme, mais certains usages peu qualitatifs subsistent.

Enfin, la géologie constitue elle-même un patrimoine à faire connaître. Au-delà des grands ensembles volcaniques déjà reconnus, de nombreux sites et formations présentent un intérêt scientifique, pédagogique ou culturel qui reste encore peu connu ou peu valorisé.

Cette mesure cherche donc à **mieux connaître les ressources avant de décider de leur exploitation et à mieux accompagner les projets de carrières.** Elle prévoit également de **mieux prendre en compte les paysages et l'environnement dans les conditions d'extraction et de remise en état des sites.**

L'évaluation examine les actions menées, leurs résultats et le regard des acteurs, à partir de la question suivante :

« Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis de mieux préserver et valoriser durablement les spécificités géologiques du Parc ? ».

Carrières de pouzzalane © Eve Lancéry



ACTIONS STRUCTURANTES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Disposition « 3.4.1.1 - Mieux connaître les spécificités géologiques et les ressources du sous-sol »

> **Sur l'ensemble de la période -** Le Syndicat mixte du Parc s'est appuyé sur les connaissances disponibles sur les formations volcaniques et les sites géologiques pour mener ses actions de gestion, de sensibilisation et d'accompagnement des projets. Cette connaissance s'est particulièrement développée sur la Chaîne des Puys - faille de Limagne, dont l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2018 a renforcé le suivi et la connaissance de ce patrimoine géologique exceptionnel.

> **2013 - Édition d'un guide sur les techniques d'aménagement des sols volcaniques fragiles.** En s'appuyant sur son expérience acquise sur les sites volcaniques, le Syndicat mixte du Parc a rassemblé dans un guide les techniques utilisées pour limiter l'érosion, restaurer les cheminements et favoriser la reprise de la végétation. Destiné notamment aux collectivités et aux entreprises, il permet de partager ce savoir-faire au-delà des chantiers directement menés par le Syndicat mixte du Parc.

Disposition « 3.4.1.2 - Guider les modalités de l'extraction des matériaux du sous-sol »

> **2013-2025 - Avis et conseils sur les projets de carrières.** Le Syndicat mixte du Parc intervient lorsqu'il est sollicité sur des projets d'ouverture, de renouvellement ou d'évolution de carrières. Il conseille les porteurs de projets et formule un avis au regard des paysages, des milieux naturels et de la ressource en eau.

> **2013-2018 - Participation aux réflexions sur la planification des carrières.** Le Syndicat mixte du Parc contribue aux travaux concernant les schémas de carrières et formule des avis sur les projets qui concernent le Parc. Son intervention vise notamment à éviter les secteurs les plus sensibles et à mieux prendre en compte les conditions d'exploitation et de remise en état des sites. L'accompagnement des schémas départementaux des carrières et les avis sur les demandes d'autorisation figurent bien parmi les actions prévues et engagées au début de la période.

Element de contexte

Les effectifs du Syndicat mixte du Parc ne comptent pas de géologue, ni de chargé de mission dédié à cette thématique.

3.4.1.3 - Favoriser la découverte pédagogique et culturelle des sites présentant un intérêt géologique »

> **2014-2025 - Une présence du Parc renforcée dans les lieux d'accueil touristique.** Le Syndicat mixte du Parc a fourni de la documentation et des outils aux offices de tourisme pour mieux présenter le territoire aux visiteurs. À Murat, par exemple, l'espace consacré au Parc a été réaménagé en 2014 avec une fresque sur les milieux naturels proches.

> **2014 - Travail avec des opérateurs de voyages.** Avec l'IPAMAC, le Syndicat mixte du Parc a travaillé avec des opérateurs proposant des séjours dans les Volcans d'Auvergne. L'objectif était de mieux faire découvrir le territoire, ses habitants et ses patrimoines dans les séjours commercialisés.

> **2019-2020 - Conception participative d'un sentier d'interprétation géologique à Saint-Victor-la-Rivière.** Le Syndicat mixte du Parc a accompagné un groupe d'habitants, avec l'appui d'un géologue, pour mieux comprendre l'histoire volcanique locale et concevoir les contenus du sentier.

> **2016-2025 - Mise en place de la formation en ligne « Du savoir à la Chaîne ».** Gratuite, elle permet aux habitants, visiteurs et acteurs locaux de mieux comprendre la Chaîne des Puys - faille de Limagne, notamment sa géologie, ses paysages, ses usages et sa gestion. Fin 2025 : 530 personnes formées.





Le caractère volcanique ressort comme l'un des éléments les plus forts de l'identité du Parc.

Les habitants comme les élus sont très attachés aux paysages et à l'identité « Volcans ». Les élus parlent d'un territoire doté d'une véritable identité et considèrent le volcanisme comme une part importante de ce qui rassemble le Parc. L'inscription de la Chaîne des Puys - faille de Limagne au patrimoine mondial a encore renforcé cette reconnaissance.



Un rôle du Syndicat mixte du Parc reconnu dans la sensibilisation.

Les habitants, élus et partenaires identifient bien la mission de sensibilisation du Syndicat mixte du Parc, notamment autour des paysages et des patrimoines. Les démarches participatives engagées sur certains sites vont dans ce sens, en associant les habitants à la manière de raconter leur territoire et son histoire volcanique. Les conférences, expositions, sorties et parcours pédagogiques sont également relevés.
Ces actions sont appréciées. Le bilan de mi-parcours faisait déjà ressortir l'intérêt des actions de découverte de la géologie et des sentiers d'interprétation associant les habitants. Toutefois, certains élus estiment que cette présence et cette sensibilisation sont moins perceptibles ces dernières années.



La question de l'exploitation des matériaux ressort beaucoup moins dans les paroles recueillies.

Les acteurs s'expriment peu directement sur les carrières et l'exploitation des matériaux. Les échanges font davantage ressortir une attente générale de conciliation entre préservation des patrimoines et développement économique. Le rôle du Parc dans la protection de ses patrimoines est largement reconnu, mais certains élus souhaitent aussi que les exigences environnementales restent compatibles avec les activités et les projets locaux.

Questionnaires

98% des habitants répondants au questionnaire considèrent les paysages comme remarquables.

73 % estiment que le territoire est toujours porteur d'une identité forte.

Plus de 20 % des actions du Syndicat mixte du Parc citées comme réussies concernent les animations.

Parole d'habitants

Le Parc est au cœur des Volcans et c'est ça qui fait la valeur ajoutée.
La fête des patrimoines volcaniques, une belle réussite, cela fonctionne bien en termes d'appropriation.

+ UN PATRIMOINE GEOLOGIQUE MIEUX RECONNU ET DAVANTAGE PARTAGE.

La connaissance et la valorisation du patrimoine géologique ont progressé au cours de la période. L'inscription de la Chaîne des Puys - faille de Limagne au patrimoine mondial en 2018 a renforcé la reconnaissance du caractère exceptionnel de ce patrimoine.

Sa découverte s'est également développée à travers des animations, des démarches participatives, des sentiers d'interprétation à Saint-Victor-la-Rivière et Thiézac **ou encore la formation** « Du savoir à la Chaîne ». Cette dimension est bien perçue par les habitants : l'identité volcanique apparaît comme un marqueur fort du territoire et les actions permettant de mieux connaître ses patrimoines sont appréciées.

– UNE ACTIVITE D'EXTRACTION TOUJOURS PRESENTE, MAIS DAVANTAGE ENCADREE.

L'exploitation des matériaux reste bien présente dans le Parc, avec 37 carrières recensées en 2025, dont 30 encore en activité ou proches de la fin d'exploitation. Les besoins restent importants, notamment en lien avec l'agglomération clermontoise et plusieurs grands projets, tandis que le recours aux matériaux recyclés demeure limité. Cette activité s'inscrit aujourd'hui dans un cadre plus précis, avec le Schéma régional des carrières approuvé en 2021, qui prend davantage en compte les enjeux environnementaux et paysagers et privilégie les carrières existantes plutôt que l'ouverture de nouveaux sites.

La Chaîne des Puys - faille de Limagne fait l'objet d'une vigilance particulière. Aucune nouvelle autorisation, extension ou prolongation des carrières de pouzzolane actives n'est délivrée dans le périmètre concerné, sauf conditions très particulières liées à la restauration de sites dégradés.

– UNE CONCILIATION TOUJOURS NECESSAIRE ENTRE EXPLOITATION ET PRESERVATION.

Les enjeux qui avaient conduit à inscrire cette mesure dans la charte restent présents en 2025. L'extraction peut avoir des effets sur les paysages, les milieux naturels et la ressource en eau et la question de nouveaux gisements reste également sensible. La future charte devra préciser les conditions d'exploitation dans les secteurs les plus sensibles pour les paysages, l'eau et les milieux naturels.

Le diagnostic relève également des conflits d'usage autour de certains projets et identifie encore comme enjeu la réhabilitation des carrières et la qualité de leur intégration paysagère.



Bloc de pierre volcanique avant transformation © Eve Lancéry

Tableau de bord

Taux de réalisation des engagements du Syndicat pour la mesure 3.4.1

Conseils annuels des carriers | 82%



UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE GEOLOGIQUE ET UN ENCADREMENT PLUS STRUCTURE DE L'EXPLOITATION.

Mise en œuvre collective ★★★★☆

+ **La mesure a été largement mise en œuvre,** avec un encadrement plus précis de l'exploitation des carrières et de nombreuses actions de connaissance et de valorisation du patrimoine géologique.
- **Certains objectifs liés à la connaissance des ressources du sous-sol sont toutefois moins documentés.**

Action du Syndicat mixte du Parc ★★★★☆

+ **Le Syndicat mixte du Parc s'est fortement investi dans la découverte et la sensibilisation au patrimoine géologique.** Son intervention est particulièrement visible à travers les animations, les sentiers participatifs et les outils de formation comme « Du savoir à la Chaîne ».
- **Sur les carrières, le Syndicat mixte du Parc est surtout intervenu en réponse aux projets qui lui étaient soumis.**

Effets territoriaux jusqu'en 2025 ★★★★☆

+ **Le patrimoine géologique est aujourd'hui davantage reconnu et valorisé, tandis que l'exploitation des matériaux s'inscrit dans un cadre plus structuré.**
- **Les besoins en matériaux restent importants et certains projets continuent de soulever des questions** sur l'équilibre entre exploitation des ressources et préservation des patrimoines.

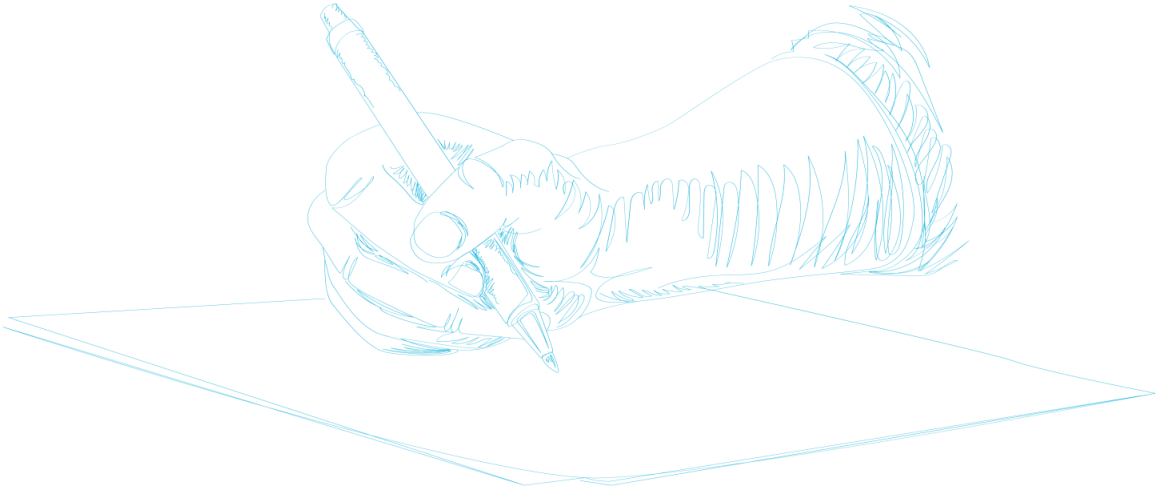

Priorités des signataires

- **Mieux prendre en compte les ressources du sous-sol dans les choix d'aménagement**, en conciliant les besoins en matériaux avec la préservation des paysages, de l'eau et des milieux naturels.
- **Encourager une utilisation plus économe des matériaux**, notamment par le réemploi et le recyclage.
- **Porter une attention particulière à l'intégration des carrières dans les paysages**, pendant leur exploitation et lors de leur remise en état.
- **Mieux reconnaître le patrimoine géologique comme une richesse du territoire**, étroitement liée à ses paysages et à son identité volcanique.
- **Poursuivre la préservation et la mise en valeur des sites géologiques les plus remarquables**.

Rôle du Syndicat mixte du Parc

- **Continuer à apporter son expertise sur les projets de carrières**, notamment sur les questions de paysage et de patrimoine naturel.
- **Poursuivre le travail de connaissance du patrimoine géologique et mieux le faire connaître** (actions de sensibilisation et de découverte de la géologie et du volcanisme, auprès des habitants comme des visiteurs).
- **Réaliser une veille concernant les projets pouvant avoir un impact** sur les sites géologiques et les paysages remarquables du Parc.

Coopérations avec les partenaires

- **Maintenir le dialogue avec l'État, la Région, les collectivités et les exploitants de carrières**, notamment en amont des projets.
- **Poursuivre les liens avec les acteurs scientifiques, éducatifs et touristiques** pour mieux connaître et faire découvrir le patrimoine géologique.

Mesure 3.4.2 - Conforter et moderniser la filière économique et la trame architecturale valorisant la PIERRE VOLCANIQUE

Objet et cadre évaluatif

En 2011, la pierre volcanique reste un élément caractéristique de l'architecture et des savoir-faire du Parc, mais son utilisation tend à diminuer. Son coût limite notamment son emploi dans les constructions et les aménagements publics, tandis que certaines pierres restent peu connues et peu valorisées.

La filière apparaît également fragile, avec peu d'artisans et d'entreprises et des savoir-faire locaux à maintenir. Les acteurs travaillent encore peu ensemble et manquent d'une animation commune pour développer de nouveaux usages et débouchés.

Le territoire dispose pourtant d'une grande diversité de pierres volcaniques et de savoir-faire spécifiques, dans la taille, la gravure ou encore l'émaillage. Des démarches sont déjà engagées autour de Volvic, Murat ou du Pays Gentiane.

Architecture valorisant la pierre volcanique dans le Cantal
© SMPNRVA

La mesure vise ainsi à **soutenir la filière et à redonner une place à la pierre volcanique dans les constructions et les aménagements locaux, tout en recherchant de nouveaux usages susceptibles de maintenir l'activité et les savoir-faire**.

L'évaluation examine les actions menées, leurs résultats et le regard des acteurs, à partir de la question suivante : **« Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis de soutenir la filière et de développer l'usage de la pierre volcanique locale ? ».**



ACTIONS STRUCTURANTES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Disposition « 3.4.2.1 - Accompagner la filière pierre volcanique dans la recherche de nouveaux débouchés attractifs et accessibles »

> **2016-2019 - Structuration, quaification et promotion d'un réseau autour des pierres volcaniques**. À la demande de professionnels et d'associations, le Syndicat mixte du Parc a accompagné la création du marquage Valeurs Parc « Pierres volcaniques ». Un cahier des charges a été construit avec les acteurs de la filière et 9 structures se sont engagées dès 2017, puis le réseau s'est élargi.

L'intervention du Syndicat mixte du Parc devient par ailleurs beaucoup moins visible sur ce sujet après les premières années du marquage.



Disposition « 3.4.2.2 - Maintenir et diversifier l'usage de la pierre volcanique dans l'architecture locale »

> **2017-2021 - Sensibilisation à l'utilisation de la pierre volcanique**. Le Syndicat mixte du Parc a cherché à mieux faire connaître les pierres et les savoir-faire locaux auprès des collectivités et des professionnels.

- Plusieurs manifestations ont permis de présenter au public les usages de la pierre et les métiers associés. Par exemples, **lors du marché MIAM, ainsi que du Grand Bistrot de Murat organisés en 2017 pour les 40 ans du Parc et des éditions de la Fête des patrimoines volcaniques proposées de 2021 à 2025**, des démonstrations de taille de pierre, d'émaillage sur lave et de construction en pierre sèche par des professionnels marqués Valeurs Parc ont notamment été proposées. Des supports spécifiques ont également été réalisés et actualisés pour présenter les professionnels engagés dans Valeurs Parc.
- Le Syndicat mixte du Parc a engagé, avec ses partenaires, des actions pour mieux faire connaître les possibilités offertes par la pierre locale auprès des collectivités et des professionnels. **Une journée « Construire et aménager en pierre volcanique »,** préparée en 2019 avec le CAUE du Cantal et MACÉO à destination des élus, architectes et paysagistes, a toutefois dû être annulée faute de participants.

Element de contexte important. *Les changements d'agents et les périodes de vacance du poste consacré à l'urbanisme et au paysage ont également rendu difficile un accompagnement dans la durée.*

Regard croisés d'acteurs en 2025

Les habitants et les élus parlent peu de la filière pierre dans les enquêtes. Leurs réponses concernent davantage l'artisanat, les activités locales et le patrimoine en général.



Muret en pierres sèches © Valérie Renon

Une pierre toujours liée à l'identité du territoire.

Les acteurs restent attachés aux savoir-faire et aux productions locales qui font l'identité des Volcans d'Auvergne. La pierre volcanique en fait partie, même si elle ressort finalement assez peu en tant que telle dans les enquêtes menées auprès des habitants et des élus.



Toiture en lauzes © SMPNRVA

Des savoir-faire valorisés, mais une dynamique encore limitée.

Le travail mené autour de la marque Valeurs Parc a permis de faire connaître certains professionnels et leurs savoir-faire.

Les échanges entre bénéficiaires restent difficiles, notamment par manque de disponibilité.
Les professionnels attendent surtout du Syndicat mixte du Parc qu'il les aide à mieux faire connaître leurs activités.

Effets observés en 2025, réussites et limites

+/- Une filiere toujours presente, mais qui reste peu structuree.

En 2025, des entreprises et des artisans continuent à extraire et travailler les pierres volcaniques du territoire, en maintenant des savoir-faire qui participent à son identité. La marque Valeurs Parc « Pierres volcaniques » et les actions de promotion ont permis de mieux faire connaître certains professionnels et leurs productions.

Cette dynamique reste toutefois limitée à une partie de la filière. Les liens entre professionnels sont difficiles à faire vivre et plusieurs ambitions de départ, notamment sur la formation, l'approvisionnement et le développement de nouveaux débouchés, ont peu avancé. La transmission des savoir-faire et le renouvellement des professionnels restent également des enjeux importants.

- Une utilisation toujours faible de la pierre volcanique dans les projets contemporains.

La pierre volcanique reste très présente dans le bâti ancien, les bourgs et le petit patrimoine. **En revanche, elle trouve plus difficilement sa place dans les constructions et les aménagements actuels**. Quelques actions ont cherché à montrer qu'elle pouvait aussi répondre à des usages contemporains, mais elles sont restées ponctuelles. En 2025, le contraste reste donc marqué entre la place de la pierre dans le patrimoine du Parc et son utilisation dans les projets nouveaux.

Suivi d'indicateurs

Tableau de bord

Taux de réalisation des engagements du Syndicat pour la mesure 3.4.2

Au moins 2 démarches structurantes de sensibilisation des acteurs locaux à l'usage de la pierre volcanique	18%



Production de Rose Desmaison marquée Parc © SMPNRVA

Conclusion de la mesure

UNE FILIERE MIEUX VALORISEE, MAIS QUI RESTE FRAGILE.

Mise en œuvre collective ★★★☆☆

+ **La filière reste active et plusieurs acteurs contribuent au maintien des savoir-faire**.
- **Les professionnels travaillent encore peu ensemble ;** la formation et les nouveaux débouchés ont peu progressé.

Action du Syndicat mixte du Parc ★★★☆☆

+ **Le Syndicat mixte du Parc a surtout agi pour valoriser les professionnels et leurs savoir-faire**, notamment avec la marque Valeurs Parc « Pierres volcaniques » et différentes actions de promotion et de sensibilisation.
- **Son intervention a toutefois été moins continue sur l'accompagnement architectural** et n'a concerné qu'une partie de la filière.

Effets territoriaux jusqu'en 2025 ★★★☆☆

+ **La pierre volcanique et les métiers qui lui sont liés restent présents** en 2025 et leur visibilité s'est améliorée.
- **La filière reste fragile et peu structurée**. La pierre locale demeure par ailleurs peu présente dans les constructions et aménagements contemporains.

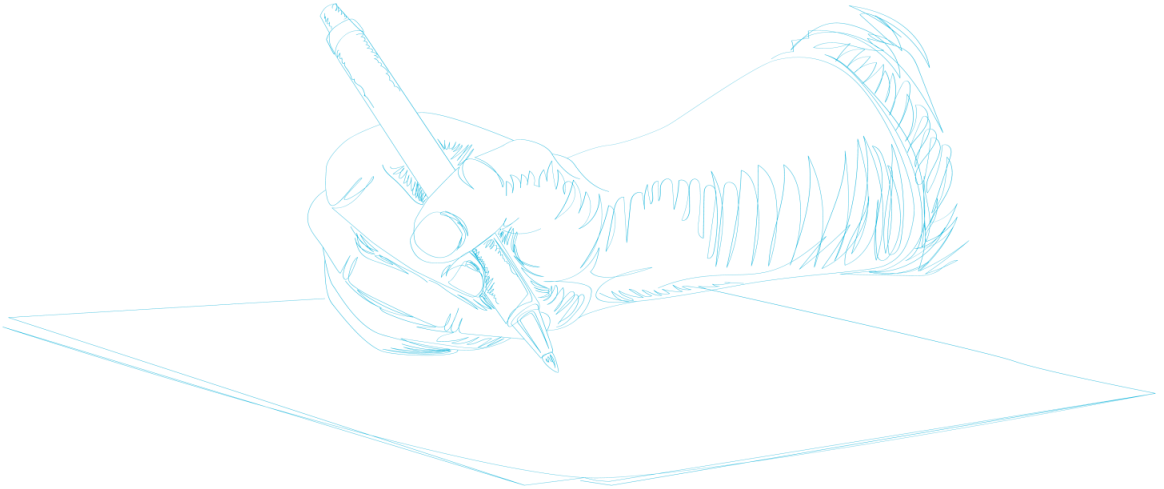

Priorités des signataires

- **Encourager l'utilisation de la pierre volcanique locale** dans la rénovation, la construction et les aménagements ; **favoriser la pierre locale dans les projets publics** lorsque cela est possible
- **Mieux faire connaître les pierres du territoire** et leurs usages, **encourager de nouveaux usages** de la pierre, adaptés aux besoins actuels.
- **Maintenir et transmettre les savoir-faire**, alors que certains métiers peinent à se renouveler
- **Préserver et restaurer les murs en pierre sèche**, éléments caractéristiques de certains paysages du Parc, et maintenir les savoir-faire associés.

Rôle du Syndicat mixte du Parc

- **Continuer à faire connaître la pierre volcanique,** caractéristique du bâti et des paysages du Parc.
- **Mieux relier cette action à l'architecture, aux bourgs et aux paysages,** notamment à travers la préservation des murs en pierre sèche
- **Valoriser les réalisations et les savoir-faire** locaux.

Coopérations avec les partenaires

- **Maintenir les liens** avec les carriers, artisans et entreprises de la pierre.
- **Favoriser la transmission des savoir-faire** avec les acteurs de la formation.

Mesure 3.5.1 - Accompagner l'installation d'ENTREPRISES s'adaptant au contexte local

Objet et cadre évaluatif

Le diagnotic du territoire de 2011 montre que le Parc reste confronté aux fragilités économiques propres aux territoires ruraux de montagne. L'éloignement des grands pôles d'emploi, la faible densité de population et le vieillissement démographique rendent plus difficile le maintien et le renouvellement des activités, avec des situations très différentes selon les secteurs du Parc.

Le territoire dispose néanmoins de nombreux atouts pour accueillir de nouvelles activités. Son cadre de vie, ses patrimoines et ses ressources locales peuvent intéresser des porteurs de projets souhaitant s'installer et travailler autrement.

De nouvelles façons de travailler ouvrent aussi des perspectives. Le développement du numérique et du télétravail peut faciliter l'installation d'activités malgré l'éloignement, tandis que l'économie sociale et solidaire peut contribuer au maintien des services et des emplois et encourager les coopérations locales.

Cette mesure vise à favoriser l'installation et le développement d'activités durables adaptées au territoire, en accompagnant les projets, le télétravail, les coopérations entre entreprises et l'économie sociale et solidaire.

L'évaluation examine les actions menées, leurs résultats et le regard des acteurs, à partir de la question suivante : **« Dans quelle mesure les actions menées ont-elles facilité l'installation et le développement d'activités adaptées au territoire ? ».**



Développement d'une activité touristique dans le Cézallier
© Eve Lancéry

Actions structurantes du Syndicat mixte du Parc

Disposition « 3.5.1.1 - Proposer aux porteurs de projets un accompagnement adapté et stimulant »

> **2013-2014 - Accompagnement des porteurs de projets et animation de LEADER**. Le Syndicat mixte du Parc conseille une 50aine de porteurs de projets par an dans leurs démarches de création, de reprise ou d'installation. Il organise également des formations, des soirées d'information et des journées collectives et participe aux réseaux locaux d'accueil. Fin 2013, la qualité de cet accompagnement est reconnue par une certification AFNOR. En 2014, 8 soirées d'information et cinq journées collectives sont notamment consacrées à la création d'activité. Parallèlement, le Syndicat mixte du Parc poursuit l'animation du programme LEADER alors en cours, qui s'achève en 2015 avec 120 projets soutenus et 1,5 million d'euros de fonds européens mobilisés.

> **2015-2023 - Animation du programme LEADER « Volcans d'Auvergne actifs ! ».** Le Syndicat mixte du Parc anime et gère le nouveau programme LEADER, qui devient son principal dispositif pour accompagner les initiatives locales. Il informe et conseille les porteurs de projets, les accompagne dans le montage de leurs dossiers et assure l'animation du programme et de son comité de programmation. Dès 2018, 108 porteurs de projets ont été accompagnés. Au terme de la programmation, 193 projets ont été programmés, pour plus de 5,7 millions d'euros de fonds européens.

> **Depuis 2023 - Participation à l'animation du nouveau programme LEADER Puy-de-Dôme.** Dans la nouvelle organisation départementale, le Syndicat mixte du Parc assure l'animation de LEADER pour les Communautés de communes Dômes Sancy Artense et Massif du Sancy. Il accompagne les porteurs de projets et participe au fonctionnement du GAL aux côtés des autres partenaires. En 2024, une 15aine de porteurs de projets ont été accompagnés et 4 projets sélectionnés.

Disposition « 3.5.1.2 - Faciliter l'organisation d'activités centrées sur le principe du télétravail »

Peu d'actions portées directement par le Syndicat mixte du Parc.

Disposition « 3.5.1.3 - Encourager la solidarité entre les entreprises et le développement de l'économie sociale et solidaire »

> **2013-2016 - Une démarche spécifique en faveur de l'économie sociale et solidaire.** Le Syndicat mixte du Parc réalise un état des lieux de l'ESS sur le territoire, met en place un comité réunissant les partenaires de l'ESS et de la création-reprise d'activités et organise plusieurs temps de sensibilisation et d'échange.

> **2013-2016 - Sensibilisation et mise en réseau des acteurs.** Un voyage d'étude dans le Cantal permet de découvrir la SCIC Gentiane Production Services et la SCOP Appuy Créateurs. Une journée « Accompagner les porteurs de projets de l'ESS » est également organisée à destination des agents de développement et des organismes consulaires.

> **Après 2016 - Le soutien à ce type de projets passe davantage par LEADER** et par l'accompagnement de projets ponctuels, sans maintien d'une animation spécifique de l'ESS à l'échelle du Parc.



Element de contexte

Les moyens humains consacrés à l'animation et à la gestion de LEADER ont sensiblement évolué au cours de la programmation, en fonction de l'avancement du programme et des besoins d'instruction, d'accompagnement et de paiement des dossiers. Ils se réduisent en fin de programmation, puis changent fortement avec le passage au GAL Puy-de-Dôme, le Syndicat mixte du Parc n'assurant plus directement la gestion du programme et consacrant, en 2024, 0,2 ETP à son animation sur Dômes Sancy Artense et Massif du Sancy.



DES ATOUTS POUR ATTIRER DE NOUVEAUX PROJETS, MAIS DES DIFFICULTÉS POUR S'INSTALLER.
La qualité du cadre de vie et des patrimoines est largement reconnue comme un atout du territoire. Pour autant, seul 1/3 des habitants interrogés considère le territoire comme accueillant et ouvert à de nouvelles initiatives. Les échanges montrent que l'installation d'une activité dépend aussi très concrètement de l'emploi, du logement, des services, des commerces, des mobilités ou encore de l'accès au numérique.



DES PORTEURS DE PROJETS ACCOMPAGNÉS PAR DE NOMBREUX ACTEURS.
Les élus et partenaires soulignent la place désormais importante des EPCI et des différentes structures qui interviennent dans l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets. Le besoin de mieux coordonner ces acteurs et de rendre les parcours d'installation plus simples et plus lisibles ressort également des échanges.



DES INITIATIVES LOCALES ENCORE PEU VISIBLES.
Les habitants restent assez partagés sur les dynamiques locales : seul 1/3 environ perçoit davantage de lieux d'échanges et d'initiatives solidaires. Le maintien des commerces et des services de proximité ressort en revanche comme une attente forte, tandis que les ateliers mettent en avant le potentiel des épiceries, tiers-lieux et autres initiatives collectives pour redonner de la vie aux bourgs.

Questionnaires

30 % seulement des habitants interrogés perçoivent le territoire comme accueillant et ouvert à de nouvelles initiatives.

51 % des 412 répondants considèrent que « l'accueil de nouveaux habitants et d'actifs s'est dynamisé », tandis que 58 % des élus interrogés déclarent connaître des actions engagées par leur collectivité en faveur de cet accueil.

Parole d'habitant
Il faut redynamiser et sauvegarder les commerces des villages.

Parole d'élus
On est loin de tout, c'est toujours aussi compliqué. Accueillir de nouvelles populations, garder les actifs sur le territoire sont des leitmotive.

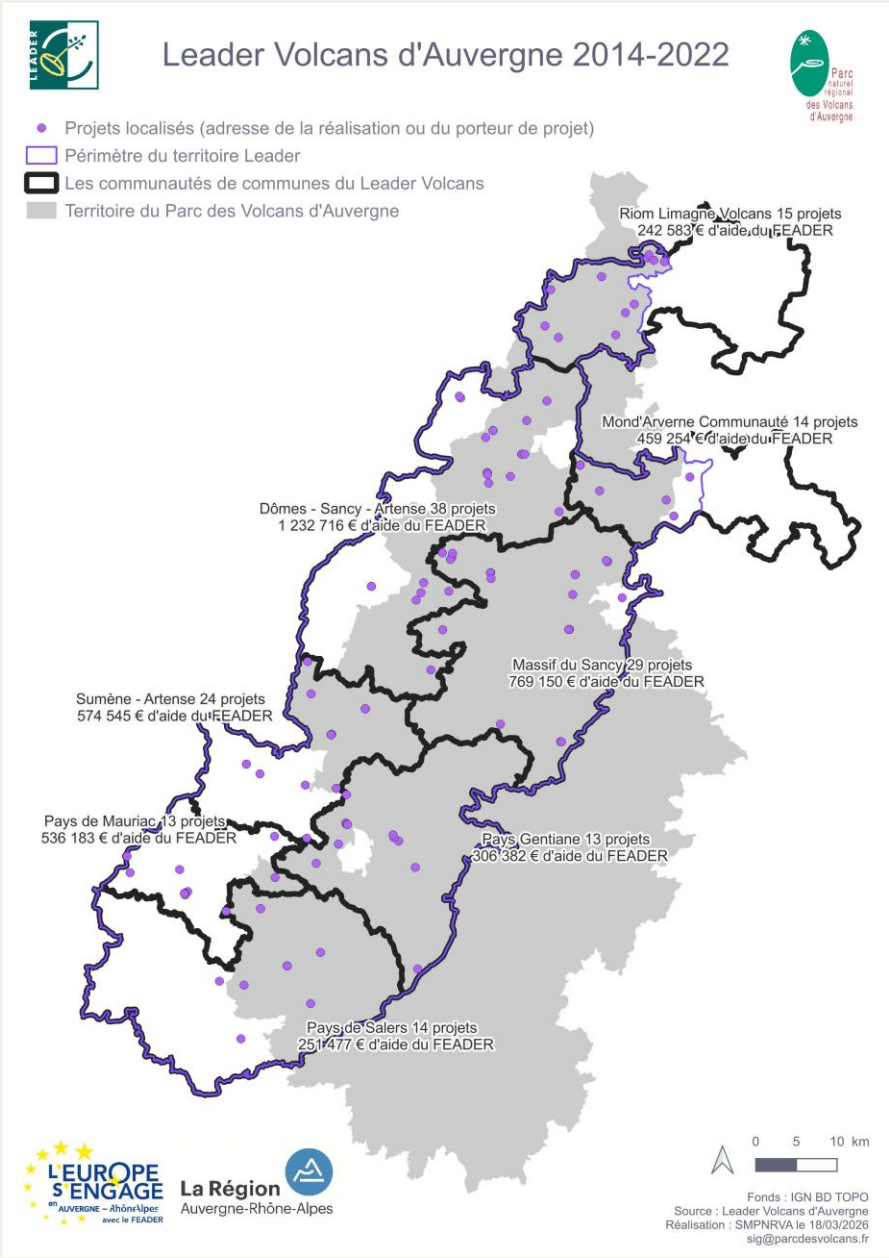

Effets observés en 2025, réussites et limites

+ UN ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS QUI S'EST INSTALLE DANS LA DUREE.
Après les actions en faveur de l'accueil et l'ESS menées au début de la charte, **l'animation des premiers programmes d'aides européennes LEADER par le Syndicat mixte du Parc a pris le relais et permis d'accompagner de nombreuses initiatives.**

Dans le même temps, les EPCI ont renforcé leur action en matière de développement économique. Les porteurs de projets disposent aujourd'hui de davantage d'interlocuteurs et de dispositifs d'aide, même si le rôle de chacun et le parcours à suivre ne sont pas toujours faciles à comprendre..

+/- DES CONDITIONS D'INSTALLATION TOUJOURS DIFFERENTES SELON LES SECTEURS.
La proximité de l'agglomération clermontoise favorise l'installation d'actifs dans le Nord du Parc. Dans le Cézallier, l'Artense et les Monts du Cantal, la qualité de vie et les ressources locales restent des atouts, mais l'éloignement des emplois et des services, les difficultés de logement, de mobilité ou d'accès au numérique compliquent l'installation et le maintien des activités.

+/- DES INITIATIVES NOUVELLES, MAIS ENCORE EPARSES.
Des tiers-lieux, des commerces de proximité et des projets collectifs se sont développés dans plusieurs secteurs du Parc. Ces initiatives restent toutefois assez dispersées et leur présence varie beaucoup d'un territoire à l'autre.

L'économie sociale et solidaire a surtout été accompagnée au début de la période. Le télétravail, pourtant prévu dans la charte, a quant à lui été peu investi directement par le Syndicat mixte du Parc. Ce constat rejoint celui des habitants : seul 1/3 environ observe davantage de lieux d'échanges et d'initiatives solidaires.

Suivi d'indicateurs

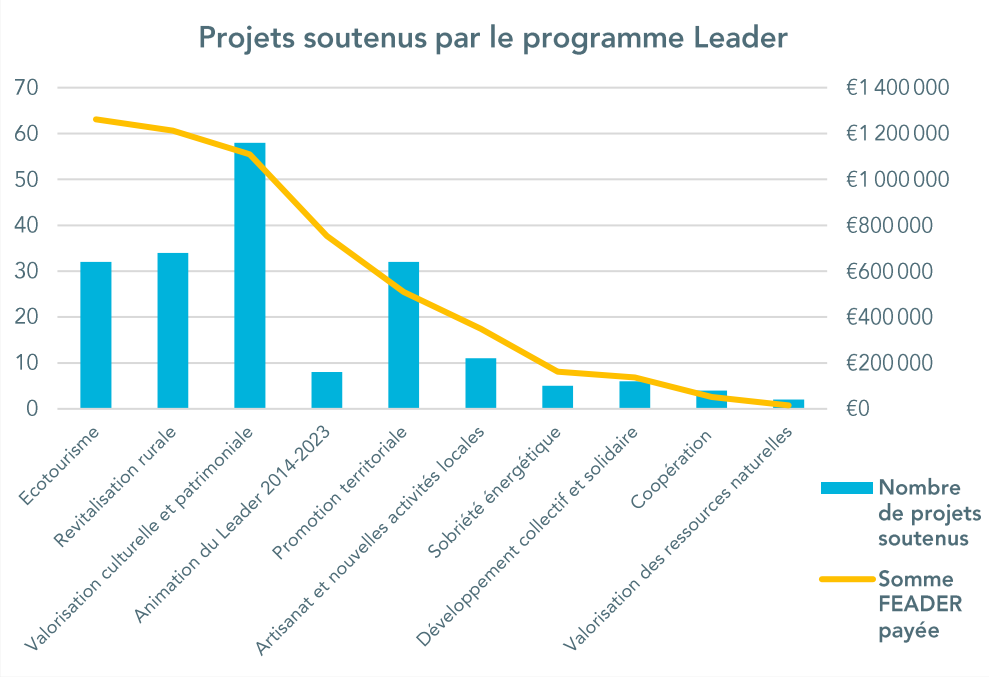

Tableau de bord

Taux de réalisation des engagements du Syndicat pour la mesure 3.5.1

De 2015 à 2020, dans le cadre du programme Leader Volcans :

Satisfaction d'au moins 80% des porteurs de projets accompagnés	100%
Accompagnement d'au moins 100 porteurs de projets accompagnés	100%



Conclusion de la mesure

DES PORTEURS DE PROJETS ACCOMPAGNES, MAIS DES CONDITIONS D'INSTALLATION ENCORE INEGALES.

Mise en œuvre collective ★★★★☆

+ **L'accompagnement des porteurs de projets s'est nettement renforcé,** avec une place croissante des EPCI et des différents réseaux d'accompagnement.
- **Le télétravail et l'ESS ont toutefois été moins investis.**

Action du Syndicat mixte du Parc ★★★★☆

+ **Une action importante auprès des porteurs de projets,** d'abord avec la mission Accueil puis surtout à travers LEADER.
- **Les moyens humains consacrés à ces missions ont toutefois été réduits au cours de la période,** avec l'arrêt de la mission Accueil -ESS, puis la diminution des moyens affectés à LEADER en fin de programmation.

Effets territoriaux jusqu'en 2025 ★★★☆☆

+ **Des projets et de nouvelles initiatives ont vu le jour.**
- **les conditions d'installation restent très différentes selon les secteurs du Parc** et les dynamiques économiques demeurent fragiles dans les territoires les plus ruraux.

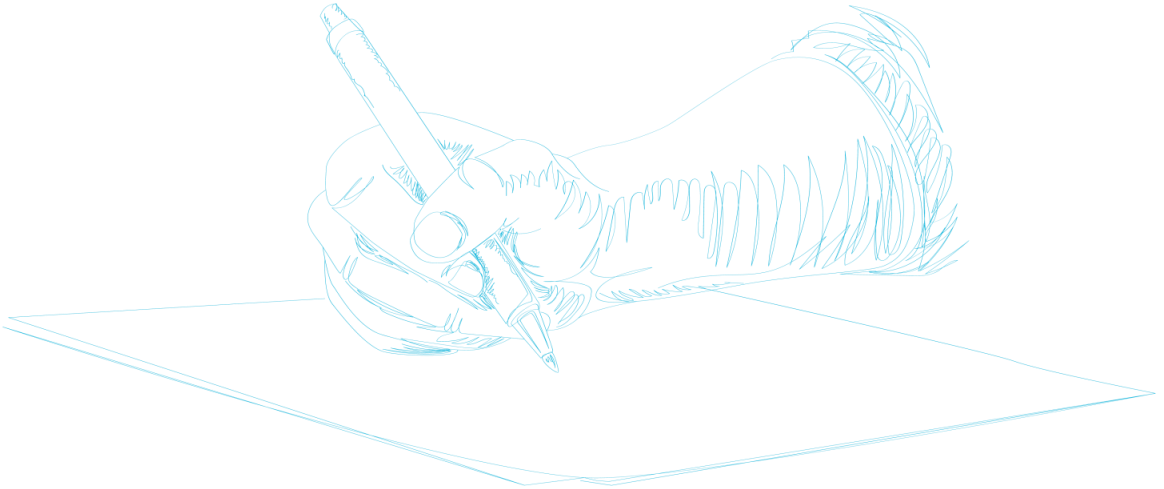

Priorités des signataires

- **Favoriser l'installation, la reprise et le maintien des entreprises**, notamment dans les bourgs et les secteurs ruraux, en tenant compte de leurs besoins et des réalités économiques locales.
- **Accompagner les nouvelles façons de travailler**, notamment le télétravail et les espaces partagés, pour faciliter l'installation d'actifs et le maintien d'emplois sur le territoire.
- **Soutenir l'économie sociale et solidaire, les initiatives collectives et les coopérations** entre entreprises, notamment pour répondre aux besoins locaux.
- **Aider les entreprises à faire évoluer leurs pratiques**, en encourageant les économies d'énergie et de ressources, la réduction des déchets et le réemploi, avec des solutions adaptées à leurs activités.

Rôle du Syndicat mixte du Parc

- **Clarifier le rôle du Syndicat mixte du Parc dans l'accueil et l'accompagnement des entreprises**, en complément des EPCI, des chambres consulaires et des autres acteurs économiques, en privilégiant les sujets où son expertise apporte une réelle valeur ajoutée.
- **Accompagner les entreprises volontaires dans l'évolution de leurs pratiques environnementales** et faire connaître les expériences qui peuvent inspirer d'autres initiatives.

Coopérations avec les partenaires

- **Mieux coordonner les dispositifs d'accueil, d'installation et de reprise des entreprises,** pour faciliter les démarches des porteurs de projets et leur orientation vers les bons interlocuteurs.
- **Développer les coopérations entre collectivités, acteurs économiques et structures de l'ESS**, pour soutenir les activités répondant aux besoins du territoire et favoriser leur maintien.

Mesure 3.5.2 - Attribuer et animer la MARQUE PARC pour soutenir et stimuler les activités durables valorisant les patrimoines du territoire

Objet et cadre évaluatif

Le diagnostic de 2011 montre que la marque Parc est déjà attribuée à plusieurs produits et savoir-faire locaux, notamment la viande Salers, les pâtisseries traditionnelles, le miel et la gentiane. Ce travail est reconnu par les élus comme l'une des réussites du Syndicat mixte du Parc. Il montre aussi que les Volcans d'Auvergne disposent de produits et de savoir-faire qui peuvent davantage tirer parti de leur lien avec le territoire.

La démarche reste toutefois encore limitée à quelques productions. La marque est longue à mettre en place et sa promotion reste insuffisante. Le diagnostic souligne également le besoin de mieux suivre les engagements des bénéficiaires et de vérifier ce que la marque leur apporte réellement.

En associant à la démarche les partenaires, cette mesure vise à :

- faire de la marque du Parc un moyen de **soutenir et faire connaître les activités qui valorisent les ressources, les patrimoines et les savoir-faire** des Volcans d'Auvergne
- **accompagner les professionnels dans des pratiques exigeantes** sur les plans environnemental et social
- **développer les liens** entre les bénéficiaires et à **mieux faire connaître** leurs produits, savoir-faire et prestations auprès des visiteurs et des habitants.

L'évaluation examine les actions menées, leurs résultats et le regard des acteurs, à partir de la question suivante :

« Dans quelle mesure les actions menées ont-elles permis de mettre en avant des pratiques professionnelles durables, valorisant les patrimoines du territoire, et d'encourager leur développement dans l'économie locale ? ».



Des produits marqués Parc © Ludovic Combe

ACTIONS STRUCTURANTES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Disposition « 3.5.2.1 - Stimuler le développement d'une économie vitrine »



- **2013-2015 - Poursuite des marquages existants et accompagnement des professionnels**. Le Syndicat mixte du Parc poursuit le travail engagé avant la charte auprès des producteurs et artisans bénéficiant de la marque Parc : miel et produits de la ruche, pâtisseries traditionnelles, gentiane, viande Salers... Il assure le suivi des bénéficiaires et les accompagne dans leurs pratiques et leurs démarches de progrès.
- **2015-2017 - Ouverture de la marque à de nouvelles productions et savoir-faire.** Le travail s'élargit aux fromages et produits laitiers hors AOP (11 exploitations engagées), puis aux métiers de la pierre volcanique (9 entreprises ou associations engagées).
- **2018-2019 - Recherche de nouveaux produits à marquer**. Le Syndicat mixte du Parc travaille notamment sur la bière artisanale. 9 brasseries sont rencontrées en 2019 pour connaître leurs pratiques et préparer un projet de marquage, parallèlement au travail engagé au niveau national par la Fédération des Parcs.

Disposition « 3.5.2.2 - Favoriser les liens entre les bénéficiaires »

- **2013-2018 - Des actions collectives autour des bénéficiaires de la marque.** Le Syndicat mixte du Parc organise ponctuellement des actions réunissant plusieurs bénéficiaires : opérations communes de promotion, paniers de produits marqués, participation collective à des manifestations, notamment lors des 40 ans du Parc en 2017. L'objectif est aussi de créer davantage de liens entre les professionnels engagés dans la marque.
- **2016-2019 - Un travail plus poussé avec certaines filières.** La création de Valeurs Parc « pierres volcaniques » donne lieu à un travail collectif avec les professionnels pour construire le cahier des charges et mieux faire connaître leurs métiers. Une démarche comparable est engagée à partir de 2018 avec les brasseurs artisanaux : neuf brasseries sont rencontrées en 2019, en lien avec le travail conduit par la Fédération des Parcs.
- **À mi-parcours - Une animation collective qui reste difficile.** Malgré ces démarches, le bilan de mi-parcours relève la difficulté à mobiliser durablement les bénéficiaires autour d'actions communes. Avec seulement un demi-ETP consacré à la marque, le Syndicat mixte du Parc dispose aussi de peu de temps pour faire vivre le réseau au-delà du suivi individuel des bénéficiaires.

Disposition « 3.5.2.3 - Rendre lisible, auprès des habitants et des consommateurs, la marque Parc et les spécificités locales qu'elle promeut »

> **2013-2018 - Une promotion régulière de la marque et de ses bénéficiaires.** Le Syndicat mixte du Parc fait connaître les produits et savoir-faire marqués sur son site internet, dans ses publications et lors de manifestations. À partir de 2017, leur mise en avant se développe également sur les réseaux sociaux. Les 40 ans du Parc donnent notamment lieu à plusieurs opérations de promotion auprès du grand public.

> **2019-2020 - Une meilleure mise en valeur.** La boutique de la Maison du Parc continue de présenter les productions locales. Un travail photographique, des films et des recettes sont également réalisés autour des bénéficiaires de Valeurs Parc. En 2020, l'exposition « *Nos producteurs ont des valeurs !* » présente à la Maison du Parc leurs produits, leurs gestes et leur environnement de travail, avant d'être proposée en prêt sur le territoire.



> **2021-2025 - Une valorisation élargie aux producteurs et artisans du territoire.** La Fête des patrimoines volcaniques devient un nouveau rendez-vous annuel pour faire connaître leurs produits et savoir-faire. Ainsi, en 2022, une quarantaine de professionnels bénéficiant de Valeurs Parc ou appartenant à d'autres réseaux agricoles du territoire participent au marché organisé à cette occasion.

> **À partir de 2022 - Une communication qui dépasse progressivement la seule marque Valeurs Parc**. Le site Internet « *Les découvertes du Parc* », mis en ligne en 2022, présente plus largement des professionnels et des « *bonnes adresses* » du territoire, à travers leurs métiers, leurs pratiques et leur lien aux Volcans d'Auvergne.

Disposition « 3.5.2.4 - Piloter et suivre l'attribution de la marque »

> **2013-2018 - Gestion et renouvellement des marquages**. Le Syndicat mixte du Parc assure l'instruction des demandes, le suivi des bénéficiaires et l'évolution des cahiers des charges. Le passage à la marque nationale « Valeurs Parc naturel régional » s'accompagne également d'un travail d'adaptation des démarches et des supports. À mi-parcours, 109 établissements sont engagés dans les différentes démarches de qualification du Parc, dont 39 au titre des produits et savoir-faire.

> **2013-2018 - Une implantation qui progresse mais reste inégale.** À mi-parcours, l'objectif de présence de bénéficiaires est atteint dans les Monts Dômes, les Monts Dore et les Monts du Cantal, mais pas encore en Artense et surtout dans le Cézallier. La marque ne touche pas encore de la même manière les cinq régions naturelles du Parc.

> **Depuis 2020 - Une remise à plat de la marque Valeurs Parc et la préparation d'un nouveau dispositif.** Au fil des années, le Syndicat mixte du Parc rencontre de plus en plus de difficultés pour faire vivre la marque Valeurs Parc : son fonctionnement repose sur des audits individuels réguliers, alors que le territoire est vaste (le Parc est le plus vaste PNR de France métropolitaine), les bénéficiaires potentiels nombreux et les moyens humains disponibles insuffisants pour assurer leur suivi (1 seul ETP). Ces difficultés conduisent le Syndicat mixte du Parc à revoir sa façon de soutenir et de faire connaître les professionnels engagés dans des pratiques en accord avec les valeurs du Parc.

Plutôt que de poursuivre le marquage individuel selon les mêmes modalités, un nouveau dispositif est envisagé ; il doit s'appuyer sur les réseaux et labels partenaires existants, dont les critères de sélection rejoignent les valeurs du Parc. Une commission a été créée en septembre 2023 pour en définir les modalités. Le nouveau réseau, baptisé « Les Coups de cœur du Parc » est ainsi en préparation pour mettre en avant des activités à taille humaine, bien ancrées dans le territoire et attentives à ses ressources. Leur promotion est prévue sur les sites Internet et réseaux sociaux du Parc, ainsi qu'à travers des actions de presse et des partenariats.



Un vrai attachement aux produits et aux savoir-faire du territoire.

Les habitants interrogés associent fortement les Volcans d'Auvergne à leurs paysages, mais aussi à leurs traditions et à leurs savoir-faire. La valorisation des produits du terroir est ainsi présentée comme importante. Plus largement, ils sont nombreux à considérer que les ressources locales peuvent soutenir l'économie. Le soutien aux circuits courts fait également partie des pratiques auxquelles ils se disent attachés.

Questionnaires

64 % des répondants estiment que la valorisation des ressources locales a permis de développer des activités créatrices d'emplois.

Parole d'habitant

La valorisation des produits du terroir est essentielle.



Une volonté de mieux faire connaître les produits et savoir-faire du territoire.

Habitants, élus et partenaires accordent de l'importance au maintien d'activités ancrées dans le territoire et à la valorisation des productions locales. Cette attente rejoint celle exprimée dès le bilan à mi-parcours : mieux faire connaître les produits, les petites filières et les savoir-faire qui distinguent les Volcans d'Auvergne, y compris ceux encore peu reconnus. Les acteurs citent notamment la pierre volcanique, les races locales ou différents savoir-faire.



Une action du Syndicat mixte du Parc et une marque qui restent peu visibles.

Si la valorisation des ressources locales est largement reconnue, le rôle du Syndicat mixte du Parc dans ce domaine est moins bien identifié. Certains acteurs ont même le sentiment d'un travail intéressant qui s'est essoufflé au cours de la période. Ce constat rejoint celui établi à mi-parcours : la marque Valeurs Parc reste peu visible, sa plus-value économique n'est pas toujours perçue et il est difficile de mobiliser les bénéficiaires autour d'actions communes. Plusieurs acteurs appellent ainsi à une démarche plus simple et plus clairement rattachée aux Volcans d'Auvergne.

+/- UNE MARQUE ELARGIE A DE NOUVEAUX PRODUITS ET SAVOIR-FAIRE, MAIS DE FAÇON INEGALE SUR LE TERRITOIRE.

La marque Valeurs Parc a permis de poursuivre la valorisation de productions déjà engagées dans la démarche et de l'ouvrir à de nouvelles activités, notamment aux produits laitiers hors AOP et à la pierre volcanique. Cet élargissement répond bien à l'objectif de mettre en avant des professionnels dont les pratiques s'appuient sur les ressources et les patrimoines des Volcans d'Auvergne. Il rejoint aussi l'attachement exprimé par les acteurs aux produits et savoir-faire locaux.

Mais la dynamique n'a pas touché tous les secteurs de la même manière : à mi-parcours, les objectifs de présence de bénéficiaires étaient atteints dans les Monts Dômes, les Monts Dore et les Monts du Cantal, contre 75 % en Artense et 50 % dans le Cézallier.

+/- UNE MARQUE REGULIEREMENT MISE EN AVANT, MAIS QUI A EU DU MAL A FAIRE RESEAU.

Le Syndicat mixte du Parc a multiplié les supports et les occasions de faire connaître Valeurs Parc et ses bénéficiaires : site internet, publications, réseaux sociaux, manifestations, boutique de la Maison du Parc, exposition… Des actions collectives ont également été organisées pour rapprocher les professionnels.

Malgré cela, la visibilité de la marque est restée limitée et les actions communes entre bénéficiaires ont eu du mal à se développer. Ce décalage se retrouve dans le regard des acteurs : les produits, les savoir-faire et les ressources locales sont bien identifiés comme des richesses du territoire, beaucoup plus que la marque qui les accompagne. Les difficultés de suivi individuel et d'animation du réseau ont finalement conduit le Syndicat mixte du Parc à faire évoluer le dispositif en fin de période.

+/- DES PRATIQUES QUI EVOLUENT DANS LE SENS RECHERCHE, MAIS UN EFFET D'ENTRAINEMENT DE LA MARQUE DIFFICILE A MESURER.

Le territoire de 2025 montre que la valorisation des ressources locales et les pratiques plus durables ont progressé sous différentes formes. Les circuits courts se sont notamment développés : 497 exploitations les pratiquaient en 2020, soit 38 % de plus qu'en 2010. Les productions sous signes de qualité progressent également et de nombreux agriculteurs se sont engagés dans des mesures agroenvironnementales. Cette évolution est bien perçue : 64 % des habitants interrogés considèrent que la valorisation des ressources locales a permis de développer des activités créatrices d'emplois. La marque Valeurs Parc a contribué à faire connaître les professionnels engagés dans ces pratiques.

Mais son influence est restée limitée à ses bénéficiaires et la marque n'a pas entraîné plus largement l'économie locale comme l'envisageait la mesure. Les progrès observés en matière de circuits courts, de qualité des productions ou de pratiques plus durables sont avant tout liés à des dynamiques et des politiques plus larges.



Tableau de bord

Taux de réalisation des engagements du Syndicat pour la mesure 3.5.2

Veiller à une répartition des bénéficiaires de la Marque Parc sur les 5 régions naturelles	18%
Chaque année, promouvoir la marque du Parc via la mise en ligne d'informations sur le site Internet du Parc et mener au moins 1 action de promotion / valorisation collective	73%

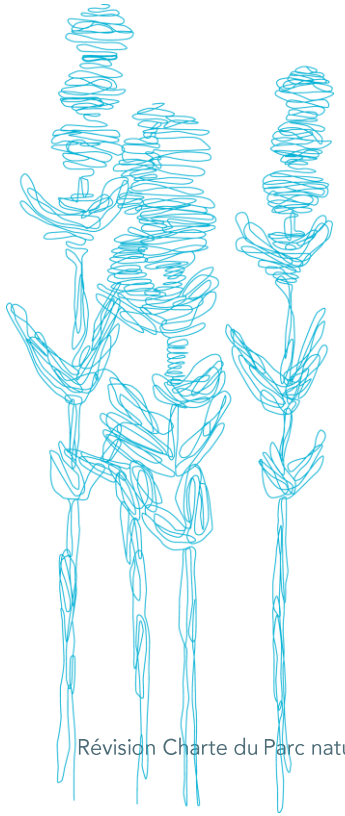

UNE MARQUE QUI A VALORISE DES PRATIQUES ET DES SAVOIR-FAIRE, SANS PARVENIR A ENTRAINER PLUS LARGEMENT L'ECONOMIE LOCALE.

Mise en œuvre collective ★★★☆☆

+ **Plusieurs partenaires et réseaux ont contribué** à faire connaître les productions et les savoir-faire locaux.
- **Une dynamique collective restée limitée autour de la marque elle-même.**

Action du Syndicat mixte du Parc ★★★☆☆

+ **Une action importante pour élargir la marque Valeurs Parc,** accompagner les bénéficiaires et promouvoir leurs produits et savoir-faire.
- Face aux limites du dispositif et au manque de moyens, le Syndicat mixte du Parc a engagé sa refonte, mais **la nouvelle démarche des « *Coups de cœur du Parc* » n'est toujours pas déployée en 2025,** laissant la valorisation des professionnels sans dispositif pleinement opérationnel en fin de période.

Effets territoriaux jusqu'en 2025 ★★☆☆☆

+ **La marque a permis de mettre en avant des professionnels et des pratiques durables.**
- **Elle n'a pas produit l'effet d'entraînement attendu sur l'économie locale.** Les progrès observés tiennent surtout aux initiatives des professionnels et aux autres politiques de soutien.

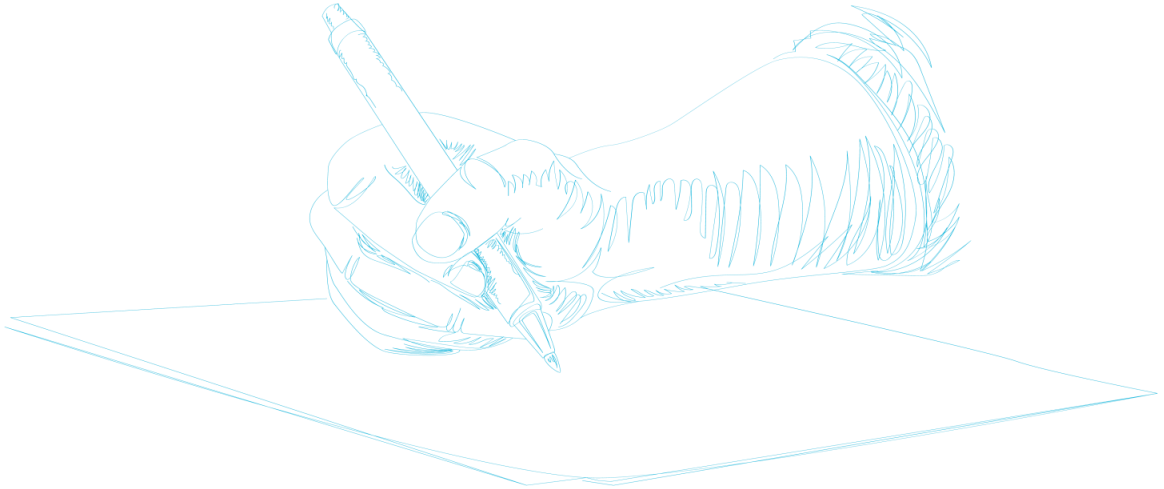

Priorités des signataires

- **Auprès des habitants et visiteurs, continuer à valoriser les entreprises, produits et savoir-faire** qui contribuent aux valeurs du Parc pour donner plus de visibilité aux acteurs engagés.
- **Privilégier une démarche simple et adaptée aux petites entreprises du territoire**, sans créer de contraintes trop lourdes.
- **Mieux faire le lien entre produits locaux, savoir-faire, tourisme et image du territoire**.

Rôle du Syndicat mixte du Parc

- **Mettre en place les "Coups de cœur du Parc" en tirant les enseignements de la marque Parc** : accompagner les professionnels, les former et les faire connaître, avec l'appui des réseaux existants.
- **Privilégier une démarche suivie dans le temps, avec des moyens adaptés** à ce que le Syndicat mixte du Parc peut réellement porter.

Coopérations avec les partenaires

- **S'appuyer davantage sur les réseaux professionnels et les labels professionnels** pour repérer et accompagner les entreprises.
- **Mieux associer les EPCI, offices de tourisme et chambres consulaires** à la valorisation des entreprises et produits du territoire.
- **Rechercher des actions communes de promotion**, plutôt que de multiplier les démarches parallèles.

Synthèse de l'analyse évaluative de chaque mesure

Mesure	Mise en œuvre collective	Syndicat mixte du Parc	Effets territoriaux	Conclusion évaluative	Principaux acquis	Principales limites	Enjeu prioritaire pour la future charte
1.1.1 Appropriation et valorisation culturelle des patrimoines	★★★★☆ Forte	★★★★☆ Forte	★★★☆☆ Contrastés	**Une mesure largement mise en œuvre, avec des actions nombreuses pour faire connaître les patrimoines, inégalement visibles et réparties sur le territoire.**	+ Meilleure connaissance des patrimoines + Des actions culturelles et de sensibilisation diversifiées + Démarches participatives	− Mobilisation territoriale variable − Effets sur l'appropriation difficiles à mesurer.	Mieux partager les patrimoines et **soutenir les initiatives culturelles** dans toutes les parties du Parc.
1.1.2 Sensibilisation et pratiques durables	★★★★☆ Forte	★★★★☆ Forte	★★★☆☆ Contrastés	**Une action d'éducation et de sensibilisation importante et diversifiée, particulièrement structurée auprès des jeunes.**	+ Projets pédagogiques réguliers + Diversification des sujets + Partenariats éducatifs.	− Effets sur les changements de comportements peu mesurés − Des outils initialement prévus peu mobilisés.	Élargir l'éducation et la sensibilisation à tous les publics, développer une **culture commune des enjeux et des transitions**.
1.2.1 Accueil de nouveaux habitants et actifs	★★★☆☆ Intermédiaire	★★☆☆☆ Limitée	★★☆☆☆ Peu favorables	**Des démarches d'accueil conduites de manière discontinue, sans effet mesurable sur la démographie des secteurs les plus fragiles.**	+ Expérimentations d'accueil + Politiques locales d'attractivité + Mobilisation de territoires.	− Actions dispersées − Objectif démographique non atteint dans les régions en déficit.	Adapter l'accueil aux **réalités locales** (emploi, logement, services, mobilités…) et renforcer la **coordination des collectivités** au service des porteurs de projets
1.2.2 Logements, équipements et services	★★★☆☆ Intermédiaire	★★☆☆☆ Limitée	★★★☆☆ Contrastés	**Une mobilisation croissante en faveur de l'habitat et des services, portée par les collectivités territoriales.**	+ Rénovation de l'habitat + Démarches de centres-bourgs et de revitalisation.	− Dynamiques territoriales contrastées − Fragilités persistantes de certaines centralités.	Conforter une **armature de centralités vivantes**, sobre en foncier, répondant aux besoins quotidiens et intégrant les transitions
2.1.1 Grands espaces volcaniques et paysages	★★★★★ Très forte	★★★★★ Très forte	★★★★☆ Favorables	**Une gestion des grands paysages volcaniques désormais bien organisée.**	+ Reconnaissances nationales et internationales + Restauration et gestion des sites maîtrise de la fréquentation + Pastoralisme et paysages.	− Intensité variable selon les massifs − Disposition sur les infrastructures routières, moin investie.	**Assurer dans la durée la gestion des grands ensembles volcaniques**, conciliant paysages, usages, fréquentation et adaptation au changement climatique.
2.1.2 Biodiversité et continuités écologiques	★★★★★ Très forte	★★★★★ Très forte	★★★☆☆ Contrastés	**Des avancées dans la connaissance et la préservation des milieux naturels, mais une érosion de la biodiversité qui se poursuit.**	+ Renforcement des espaces protégés et Natura 2000 + Développement des trames verte, bleue et noire + Amélioration des connaissances	− Érosion de la biodiversité persistante − Moins d'actions vis-à-vis des milieux ordinaires et espèces envahissantes.	Agir davantage sur la **fonctionnalité écologique de l'ensemble du territoire**, développer les aires protégées et mesurer les effets obtenus.
2.2.1 Eau et milieux aquatiques	★★★★☆ Forte	★★★★☆ Forte	★★★☆☆ Contrastés	**Une politique en faveur des milieux aquatiques fortement développée, mais encore incomplète sur la gestion quantitative de la ressource.**	+ Politiques locales de l'eau + Gestion des lacs ; préservation des zones humides et têtes de bassin.	− Gestion quantitative, partage insuffisant de l'eau − Anticipation des sécheresses.	Renforcer la **préservation des têtes de bassin, la sobriété des usages et le partage de la ressource** face au changement climatique.

Mesure	Mise en œuvre collective	du Syndicat mixte du Parc	Effets territoriaux	Conclusion évaluative	Principaux acquis	Principales limites	Enjeu prioritaire pour la future charte
2.2.2 Energie	★★★☆☆ Intermédiaire	★★★☆☆ Intermédiaire	★★★☆☆ Contrastés	**Mise en œuvre réelle mais inégale : les EnR ont progressé et leur encadrement s'est renforcé, mais la réduction des consommations reste nettement en retrait des objectifs de la charte.**	+ Progression et diversification des EnR + TEPCV et rénovation énergétique + Sobriété lumineuse, trame noire.	− Baisse des consommations insuffisante (déplacements, habitat) − Pression croissante des projets éoliens, photovoltaïques et agrivoltaïques.	Réduction des consommations et des émissions, mobilités **moins dépendantes de la voiture** et développement maîtrisé des EnR, **compatible avec les paysages et la biodiversité**.
2.3.1 Aide à la décision	★★★☆☆ Intermédiaire	★★★☆☆ Intermédiaire	★★★☆☆ Contrastés	**Des outils d'aide à la décision pertinents et appréciés, mais une portée restée limitée par le faible nombre de projets accompagnés et l'arrêt de l'ARU.**	+ Mise en place et animation de l'ARU + Travail en réseau des structures de conseil + Porter à connaissance et outils de connaissance + Accompagnement apprécié des collectivités	− Peu de projets accompagnés par l'ARU (moyens insuffisants) − ARU non maintenu dans la durée − Effets sur la qualité finale des projets difficiles à mesurer	**Accompagner plus largement les collectivités sur leurs projets**, en particulier opérationnels, dans leurs phases amont.
2.3.2 Urbanisme	★★★★☆ Forte	★★★☆☆ Intermédiaire	★★★☆☆ Contrastés	**Au terme de la charte, les outils sont aujourd'hui plus présents et les pratiques ont progressé, même si tous les territoires n'en sont pas au même point.**	+ Forte progression des documents d'urbanisme + Développement des PLUi et des SCoT + Meilleure prise en compte des enjeux du Parc + Attention accordée aux centres-bourgs et au bâti existant.	− Partie centrale du Parc encore peu couverte par des PLUi ou des SCoT − Maîtrise de l'urbanisation encore inégale − Réhabilitation du bâti ancien-vacant souvent complexe et coûteuse.	Achever la **couverture du Parc en documents d'urbanisme** et mieux accompagner la **revitalisation des bourgs**, en conciliant sobriété foncière, réinvestissement du bâti existant-ancien-vacant et besoins d'accueil des territoires.
3.1.1 Agriculture	★★★★☆ Forte	★★★★☆ Forte	★★★☆☆ Contrastés	**Les circuits courts, la transformation à la ferme et les pratiques agro-environnementales ont progressé, avec des avancées nettes sur le pastoralisme. Une grande part de la valeur des productions échappe encore au territoire.**	+ Systèmes herbagers et pastoraux préservés + Meilleure prise en compte des prairies et de la biodiversité, démarches agroenvironnementales + Valorisation des productions et savoir-faire locaux.	− Dépendance encore forte aux filières longues − Diversification et autonomie variables − Fragilité de certaines exploitations − Evolution des pratiques encore inégale.	Conforter des **systèmes agricoles herbagers et diversifiés**, en développant les **circuits courts**, la **transformation locale** et la valeur conservée sur le territoire.
3.1.2 Profession agricole	★★★☆☆ Intermédiaire	★★★☆☆ Intermédiaire	★★☆☆☆ Peu favorables	**Des actions nombreuses ont été menées, mais elles n'ont pas permis d'enrayer les difficultés de renouvellement des exploitations.**	+ Maintien du foncier agricole + Démarches foncières et pastorales + Accompagnement des agriculteurs et de projets collectifs.	− Moins d'exploitations et des structures plus grandes − Renouvellement des actifs difficile, transmission encore insuffisamment accompagnée.	Faciliter la **transmission des exploitations** et **l'installation de nouveaux agriculteurs** pour maintenir une agriculture active sur l'ensemble du Parc.

Mesure	Mise en œuvre collective	Syndicat mixte du Parc	Effets territoriaux	Conclusion évaluative	Principaux acquis	Principales limites	Enjeu prioritaire pour la future charte
3.2.1 Tourisme	★★★★☆ Forte	★★★☆☆ Intermédiaire	★★★☆☆ Contrastés	**Le tourisme durable a progressé et les patrimoines sont davantage présents dans l'offre et la promotion touristiques, mais les résultats restent inégaux selon les professionnels et les territoires.**	+ Une image du Parc qui reste un atout + Ue meilleure prise en compte des patrimoines et des ressources + Des liens renforcés entre acteurs touristiques.	− Un engagement inégal des professionnels − Un accompagnement des entreprises du Syndicat mixte du Parc discontinu et peu visible − Une offre encore marquée par la saisonnalité et fragilisée par le changement climatique.	Poursuivre **l'adaptation et la diversification de l'offre touristique**, en renforçant son lien avec les patrimoines et les ressources locales et l'accompagnement des professionnels.
3.2.2 Loisirs de nature	★★★★☆ Forte	★★★★☆ Forte	★★★☆☆ Contrastés	**La randonnée, l'itinérance et les loisirs de nature se sont développés et sont mieux accompagnés, mais leur succès accentue les difficultés de fréquentation et de partage des espaces.**	+ Une offre de randonnée et d'itinérance développée + Des outils de découverte appréciés + Un accompagnement des manifestations et une sensibilisation des pratiquants bien développés.	− Une fréquentation difficile à maîtriser sur certains sites − Des conflits d'usages plus présents − Des alternatives à la voiture encore limitées − Un travail sur la circulation motorisée resté en deçà des prévisions.	Poursuivre le développement de la randonnée et de l'itinérance tout en **maîtrisant mieux la fréquentation et en conciliant loisirs de nature, préservation des sites et activités locales**.
3.3.1 Forêts	★★★★☆ Forte	★★★★☆ Forte	★★★☆☆ Contrastés	**Une mise en œuvre qui a progressé, avec des avancées surtout marquées sur la connaissance et la biodiversité des forêts.**	+ Une meilleure connaissance des forêts anciennes et matures et prise en compte de la biodiversité dans la gestion + Des travaux concrets sur certains sites + Un accompagnement renforcé en fin de charte avec le Plan sylvicole territorial et Sylv'ACCTES.	− Des changements de pratiques encore inégaux − Une forêt privée très morcelée et des propriétaires difficiles à mobiliser − Des résultats encore récents pour le Plan sylvicole territorial et Sylv'ACCTES.	Faire évoluer plus largement les pratiques forestières face au **changement climatique,** en conciliant **biodiversité, paysages et différents usages de la forêt.**
3.3.2 Filières bois	★★★☆☆ Intermédiaire	★★★☆☆ Intermédiaire	★★☆☆☆ Peu favorables	**Le bois-énergie et certaines démarches collectives ont progressé, mais la mobilisation du bois et sa transformation locale restent limitées.**	+ Développement du bois-énergie + Démarches territoriales autour de la forêt et du bois + Lancement du Plan sylvicole territorial en fin de charte	− Mobilisation du bois toujours difficile − Valorisation et transformation locales limitées − Intervention du Syndicat mixte du Parc longtemps ponctuelle sur la filière.	**Mieux mobiliser et valoriser localement le bois**, en conciliant production, adaptation des forêts et préservation de leurs autres fonctions.

Mesure	Mise en œuvre collective	Syndicat mixte du Parc	Effets territoriaux	Conclusion évaluative	Principaux acquis	Principales limites	Enjeu prioritaire pour la future charte
3.4.1 Ressources du sous-sol et sites géologiques	★★★★☆ Forte	★★★★☆ Forte	★★★★☆ Favorables	**Une mise en œuvre avec des avancées importantes dans la connaissance, la préservation et la valorisation du patrimoine géologique.**	+ Connaissances renforcées + Patrimoine géologique mieux valorisé + Accompagnement des carrières et gestion renforcée des grands sites	− Valorisation encore inégale selon les secteurs − Conciliation entre extraction et préservation à poursuivre.	Mieux partager la connaissance du patrimoine géologique à l'échelle de tout le Parc et poursuivre la **conciliation entre exploitation des ressources, paysages et patrimoines.**
3.4.2 Filière Pierre volcanique	★★★☆☆ Intermédiaire	★★★☆☆ Intermédiaire	★★★☆☆ Contrastés	**Une filière mieux valorisée, mais qui reste fragile.**	+ Maintien des savoir-faire + Meilleure visibilité de certains professionnels (marque Valeurs Parc, promotion)	− Filière peu structurée − Peu de nouveaux débouchés − Pierre locale encore peu utilisée dans les projets contemporains.	Maintenir les savoir-faire et les entreprises de la filière, développer de **nouveaux usages** et redonner une place à la pierre locale dans les **constructions et aménagements contemporains.**
3.5.1 Porteurs de projets	★★★★☆ Forte	★★★★☆ Forte	★★★☆☆ Contrastés	**Un accompagnement réel des porteurs de projets, mais des ambitions inégalement investies.**	+ Accompagnement de nombreux projets + Mobilisation de LEADER + Montée en puissance des EPCI et des réseaux d'accompagnement	− Moyens humains réduits au cours de la période − Télétravail et ESS moins investis − Conditions d'installation très inégales.	Faciliter durablement l'installation et le maintien d'activités dans les **secteurs les plus fragiles.**
3.5.2 Marque Parc	★★★☆☆ Intermédiaire	★★★☆☆ Intermédiaire	★★☆☆☆ Peu favorables	**Une démarche qui a valorisé des pratiques et des savoir-faire, mais interrompue avant la fin de la charte.**	+ Élargissement des activités valorisées + Accompagnement et promotion des bénéficiaires + Mise en avant de pratiques professionnelles durables.	− Dynamique collective limitée − Marque insuffisamment visible − Effet d'entraînement insuffisant − Nouvelle démarche toujours non déployée en 2025.	Mettre en place une démarche opérationnelle et visible pour **valoriser les professionnels engagés et diffuser plus largement leurs pratiques.**

Principaux enseignements du tableau de bord[6]

Au sein de ce support, en 2014-2015, les signataires et le Syndicat mixte du Parc se sont entendus sur des résultats concrets à atteindre collectivement sur le territoire, ainsi que des objectifs précis à réaliser d'ici l'évaluation finale, notamment par le Syndicat mixte du Parc. Le bilan fait apparaître 2 principaux constats en 2025[7].

DES RESULTATS COLLECTIFS GLOBALEMENT FAVORABLES A L'ECHELLE DU TERRITOIRE.

Sur les 9 mesures concernées, 4 atteignent 100 % des résultats attendus, dans les domaines de la biodiversité et des milieux naturels, des grands espaces et paysages, des loisirs de nature et de l'écocitoyenneté.
Pour les 5 autres, les taux d'atteinte varient de 69 % à 88 %, dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, de l'eau, de l'urbanisme et du tourisme durable.

En moyenne, 87 % des résultats collectifs attendus ont été atteints.

Atteinte collective en 2025 de résultats fixés dans le tableau de bord

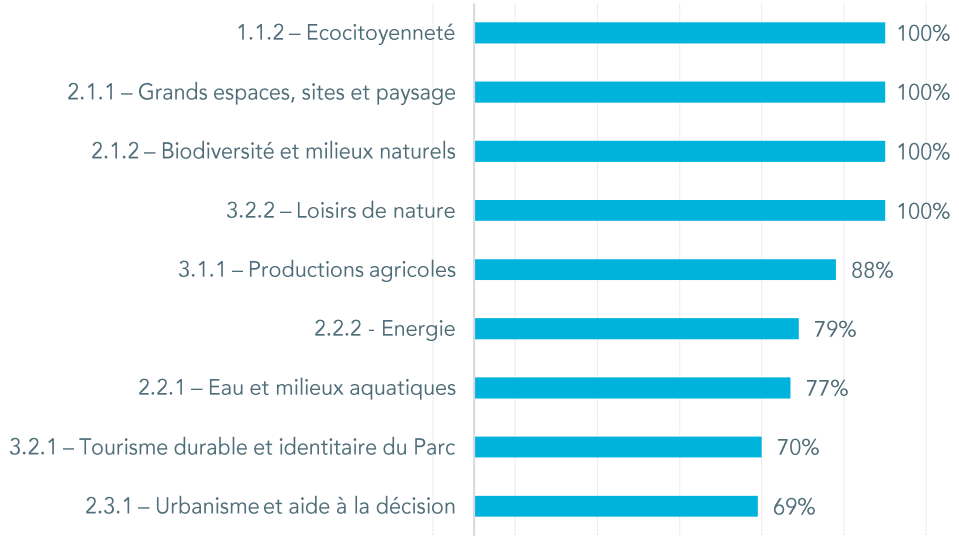

UNE ATTEINTE INEGALE DES OBJECTIFS FIXES AU SYNDICAT MIXTE DU PARC.

Sur les 16 mesures suivies, 4 atteignent 100 % des objectifs prévus, concernant la biodiversité, de l'énergie, de la forêt et l'accompagnement des porteurs de projets. Les taux sont également élevés pour les paysages (95 %), la culture (90 %) et l'urbanisme (84 %). Ils restent toutefois plus modestes pour la marque Parc (45 %), la filière des pierres volcaniques (18 %), les productions agricoles (59 %) et le tourisme durable (61 %).

En moyenne, 76 % des objectifs fixés au Syndicat mixte ont été atteints.

Atteinte en 2025 par le Syndicat mixte du Parc d'objectifs fixés par le tableau de bord

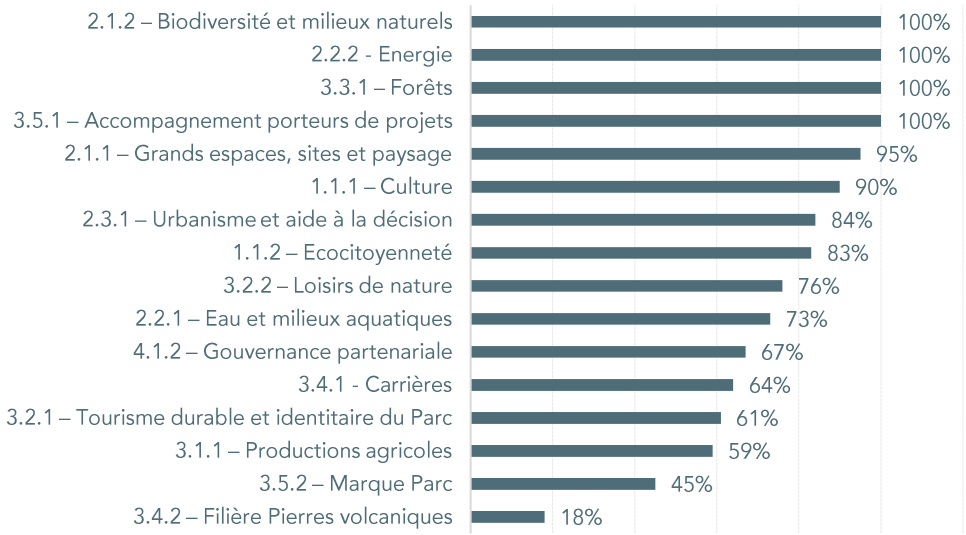

Ces chiffres montrent que les progrès réalisés sur le territoire ne dépendent pas uniquement de l'action du Syndicat mixte du Parc, mais aussi de celle des collectivités et des nombreux acteurs qui vivent et agissent sur le territoire. Ils confirment globalement les constats de l'analyse détaillée des mesures, tant sur les avancées obtenues collectivement, notamment dans la préservation des patrimoines naturels et des paysages, que sur les difficultés rencontrées par le Syndicat mixte dans certains domaines, en particulier le développement des filières économiques, la marque Parc et le tourisme durable.

[6] Cf. détail en annexes
[7] En lien avec le Système Géographique d'Information, le tableau de bord a également êrmis d'assurer le suivi de nombreux descripteurs de territoire, analysés au sein du diagnostic du territoire réalisé en 2025.

Conclusion évaluative à l'échelle des orientations de la charte[8]

ORIENTATION 1 - LA COHESION TERRITORIALE ET SOCIALE INSPIREE PAR LE CARACTERE PATRIMONIAL DU PARC

Cette orientation vise à :

> renforcer les liens entre les habitants, le territoire et ses patrimoines, en développant leur connaissance, leur appropriation et leur transmission par la culture, l'éducation et la sensibilisation

> conforter le sentiment d'appartenance au Parc et à favoriser l'implication des habitants dans la vie du territoire

> développer l'accueil de nouveaux habitants et actifs et le maintien de territoires ruraux vivants, en améliorant les conditions d'installation et de vie : logement, services, équipements, mobilités et accès aux commerces et aux services du quotidien.

Synthèse de l'appréciation d'ensemble :

Niveau de mise en œuvre et d'effets obtenus ★★★☆☆

\+ **Les avancées sont plus nettes sur la connaissance, l'éducation et la sensibilisation aux patrimoines.**

– **Elles le sont moins sur l'accueil de nouveaux habitants et les conditions de vie, qui restent difficiles dans une partie du territoire.**

Analyse détaillée :

Conclusions générales sur la mise en œuvre collective et les effets observés en 2025	Concernant le rôle joué par le Syndicat mixte du Parc	Recommandations pour la future charte
\+ Les avancées sont surtout visibles dans la connaissance, l'éducation et la sensibilisation aux patrimoines. – Les résultats sont plus contrastés concernant l'accueil de nouveaux habitants et actifs et l'amélioration des conditions de vie. Malgré le renforcement des politiques locales, les difficultés de logement, de mobilité et d'accès aux commerces et aux services restent importantes dans plusieurs secteurs ruraux. Les écarts entre les différentes parties du Parc demeurent marqués.	\+ Le Syndicat mixte du Parc a joué un rôle important dans la connaissance et la transmission des patrimoines, l'éducation et la sensibilisation, mais avec des moyens qui n'ont pas toujours permis de maintenir le même niveau d'intervention. – Son rôle est moins direct sur le logement, les services ou les mobilités, aujourd'hui largement portés par les EPCI et les autres collectivités.	→ **Mieux articuler les interventions des signataires et du Syndicat mixte du Parc**, en tenant compte du renforcement des compétences des EPCI. → **Maintenir voire développer une présence forte du Syndicat mixte du Parc sur l'éducation, la sensibilisation et l'implication des habitants.** → **Porter une attention particulière aux secteurs les plus fragiles** et mieux relier les patrimoines aux questions d'accueil, de qualité de vie et d'attractivité du territoire.

[8] La notation générale exprimée ci-dessous pour chaque orientation n'est pas le résultats d'une moyenne mathématique des notes dechaque mesures ; elle traduit uniquement une appréciation évaluative d'ensemble, tenant compte à la fois du niveau de mise en œuvre et des effets obtenus.

ORIENTATION 2 - UN CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL CONFORTE PAR DES POLITIQUES PUBLIQUES INNOVANTES

Cette orientation vise à :

> préserver les paysages, la biodiversité, l'eau et les ressources naturelles qui font la qualité et la singularité des Volcans d'Auvergne : connaissance et gestion des espaces naturels, préservation des continuités écologiques et des milieux aquatiques et maîtrise des évolutions paysagères.

> mieux intégrer ces enjeux dans l'aménagement et l'urbanisme, limiter l'étalement urbain et à renforcer les bourgs

> réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'accompagner un développement maîtrisé de la production d'énergies renouvelables.

Synthèse de l'appréciation d'ensemble :

Niveau de mise en œuvre et d'effets obtenus ★★★★☆

\+ **L'orientation la plus fortement mise en œuvre, avec des résultats importants sur les patrimoines naturels, les paysages et l'eau.**

\- **Des résultats plus contrastés sur l'énergie et certains enjeux d'aménagement.**

Analyse détaillée :

Conclusions générales sur la mise en œuvre collective et les effets observés en 2025

\+ Les acquis sont importants, notamment pour la connaissance, la préservation et la gestion des patrimoines naturels et paysagers. La prise en compte de l'eau, des milieux naturels et des continuités écologiques s'est renforcée. L'urbanisme intègre davantage les enjeux du Parc.

\- Les résultats restent cependant plus limités sur la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et certaines évolutions de l'urbanisation. Le changement climatique accentue désormais les tensions sur l'eau, les milieux, les paysages et les ressources.

Concernant le rôle joué par le Syndicat mixte du Parc

\+ Le Syndicat mixte du Parc a renforcé son expertise et ses responsabilités de gestion, notamment sur les espaces naturels, Natura 2000 et les réserves naturelles. Il a également apporté son expertise dans les domaines du paysage, de l'eau, de la biodiversité et de l'urbanisme, même si certaines interventions ont manqué de continuité.

\- Son rôle apparaît particulièrement pertinent lorsqu'il apporte une expertise propre au territoire du Parc, coordonne les acteurs ou intervient à une échelle dépassant les limites administratives.

Recommandations pour la future charte

→ **Consolider les acquis plutôt que multiplier les nouveaux champs d'intervention.**

→ **Mieux faire entrer les objectifs de préservation des patrimoines** dans les politiques et les projets des signataires, notamment en matière d'urbanisme, d'énergie et d'aménagement.

→ **Faire du changement climatique un fil conducteur** reliant eau, biodiversité, paysages, risques, énergie et aménagement.

→ **Maintenir une capacité forte d'expertise et d'accompagnement** du Syndicat mixte du Parc.

ORIENTATION 3 - UNE ECONOMIE ENTRAINEE PAR DES ACTIVITES PHARES MISANT RESPECTUEUSEMENT SUR LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Cette orientation vise à :

> Soutenir les activités économiques emblématiques du territoire, notamment l'agriculture, la forêt, le tourisme et les activités de pleine nature, en valorisant les ressources et les savoir-faire locaux.

> Favoriser des pratiques économiques respectueuses de l'environnement, tout en développant la transformation locale des productions et leurs retombées économiques sur le territoire.

> Accompagner l'installation et le développement d'entreprises adaptées au territoire, encourager les coopérations et valoriser les produits et services locaux, notamment à travers la marque Parc.

Niveau de mise en œuvre et d'effets obtenus ★★★☆☆

+ De nombreuses actions et des évolutions positives dans plusieurs secteurs.

– Des effets encore inégaux sur les filières, leur structuration et l'évolution plus large de l'économie locale.

Synthèse de l'appréciation d'ensemble :

Analyse détaillée :

Conclusions générales sur la mise en œuvre collective et les effets observés en 2025

+ Les pratiques ont évolué dans plusieurs secteurs : agriculture, tourisme, activités de pleine nature, forêt ou valorisation des ressources locales. La prise en compte des patrimoines et de l'environnement est plus présente dans les activités économiques.

– Les résultats sont toutefois inégaux selon les filières. Certaines restent fragiles, les ressources locales ne sont pas toujours suffisamment valorisées sur le territoire et les démarches engagées auprès des entreprises n'ont pas encore produit l'effet d'entraînement attendu sur l'économie locale à plus large échelle.

Concernant le rôle joué par le Syndicat mixte du Parc

+ Le Syndicat mixte du Parc a été particulièrement actif dans l'animation, l'expérimentation, la mise en réseau et l'accompagnement de pratiques plus durables.

– Son intervention a cependant parfois été dispersée ou dépendante de programmes et de moyens ponctuels. Il ne peut pas assurer à lui seul la structuration économique des filières, qui relève aussi des EPCI, des chambres consulaires, des organisations professionnelles et des autres acteurs économiques.

Recommandations pour la future charte

→ **Concentrer l'action économique du Syndicat mixte du Parc sur les activités liées aux patrimoines et aux ressources locales.**

→ **Clarifier la complémentarité avec les acteurs du développement économique.**

→ **Privilégier des interventions suivies dans le temps**

→ **Mieux intégrer l'adaptation au changement climatique dans l'accompagnement des activités.**

Enseignement commun aux 3 orientations

L'évaluation de la mise en œuvre des 3 orientations fait ressortir un même besoin de clarification pour la prochaine période. Depuis 2013, les compétences et les moyens d'action des EPCI se sont renforcés et de nombreuses politiques publiques sont désormais conduites à une échelle qui dépasse celle des Communes.

De son côté, le Syndicat mixte du Parc a renforcé son expertise et son rôle de coordination ou de gestion dans plusieurs domaines, en particulier sur les patrimoines naturels et paysagers.

→ La future charte devra donc mieux préciser ce qui relève de l'engagement des signataires et ce qui justifie une intervention propre du Syndicat mixte du Parc.

Elle devra aussi éviter une trop grande dispersion : l'évaluation montre que les résultats sont généralement meilleurs lorsque son intervention est continue, clairement identifiée et appuyée sur des partenariats durables.

Enfin, plusieurs sujets autrefois traités séparément sont aujourd'hui beaucoup plus liés. Le changement climatique, l'eau, la biodiversité, l'agriculture et la forêt, les paysages, l'habitat ou encore le tourisme ne peuvent plus être abordés indépendamment les uns des autres.

→ **La future charte devra donc renforcer les liens entre les politiques et les acteurs autour de quelques priorités communes, plutôt que d'ajouter de nouveaux champs d'intervention** : mieux relier les politiques et les acteurs autour de quelques priorités partagées, plutôt que d'ajouter de nouveaux champs d'intervention.

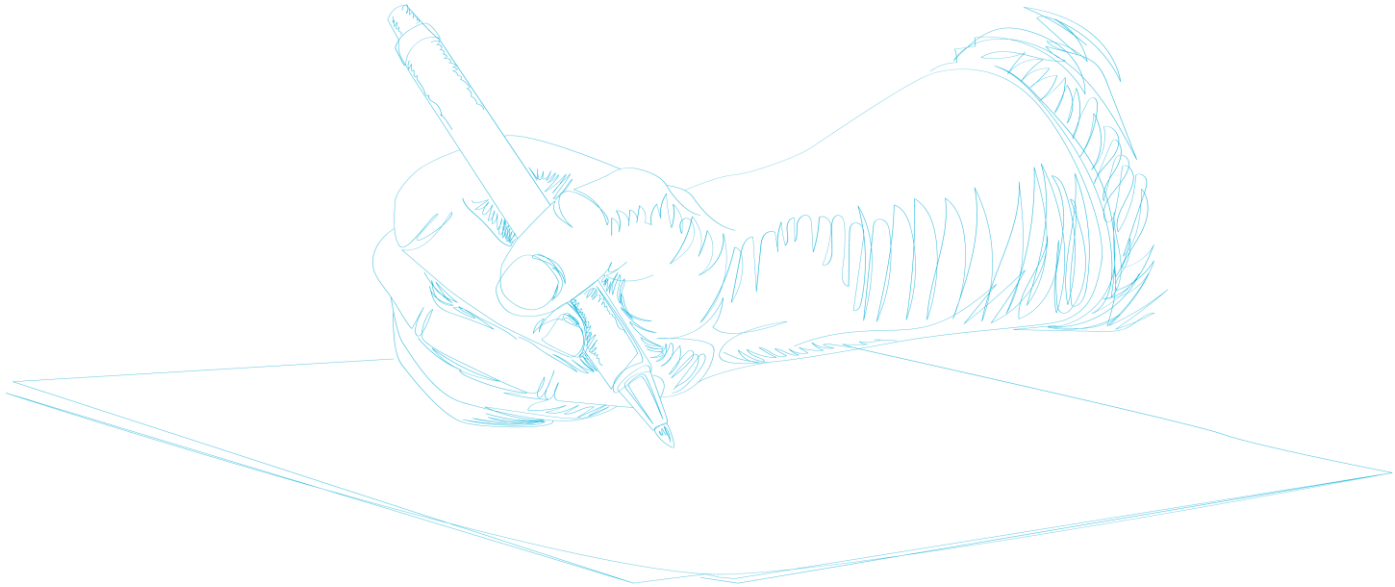

ANALYSE DE LA GOUVERNANCE DU PARC ET PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

Une gouvernance particulière par la taille du territoire et le caractère collectif de la charte du Parc

Le fonctionnement d'un Parc naturel régional repose sur une organisation collective.
La charte est un projet de territoire porté collectivement par les Communes et leurs groupements, les Départements, la Région et l'État.

Sa mise en œuvre dépend donc de la capacité de ces collectivités et de nombreux autres acteurs à travailler ensemble dans la durée.

Le Syndicat mixte du Parc anime ce projet et contribue à sa mise en œuvre, sans se substituer aux collectivités dans l'exercice de leurs compétences.

Cette question est particulièrement importante dans les Volcans d'Auvergne. Plus grand Parc naturel régional de France métropolitaine, aussi vaste qu'un département, il s'étend sur près de 400 000 hectares.

Son territoire est concerné par 16 EPCI, dont 13 adhèrent au Syndicat mixte du Parc, auxquels s'ajoutent les deux Départements, la Région, l'État et 149 Communes.

Cette taille et le nombre d'acteurs concernés rendent plus difficiles leur implication dans la durée, le maintien de liens réguliers entre eux et la cohérence des démarches menées à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Le Syndicat mixte du Parc occupe une place majeure dans cette organisation : établissement public administratif regroupant les collectivités adhérentes, le Syndicat mixte du Parc anime la charte, apporte son expertise, accompagne et met en relation les acteurs du territoire. Il peut également animer des programmes et gérer des espaces naturels. Sans moyen réglementaire et ne levant pas l'impôt, il fonctionne grâce aux contributions de ses membres et aux financements de ses actions.

Depuis l'adoption de la charte, plusieurs évolutions ont modifié ses conditions d'intervention : évolution de ses finances, réforme intercommunale, nouveaux programmes, inscription de la Chaîne des Puys - faille de Limagne à l'UNESCO et crise sanitaire. Ces changements ont fait évoluer son organisation, ses moyens et ses relations avec les collectivités et partenaires.

Echanges instutionnels à La Godivelle © SMPNRVA



Element pris en compte dans l'analyse de la gouvernance

Les analyses et recommandations présentées ci-après s'appuient essentiellement sur :

- *les éléments financiers et administratifs, ainsi que les délibérations du Syndicat mixte du Parc*
- *le rapport de la Chambre régionale des comptes établi à la suite du contrôle du Syndicat mixte du Parc sur la période 2010-2015*
- *les travaux conduits par les prestataires Échelles et Territoires (sur la gouvernance), Kaléido'scop pour la préparation de l'évaluation finale de la charte 2013-2025 et Act'eon environnement mobilisé pour l'évaluation de mi-parcours. Ils ont notamment porté sur le fonctionnement de la gouvernance, la place du Syndicat mixte du Parc, l'implication des signataires et des partenaires, ainsi que les conditions de mise en œuvre collective de la charte. Leurs constats ont été croisés et repris ici pour tirer les principaux enseignements de la période et proposer des évolutions à envisager dans la future charte*
- *des études réalisées sur la gouvernance par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en 2024 et 2025.*

Un cadre financier profondément transformé depuis 2013

2013 » 2015, une situation financière saine au début de la charte

Bien que depuis de nombreuses années, les contributions statutaires ne couvrent qu'une partie des dépenses de fonctionnement du Syndicat mixte du Parc, le Syndicat mixte du Parc dispose jusqu'en 2015 d'une situation financière relativement saine, comme en atteste la Chambre régionale des Comptes.

Elle relève toutefois déjà **une fragilité dans son mode de financement : près de 90 % des recettes proviennent de contributions et participations publiques, tandis que les produits du domaine et des services représentent moins de 3 % des recettes réelles de fonctionnement.** Les marges de manœuvre du Syndicat mixte du Parc dépendent donc fortement des financements apportés par ses membres et ses partenaires.

Extrait du contrôle de la Chambre régionale des comptes Évolution de 2011 à 2015 de la Capacité d'AutoFinancement du Syndicat mixte du Parc

Malgré la baisse de la dotation de l'État en 2014 (-16,7%), la situation financière du Syndicat mixte du Parc s'améliore après une année 2013 plus difficile.

> « Une capacité d'autofinancement (aussi bien brute que nette) décroissante de 2011 à 2013, devenant même négative en 2013 (en raison d'une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement supérieure aux recettes), puis positive de 0,21 M€ en 2014 et 2015 s'agissant de la CAF brute, et de plus de 0,16 M€ pour la CAF nette. »

> « Un encours de dette en progression pour les exercices 2014 et 2015 (après avoir diminué de 12,5 % de 2011 à 2013), en raison du recours à l'emprunt pour financer les équipements, permettant toutefois de conserver une capacité de désendettement très favorable de l'ordre de trois ans en 2015 (contre quatre ans en 2012) et comportant des dettes assorties de faibles risques financiers (taux fixe). »

> « Un fonds de roulement excédentaire durant la période sous revue (sauf en 2014), enregistrant des variations notables suivant les années ; un besoin en fonds de roulement, négatif durant la période de contrôle, traduisant des cycles d'exploitation dominés par des créances à court terme supérieures aux dettes de même nature. »

> « Une trésorerie positive : au 31 décembre 2015, la trésorerie s'élève à 0,330 M€ et représente 42 jours de dépenses réelles de fonctionnement (contre 68 à la clôture de l'exercice 2011). »

Fin 2015, la trésorerie est positive et la capacité de désendettement reste favorable, autour de 3 ans.

2016 » 2019, des moyens financiers et humains sous contrainte

La situation évolue en 2016 avec la décision de la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes de réduire sa contribution au Syndicat mixte du Parc de -10,5%.

Cette baisse de la contribution régionale (-142 000 euros) est appliquée après le vote du budget prévisionnel au printemps 2016. Les contributions des Communes et des Départements diminuent à leur tour l'année suivante, pour respecter la répartition prévue dans les statuts[9].

En conséquence, les contributions statutaires des membres au Syndicat mixte du Parc reculent nettement à partir de 2016-2017 : de 1,86 millions d'euros en 2014 à 1,66 en 2016 ; elles se maintiennent ensuite jusqu'en 2022 aux environs de 1,62 millions d'euros.

Durant cette période et comme depuis de nombreuses années, le Syndicat mixte du Parc fait le choix de ne pas augmenter la contribution des Communes ; rapportée à un habitant, avec la baisse des contributions, elle passe de 1,48 euros/habitant en 2013, à 1,40 euros de 2015 à 2016, puis à 1,25 euros de 2017 à 2019 (et même jusqu'à 2022).

Le Parc des Volcans d'Auvergne se situe toujours (et jusqu'en 2022) parmi les Syndicats mixtes de Parc aux contributions rapportées par habitant les plus faibles, alors qu'il s'agit du plus vaste Parc naturel régional d'Auvergne-Rhône-Alpes et de France métropolitaine.

Jusqu'en 2019, avec la baisse des contributions :

- **les dépenses de fonctionnement demeurent plutôt contenues** : 2,79 millions en 2014, 3,11 en 2016, 2,83 en 2017 et 2,95 en 2019
- **les effectifs et la masse salariale diminuent** ;
  - l'équipe passe de 54 ETP en 2016, à environ 50,6 ETP en 2017 et 2018
  - la masse salariale passe elle de 2,11 millions d'euros en 2016, à 2,06 en 2017 et reste proche de ce niveau jusqu'en 2019.

Évolution (en millions d'euros) du total des contributions au Syndicat mixte du Parc de 2014 à 2022

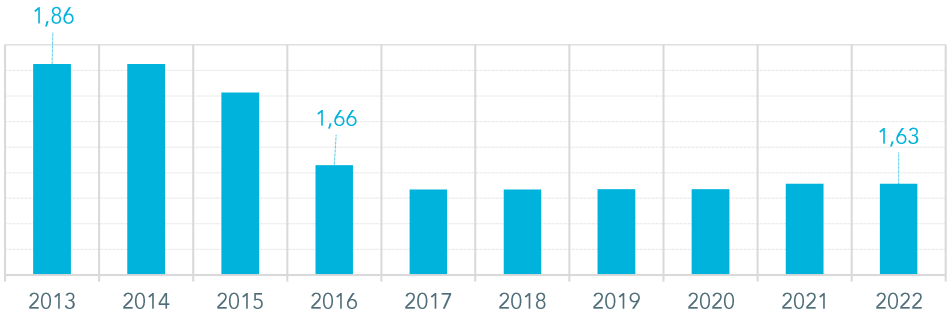

Superficie (en km²) de PNR d'Auvergne-Rhônes-Alpes et leurs contributions communales de 2022 rapportées par habitant (en euros)

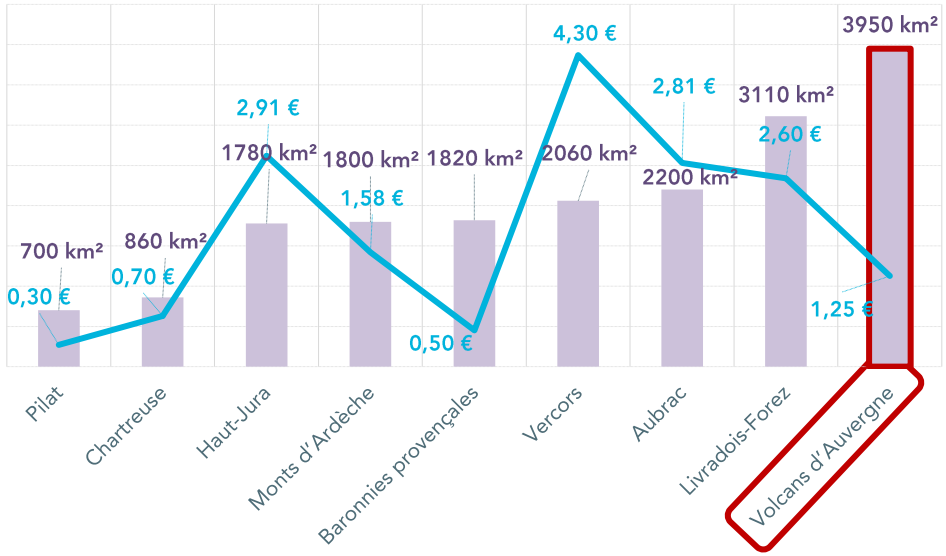

[9] Répartition des contributions prévue au sein des statuts du Syndicat mixte du Parc adoptés en 2013 : Région Auvergne-Rhône-Alpes : 75%, Département du Cantal : 9%, Département du Puy-de-Dôme : 9%, Communes : 7%, EPCI, soit des montants forfaitaires par EPCI selon leurs nombres d'habitants (moins de 5 000 habitants : 500 euros, de 5 000 à 20 000 habitants : 1 000 euros, de 20 000 à 50 000 habitants : 1 500 euros, plus de 50 000 habitants : 2 000 euros)

2020 » 2025, de nouvelles missions structurantes et charges croissantes appelant un rééquilibrage des recettes

L'équipe se renforce durant cette période, passant de 51,2 ETP en 2019 à 59,3 en 2023, marquée également par un changement de présidence et deux changements de direction (en 2020 puis en 2022). Cette évolution répond à la fois à **des choix d'organisation et surtout à de nouvelles responsabilités confiées au Syndicat mixte du Parc.** Des financements spécifiques permettent de recruter des agents[10] (chargés de mission, animateurs, gardes nature), principalement en CDD, pour assurer notamment :

- la gestion de la Chaîne des Puys - faille de Limagne, avec la constitution de l'équipe mutualisée avec le Département du Puy-de-Dôme
- le développement de programmes forestiers
- le renforcement du suivi des réserves naturelles nationales du Sancy
- l'animation de nouveaux ENS du Puy-de-Dôme
- la reprise de 2024 à 2026 de l'animation de sites Natura 2000 existant dans le Parc et hors Parc, parfois vastes, à la demande de la Région devenue compétente en 2023.

Lors du débat d'orientations budgétaires pour 2023, la nouvelle direction du Syndicat mixte du Parc, en place depuis 2022, explique qu'un rééquilibrage des recettes est nécessaire afin de faire face à une **forte revalorisation du point d'indice des fonctionnaires** et une **augmentation imortante des coûts de l'énergie** (+150 000 euros par an), ainsi qu'à une **nouvelle demande (fin 2022) de la Région de faire tendre progressivement la part du bloc des Communes et EPCI vers 20% des contributions.** Pour équilibrer son budget, le Syndicat mixte du Parc décide alors :

- d'**augmenter les contributions autres que celle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes** (demeurant maintenue au montant de 2016) pour répondre à le demande de cette dernière ; cette progression est réalisée chaque année de 2023 à 2025, selon des modalités différentes, entraînant les modifications correspondantes des statuts du Syndicat mixte du Parc.

En 2023, un premier rééquilibrage

- **Les forfaits des EPCI passent de 10 000 à 42 000 euros.**
- **La contribution de chaque Département passe de 145 500 à 155 500 euros.**
- **Celle des Communes passe de 1,25 à 1,50 euro par habitant.**
- Total des contributions : 1,70 million d'euros, dont 0,14 million d'euros pour les Communes.

En 2024, un effort supplémentaire des Communes

- Les contributions des Départements et des EPCI sont inchangées.
- **Les Communes[11] sont sollicitées pour une contribution supplémentaire (≈ 0,15 million d'euros) à leur contribution de base (1,50 par habitant) tenant compte que les Communes perçoivent désormais une nouvelle dotation « Aménités rurales » versée par l'État pour notamment leur appartenance au Parc (total de la dotation Aménités rurales aux 144 communes du Parc : ≈ 2,10 millions d'euros).**
- Total des contributions : 1,87 million d'euros, dont ≈ 0,30 million d'euros pour les Communes.

En 2025, une nouvelle évolution du dispositif

- Les contributions des Départements et des EPCI sont inchangées.
- **À la demande de Communes, le complément lié à la perception de la dotation n'est pas reconduit. Le collège des Communes approuve toutefois un forfait de 1 000 euros par Commune, s'ajoutant à leur contribution de base (1,50 euro par habitant).**
- Total des contributions : 1,84 million d'euros, dont 0,27 million d'euros pour les Communes.

Le total des contributions perçues en 2025 (1,84 million d'euros) reste toutefois inférieur à celui de 2014 (1,86 million d'euros).

- de **mobiliser davantage de crédits spécifiques** pour compenser la masse salariale.

La dotation Aménités rurales, un avantage financier lié à l'apprtenance au Parc

Depuis 2022, les Communes appartenant à un Parc naturel régional peuvent bénéficier, sous certaines conditions, de cette dotation de l'État. Dans les Volcans d'Auvergne, elle a bénéficié à 144 Communes, pour des montants allant de 3 000 à 46 152 euros par Commune et par an, entre 2023 et 2025.

Son montant global a augmenté :

- *de plus de 200 % entre 2023 et 2024*
- *puis de 10 % entre 2024 et 2025.*

[10] 2 gardes nature permanents dans le Cantal (dont 1 mutualisé avec le Syndicat mixte du Puy Mary pendant 6 mois), 1 garde nature saisonnier et 1 garde nature permanent dans le Sancy, 8 gardes nature saisonniers (2 pour les sites N2000, 3 pour la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy et 3 pour celle de la Vallée de Chaudefour).

[11] Sauf Ceyrat, Châtel-Guyon, Nohanent, Sayat et Volvic, non concernées par la dotation Aménités rurales.

Synthèse du bilan financier 2013 » 2025

Au terme de ces évolutions 11 années analysées au plan financier, il en résulte en **une augmentation significative :**

> **des dépenses de fonctionnement**

- 2,79 millions d'euros en 2014 (intégrant une masse salariale de 54 ETP)
- 4,01 millions d'euros en 2025[12] (intégrant une masse salariale de 62,1 ETP)

> ***Une équipe à l'échelle du Parc***
> *En 2025, le Syndicat mixte du Parc compte 74 agents, soit 62,1 ETP. Cet effectif est à mettre en regard de la taille du territoire : avec près de 400 000 hectares et 149 Communes, les Volcans d'Auvergne constituent le plus grand Parc naturel régional de France métropolitaine. Il s'explique aussi par les nombreuses missions de gestion et d'animation confiées au Syndicat mixte du Parc (notamment Natura 2000) pour la préservation et la gestion de son patrimoine naturel et paysager d'intérêt national et international.*

> **du bloc des contributions statutaires des Communes et des EPCI**

- 0,140 millions d'euro en 2014, soit 7% des contributions (taux maintenu jusqu'en 2022)
- 0,310 million d'euros en 2025, soit 17% des contributions (proche des 20% demandés)

> **de l'obtention de crédits spécifiques affectés à la masse salariale**

- 0,6 million d'euro en 2014, finançant 31,7% de la masse salariale
- 1,22 million d'euros en 2025, finançant 43% de la masse salariale, soit une progression finançant l'équivalent d'environ 27 ETP.

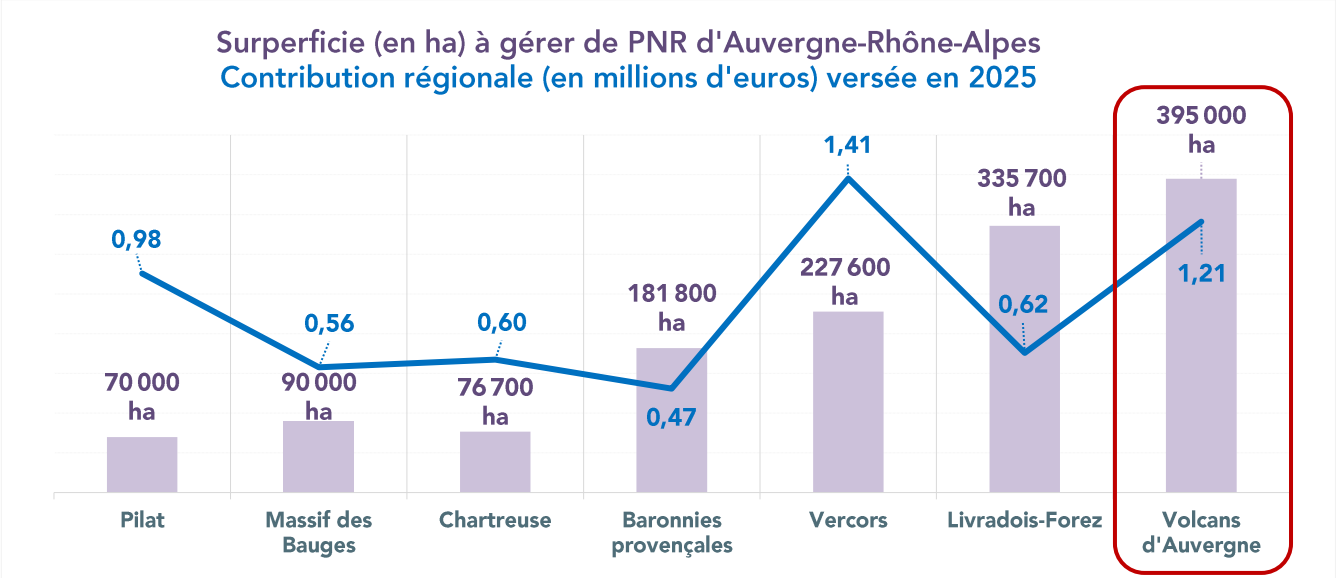

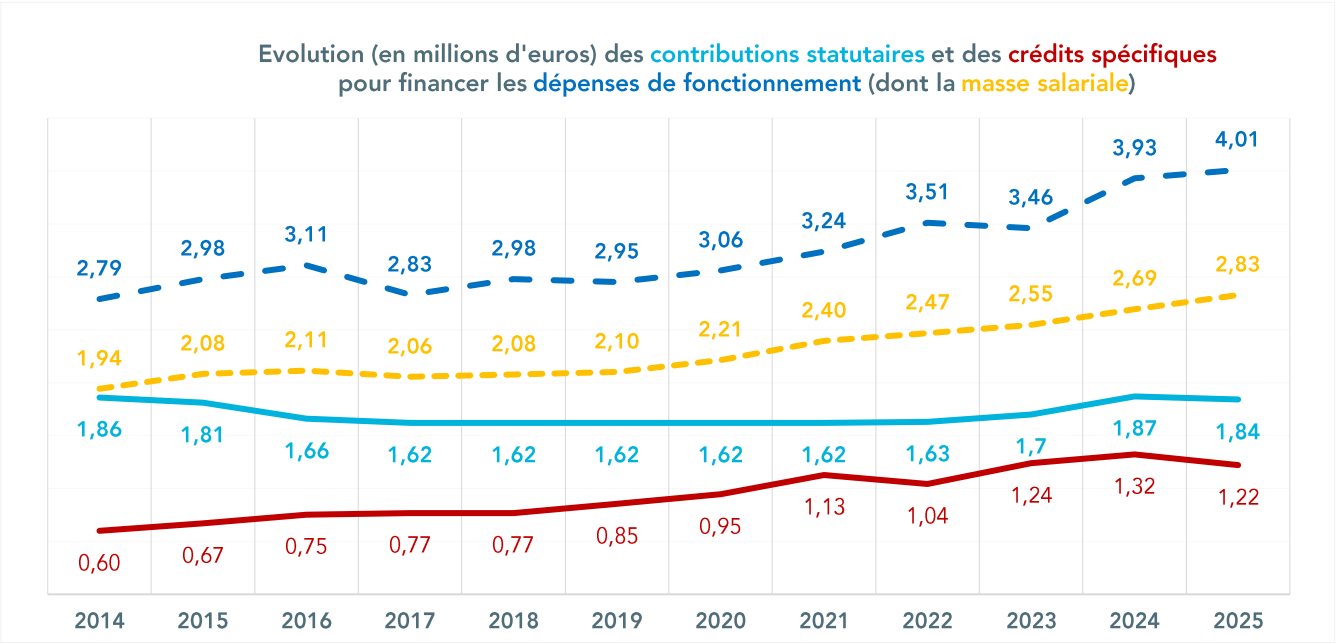

[12] depuis 2023 la masse salariale et les frais liés aux nouvelles missions confiées au Syndicat mixte du Parc, ainsi que l'augmentation importante des charges

Évolution (en millions d'euros) :
> des contributions[11] réelles de la Région, des Départements, des EPCI et des Communes
> du total des dotations AMÉNITÉS RURALES versées par l'Etat aux 144 Communes (au titre de leur appartenance au Parc)

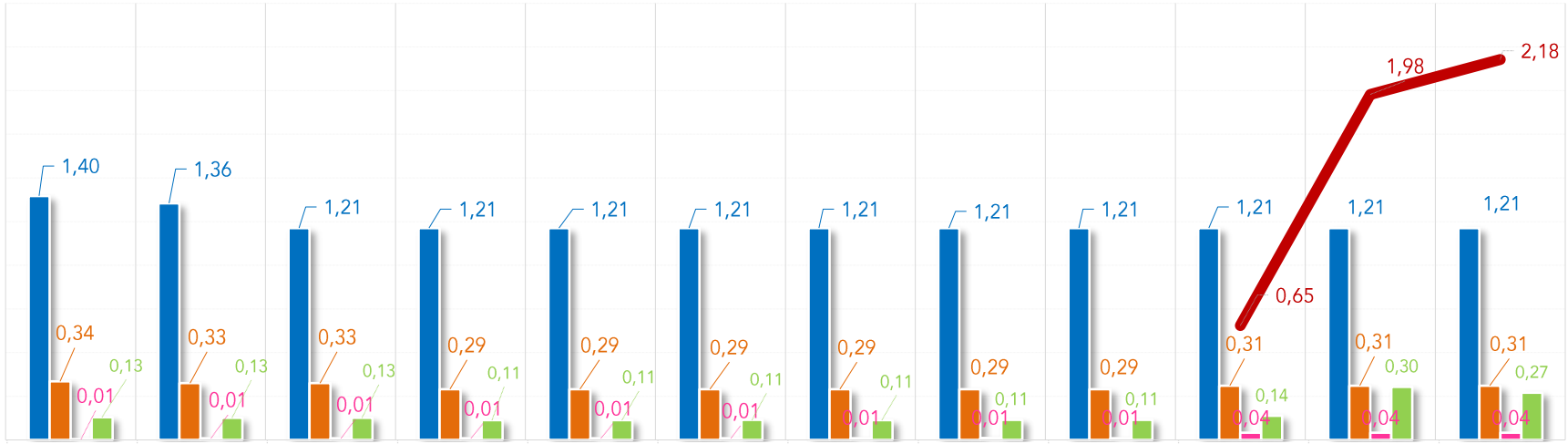

Taux des contributions réelles…	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
> de la Région	75%	75%	73%	75%	75%	75%	75%	74%	74%	71%	65%	66%
> des Départements	18%	18%	20%	18%	18%	18%	18%	18%	18%	18%	17%	17%
> des EPCI	≈0%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	2%	2%	2%
> des Communes	7%	7%	7%	7%	7%	7%	7%	7%	7%	8%	16%	15%
Contribution communale rapportée par habitant	1,44 euro / habitant	1,40 euro / habitant	1,40 euro / habitant	1,25 euro / habitant	1,25 euro / habitant	1,25 euro / habitant	1,25 euro / habitant	1,25 euro / habitant	1,25 euro / habitant	1,50 euro / habitant	1,50 euro / habitant	1,50 euro / habitant

[13] les totaux peuvent légèrement différer de 100 % en raison des arrondis.

Des soutiens supplémentaires pour développer des actions essentielles tout au long de la charte

Sur toute la période, plusieurs soutiens financiers apportent au Syndicat mixte du Parc et au territoire des moyens supplémentaires pour développer les projets.

> 2013- 2025 : la Région apporte, dès 2013, des financements en complément de sa contribution statutaire

- **Pour la période 2013-2015**, une convention financière est conclue avec l'ancienne Région Auvergne, puis prolongée par avenants jusqu'en 2018. Elle participe au financement d'un programme d'actions (concernant notamment la biodiversité et les espaces naturels, l'eau, les paysages, l'agriculture, le tourisme, l'énergie ou encore l'éducation et la sensibilisation), ainsi qu'une partie de l'ingénierie nécessaire à leur mise en œuvre. Après la fusion des Régions en 2016, ce dispositif est repris par la Région Auvergne-Rhône-Alpes jusqu'en 2018.
- **En 2017, la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes s'appuie sur le Syndicat mixte du Parc pour préparer la création de la Réserve naturelle régionale des Tourbières du Jolan et de la Gazelle***, dont elle confie la gestion au Syndicat mixte du Parc lors de son classement en 2018 ; cette nouvelle mission renforce les moyens consacrés à la gestion des espaces naturels.
- **A partir de 2019, le soutien de la Région prend une nouvelle forme avec les « Contrats de Parc ».**
  - Le Contrat de Parc 2019-2021 maintient la possibilité de solliciter des crédits pour le programme d'actions au regard d'une enveloppe de 117 375 euros en fonctionnement et de 600 000 euros en investissement, en plus de la contribution statutaire régionale. Les actions soutenues couvrent une grande partie des missions du Syndicat mixte du Parc : patrimoine naturel, paysages, eau, urbanisme, agriculture et pastoralisme, forêt, tourisme, énergie-climat, éducation ou encore culture.
  - Le Contrat de Parc 2024-2026, prévoit toujours des programmations négociées avec la Région pour des crédits consacrés aux actions et aux investissements du Syndicat mixte du Parc, mais elles doivent être adaptées aux nouvelles priorités régionales plus resserrées sur cette période.

  Ce dispositif commun à tous les PNR d'Auvergne-Rhône-Alpes donnent au Syndicat mixte du Parc une visibilité sur plusieurs années pour conduire certaines actions et réaliser des investissements.

- **À partir de 2020**, la Région ouvre ensuite de nouvelles possibilités d'intervention au bénéfice du territoire, au-delà des engagements prévus dans la charte, le « **Contrat vert et bleu** » permet de financer, sur plusieurs années, des actions en faveur des continuités écologiques portées par différents maîtres d'ouvrage. En 2022, le « **Plan pastoral territorial** »* vient soutenir les projets liés au pastoralisme. Ces deux programmes apportent des moyens supplémentaires pour mener et coordonner des actions à l'échelle du territoire. Ils permettent aussi de consolider durablement les compétences du Syndicat mixte du Parc (postes de chargés de mission Forêt et Agri-environnement) et de renforcer son rôle d'animation, de coordination et de gestion de programmes, aux côtés des collectivités et des acteurs locaux.
- **En 2024 et 2025, la Région confie également au Syndicat mixte du Parc une place beaucoup plus importante dans l'animation de Natura 2000**. Jusqu'en 2023, il ci anime 8 sites, tous situés dans le Parc.
  À partir de 2024, la Région souhaite s'appuyer sur son expérience en lui confiant, en 3 vagues successives, 10 sites supplémentaires, dont plusieurs étaient jusque-là animés par d'autres structures.
  Le Syndicat mixte du Parc est ainsi amené à intervenir au total sur 15 sites. Certains des nouveaux sites dépassent largement son périmètre (ceux intégrés en 2024 dépassent de 40% et ceux de 2025 dépassent de 70% pour certains et de 84%).

  Ces nouvelles missions confiées par la Région **renforcent de manière significative l'équipe du Syndicat mixte du Parc** (environ +7 ETP recrutés) et mobilisent également ses moyens propres (frais de déplacements, temps de direction et des fonctions supports).



> **Le Département du Puy-de-Dôme apporte lui aussi, dès 2013, des financements en complément de sa contribution statutaire**

- **La convention 2013-2015 établie avec le Syndicat mixte du Parc prévoit de soutenir des actions dépassant le cadre des cotisations ;**
  - en 2013, 102 500 euros sont prévus pour des opérations d'animation, d'information et de sensibilisation : gestion de la Chaîne des Puys (surveillance, entretien, pastoralisme, fréquentation et usages), ainsi que préparation de l'inscription et candidature au patrimoine mondial, énergie, urbanisme ou encore prairies permanentes

    en 2014, son programme comprend 84 055 euros pour les actions d'animation, d'information et de sensibilisation et 16 500 euros d'investissement.
- **Ce partenariat autour de la Chaîne des Puys se structure progressivement.**
  - En 2015, une cellule dédiée, avec des agents et un budget propre au sein du Syndicat mixte du Parc, est mise en place avec le soutien du Département du Puy-de-Dôme, de la Région, de l'État et de Clermont Communauté. Une convention d'objectifs (renouvelée en 2021) organise de manière durable leur participation au pilotage et au financement de la gestion de la Chaîne des Puys - faille de Limagne.
  - Après l'inscription du site au patrimoine mondial en 2018, le partenariat entre le Département et le Syndicat mixte du Parc se renforce : une équipe mutualisée, composée d'agents des 2 structures, est créée en 2020 et installée au siège du Syndicat mixte du Parc. Elle assure la gestion quotidienne et la préservation du site. L'État, la Région et Clermont Auvergne Métropole restent associés au pilotage et au financement du plan de gestion. En 2020, sur 415 000 euros de dépenses, le Département apporte 269 000 euros, la Région et la Métropole 50 000 euros chacune et le Syndicat mixte du Parc 46 000 euros, ce dernier étant bénéficiaire des subventions.

Ces moyens permettent de renforcer la présence sur le terrain et les interventions : entretien et restauration des sites, surveillance par des gardes nature, gestion de la fréquentation, accompagnement des estives et manifestations, conciliation des usages, suivi écologique, sensibilisation, accompagnement des projets d'urbanisme, démarches paysagères et appui à la gestion forestière. D'importants travaux de restauration des sites fréquentés sont également organisés.

Avec ce partenariat, le Département occupe une place majeure aux côtés du Syndicat mixte du Parc. Il porte directement des opérations d'aménagement et de restauration des édifices volcaniques et contribue fortement aux moyens humains. Ses financements au budget annexe du Syndicat mixte du Parc passent de 215 000 euros en 2020 à 277 000 euros en 2022, puis à environ 430 000 euros par an depuis 2024.



> **Le Département du Cantal a soutenu plusieurs actions en faveur du pastoralisme, de la biodiversité et des milieux aquatiques.** En 2023 et 2024, il a notamment apporté près de 100 000 euros au Plan pastoral territorial, contribuant au financement de 33 projets d'aménagement des estives. Il a également participé au Contrat vert et bleu et porté des travaux de restauration des continuités écologiques, représentant 454 000 euros d'opérations. Au-delà, les coopérations avec le Syndicat mixte du Parc ont notamment concerné la gestion des espaces naturels sensibles, la préservation des zones humides et l'organisation de la gestion de l'eau.

> **L'État accompagne le fonctionnement du Syndicat**

4 conventions cadres successives (2014-2015, 2017-2019, 2020-2022 et 2023-2025) organisent le partenariat avec les services de l'État autour de la mise en œuvre de la charte, notamment en matière de biodiversité et d'espaces naturels, d'eau et de milieux aquatiques, de paysages, d'urbanisme et d'aménagement, ainsi que d'éducation à l'environnement. En application de ces conventions, chaque année, l'État attribue par ailleurs au Syndicat mixte du Parc :

- une subvention pour contriner à l'ingénierie territoriale, dans le cadre d'une enveloppe nationale dédiée aux Parcs naturels régionaux. Fixée à 100 000 euros par an jusqu'en 2023, elle est ensuite portée à 130 000 euros à partir de 2023. Cette enveloppe contribue au financement des actions retenues annuellement avec l'État et inscrites au programme du Syndicat mixte du Parc.
- une subvention d'un maxium de 20 000 euros dédiée en priorité au financement d'actions portant sur la charte, l'évaluation et l'innovation.

> **Clermont Communauté, devenue Clermont Auvergne Métropole, apporte également des moyens au Syndicat mixte du Parc dans le cadre de son statut d'« agglomération-porte ».**

Engagé avant même l'entrée en vigueur de la charte, ce partenariat est renouvelé pour 3 ans en 2013 (en même temps que l'adhésion de Clermont Communauté au Syndicat mixte du Parc), puis de 2017 à 2020 et de 2021 à 2025.

Il traduit les liens entre l'agglomération et la Chaîne des Puys, très fréquentée par ses habitants, mais aussi le rôle de Clermont comme porte d'entrée touristique et bassin d'emplois et de services pour une partie du Parc.

Des conventions cadres pluriannuelles, déclinées chaque année par des avenants, ont permis de financer des actions du Syndicat mixte du Parc à hauteur de 60 000 euros par an, puis de 50 000 euros à partir de 2020.

Elles ont notamment soutenu :

- la gestion de la fréquentation de la Chaîne des Puys
- les échanges pédagogiques entre la métropole et le Parc avec « Métropolitains en herbe »
- des actions culturelles comme la Fête des patrimoines volcaniques
- des actions sur les mobilités, la transition énergétique, la forêt (Sylv'ACCTES…) ou la biodiversité (trame noire…).



Ce partenariat entretient aussi un lien régulier entre le Parc et son principal bassin urbain. Il s'est progressivement ouvert à d'autres sujets communs : relations ville-campagne, circuits courts, culture, loisirs de nature, sensibilisation ou encore expertise sur les espaces naturels. Il fait ainsi vivre ce rôle d'« agglomération-porte » prévu par la charte de 2013.

Des projets structurants et des retombées concrètes pour le territoire

Grâce à ces soutiens, le Syndicat mixte du Parc a porté, animé ou accompagné de nombreux projets qui ont bénéficié au territoire et à ses acteurs. *Ces initiatives ont permis de renforcer la préservation des patrimoines, de soutenir les activités locales et de faire avancer les transitions. Elles témoignent aussi de la capacité du Syndicat mixte du Parc à réunir les partenaires, à accompagner les porteurs de projets et à mobiliser des financements importants :*

- ***Chaîne des Puys – faille de Limagne*** *: près de 2 millions d'euros de travaux pour restaurer et aménager les sites et les sentiers.*
- ***Contrat Vert et Bleu*** *: 5,58 millions d'euros mobilisés pour 51 actions en faveur de la biodiversité, avec 28 maîtres d'ouvrage.*
- ***Pastoralisme*** *: mise en place avec Auvergne estives d'un Plan Pastoral Territorial : 3,6 millions d'euros pour accompagner les éleveurs et les estives.*
- ***Projets pédagogiques du Parc*** *: environ 10 000 élèves, du primaire au lycée, sensibilisés à leur environnement local à travers notamment « Métropolitains en herbe » (échanger entre classes urbaines et rurales, depuis 2005), « Un berger dans mon école » (découvrir le pastoralisme - depuis 2021, 3 000 élèves sensibilisés, dans 148 classes et 60 écoles), « Raconte-moi ton volcan » (comprendre les volcans, voir l'artisanat et l'art à partir de pierres volcaniques)…*
- ***Zones humides*** *: reconnaissance Ramsar du Cézallier-Artense en 2026, concernant 36 communes et 122 566 hectares.*
- ***Natura 2000*** *: renforcement des missions du Parc, avec 20 sites dont le portage et l'animation lui ont été confiés depuis 2024.*
- ***Forêts*** *: mise en place d'un Plan Sylvicole Territorial et accompagnement des propriétaires vers une gestion plus durable.*
- ***Lacs volcaniques*** *: création d'un observatoire de 14 lacs pour mieux comprendre les effets du changement climatique.*
- ***Transition écologique*** *: développement de projets concernant la trame noire, l'eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.*
- ***Agriculture et environnement*** *: 4,89 millions d'euros d'aides agro-environnementales et climatiques (MAEC) sur plus de 8 000 hectares pour la période 2023-2027.*
- ***Développement rural*** *: 5,7 millions d'euros de fonds européens LEADER attribués à 193 projets du territoire.*

Ces réalisations illustrent la ***diversité des interventions*** *du Syndicat mixte du Parc et leur portée pour le territoire. Elles montrent également que son action dépasse largement les moyens inscrits à son propre budget, avec près de 22 millions d'euros de financements mobilisés ou accompagnés.*

Une dette maîtrisée avant Montlosier, un nouvel engagement pour les années à venir

La dette du Syndicat mixte du Parc diminue progressivement au cours de l'essentiel de la période évaluée. En 2023, son encours est ramené à environ 248 000 euros et devait être totalement remboursé en 2030 sans nouvel emprunt.

Le projet de requalification du site Montlosier ouvre une nouvelle période d'investissement. Engagé à partir de 2019, son coût augmente au fil des études, passant de 4,3 millions d'euros en 2019 à 6,5 millions en 2023, notamment sous l'effet de l'inflation et de l'évolution du programme. En 2025, au lancement des travaux, le coût de l'opération atteint un peu plus de 7 millions d'euros.

Son financement repose largement sur les partenaires du Syndicat mixte du Parc : État, Région, Département du Puy-de-Dôme, Clermont Auvergne Métropole et fonds européens, qui couvrent environ 80 % du projet, laissant près de 1,4 million d'euros à financer par le Syndicat mixte du Parc. Le recours à l'emprunt engage ses finances au-delà de la période de la charte. Il intervient toutefois alors que les emprunts précédents arrivent progressivement à leur terme.

Le projet doit aussi apporter de nouvelles recettes avec la boutique, l'espace de séminaire, la restauration et la location de locaux, qui doivent contribuer à son fonctionnement après sa mise en service.

Une trésorerie fragilisée par les décalages de versement des financements

L'endettement ne constitue pas aujourd'hui la principale difficulté financière.

En revanche, le fonctionnement par programmes entraîne des décalages entre les dépenses engagées et le versement des financements.

Par exemple, une **ligne de trésorerie de 1 million d'euros** a ainsi dû être ouverte pour faire face aux retards d'encaissement des crédits spécifiques en 2022. La difficulté reste de financer les missions permanentes dans la durée, alors qu'une partie des postes dépend de programmes spécifiques.

Le projet Montlosier

La requalification de Montlosier, engagée en 2019, vise à la fois à :
> moderniser le siège du Syndicat mixte du Parc
> en faire un lieu d'accueil et de découverte du territoire, en tant que porte Sud du bien UNESCO Chaîne des Puys - faille de Limagne.

Devant être mis en œuvre pour mi-2028, le projet prévoit :
> la rénovation des locaux administratifs
> l'accueil du public désormais dans le château
> une nouvelle scénographie
> une boutique
> un espace de séminaire
> une offre de restauration
> l'accueil d'une brigade de gendarmerie.



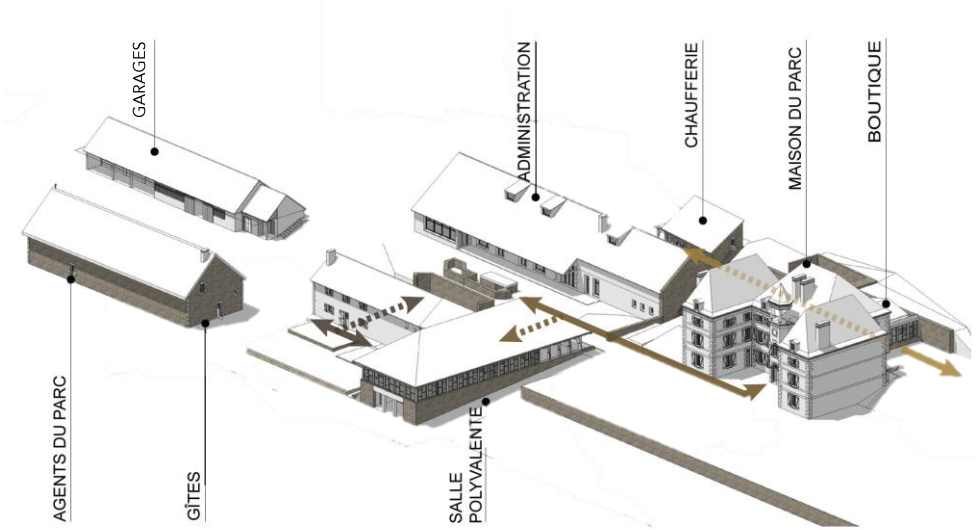

Le projet final Montlosier © FABRE - SPELLER Architectes

Recommandations pour la future charte

→ L'enjeu serait d'abord de mieux distinguer les différentes missions confiées au Syndicat mixte du Parc :

> **les missions fondamentales et permanentes**, qu'il doit pouvoir assurer durablement sur l'ensemble du Parc, notamment pour conseiller et accompagner les collectivités dans leurs réflexions et leurs projets, en complémentarité avec les compétences et les actions des EPCI

> **les missions structurantes à l'échelle du Parc**, correspondant à des programmes ou actions complémentaires décidés collectivement par les signataires

> **les missions territorialisées**, quipourraient être développées au regard des mesures de la future charte, à la demande de collectivités, pour répondre à des besoins particuliers, par exemple en mutualisant des postes d'expertise entre plusieurs EPCI.

Cette distinction permettrait de mieux définir les moyens humains et financiers nécessaires à chaque type de mission et de justifier toute augmentation des contributions, qu'elle soit liée à l'évolution des charges de fonctionnement des missions permanentes ou à de nouvelles missions confiées au Syndicat mixte.

Sur cette base, il s'agirait ensuite de définir de **nouvelles modalités de financement de ces missions par les contributions** en poursuivant le dialogue à ce sujet avec les collectivités adhérentes.

Dans tous cas, il s'agirait de :
> tenir compte de leurs capacités financières
> garantir les moyens du Syndicat mixte dans la durée
> mieux anticiper les besoins de trésorerie, les charges de personnel et les investissements en développant une programmation financière pluriannuelle
> maîtriser les futurs coûts de fonctionnement des équipements, notamment du site de Montlosier, afin de préserver les moyens consacrés aux autres missions du Parc.

Une piste de réflexion sur les règles de financement

Les statuts actuels du Syndicat mixte prévoient une répartition des contributions en pourcentages entre les différentes catégories de collectivités membres. Cette répartition lie leurs évolutions : une modification importante de la contribution d'un membre peut ainsi avoir des répercussions sur celles des autres, même si leurs situations et leurs capacités financières sont différentes.

Depuis de nombreuses années, le montant global des contributions des collectivités dépend davantage des financements que les principaux contributeurs peuvent apporter que des besoins réels de fonctionnement du Syndicat mixte. Ces contributions n'évoluent donc plus sans lien direct avec l'ensemble de ses charges permanentes, dont une grande partie (personnel, énergie, fonctionnement des équipements) est difficile à réduire et peut augmenter indépendamment de ses décisions.

Dans ce contexte, une évolution des règles de financement pourrait être étudiée lors de la révision des statuts. Elle pourrait notamment reposer sur 2 grands principes :

> **des contributions pour les missions fondamentales et permanentes,** dont le montant serait défini à partir des besoins réels de fonctionnement, des recettes garanties et d'une programmation financière pluriannuelle, selon des règles fixées dans les statuts

> **des contributions complémentaires pour les missions structurantes à l'échelle du Parc et les missions territorialisées,** définies avec les collectivités concernées, en fonction des missions confiées au Syndicat mixte et des moyens nécessaires à leur réalisation.

DÉTAIL DE LA PISTE DE RÉFLEXION PROPOSÉE :

(organisation des financements à discuter avec les collectivités membres dans le cadre de la révision des statuts)

1. Contributions pour financer les ACTIONS FONDAMENTALES ET PERMANENTES

> Définies lors de la révision des statuts du Syndicat mixte du Parc, en amont de l'application de la future charte, ces actions constitueraient **le socle permanent de son intervention et des moyens nécessaires pour l'assurer**. Elles couvriraient notamment les domaines suivants :
- conseiller et accompagner les collectivités dans leurs projets, notamment en matière de paysage, d'urbanisme, de biodiversité et de transitions
- sensibiliser et valoriser les patrimoines du Parc auprès des habitants, des élus et des acteurs locaux
- coordonner et animer la mise en œuvre de la charte, mobiliser les partenaires et assurer le suivi des actions
- assurer le fonctionnement du Syndicat mixte et maintenir les compétences nécessaires à ces actions.

> Le montant global des contributions serait calculé chaque année **selon des règles fixées dans les statuts**. Il tiendrait compte des besoins de fonctionnement prévus pour l'année à venir (masse salariale et autres charges), des recettes pérennes et des financements spécifiques suffisamment garantis, en s'appuyant sur une programmation financière pluriannuelle.

> Les statuts prévoiraient également **des règles permettant de faire évoluer ce montant**, notamment pour tenir compte de l'inflation et de hausses exceptionnelles de certaines dépenses, comme l'énergie.

> Le montant annuel serait ensuite intégré au budget voté par le Comité syndical. Chaque collectivité membre contribuerait selon les modalités prévues dans les statuts, avec ou sans répartition en pourcentages.

2. Contributions complémentaires pour des ACTIONS STRUCTURANTES À L'ÉCHELLE DU PARC

> Ces actions seraient décidées collectivement par les signataires et confiées au Syndicat mixte du Parc. Elles permettraient de **développer des programmes ou des actions présentant un intérêt pour l'ensemble du Parc, même s'ils ne sont pas réalisés partout**. Elles pourraient notamment permettre :
- de déployer des dispositifs particuliers (Contrat Vert et Bleu, Plan Pastoral Territorial, Plan sylvicole territorial, Natura 2000, Observatoire des lacs…)
- de conduire des projets structurants pour les patrimoines, les filières économiques ou le tourisme durable
- de développer des études, expérimentations ou actions d'éducation dépassant les actions permanentes.

> **Le financement serait défini avec les collectivités signataires concernées**, selon les moyens nécessaires (personnel, études, travaux, animation…) et les financements extérieurs mobilisables.

> **La contribution de chaque collectivité concernée serait définie pour chaque programme, avec des engagements financiers sur plusieurs années** afin d'assurer la continuité des actions et de tenir compte des emplois mobilisés.

3. Contributions complémentaires pour des ACTIONS TERRITORIALISÉES À LA DEMANDE DE COLLECTIVITÉS

> Ces actions seraient réalisées par le Syndicat mixte **à la demande d'une ou plusieurs collectivités, pour répondre à des besoins particuliers sur leur territoire.** Elles pourraient notamment porter sur :
- d'accompagner des projets locaux nécessitant un appui renforcé en urbanisme, paysage, biodiversité, eau ou énergie
- d'assurer le suivi ou la gestion de sites naturels ou d'équipements particuliers
- de mutualiser au Syndicat miste du Parc des postes d'expertise entre plusieurs EPCI ou collectivités
…

> **Le financement serait défini avec les collectivités concernées**, selon les moyens nécessaires et la durée des interventions, en plus de crédits spécifiques à rechercher. Il pourrait être ponctuel pour une action limitée dans le temps ou faire l'objet d'engagements pluriannuels, notamment lorsque des postes sont mobilisés.

Des relations avec les signataires qui ont évolué et restent à renforcer

Un contexte ayant profondément influé sur l'action et la visibilité du Syndicat mixte du Parc

Plusieurs évolutions importantes de la période évaluée ont modifié le fonctionnement du Syndicat mixte du Parc et ses relations avec ses collectivités.

> **La recomposition de la carte intercommunale, opérée à partir de 2017 par la fusion de nombreux EPCI, a profondément modifié les partenariats territoriaux**. Cette réorganisation s'est traduite par :
  - des périmètres intercommunaux beaucoup plus vastes, ne recoupant le Parc que pour partie (à l'exception de 2 d'entre eux)
  - un renforcement de leurs compétences dans de nombreux domaines directement concernés par la charte (aménagement et urbanisme, tourisme, gestion des milieux aquatiques, énergie-climat...)
  - des stratégies définies à l'échelle de leurs bassins de vie, qui ne correspondent pas toujours au périmètre du Parc.



Le Parc chevauché par
16 « nouveaux » EPCI à partir de 2017

Ces évolutions ont changé les relations avec le Syndicat mixte du Parc. En 2013, les intercommunalités disposaient encore de moyens d'ingénierie relativement limités. Depuis leur réorganisation, elles ont étoffé leurs équipes et développé leurs compétences techniques. Les rôles sont ainsi devenus moins simples à distinguer :
  - sur certains sujets, les EPCI disposent désormais des compétences et des équipes nécessaires pour agir directement
  - sur d'autres, le Syndicat mixte du Parc conserve une connaissance et une expertise propres aux enjeux du territoire classé ; il peut aussi intervenir à une échelle dépassant les limites d'une seule intercommunalité.

→ Le renforcement des compétences et des équipes des EPCI ouvre de nouvelles possibilités pour mettre en œuvre la charte. Il appelle aussi une meilleure coordination avec le Syndicat mixte du Parc, afin de tirer parti des compétences de chacun et d'éviter les interventions qui se recoupent.

> **Dans le même temps, le Syndicat mixte du Parc a pris une place croissante dans la gestion des espaces naturels et des sites fréquentés. Plusieurs évolutions ont renforcé son expérience et ses moyens dans ces domaines :** partenariat renforcé avec le Département du Puy-de-Dôme jusqu'à la création d'une équipe mutualisée pour la Chaîne des Puys - faille de Limagne, animation d'un nombre croissant de sites Natura 2000, gestion de réserves naturelles et d'Espaces Naturels Sensibles, coopérations avec les Grands Sites de France, gestion de la fréquentation croissante des espaces naturels depuis la crise sanitaire de 2020-2021, conciliation des usages. Ces missions expliquent en partie pourquoi son action est aujourd'hui particulièrement visible et reconnue dans les domaines des patrimoines naturels et paysagers.

> **À partir de 2023, la hausse des contributions demandées aux Communes et aux EPCI a pesé sur les relations avec les collectivités**. Elle répondait à l'augmentation de certaines charges du Syndicat mixte du Parc, notamment celles liées à l'énergie et aux dépenses de personnel, mais aussi à la demande de la Région de porter progressivement la part du bloc Communes-EPCI à 20 % des contributions.

Après de nombreuses années de stabilité, cette hausse a suscité des incompréhensions chez certaines collectivités, qui n'en percevaient pas toujours les raisons ni le lien avec l'évolution des missions du Syndicat mixte du Parc. Plusieurs ont souhaité mieux connaître ses interventions, les moyens qui leur sont consacrés et ce qu'elles apportent au territoire. Elles ont également exprimé le besoin d'être davantage associées aux choix et aux décisions. Une commission Finances a alors été mise en place au sein du Comité syndical du Parc.

« Cap 2028 : 3 liens à affirmer avec le territoire »

Dès 2019, l'évaluation à mi-parcours faisait déjà ressortir ces attentes fortes des collectivités envers le Syndicat mixte du Parc : elles souhaitaient mieux identifier ce qu'il pouvait leur apporter : expertise, accompagnement de projets, mise en réseau, expérimentation ou partage d'expériences. Elles demandaient également à être mieux informées des actions réalisées, des moyens mobilisés et des résultats obtenus, afin de pouvoir en rendre compte auprès des élus et des habitants.

Pour répondre à ces attentes, le Syndicat mixte du Parc a engagé en 2020 la stratégie « Cap 2028 ». Celle-ci visait à renforcer ses liens avec le territoire, à rendre ses interventions plus lisibles et à développer les services proposés aux collectivités et aux acteurs locaux. **Elle reposait sur 3 liens à affirmer avec le territoire** :

> les missions expertes, pour accompagner les projets structurants au regard des enjeux du Parc
> le conseil et la valorisation, pour guider et mettre en valeur les initiatives locales
> la sensibilisation et la découverte, pour mieux faire connaître les patrimoines et les enjeux du territoire, donner envie d'agir et renforcer la fierté de vivre dans le Parc.

Cette stratégie prévoyait également un travail plus transversal entre les équipes de la structure, autour de projets communs mobilisant leurs différentes compétences.

Sa mise en œuvre devait être progressive jusqu'en 2028 pour permettre d'expérimenter de nouvelles façons de travailler, dans la perspective de la future charte ; il s'agissait ainsi de renforcer son conseil et son accompagnement auprès des acteurs locaux, en complément des actions qu'il conduit lui-même.

Son déploiement a toutefois été contraint par le contexte financier du Syndicat mixte du Parc, ses changements de direction et les difficultés de continuité qui ont suivi, puis par la mobilisation des équipes sur la révision de la charte.

→ **Les principales ambitions de Cap 2028 restent donc d'actualité :**

> renforcer les relations avec les collectivités
> mieux faire connaître et développer les services que le Syndicat mixte du Parc peut leur apporter
> mieux équilibrer sa communication entre les informations institutionnelles et les services proposés au territoire (animations, une conseils, formatons…).

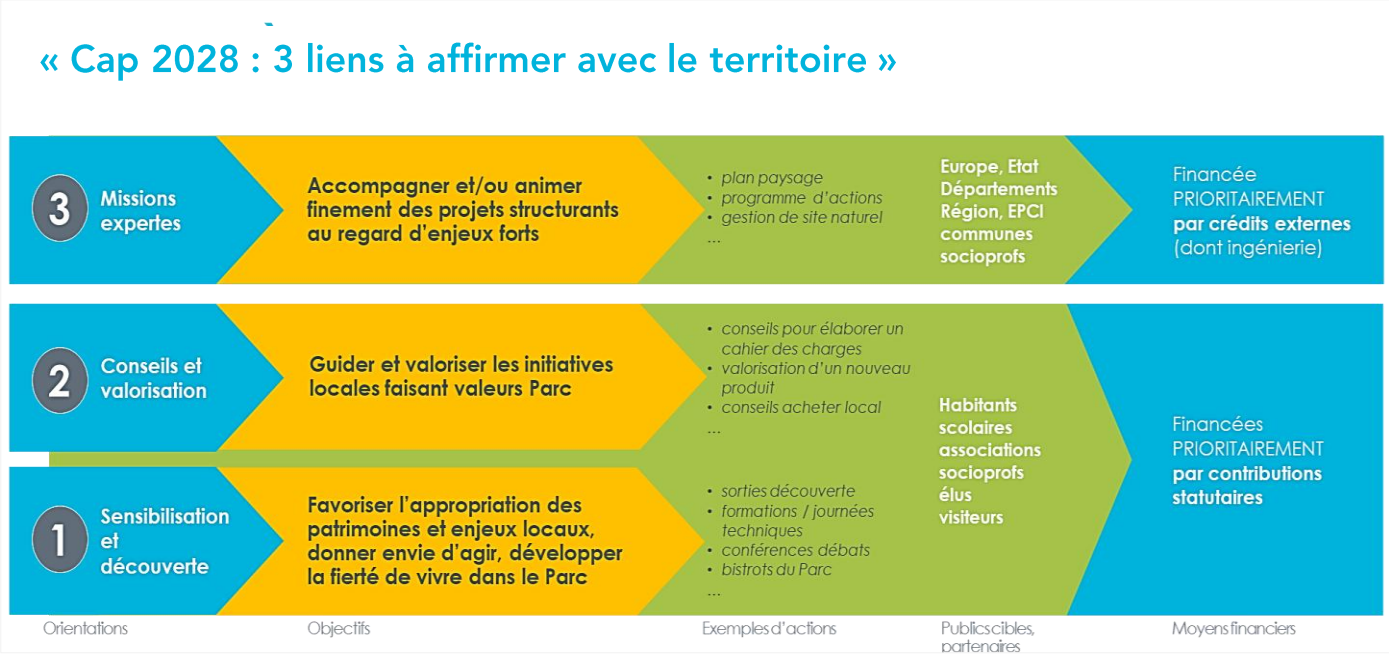

Une implication politique difficile à maintenir dans la durée sur le territoire

Des rencontres ont contribué à entretenir le dialogue avec les élus locaux :

> les rencontres territoriales de 2008 et 2009, préparatoires à la charte, puis celles de 2018 pour le bilan à mi-parcours

> les « Journées des élus », organisées durant la charte précédente, puis en 2014 et 2016, pour partager les bilans et les perspectives du Syndicat mixte du Parc, recueillir les besoins des collectivités et découvrir des réalisations sur le terrain.

La mobilisation des élus pour animer ces échanges est devenue plus difficile à maintenir, tout comme la participation des élus locaux. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer :

> l'étendue du territoire et la réorganisation des intercommunalités, désormais plus vastes et dotées de compétences élargies

> la technicité de certains sujets

> le renouvellement des élus au cours de la charte

> leurs nombreuses sollicitations

> une information sur les rencontres qui circule parfois mal au sein des collectivités

> le manque d'informations directement transmises aux délégués par le Syndicat mixte du Parc

> la multiplication des informations reçues par voie numérique..

Les élus présents montrent toutefois un réel intérêt pour le Parc, urtout lorsque les échanges portent sur les besoins concrets de leur territoire.

→ **Pour la future charte,** afin de renforcer les liens avec les élus du territoire, l'enjeu sera :

> de mieux faire connaître les services et l'accompagnement proposés aux collectivités adhérentes, en vulgarisant

> d'organiser une conférence des territoires, notamment à l'échelle des régions naturelles

> de s'appuyer davantage sur les EPCI pour toucher les Communes

> de proposer des rencontres, formations, webinaires ou interventions en conseils municipaux, notamment auprès des petites Communes

> de désigner des agents référents territoriaux en lien avec les EPCI (organigramme géographique), en lien avec des membres du Bureau, pour renforcer les relations de proximité et accompagner les projets locaux.

Les instances du Syndicat mixte du Parc, la place des collectivités

Une participation aux instances du Parc à conforter

La participation aux réunions du Syndicat mixte du Parc varie selon les années et les élus. Elle reste plus régulière au Bureau qu'au Comité syndical, où les pouvoirs compensent souvent une présence limitée. Les listes examinées entre 2022 et 2024 montrent également des absences répétées de membres, qui limitent leur participation aux échanges.

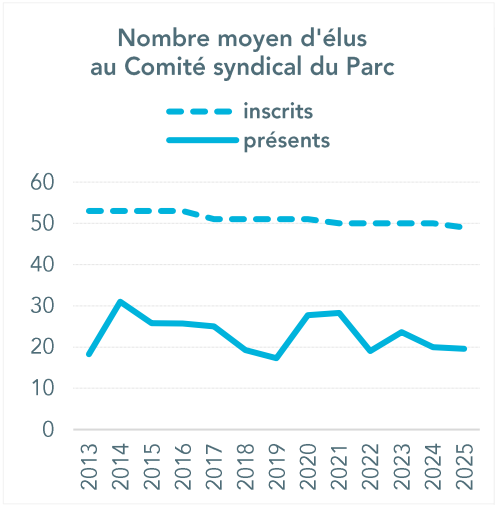

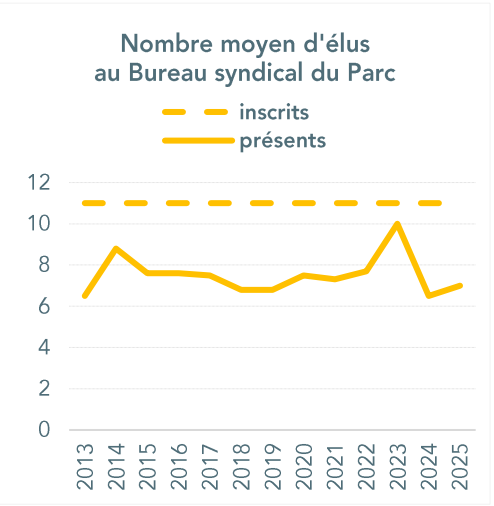



→ **Pour la future charte**, davantage de discussions sur les projets et leurs résultats concrets au Comité syndical, ainsi que des réunions régulièrement délocalisées, pourraient favoriser la participation de ses membres et leur implication dans les choix du Syndicat mixte du Parc.

Un Comité syndical resserré, avec un poids important des principaux financeurs

Le Syndicat mixte du Parc s'appuie sur un Comité syndical resserré, réunissant les collectivités engagées dans la charte et cherchant à concilier leur représentation avec le poids des principaux financeurs.

En 2025, les 149 Communes du Parc sont représentées par 24 élus, à raison de 12 pour le Cantal et de 12 pour le Puy-de-Dôme. La Région et les Départements disposent ensemble de 73,5 % des voix, contre 26,5 % pour les Communes, les EPCI et les villes ou agglomérations portes..

Répartition des sièges et des voix au Comité syndical selon les staututs de 2025

Collèges	Nombre d'élus	Voix par élu	Total des voix	Part des voix	
Région	5	16	80	40,8%	73,5%
Départements (15+63)	8	8	64	32,7%	
Communes (15+63)	24	1	24	12,2%	26,4%
EPCI	12	2	24	12,2%	
Villes et agglos portes	2 maximum	2	4 maximum	2,0%	
Total	**51**	**/**	**196**	**100%**	

Depuis 2022, la Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite faire évoluer la gouvernance de ses Parcs naturels régionaux, en demandant notamment que la Région et les Départements disposent ensemble d'au moins 50 % des voix pour l'ensemble des décisions. Avec 73,5 % des voix en 2025, le Syndicat mixte du Parc dépasse largement ce seuil.

→ Cette situation ouvre la possibilité de réexaminer la place des Communes et des EPCI dans les décisions (30% actuellement), tout en respectant les orientations régionales (50%).

Au-delà de la répartition des voix, l'enjeu est aussi de permettre à chaque collectivité de prendre pleinement part aux orientations et aux décisions du Parc.

Une représentation communale moins directe que dans de nombreux PNR

Le Syndicat mixte du Parc a fait le choix d'une représentation indirecte des Communes. Ses statuts prévoient en effet que chaque Commune désigne un délégué, puis les délégués élisent les 24 représentants qui siègent au Comité syndical. Ce fonctionnement permet de conserver une instance relativement resserrée malgré la taille du territoire. Il peut toutefois rendre plus difficile le lien régulier entre le Comité syndical et les Communes qui n'y siègent pas directement.

Les travaux nationaux de la Fédération des Parcs naturels régionaux montrent que les modalités de représentation sont très diverses. Dans de nombreux Parcs, les Communes disposent d'une représentation directe, ce qui facilite leur présence dans les débats, mais conduit généralement à des instances plus importantes.

Quelques repères comparatifs tirés de l'étude produite par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et présentée en webinaire 2024

Indicateurs	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne	Repères nationaux
Représentants communaux	24	63 (médiane des 58 PNR)
Nombre de Communes	149	Variable selon les PNR
Mode de représentation des Communes	Indirecte	Directe dans 53 % des Syndicats mixtes de Parc

→ Au-delà de la taille du Comité syndical, ces différents modèles posent surtout la question du lien avec les élus communaux, de leur information et de leur participation aux décisions.

Un Bureau resserré, une répartition des responsabilités politiques pouvant évoluer

Avec 11 membres (1 voix chacun), dont un président et trois vice-présidents, le Bureau du Syndicat mixte du Parc est plus resserré que celui d'autres PNR. Cette organisation facilite les échanges entre un nombre limité d'élus, mais offre moins de possibilités de répartir les responsabilités politiques.

Plusieurs autres PNR disposent d'un nombre plus important de vice-présidents, souvent chargés de suivre des politiques ou des secteurs géographiques.
Aux Volcans d'Auvergne, les délégations thématiques aux vice-présidents sont restées peu précisées et le suivi politique des nombreux domaines d'intervention du Parc a ainsi reposé sur un nombre limité d'élus.

Données issues des organisations publiées par les syndicats mixtes.

Syndicats mixtes de Parc	Superficie	Nombre de membres du Bureau	Nombre de vice-présidents
Volcans d'Auvergne	395 000	11	3
Livradois-Forez	335 700	21	6
Massif des Bauges (données 2026)	90 000	27	7
Vercors	206 000	26	12

→ **Pour la future charte**, le diagnostic de gouvernance souligne l'intérêt de mieux définir les délégations (notamment comme interlocuteurs des EPCI) et de permettre à davantage d'élus de suivre les priorités du Parc.

Sans nécessairement alourdir le fonctionnement du Bureau et en intégrant des temps d'échanges informels, cette évolution pourrait faciliter le portage politique des projets et renforcer les liens avec les partenaires.



Des commissions d'élus et un Conseil scientifique à l'activité irrégulière

Le Syndicat mixte du Parc a développé, au cours de la charte, des échanges plus informels entre les élus de son Comité syndical. Des commissions thématiques ont été constituées à différentes périodes ; elles démarches n'ont cependant pas toutes trouvé leur place dans la durée. La mobilisation des élus au sein de ces commissions est restée variable, tant par le nombre d'élus qui s'y inscrivent que par la durée de leur participation. Des échanges réguliers en dehors des réunions statutaires sont donc difficiles à maintenir.

Plus récemment, plusieurs commissions ont été relancées ou constituées, notamment sur les finances, l'énergie, l'éducation et la culture ou encore la forêt. Elles témoignent d'une volonté de retrouver des espaces de travail collectif, même si leur fonctionnement reste inégal. Les évaluations conduites en 2025 montrent que les élus sont davantage mobilisés lorsque les échanges portent sur des projets concrets, des difficultés rencontrées dans leurs collectivités ou des résultats visibles sur le territoire.

→ **Pour la future charte**, des groupes de travail réunis selon les besoins, des rencontres territoriales consacrées aux réalisations du Parc, ainsi que des espaces informels d'échange et de partage entre élus du Comité syndical pourraient ainsi compléter utilement les instances statutaires.

Le Conseil scientifique du Parc a apporté son expertise au Syndicat mixte du Parc pendant une grande partie de la charte. Ses membres ont été associés à des études et réflexions sur les patrimoines naturels, le changement climatique et l'évolution des activités du territoire. Plusieurs travaux ont notamment porté sur les effets du réchauffement dans les monts Dore et le massif cantalien.

En 2019, de nouvelles modalités de travail ont été recherchées pour mieux associer le Conseil scientifique aux réflexions du Syndicat mixte du Parc. Les échanges se sont notamment poursuivis sur la gestion de l'eau face au changement climatique, en lien avec les besoins de l'agriculture et la préservation de la biodiversité. Depuis le départ de son président, l'activité du Conseil scientifique s'est toutefois réduite.

→ **Pour la future charte**, sa remobilisation impliquant davantage l'Université d'Auvergne (avec une plus grande ouverture aux champs des Sciences Humaines et Sociales) et son association plus régulière aux réflexions stratégiques et aux projets du Syndicat mixte du Parc constituent un enjeu.

Les enseignements pour la future charte

L'organisation actuelle a permis au Syndicat mixte du Parc d'assurer son fonctionnement et de conduire des missions de plus en plus nombreuses. Elle présente toutefois certaines limites pour entretenir une mobilisation politique large et régulière à l'échelle d'un territoire aussi vaste.

→ La préparation de la future charte offre l'occasion de réexaminer plusieurs questions :

- la représentation des collectivités, en recherchant un meilleur équilibre entre le poids des principaux financeurs et la place des Communes et des EPCI dans les décisions.
- le partage des responsabilités politiques, avec la possibilité de confier à davantage d'élus des délégations thématiques ou territoriales.
- les espaces de travail collectif, en privilégiant des commissions ciblées, des groupes de travail et des rencontres autour de projets concrets.
- les relations de proximité, en renforçant les échanges avec les Communes et les EPCI, notamment dans les secteurs les plus éloignés du siège du Parc.

L'objectif n'est pas de multiplier les instances ni de remettre en cause les équilibres institutionnels qui ont permis au Parc de fonctionner. Il est avant tout de donner aux élus davantage d'occasions de participer aux choix, de suivre les projets et de se reconnaître dans l'action du Syndicat mixte du Parc.

Pour la future charte, il s'agira de conserver une gouvernance capable de décider et d'agir, tout en donnant aux collectivités davantage de place dans les échanges et le suivi des projets.

Rôles d'une instance de gouvernance selon Echelles et Territoires

> *rôle stratégique (définir orientations, priorités, objectifs et engagements)*
> *rôle décisionnel (orienter les politiques)*
> *rôle de surveillance (mise en œuvre des décisions, conformité avec la règlementation)*
> *rôle de transparence (liaison avec parties prenantes et partenaires, communication et transparence des décisions, budgets, bilans, diffusion et mise à disposition des documents).*

Échelles et Territoires

Une action collective et un rôle de proximité à développer

Une charte encore trop souvent associée au seul Syndicat mixte du Parc

Les évaluations font ressortir une connaissance encore insuffisante de la charte et des engagements pris par ses signataires. Si ses grandes orientations sont généralement connues, les engagements précis des collectivités et de l'État le sont beaucoup moins. Certains signataires pourtant actifs reconnaissent eux-mêmes mal connaître leurs engagements et leur suivi.

Cette situation entretient une confusion entre « le Parc », projet collectif de territoire, et « le Syndicat mixte du Parc », chargé de sa gestion et de l'animation de la charte.

Sa mise en œuvre reste largement associée aux actions du Syndicat mixte du Parc, alors qu'une grande partie de ses objectifs dépend aussi des politiques des collectivités et de l'État.

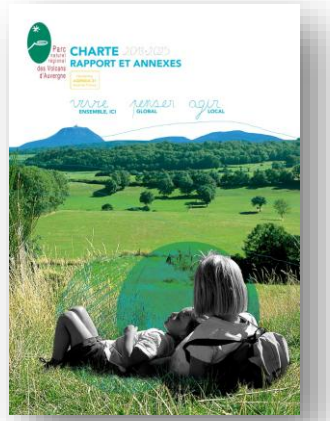

Le Syndicat mixte du Parc se trouve ainsi parfois sollicité sur des sujets qui ne relèvent pas directement de ses compétences, tandis que la contribution des autres signataires reste moins visible.

Cela ne signifie pas que les collectivités n'ont pas agi. L'évaluation montre au contraire de nombreuses initiatives contribuant aux objectifs de la charte, notamment en matière de paysage, d'urbanisme et de préservation des milieux naturels. Mais le lien avec les engagements pris n'est pas toujours établi ni reconnu.

Cette difficulté se retrouve dans le suivi des engagements des signataires. Élaboré collectivement en 2014, le tableau de bord a été renseigné jusqu'en 2025 pour les engagements du Syndicat mixte du Parc et les résultats attendus sur le territoire. En revanche, le suivi des autres signataires a été moins exhaustif et régulier, faute de pouvoir recueillir régulièrement leurs informations. Leurs contributions restent donc moins visibles, ce qui ne permet pas d'apprécier pleinement la mise en œuvre collective de la charte.

Une expertise à mettre davantage au service de l'ensemble du territoire

Les savoir et savoir faire techniques du Syndicat mixte du Parc sont largement reconnus, tout comme sa capacité à animer des démarches collectives, à accompagner des projets et à mettre les acteurs en relation. Les élus interrogés souhaitent notamment qu'il renforce son rôle pour fédérer les acteurs, aider les collectivités à mobiliser des financements et les accompagner dans la mise en œuvre de la future charte. Les programmes territoriaux et la gestion d'espaces naturels ont renforcé cette expertise et sa capacité à conduire des projets partenariaux.

Mais sa présence reste inégalement ressentie selon les territoires, notamment dans certains secteurs du Cantal, où des élus expriment un sentiment d'éloignement.

→ Pour la future charte, l'enjeu sera de mieux faire bénéficier l'ensemble du territoire de cette expertise, en renforçant les liens avec les collectivités et en rendant plus visibles les interventions du Syndicat mixte du Parc et ce qu'elles apportent concrètement aux acteurs locaux.

Une plus grande disponibilité à retrouver pour accompagner les collectivités et les acteurs locaux

Au fil des années, le Syndicat mixte du Parc a pris des responsabilités croissantes dans la gestion de sites naturels et paysagers, notamment la Chaîne des Puys – faille de Limagne, les réserves naturelles et les sites Natura 2000. Ces missions, largement financées par des crédits spécifiques, ont renforcé son expertise, ses partenariats et son action en faveur des patrimoines du Parc. **Mais elles mobilisent une part importante de ses équipes, réduisant leur disponibilité pour conseiller et accompagner les Communes, les EPCI et les acteurs locaux.** Ces missions, déjà au cœur de la stratégie Cap 2028, restent essentielles, notamment en urbanisme, paysage, biodiversité ordinaire et auprès des acteurs socioprofessionnels.

→ Pour la future charte, l'enjeu sera de mieux concilier la gestion des sites et l'accompagnement du territoire. Cela suppose de dégager du temps pour ces missions, de définir avec les collectivités les services prioritaires et de rechercher des financements complémentaires. Ses moyens limités ne lui permettront toutefois pas d'accompagner durablement chaque acteur.

Il devra donc privilégier les démarches collectives et les accompagnements ciblés, pour aider les acteurs à développer leurs projets et à les poursuivre ensuite de manière autonome. Plusieurs formes d'intervention pourront être développées :

- des actions d'information, de sensibilisation et de formation auprès des élus, agents, professionnels, associations et habitants, sur les enjeux de la charte
- des conseils et accompagnements ciblés, notamment en urbanisme, paysage, biodiversité ordinaire et auprès des acteurs socioprofessionnels, éventuellement par appels à manifestation d'intérêt, pour des durées et objectifs définis
- une mise en réseau régulière des agents des EPCI, des partenaires et des équipes du Syndicat mixte du Parc, pour partager les expériences sans doublonner les ingénieries existantes
- des rencontres entre élus, à l'échelle du Parc ou de ses territoires, pour échanger sur leurs préoccupations et rechercher des réponses communes
- une meilleure diffusion des expériences et outils issus notamment des actions expérimentales du Syndicat mixte du Parc, au bénéfice d'un plus grand nombre d'acteurs.

Renforcer les relations avec les élus des Communes et des EPCI sera également une priorité. Au-delà des réunions statutaires, il faudra échanger plus régulièrement avec les délégués, mieux les associer à la préparation des actions et les informer des résultats. Des supports simples, réutilisables par les collectivités, pourront les aider à faire connaître les interventions du Syndicat mixte du Parc auprès de leurs assemblées et des habitants. **En renforçant son rôle de proximité, de conseil et de mise en réseau, le Syndicat mixte du Parc pourra partager plus largement son expertise et aider les acteurs à conduire leurs projets de manière autonome.**

Une place à mieux définir pour chaque signataire

Ces constats invitent à mieux préciser la place de chaque signataire dans la mise en œuvre de la future charte. L'enjeu n'est pas de leur demander d'intervenir dans tous les domaines de la charte, mais de mieux identifier les engagements qui relèvent de leurs compétences et des projets sur lesquels un travail commun est nécessaire.

> **Les Communes** sont les premiers relais du Parc auprès des habitants. Leur connaissance du terrain et leurs initiatives locales doivent davantage nourrir les actions du Syndicat mixte du Parc. Cela suppose de renouer des échanges plus réguliers avec les élus communaux et de mieux les accompagner dans leurs projets.

> **Les EPCI** disposent aujourd'hui de compétences et de moyens d'ingénierie importants. La future charte est l'occasion de renforcer le dialogue avec eux, de rechercher des intérêts communs et de développer des coopérations sur les sujets qui concernent à la fois leurs territoires et le Parc.

> **Les Départements** peuvent contribuer à la mise en œuvre de la charte à travers leurs politiques en faveur des espaces naturels, de l'agriculture, du tourisme, des solidarités et de l'aménagement du territoire. Une coopération plus régulière permettrait de mieux coordonner les interventions et de soutenir les projets locaux.

> **La Région,** à l'origine du classement, joue un rôle essentiel dans l'accompagnement et le financement du Parc. La future charte doit permettre de poursuivre ce partenariat, en identifiant les projets qui répondent à la fois aux priorités régionales et aux besoins du territoire, notamment à travers des programmes et des projets conduits ensemble.

> **L'État**, garant du classement, accompagne le territoire dans plusieurs domaines, notamment la biodiversité, l'eau, les paysages et l'aménagement. Son appui reste important pour assurer la cohérence de la charte avec les politiques nationales et faciliter sa mise en œuvre.

→ Au-delà du suivi des actions, les instances de gouvernance du Syndicat mixte du Parc doiveont permettre aux élus et aux partenaires de débattre des priorités, d'exprimer leurs attentes et de rechercher des positions communes sur les sujets qui font débat. Cela nécessite de :

> réactiver la conférence annuelle des partenaires porteurs de politiques supra communales de la charte (Etat, Région, Départements, EPCI) pour assurer un meilleur suivi des actions et des engagements réalisés et à venir

> s'appuyer sur des relais locaux et de disposer d'outils de suivi simples et durables (comme la plateforme EVA mise en place par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France).

Cette organisation doit permettre aux signataires de porter ensemble la charte et d'en suivre la mise en œuvre.





CONCLUSION GENERALE DE L'EVALUATION

Réponses au regard des critères d'évaluation des politiques publiques

Pertinence

DES ORIENTATIONS QUI REPONDENT TOUJOURS AUX GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE

> **La charte adoptée en 2013 reposait sur une ambition qui reste largement d'actualité** : préserver les patrimoines naturels, paysagers et culturels des Volcans d'Auvergne, tout en accompagnant la vie et le développement économique de ce vaste territoire rural. Les enjeux identifiés à l'époque demeurent essentiels. Le maintien de l'agriculture et du pastoralisme, la qualité des paysages, la préservation de la biodiversité et de l'eau, l'accueil de nouveaux habitants ou encore la vitalité des bourgs restent au cœur des préoccupations locales.

> **Depuis 2013, certains enjeux se sont toutefois accentués** :

- Les effets du changement climatique sont devenus plus visibles, notamment sur les ressources en eau, les milieux naturels, les forêts et les activités agricoles
- les difficultés de logement, de mobilité et d'accès aux services se sont également renforcées dans certains secteurs.

> **La charte avait anticipé une partie de ces évolutions, mais leur ampleur demande aujourd'hui des actions plus précises, adaptées à chaque partie du territoire.**

Les grandes orientations définies en 2013 restent pertinentes. Certains enjeux ont toutefois pris une importance beaucoup plus grande au fil des années et méritent aujourd'hui davantage de place dans la future charte.

Cohérence interne

UN PROJET TRANSVERSAL, MAIS DES PRIORITES ET DES RESPONSABILITES INSUFFISAMMENT DEFINIES

> **La charte s'est construite autour de trois grandes orientations complémentaires** : cohésion territoriale, préservation des patrimoines et développement économique. Cette approche correspond bien à la vocation d'un Parc naturel régional, où les questions environnementales, économiques et sociales sont étroitement liées.

Les complémentarités entre les mesures sont nombreuses. La préservation des paysages dépend notamment du maintien de l'agriculture et du pastoralisme, tandis que la qualité des milieux naturels contribue à l'attractivité touristique et au cadre de vie. De même, l'urbanisme, les mobilités et les politiques énergétiques participent à plusieurs objectifs de la charte.

> **Cette approche permet d'aborder ensemble des enjeux qui sont étroitement liés sur le territoire, mais elle a aussi rendu le projet difficile à mettre en œuvre dans sa globalité**. La charte, et notamment son tableau de bord, comporte un nombre très important d'engagements. Cette accumulation a rendu les priorités difficiles à distinguer et n'a pas facilité leur traduction dans les programmes d'actions.

> **Les moyens humains et financiers mobilisables n'ont pas toujours été à la hauteur des ambitions affichées**. Certaines mesures ont ainsi bénéficié de programmes structurants et de partenariats solides, tandis que d'autres ont été mises en œuvre de façon plus ponctuelle ou sont restées peu développées.

→ La future charte devra conserver une vision d'ensemble, des engagements mieux ciblés, des priorités plus claires et des moyens adaptés.

Cohérence externe

DES POLITIQUES COMPLEMENTAIRES, MAIS UNE ARTICULATION ENCORE INEGALE

> **La mise en œuvre de la charte a été marquée par d'importantes évolutions institutionnelles**. La fusion des Régions, la réorganisation intercommunale et l'évolution des compétences des collectivités ont modifié les conditions de coopération entre les signataires et les partenaires du Parc.

  Ces changements ont ouvert de nouvelles possibilités. Plusieurs politiques et programmes régionaux, départementaux ou nationaux ont permis de soutenir les objectifs de la charte. Le Contrat Vert et Bleu, le Plan Pastoral Territorial ou encore les dispositifs de gestion des espaces naturels ont notamment renforcé les interventions conduites sur le territoire.

> **La prise en compte des enjeux du Parc a également progressé dans plusieurs politiques publiques**, notamment en matière d'urbanisme, de paysages, de biodiversité et de gestion des milieux naturels.

> **Toutefois, les complémentarités restent inégales selon les domaines et les territoires**. La montée en puissance des EPCI, dont les périmètres dépassent souvent largement celui du Parc, n'a pas toujours facilité l'intégration des objectifs de la charte dans leurs stratégies. Les coopérations reposent encore largement sur des projets ou des programmes particuliers, plutôt que sur une organisation durable et partagée des interventions.

Plusieurs politiques publiques, notamment dans le domaine de l'environnement, ont contribué à la mise en œuvre des objectifs de la charte. Son articulation avec les politiques intercommunales et certaines stratégies de développement reste cependant à renforcer. Cette difficulté, déjà identifiée à mi-parcours, demeure un enjeu important pour la future charte.

Efficacité

DES AVANCEES REELLES, MAIS DES OBJECTIFS INEGALEMENT ATTEINTS

> **La mise en œuvre de la charte a donné lieu à de nombreuses actions conduites par les collectivités, l'État, le Syndicat mixte du Parc et leurs partenaires.** Elle a contribué à préserver et gérer des espaces naturels remarquables, à améliorer les connaissances, à accompagner certaines pratiques agricoles et forestières et à renforcer la prise en compte des paysages et de la biodiversité dans les projets.

  Les résultats sont particulièrement visibles dans les domaines bénéficiant de programmes pluriannuels, de moyens dédiés et de partenariats bien établis. La gestion des sites naturels, l'accompagnement agro-environnemental ou encore les démarches de planification territoriale en donnent plusieurs exemples.

> **D'autres objectifs ont été plus difficilement atteints**. Les progrès en matière de consommation d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre restent notamment inférieurs aux ambitions initiales. Les résultats sont également plus limités concernant les mobilités, la revitalisation de certains bourgs ou le développement de nouvelles activités économiques.

  Ces différences tiennent à la nature des enjeux, aux moyens disponibles et à la mobilisation des acteurs, mais aussi à des évolutions économiques, sociales et institutionnelles sur lesquelles les signataires de la charte n'avaient qu'une prise partielle (notamment les crises énergétique et agricole).

Les objectifs de la charte ont été atteints de manière inégale. Les résultats sont plus solides lorsque les objectifs ont été accompagnés de moyens, de programmes et de responsabilités clairement établis. Ils sont plus limités lorsque leur réalisation dépendait d'une mobilisation collective difficile à organiser ou de facteurs extérieurs.

Efficience

DES FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES IMPORTANTS, MAIS DES MOYENS PERMANENTS FRAGILES

> **La mise en œuvre de la charte s'est appuyée sur les contributions des collectivités et sur de nombreux financements** spécifiques, mobilisés pour conduire des programmes et accompagner des projets.

> **Le Syndicat mixte du Parc a su développer des partenariats** qui ont permis de renforcer ses interventions, parfois au-delà des missions initialement envisagées. Ces financements ont notamment contribué au maintien ou au développement de compétences techniques et à la conduite d'actions pluriannuelles.

  Ils ont permis de développer plusieurs missions, mais ont aussi renforcé la dépendance du Syndicat mixte du Parc à des crédits liés à des programmes particuliers.

> **Parallèlement, la baisse des contributions statutaires intervenue en 2016, l'augmentation des charges de fonctionnement et l'élargissement de certaines responsabilités ont progressivement réduit les marges de manœuvre du Syndicat mixte du Parc**. Les moyens disponibles n'ont pas toujours permis d'assurer une présence et un accompagnement réguliers sur l'ensemble du territoire et dans tous les domaines de la charte.

Le rapport entre les moyens engagés et les résultats obtenus varie selon les actions. Cette appréciation reste toutefois qualitative : les données disponibles ne permettent pas de comparer précisément les moyens engagés et les résultats obtenus à l'échelle de la charte.

→ Pour la future charte, l'enjeu sera de mieux accorder les priorités, les responsabilités et les moyens disponibles.

Effets territoriaux

DES PATRIMOINES MIEUX PRIS EN COMPTE, MAIS DES EFFETS TERRITORIAUX DIFFICILES A MESURER

> **Au-delà des actions réalisées, la charte a contribué à faire évoluer certaines pratiques et à renforcer l'attention portée aux patrimoines du territoire**. Son influence est perceptible dans la gestion des espaces naturels, la prise en compte des continuités écologiques, l'accompagnement des pratiques agricoles, la qualité paysagère des aménagements ou encore l'évolution des documents d'urbanisme.

  Elle a également favorisé des coopérations, des échanges de connaissances et une meilleure prise en compte de certains enjeux environnementaux par les collectivités et les acteurs locaux.

> **Pour autant, les évolutions du territoire restent contrastées**. Certains patrimoines et milieux naturels demeurent fragiles, les pressions liées au changement climatique s'accentuent et les difficultés économiques ou démographiques persistent dans plusieurs secteurs.

> **Il reste également difficile d'isoler les effets propres de la charte**. Les changements observés résultent de nombreuses politiques publiques, de l'action des acteurs locaux et de facteurs extérieurs.

Les résultats sont surtout visibles là où les interventions ont été concrètes et suivies dans le temps, notamment en matière de gestion des espaces naturels, d'accompagnement et de sensibilisation. Mais à l'échelle du territoire, les effets sont plus difficiles à apprécier, tant les évolutions dépendent aussi d'autres politiques publiques et de facteurs extérieurs.

Un projet collectif dont l'appropriation reste a renforcer

> **La charte repose sur un engagement partagé entre les Communes, les EPCI, les Départements, la Région et l'État**. Mais depuis 2013, les évolutions institutionnelles ont profondément modifié cet équilibre. Les EPCI ont acquis de nouvelles compétences et renforcé leurs moyens d'ingénierie, tandis que le Syndicat mixte du Parc a développé ses fonctions de coordination, d'accompagnement et de gestion. Cette évolution a permis de nouvelles coopérations, mais elle n'a pas toujours été accompagnée d'une clarification suffisante des responsabilités. La charte reste inégalement connue et appropriée par les élus et les partenaires. Les engagements pris lors de son adoption ne se sont pas toujours traduits par des démarches collectives suivies dans la durée.

> **Les programmes d'actions du Syndicat mixte du Parc ont contribué à de nombreux objectifs de la charte, mais leur définition s'est davantage appuyée sur les financements disponibles, les nouveaux dispositifs et les besoins du territoire que sur les engagements pris en 2013**. La charte est ainsi restée un cadre général, sans guider suffisamment la programmation des actions.

> **Le fonctionnement des instances et les démarches de concertation ont permis des échanges et des initiatives, Ces échanges n'ont toutefois pas été réguliers et n'ont pas toujours associé largement les élus et les acteurs du territoire**. Ces difficultés sont renforcées par la taille du Parc, la diversité de ses territoires et les différences de priorités entre les collectivités.

Les coopérations engagées ont permis de conduire de nombreux projets, mais la charte n'a pas assez joué son rôle de référence commune pour guider l'action.

→ La future charte devra être mieux partagée et davantage utilisée pour définir les priorités et préparer les programmes d'actions, tant au sein du Syndicat mixte du Parc que dans les coopérations avec les collectivités.



DES AVANCEES IMPORTANTES
UNE CHARTE A MIEUX PORTER ENSEMBLE

> **La mise en œuvre de la charte 2013-2025 a permis de nombreuses réalisations**, notamment pour la préservation et la valorisation des patrimoines des Volcans d'Auvergne. Elle a également accompagné les évolutions du territoire, malgré les réformes institutionnelles, les contraintes financières et les effets croissants du changement climatique.

> **Les résultats restent toutefois inégaux.** Les avancées les plus nettes concernent les domaines bénéficiant de programmes suivis sur plusieurs années, de partenaires engagés et de moyens prévus pour les mener. D'autres ambitions, notamment en matière de développement économique et social, de mobilités ou de transition énergétique, ont été plus difficiles à concrétiser.

> **L'évaluation met surtout en évidence les difficultés à faire vivre la charte comme un véritable projet collectif.** Les actions des signataires ont souvent contribué aux objectifs de la charte, mais leur lien avec les engagements pris est resté peu visible et difficile à suivre.

> **De son côté, le Syndicat mixte du Parc a conduit de nombreux projets, sans toujours faire de la charte une référence suffisamment présente dans la définition de ses priorités**. Le développement de ses missions spécialisées s'est également accompagné d'un affaiblissement des liens avec certaines collectivités, notamment les Communes.

→ La future charte devra conserver les ambitions qui fondent l'identité du Parc, tout en renforçant les conditions de leur mise en œuvre. L'enjeu est de mieux partager les priorités et les responsabilités, de retrouver un dialogue régulier avec les collectivités et de faire de la charte un cadre de référence pour les décisions et les actions de chacun.

ENSEIGNEMENTS POUR LA FUTURE CHARTE

→ La future charte devra être plus facile à partager, à mettre en œuvre et à suivre dans la durée. Cela suppose plusieurs évolutions dans ses priorités, sa gouvernance et les moyens consacrés à sa réalisation.

1. **Des priorités à mieux définir pour les traduire plus facilement en actions**
   Conserver les grandes ambitions du Parc et définir des priorités claires, avec les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. S'appuyer concrètement sur la charte, avec des priorités régulièrement discutées avec les élus, pour définir les programmes d'actions du Syndicat mixte du Parc.
2. **Des engagements à limiter en nombre et à préciser par signataire**
   Mieux définir la contribution attendue des Communes, des EPCI, des Départements, de la Région et de l'État, selon leurs compétences. Organiser des échanges réguliers pour faire le point sur les résultats, les réalisations et les difficultés rencontrées, ainsi que sur les besoins.
3. **Une gouvernance politique à rapprocher du territoire**
   Retrouver des échanges réguliers avec les Communes et les EPCI, faciliter leur information. Redonner aux élus des occasions de débattre des priorités du Parc, au-delà des seules décisions de gestion et du suivi des programmes. Réactiver les rencontres territoriales et les commissions autour de sujets concrets qui concernent directement les collectivités.
4. **Un rôle à mieux définir pour le Syndicat mixte du Parc**
   Préciser ses missions : expertise, conseil aux collectivités, mise en réseau, coordination, expérimentation, animation de programmes et gestion des espaces confiés. Mieux articuler son travail avec celui des EPCI et des partenaires, tout en renforçant sa présence auprès des collectivités.
5. **Des moyens financiers à adapter aux missions retenues**
   Définir les moyens nécessaires aux missions attendues du Syndicat mixte du Parc. Distinguer celles qui demandent des financements durables de celles relevant de programmes spécifiques ou d'autres collectivités. Rechercher une répartition des contributions tenant compte des rôles et capacités de chacun.
6. **Un suivi simple, régulier et partagé**
   Retenir quelques indicateurs utiles de suivi des résultats et de l'évolution du territoire. En discuter régulièrement avec les élus et les partenaires pour mesurer les progrès ou revoir les priorités et les moyens mobilisés quand les besoins évoluent.



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Bureaux puydômois Montlosier, 63970 Aydat **I** 04 73 65 64 00
Bureaux cantaliens Place de l'hôtel de ville, 15300 Murat **I** 04 71 20 22 10
accueil@Parcdesvolcans.fr **I** **www.Parcdesvolcans.fr**